Les conférences socio-économiques du Québec

# La conférence au sommet Québec 1982

## Rapport

La conférence au sommet
Québec 1982

Rapport

Vous trouverez à la fin de cet ouvrage deux index :
Index des intervenants; Index thématique ou des sujets traités

Les conférences socio-économiques du Québec

# La conférence au sommet Québec 1982

## Rapport

Rapport des délibérations de la Conférence au sommet
tenue à Québec les 5, 6 et 7 avril 1982

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec
deuxième trimestre 1982
ISBN 2-551-04703-X

# Avant-propos

Dans le contexte du malaise économique actuel, les participants à cette troisième conférence au sommet avaient convenu d'identifier les moyens à leur disposition pour protéger le progrès social, pour assurer la croissance économique et pour maintenir l'équilibre des finances publiques.

Dans le cadre des délibérations de cette rencontre, les partenaires sociaux québécois ont exposé leurs préoccupations et leurs efforts de redressement.

**Les invités à la conférence**

Le monde des travailleurs, le milieu des affaires, le mouvement coopératif, les producteurs agricoles, les associations de consommateurs, les municipalités et le gouvernement du Québec ont délégué quelque 180 invités à *La Conférence au sommet de Québec*.

**Le document *L'état de la situation socio-économique***

Publié avant la tenue de la conférence, *L'état de la situation socio-économique* trace le portrait de la conjoncture nord-américaine. Particulièrement, ce document appuyé des données les plus récentes décrit, pour le Québec, les conséquences de la récession économique. Il brosse la situation des travailleurs, la situation financière des ménages, de même que celle des entreprises et des finances publiques.

**Le rapport des délibérations**

Le présent rapport est un compte rendu fidèle des délibérations tenues lors de la conférence. Il permet de connaître avec exactitude la réaction des différents partenaires à l'état de la situation, mais surtout ce rapport contient leurs propositions d'action et leurs engagements. Il s'adresse d'abord aux invités, participants et conseillers, ainsi qu'à tous ceux et celles qui veulent procéder à une analyse des débats.

Nous sommes au service du dialogue entre les partenaires.

**Gilles Châtillon**
Directeur général

Secrétariat permanent des conférences
socio-économiques du Québec

# Table des matières

**Avant-propos** ..... V

**Introduction** ..... 1

**Chapitre 1 — La crise actuelle** ..... 7

1.1 L'exposé du gouvernement ..... 9
1.2 Les exposés du monde des affaires ..... 29
1.3 Les exposés des organisations de travailleurs ..... 38
1.4 Les exposés du monde municipal ..... 51
1.5 Les exposés du mouvement coopératif ..... 55
1.6 L'exposé des producteurs agricoles ..... 59
1.7 L'exposé des associations de consommateurs ..... 62

**Chapitre 2 — Les préoccupations et l'effort du gouvernement** ..... 67

2.1 L'équilibre des finances publiques ..... 69
2.1.1 L'exposé du ministère des Finances ..... 69
2.1.2 L'exposé du Conseil du trésor ..... 77
2.1.3 Échange entre les partenaires ..... 84
2.1.4 L'exposé de l'Union des municipalités du Québec ..... 95
2.1.5 Échange entre les partenaires ..... 99

2.2 Les mesures économiques et sociales ..... 106
2.2.1 L'exposé du développement économique ..... 106
2.2.2 L'exposé du développement social ..... 112
2.2.3 Échange entre les partenaires ..... 115

**Chapitre 3 — Les préoccupations et l'effort du patronat, des gens d'affaires et du mouvement coopératif** ..... 131

3.1 Les exposés du monde des affaires ..... 133
3.2 Les exposés du mouvement coopératif ..... 150
3.3 Échange entre les partenaires ..... 153

**Chapitre 4 — Les préoccupations et l'effort des syndicats, des travailleurs, des producteurs agricoles et des consommateurs** 191

4.1 Les exposés de organisations de travailleurs ..... 193
4.2 L'exposé des producteurs agricoles ..... 208
4.3 L'exposé des associations de consommateurs ..... 212
4.4 Échange entre les partenaires ..... 215

**Chapitre 5 — La synthèse et les conclusions** ..... 245

5.1 La synthèse ..... 247
5.2 Le programme de construction domiciliaire ..... 254
5.3 La création d'un conseil économique et social ..... 261
5.4 Le programme d'urgence de stimulation économique et de soutien de l'emploi ..... 276
5.5 La participation des travailleurs à l'entreprise ..... 291
5.6 La revalorisation progressive du Régime des rentes du Québec ..... 300
5.7 Le droit à la syndicalisation ..... 309
5.8 La création de centres bancaires internationaux à Montréal ..... 318
5.9 L'envoi ..... 323

**Annexes**

I Les invités présents ..... 339

II La réalisation de la conférence ..... 353

III Les documents des conférences socio-économiques du Québec ..... 355

**Index**

I Index des intervenants ..... 361

II Index thématique ou des sujets traités ..... 365

**Liste des tableaux**

1 L'évolution des équilibres financiers, 1976-1977 à 1984-1985 ..... 71

2 La fiscalité, 1977 à 1985 ..... 72

3 Le financement, 1976 à 1981 ..... 73

**Liste des graphiques**

1 La répartition des dépenses gouvernementales par activité ..... 83

2 La répartition des dépenses gouvernementales par type d'utilisation ..... 83

3 L'évolution relative des dépenses budgétaires et de l'économie québécoise pour les périodes 1971-1975 et 1976-1980 ..... 84

# Introduction

# Introduction

Afin de recréer et aussi de mieux comprendre le contexte dans lequel se sont déroulées les discussions lors de cette conférence, on reproduit ici quelques éléments illustrant la démarche générale suivie. Ces éléments sont tirés du programme de la conférence, lequel était à la disposition des participants.

La salle de conférence comprenait une table centrale et des sections assignées aux groupes de participants, de conseillers et d'observateurs. La presse avait accès à toutes les activités de la conférence; de plus, les délibérations étaient télédiffusées en circuit fermé. Radio-Québec diffusait en direct, sur son réseau, la séance d'ouverture et la séance de clôture.

## Le déroulement

Pour traiter les thèmes à l'ordre du jour, les invités-participants avaient accès à vingt-six fauteuils entourant une table ronde.

La démarche comprenait trois temps : l'ouverture de la conférence, l'étude des thèmes, la synthèse et les conclusions.

### L'ouverture de la conférence

La séance d'ouverture comportait les allocutions de représentants désignés des groupes participants qui expliquaient les motifs de leur venue à la conférence et leur perception de la situation de crise. Un temps limité était alloué à chacune des communications.

### L'étude des thèmes

Les invités à la conférence avaient convenu de discuter de leurs préoccupations et de leurs efforts pour minimiser les effets de la récession économique actuelle.

Compte tenu de l'ampleur des dossiers à l'étude, le travail était divisé en trois sessions et portait sur :

- les préoccupations et l'effort du gouvernement;
- les préoccupations et l'effort du patronat, des gens d'affaires et du mouvement coopératif;
- les préoccupations et l'effort des syndicats, des travailleurs, des producteurs agricoles et des consommateurs.

Le travail en session était amorcé par des exposés des groupes participants concernés.

Un président qui n'appartenait à aucun des groupes participants dirigeait les délibérations.

**La synthèse et les conclusions**

Cette dernière partie, sous la présidence du Premier ministre, monsieur René Lévesque, comprenait :

- une synthèse des travaux et les conclusions qui s'en dégagent;
- un échange final d'opinions entre les partenaires.

## Les invités

La conférence au sommet de Québec réunissait 133 invités-participants et invités-conseillers, qui représentaient le monde des affaires, les organisations de travailleurs, le monde municipal, les producteurs agricoles, le mouvement coopératif, les associations de consommateurs et le gouvernement du Québec.

Chaque groupe d'invités avait une section qui lui était assignée. Les représentants des médias assistaient aux délibérations.

**Le droit de parole**

Seuls les invités à titre de participants avaient droit de parole à la table centrale et il appartenait aux organismes invités de gérer l'accès aux sièges qui leur étaient alloués.

Au cours des périodes d'échange d'opinion, tous les participants siégeant à la table avaient droit de parole; droit qu'il pouvaient exercer aussi souvent qu'il y avait lieu de le faire pour une durée maximale de trois minutes à la fois.

Pour prendre la parole, un participant signalait son intention au président des délibérations et en attendait l'assentiment. Il ne pouvait être interrompu que par le président.

## Le président des délibérations

Monsieur Laurent Laplante avait accepté de présider les délibérations. Dans l'exercice de son mandat, le président devait assurer l'expression des opinions, l'amorce du dialogue, la continuité des échanges et l'identification des consensus sur des solutions d'action.

Pour ce faire, il situait les participants par rapport aux thèmes et aux sous-thèmes de chaque séance de travail, établissait l'allocation du temps. S'il y avait lieu, il énonçait la synthèse, signalait les consensus ou traçait les conclusions.

Il appliquait les règles convenues, voyait au bon ordre des délibérations et jugeait de la pertinence d'accorder le droit de réplique.

Le président était aidé dans ses fonctions par un adjoint pour le contenu et par un adjoint pour le droit de parole.

## Le rapport de la conférence

Toutes les délibérations furent enregistrées sur bande magnétique et un sténotypiste a fourni une transcription exacte et fidèle de ses notes.

La transcription d'interventions orales n'étant pas toujours faciles à lire, il a fallu en retoucher la forme pour en faciliter la compréhension. Là où la clarté n'était pas en cause, la transcription exacte est reproduite ici, d'où ce caractère de langage parlé qu'on retrouvera tout au long du rapport.

Chapitre 1

# La crise actuelle

# Chapitre 1
# La crise actuelle

## 1.1 L'exposé du gouvernement

**René Lévesque**
Premier ministre

Je tiens d'abord, au nom du gouvernement, à vous remercier d'avoir été si nombreux et de tous les secteurs, à accepter notre invitation, vous remercier aussi d'être arrivés en ces lieux avec un entrain aussi manifeste, en tout cas c'était manifeste avant qu'on commence !

Donc, nous sommes venus ici en dépit de certaines réticences qui, à l'occasion, ont été exprimées publiquement, ce qui est normal, nous sommes venus ici pour chercher des réponses, bien sûr, mais d'abord et avant tout, je crois bien, pour interroger la situation que nous avons à traverser.

En fait, pour reprendre un titre que j'ai lu ce matin dans un journal, il y a en ce moment toute une société qui s'interroge, pas seulement ici dans cette salle, mais partout au Québec, de Gaspé jusqu'à l'Outaouais, une société qui s'interroge et qui se débat dans un contexte extrêmement difficile et de plus en plus inquiétant.

Pour la vaste majorité des Québécoises et des Québécois, pour leur emploi, pour leur pouvoir d'achat, pour la sécurité et l'avenir de leur famille, il s'agit bel et bien, en ce moment, d'une crise, une crise dont seule une petite minorité réussit, quand même, il faut bien le dire, à retirer des avantages, des avantages qui, d'ailleurs, risquent d'accentuer encore les fossés socio-économiques et de créer pas mal de tension additionnelle, comme s'il n'y en avait pas déjà assez.

Mais l'immense majorité elle, elle passe par des épreuves de plus en plus malaisées à endurer, surtout parce qu'on n'arrive pas non plus à en voir la fin à l'horizon et de tous ces maux courants, le plus évident, le plus douloureux, celui en quelque sorte, qui est le mal absolu, c'est le chômage. Après avoir baissé peu à peu, lentement, mais sûrement ces dernières années, depuis le milieu de 1981, l'an dernier, le chômage est reparti vers des taux records, de nouveaux records.

Il ne faut pas oublier que les chiffres officiels sont loin de tout dire parce qu'ils cachent ceux qui refusent maintenant de se laisser comptabiliser, si vous voulez, parce que ça faisait trop longtemps qu'ils attendaient, qu'ils ont perdu espoir jusqu'à nouvel ordre et parfois, irrémédiablement.

C'est donc là, à notre avis, le mal absolu : le chômage. Parce que ces innombrables sans emploi, sont privés non seulement de ressources pour eux-mêmes et pour leur famille, mais ils perdent en même temps la dignité et le sentiment d'appartenance que donnait un travail rémunéré. Il n'y a pas d'autres façons d'y arriver dans le monde d'aujourd'hui. Et quand ça dure trop longtemps, ils peuvent aussi s'abîmer humainement à tout jamais et ça peut même aller au-delà d'une génération.

Chacun sait que c'est un mal qui peut facilement devenir héréditaire. Et il faut ajouter aussi que pour toute la société, sur le plan strictement matériel, c'est une perte énorme, irrécupérable. Chaque 1% de chômage, ça coûte deux milliards de dollars par année à la collectivité.

En fait, c'est devenu tellement clair ces derniers temps que c'est là le danger suprême, et cela a même amené un changement dans les sondages, dans les perceptions d'opinion. Depuis quelques mois et ça n'arrivait pas auparavant, depuis quelques mois, c'est le chômage qui a pris la place de l'inflation comme première préoccupation dans les esprits.

Même quand on n'est pas frappé soi-même, de plus en plus de gens sentent qu'il rôde aux alentours, souvent même dans leur propre famille. Par exemple, on voit mieux que jamais à quel point ça cogne de façon particulièrement cruelle sur les jeunes. Les moins de 25 ans, ceux et celles, surtout qui n'ont pas beaucoup de formation, attendent de plus en plus nombreux et de plus en plus longtemps l'emploi, souvent le premier emploi ce qui les prive d'une expérience formatrice et qui nous prive tous des idées nouvelles et du dynamisme de la relève.

Et c'est vrai pour les femmes aussi, alors que leur présence numérique sur le marché du travail est encore loin d'être normale, si on se compare à d'autres sociétés; pour elles aussi les portes sont en train de se fermer.

Mais cette plaie du chômage, même si elle n'est pas le lot de la majorité, heureusement, ce n'est pas la seule. En fait, il n'y a à peu près pas de famille, il n'y a à peu près personne qui ne soit atteint et meurtri par cette crise. Le prix de l'argent étouffe littéralement la construction résidentielle et le logement, spécialement le logement familial, est redevenu, depuis quelque temps plus rare que jamais. Les hypothèques, inutile de le dire, découragent les aspirants propriétaires et, ce qui est pire encore, elles forcent de plus en plus de gens à renoncer à maintenir leur propre foyer qu'ils avaient acquis de peine et de misère; forcément, la crise rebondit aussi sur les locataires.

Pour l'immense majorité des gens, leur pouvoir d'achat est grugé sans arrêt, ce qui fait que l'achat ou le remplacement d'un réfrigérateur, d'une voiture etc., a des grosses chances d'être retardé jusqu'à la semaine des quatre jeudis, en tout cas jusqu'à nouvel ordre, et ça continue à boucler cette boucle sans cesse descendante : moins d'achats, moins de production et plus de chômage.

Parce que, évidemment, les entreprises sont également coincées par la crise, ce qui veut dire des équipements qui sont sous-utilisés à cause d'une baisse de la demande sur à peu près tous les marchés. Ça veut dire l'impossibilité aussi, bien sûr, et c'est très dangereux quand ça dure trop longtemps, de renouveler, de se moderniser comme il faut, c'est-à-dire qu'on prend des retards qui peuvent être de plus en plus difficiles à rattraper.

Et là encore, fatalement, il y a le sinistre cortège de mises à pied et de fermetures. Au Québec, comme partout, ce sont les PME, les petites et moyennes entreprises qui sont les plus touchées. Mais comme leur rôle est dans l'ensemble, plus important qu'ailleurs au Québec et souvent aussi, il faut le dire, qu'elles sont plus fragiles qu'ailleurs, c'est ici que ça fait le plus mal.

Il suffit de voir le tableau des faillites, ce n'est pas seulement le nombre des faillites qui augmente, mais surtout les pertes que ça représente. En argent : 61% de plus en 1981 qu'en 1980. C'est absolument désastreux pour aujourd'hui – mais c'est aussi très inquiétant pour demain. Ce capital englouti, ces emplois perdus, ce savoir-faire qui rouille, ça peut être long avant qu'on les retrouve et, dans bien des cas, est-ce qu'on les retrouvera jamais ?

Maintenant, il n'y a pas besoin de faire un dessin : si l'emploi diminue, si l'activité économique ralentit et si l'argent est hors de prix, il est évident que l'État québécois dont l'équilibre financier dépend de tout cela, bien, il prend sa claque lui aussi, si vous me permettez l'expression.

Et là-dessus, comme c'est à nous du gouvernement de mettre toutes nos cartes sur la table, on s'y est engagé, je vais tâcher de commencer de le faire dans quelques instants. Mais d'abord, je crois qu'il faut se demander, aussi brièvement que ce soit : d'où vient exactement cette crise ?

D'abord, pour l'essentiel, ça vient du dehors. Par exemple, ça vient de l'escalade des prix de l'énergie, des aliments qu'on importe. Ça vient aussi du ralentissement général qu'on perçoit à l'échelle du monde de l'activité internationale. Et, par conséquent, la reprise, la vraie reprise économique, il ne faut pas se conter d'histoires, si elle peut finir par venir, elle aussi elle proviendra essentiellement de l'extérieur du Québec.

En dernière analyse, elle nous viendra d'une reprise de l'activité sur les marchés internationaux et, en particulier, aux États-Unis, parce que bon an mal an, il faut bien le voir, 60% des produits que nous devons exporter, de ce que nous vendons à l'extérieur, doit trouver sa place sur le marché américain.

Mais ici même, c'est-à-dire, encore à l'extérieur du Québec, mais à l'intérieur du Canada, tout le monde s'accorde à dire aussi que non seulement ça ne finira pas, mais que ça va continuer à empirer tant que les taux d'intérêt qui sont

contrôlés par la Banque du Canada sous directives fédérales ne reviendront pas à des niveaux vivables. Ce qui se passe dans ce domaine, c'est ce qu'on appelle une politique monétariste en vue de réduire l'inflation et ça fait des années qu'on la pratique ou qu'on prétend la pratiquer, depuis 1975, en fait; et là, cela a flambé comme jamais auparavant et pourtant, l'an dernier aussi nous avons goûté au plus haut taux d'inflation depuis 1948 en dépit de tous ces efforts.

Devant ces résultats, il y a de plus en plus de gens qui seraient d'accord avec l'ancien ministre des Finances, monsieur Walter Gordon, qui déclarait tout simplement ce mois dernier, je cite, que : « *tout ça était honteux* ». Parce que, en même temps que ça cause à tant de citoyens des torts à la fois incalculables et souvent irrémédiables, c'est le résultat de politiques délibérées, c'est-à-dire réfléchies, voulues, maintenues et qui sont, jusqu'à nouvel ordre, une faillite lamentable. Ça, nous l'avons dit, le gouvernement du Québec à peu près de la même façon et les autres provinces également et tout le monde l'a dit à l'unisson. Jusqu'à présent, ça n'a rien donné.

Et si on se fie aux propos du gouverneur Gérald Bouey de la Banque du Canada le mois dernier, en même temps qu'il faisait son rapport annuel, ce n'est pas parti pour changer bientôt.

Tant que ces gens-là ne sentiront pas, et on se demande comment il se fait qu'ils ne le sentent pas déjà, mais enfin, tant qu'ils ne sentiront pas que c'est devenu absolument intolérable, ils vont rester braqués sur les mêmes positions, du moins c'est ce qu'ils disent. Ce qui fait que jusqu'à nouvel ordre, il ne faut guère attendre de soulagement, en tout cas de soulagement marquant, de l'extérieur. Il faut compter donc, comme jamais, sur nos propres moyens.

Alors, nous sommes là, tous ensemble, dans ce même bateau : le Québec; nos chances immédiates, comme nos chances pour l'avenir, exigent qu'on s'arrange pour qu'il traverse la tempête sans trop d'avaries. Autrement dit, dans les circonstances, la solidarité, c'est un mot à la mode, mais c'est difficile parfois d'y mettre un contenu, il y a une sorte de solidarité minimum qui va de soi, c'est : quand le bateau est secoué comme il l'est en ce moment, on doit un peu tous se sentir de l'équipage.

Et même si beaucoup d'intérêts qui sont représentés autour de cette table, sont souvent divergents, et même profondément divergents, ce qui est parfaitement normal, il me semble évident que ce qu'on attend de nous, chez ceux qui nous regardent pendant ces trois jours et qui vont nous écouter, c'est qu'on trouve quand même le moyen d'amorcer des efforts, et si possible de les conjuguer, de les concerter un peu mieux que d'habitude, pour arriver à passer au travers en réduisant les dégâts et même, pourquoi pas, à réussir malgré tout à faire des progrès.

Parce qu'il n'est pas vrai, malgré tous les problèmes de l'heure, il n'est pas vrai qu'on est condamné à l'impuissance. Loin de là.

Au-delà des facteurs qui nous échappent, qui sont en dehors de chez-nous, il y a encore bien des choses qui dépendent de nous, qui dépendent de la façon dont le bien commun (c'est une vieille expression, usée; on l'emploie de moins en moins, pourtant en deux mots, ça résume pas mal l'enjeu) pourrait nous inspirer peut-être, non pas seulement une solidarité passive et pour ainsi dire imposée par la crise, mais quelque chose de vraiment voulu et réfléchi, quelque chose qui nous fasse admettre que, par les temps qui courent, l'effort comme les responsabilités doivent être partagés, et partagés plus équitablement que l'habitude.

Et pour arriver à ça, à supposer qu'on puisse y arriver, la première condition, c'est de comprendre, de comprendre ce qui se passe, de comprendre ce qui arrive à l'autre, de comprendre aussi son point de vue, même si on ne l'accepte pas complètement. Autrement dit, autant qu'il est humainement possible, il ne faut pas se faire de cachettes.

Et c'est dans cet esprit, en tout cas, avec la ferme intention de ne rien cacher, si on n'y arrive pas, vous nous le ferez remarquer, que j'aborde maintenant ce qui, pour le gouvernement, est évidemment le problème central, c'est-à-dire l'équilibre des finances publiques.

L'esquisse que je veux en faire en profane, mais j'ai vérifié de mon mieux, sera complétée dès demain matin par le ministre des Finances et par le président du Conseil du trésor, et, bien sûr, eux, ils pourront étoffer ça de toutes les informations dont ils disposent. Non seulement vous allez tout savoir, de même que ceux qui sont en dehors de cette salle, mais nous aimerions bien entendre vos opinions, en particulier sur les choix auxquels nous sommes confrontés, nous au gouvernement. Ce sont des choix difficiles, on peut même dire des choix douloureux et pas pour l'an 2000, pour tout de suite, pour cette année fiscale qui vient de commencer le 1er avril et surtout en vue du budget, du Discours du budget qui viendra au début du mois de mai, c'est-à-dire dans quelques brèves semaines.

Pour expliquer à quel point ce n'est pas facile, on peut commencer par cette grande toile de fond qui est constituée par l'ensemble de ce qu'on appelle nos services publics. Vous savez, depuis une génération, de gouvernement en gouvernement, on s'est collectivement donné au Québec des services dont on a le droit d'être fiers, même dans divers secteurs, c'est plus complet et plus généreux qu'ailleurs au Canada ou même qu'ailleurs n'importe où en Amérique du Nord. Cela a un avantage évident dont on parlera brièvement demain, c'est qu'on ne peut plus retomber dans les affres de la Grande dépression des années 1930. Il n'y a pas de gens qui risquent de crever de faim ou d'aller mendier au coin

de la rue, parce qu'il y a une sorte de plancher de sécurité qu'on s'est donné collectivement. Mais, pas besoin de le dire, collectivement il n'y a rien de gratuit et ça coûte cher, ça coûte de plus en plus cher et désormais, c'est tout bonnement trop cher.

Une simple illustration : de tous les pays du monde et il y en a au-delà de 150 à l'heure où on se parle, de tous les pays du monde, il n'y en a plus que deux, aux dernières nouvelles, la Norvège et la Hollande, où les dépenses publiques demandent aux contribuables un plus gros effort qu'au Québec.

Et ça, ça signifie simplement : maintenant que la croissance n'est plus ce qu'elle était et que, pendant un bon bout de temps, elle risque de ne plus être ce qu'elle était, elle n'est plus capable de porter ça, ça veut dire qu'il est devenu tout à fait impossible de continuer à ce rythme-là.

Par exemple, jusqu'à nouvel ordre, et probablement pour un bon bout de temps, il ne peut plus être question de créer, d'ajouter de nouveaux services importants et même pour maintenir ce qui existe, ce n'est pas un pique-nique, parce que les coûts là comme ailleurs, ne cessent de monter tout le temps, de mois en mois et d'année en année. Et c'est comme ça qu'on a été amené à faire ce qu'on appelle, nous, les compressions dans l'augmentation des dépenses, comprimer l'augmentation des dépenses. Il y en a eu pour 800 millions de dollars, et ça n'a pas été facile, c'est le moins qu'on puisse dire, en 1981-1982, l'année qui vient de se terminer. On en a prévu et on a bon espoir d'en faire pour un autre 600 ou 700 millions de dollars pendant l'année qui commence, là, depuis quelques jours avec avril.

Et pourtant, il y a quelques jours, dans les crédits de cette nouvelle année, c'est-à-dire dans les prévisions de dépenses qu'on doit faire chaque année avant le 31 mars, il a fallu inscrire 13,9% d'augmentation. Si vous permettez, il y a quelques chiffres que je voudrais quand même placer au tableau de façon à ce qu'on voie un certain enchaînement.

Donc, pour les dépenses, on prévoit 13,9% d'augmentation. Alors, inutile de dire qu'il y a des gens qui ont été surpris : depuis le temps qu'on parle de compression, depuis le temps qu'il y a des gens qui se promènent ici et là et qui hurlent souvent à tous les coins de rue, à propos des damnées coupures, qui dénoncent ces terribles coupures, non seulement il y a des gens qui ont été surpris, mais il y en a même, franchement, qui ont été choqués devant cette perspective de 13,9% d'augmentation.

Comment cela se fait-il ? Eh bien d'abord et avant tout, ça vient de ce qui est ou de ce qui est sensé être incompressible, comme on dit dans le jargon, c'est-à-dire de ce qu'on ne peut pas ou normalement qu'on n'est pas sensé pouvoir comprimer ou réduire.

Là-dedans, première chose, et avant les taux d'intérêt que nous connaissons, inutile de dire que ça cogne durement, il y a le service de la dette (et ça, c'est vraiment incompressible, on n'y peut rien) dont l'augmentation est déjà prévue à 30% cette année. Il s'agit de centaines de millions de dollars et ça nous souligne en tout cas une chose, c'est que par les temps qui courent, on est mieux de ne pas trop emprunter.

Et puis il y a toute cette vaste gamme de ce qu'on appelle les programmes d'aide pour simplifier et ça, ça va augmenter dans les prévisions, dans l'ensemble, d'à peu près 17%. Les programmes d'aide, il y en a qui sont imposés, c'est-à-dire qui sont obligatoires dans les circonstances, comme par exemple l'Aide sociale. Ceux qui perdent leur emploi, qui n'ont plus d'assurance-chômage ou qui, depuis trop longtemps sont sans emploi, bien, ils émargent à l'Aide sociale et, évidemment, dans les circonstances actuelles, ça augmente, veut veut pas.

Il y a également, en plus des programmes d'aide qu'on pourrait dire obligatoires, il y a ceux qui sont, si vous voulez, voulus ou actifs et dont on ne peut pas se passer si on veut s'empêcher que s'effondre trop l'économie.

Par exemple : les agriculteurs, le programme qui est l'épine dorsale de toute l'activité agricole, c'est le crédit agricole. Et bien, pour le crédit agricole, et je comprends pourtant qu'il y a eu des manifestations ces derniers temps, qu'il y a du mécontentement actuellement chez les agriculteurs comme à peu près dans tous les secteurs de la société, mais pour le crédit agricole, l'augmentation qui est prévue cette année, c'est 46,8%. Une augmentation de 47%, on pouvait difficilement faire davantage. Mais ça fait partie des programmes d'aide dont je mets l'ensemble au tableau avec une augmentation globale de 17% dont on peut difficilement se passer. En tout cas, il faudrait que quelqu'un nous indique à quel endroit.

Et puis finalement, il y a la rémunération dans le secteur public et parapublic. La rémunération, c'est ce que touchent environ 320 000 employés de l'État et ça, c'est 53% de toutes les dépenses, plus de la moitié du budget.

Or, cette année, il y aura 13,3% d'augmentations négociées soit en juillet 1982 et en décembre 1982. Donc, il est prévu en moyenne 13,3% d'augmentation dans des conventions qui ont été négociées de bonne foi, alors qu'on ne pouvait pas, personne, voir venir ce qui s'en venait, mais 13,3% auquel on doit ajouter ce qu'on appelle dans le jargon « le coût du système », c'est-à-dire tous ceux qui n'ont pas atteint le maximum et qui ont droit à un échelon automatique. Ça, c'est en plus des négociations.

Donc, il faut prévoir, normalement, quelque chose comme 15% de plus dans le coût de la rémunération du secteur public et parapublic.

Alors, le total de tout ça, c'est peut-être bon de le souligner, ça représente 84% de toutes les dépenses qu'on doit prévoir normalement pour l'année qui vient de commencer. Alors, il reste 16%. Est-ce qu'on peut beaucoup réduire là-dedans ?

Ah, c'est évident, on peut réduire tout ce qui est superflu, tout ce qui est inutilement somptuaire. On en trouve encore. On s'est habitué partout, dans toute la société à parfois se dire : « Les ressources sont illimitées ». Chaque fois qu'on en trouve, il faut sabrer sans pitié. On a demandé d'ailleurs à ceux qui peuvent nous en souligner de le faire, ça nous est arrivé récemment avec les représentants du Conseil du patronat qui étaient venus rencontrer le gouvernement, de leur dire : « Si vous voyez des exemples, dites-nous le. On ne peut pas tout voir ».

Mais il faut quand même prendre garde, parce que ces 16% qui restent dans les dépenses, si on réduit trop là-dedans, ça peut mener tout bonnement à la paralysie de l'État parce que c'est tout le reste. Donc, jusqu'à nouvel ordre, là on serait acculé, en ce moment, à quelque chose comme 13,9% d'augmentation des dépenses.

Évidemment, la question qui se pose, c'est : « Comment est-ce qu'on peut payer ? » Là, c'est la question des revenus.

Or, les revenus, je peux résumer ça en une simple expression : les revenus sont à la baisse. Ce n'est pas compliqué. C'est ça.

Il y a trois grandes raisons, les revenus sont à la baisse à cause (et ça, ça dure depuis quelques années, on n'est pas pour le regretter, mais quand même c'est ça) à cause des allégements fiscaux qui ont été consentis aux contribuables québécois. Ça prend la forme de la réforme de la fiscalité municipale : des centaines de millions de dollars ont été transférés vers les municipalités, sinon il y aurait des centaines de millions de plus à payer au niveau municipal, et Dieu sait que ça hurle en ce moment du côté des taxes municipales dans certains coins, mais imaginez ce que ce serait s'il n'y avait pas eu ces transferts.

Et puis en même temps, il y a le retour, le remboursement pour ceux qui en ont le plus besoin, des impôts fonciers. Il y a eu une diminution modeste, mais réelle, de l'impôt sur le revenu, accompagnée d'une indexation partielle. Il y a des gens qui demandent depuis quelques années « Quand est-ce qu'il y aura l'indexation totale ? », pas besoin de dire que dans les circonstances actuelles, ce n'est pas pour demain. Il y a eu les allocations additionnelles qui étaient nécessaires pour les personnes âgées, pour les familles. Il y a eu l'abolition de certaines taxes de vente sur des biens essentiels.

Alors, tout ça ensemble, c'est de l'argent qui a été remis peu à peu, tranche par tranche aux contribuables, mais qui, par conséquent n'est plus là, dans les revenus du gouvernement. Alors, il y a eu, donc, les allégements fiscaux, il y a les effets de la crise actuelle, parce que, évidemment, les gens qui n'ont pas d'emploi ne payent pas d'impôt et puis les entreprises qui ferment, bien, ils ne payent pas grand chose non plus. C'est plutôt des gens qui sont portés à coûter de l'argent à la collectivité, mais qui ne rapportent pas pendant que ça dure. Donc, les effets de la crise, ont un impact direct sur les revenus. Et puis, finalement, il y a un manque à gagner d'environ 500 ou 550 millions de dollars dans les transferts fédéraux auxquels on était en droit de s'attendre.

Alors, allègements fiscaux qui ont été consentis, les effets de la crise qui passe et puis environ un demi milliard de dollars de manque à gagner du côté fédéral, bien ça fait très sérieusement une baisse des revenus et tout ça par rapport aux dépenses.

Eh bien, tel que c'est, là, si on ne change rien, ça fait une impasse comme ils disent en France surtout, c'est-à-dire un trou de plus ou moins 700 millions de dollars.

Alors, jusque là, c'est très très schématiquement, à partir des dépenses, de la façon dont on peut les analyser, mais évidemment on ne prétend pas avoir la vérité révélée, mais on vous donne ces chiffres tels qu'on les voit; et puis en passant par les choses qui sont censées être incompressibles, c'est-à-dire auxquelles on ne peut pas échapper normalement, et en passant par les revenus tels qu'ils sont, ça nous amène à cette impasse. Et ç'est ça le hic, c'est-à-dire, c'est ça le noeud gordien qu'il va falloir trancher au cours des prochaines semaines, nous, au gouvernement.

Maintenant, pour simplifier la réflexion, il faut commencer par éliminer un bon vieux moyen classique de s'en sortir, c'est-à-dire d'emprunter davantage et puis d'augmenter le déficit. Ça, c'est absolument exclu.

Quand le service de la dette, comme je le montrais tout à l'heure, augmente déjà de 30% dans l'ensemble, il n'est pas question de se payer plus de déficit que l'année passée.

Et d'ailleurs, même si on voulait, il se peut qu'on ne puisse pas, parce que pour le gouvernement, c'est un peu comme pour tout un chacun : quand on est rendu à peu près à la limite de son crédit, c'est le temps d'arrêter parce que les prêteurs commencent à hésiter; et d'autant plus que la règle normale, c'est qu'on ne doit pas emprunter plus qu'on a investi.

Autrement dit, on n'emprunte pas pour payer l'épicerie, sinon on est en très mauvaise santé. Et là aussi on est juste à la limite au-delà de laquelle ça devient dangereux.

Alors, qu'est-ce qu'il nous reste ? Bien ce n'est pas compliqué à énoncer, il reste trois choix possibles, et ces trois choix possibles, je vais à leur tour les mettre au tableau et les laisser avec un point d'interrogation.

Trois choix possibles : d'abord ce que j'appellerais « Couper dans le vif ? » Ça veut dire quoi ?

Bien, ça veut dire que là, il s'agirait vraiment de coupures. Il y a des gens qui crient « Coupures ! Coupures ! » depuis quelques années, bien là, ils auraient raison parce qu'il n'y a pas eu de coupures, mais là il y en aurait. Ça ne serait plus des compressions. Parce que quand il s'agit de quelque chose comme 700 millions de dollars à aller chercher, si on doit aller plus loin du côté des compressions, il faut couper; et alors ce serait à des programmes entiers qu'il faudrait s'attaquer.

Un exemple de ce que ça peut vouloir dire, mais il ne s'agit pas du tout, là, d'offrir des suggestions, mais juste pour donner une idée des ordres de grandeur : si on coupait toutes les allocations familiales du Québec pendant une année, ça irait chercher 191 millions de dollars. Comme vous voyez, on serait loin du compte et pourtant, il n'y aurait plus d'allocations familiales du Québec.

Un autre exemple, si on coupait tous les programmes de transferts aux entreprises, entre nous, je ne pense pas que ce serait le moment parce que tous ces programmes de transferts aux entreprises, il faut essayer au plus tôt et même d'urgence, de les bonifier, sinon les entreprises s'effondrent de plus en plus, mais si on coupait tous ces programmes ça donnerait 441 millions de dollars par année.

Évidemment, il y a d'autres coupures que des gens de bonne volonté nous proposent souvent en s'imaginant que ç'aurait un gros effet. Par exemple, ils disent : « Il y a des organismes consultatifs ici et là dans le gouvernement et ça coûte trop cher pour ce que ça rapporte. Pourquoi vous n'éliminez pas ça ? » Bien, si on éliminait tous les organismes consultatifs, l'économie serait de combien ? Exactement de 24 millions de dollars. Ce n'est pas avec ça qu'on sortirait de l'impasse.

Il y a aussi des gens qui élimineraient volontiers toute notre action internationale en ignorant qu'elle se repaye amplement et plusieurs fois d'ailleurs en avantages économiques à plus ou moins court, ou moyen, ou long terme. Mais de couper toute l'activité internationale actuelle du Québec, ça rapporterait quoi ? 34 millions de dollars.

Il y en a d'autres qui suggèrent, parce que ça, c'est toujours facile pourvu que ça ne les touche pas, de couper dans ce qu'ils appellent « la bureaucratie », à tour de bras. Bien, si on coupait dans la bureaucratie, parce que, évidemment,

la plupart du temps on ne parle pas du réseau de l'éducation, du réseau des hôpitaux, des affaires sociales, mais des fonctionnaires, de la Fonction publique, si on coupait les fonctionnaires, il faudrait en couper 38 000 d'une claque pour rejoindre l'objectif, si on voulait prendre tout ça là.

Il ne faut pas compter sur l'attrition, c'est-à-dire sur les départs normaux, parce que en période d'insécurité comme celle qui est là partout, il est évident que les départs sont de moins en moins nombreux et ça se comprend.

Alors, il faudrait donc abolir en partant les clauses de sécurité d'emploi et, en même temps, bien je me demande si ça aiderait à résoudre le chômage. Enfin, ça donne des exemples.

Donc, pour résumer, si des vraies coupures et pas seulement des compressions, si des vraies coupures doivent être une partie de la réponse, bien alors là, ça risque de faire vraiment mal et drôlement mal.

Il y a un deuxième choix possible qui est : la hausse d'impôt, la hausse de taxes. C'est toujours une possibilité, même si c'est la dernière chose à laquelle il faudrait penser, parce que le fardeau fiscal, on le répète sans arrêt, on le répète même parfois exagérément, mais le fardeau fiscal est déjà très lourd au Québec. On a fait des efforts depuis cinq ans pour réduire peu à peu ces charges au point, en tout cas, où les Québécois à revenus modestes, c'est-à-dire disons des gens qui gagnaient jusqu'à 20 000, 25 000 dollars, payaient moins qu'en Ontario, ce n'était jamais arrivé auparavant, et pour ceux-là d'ailleurs, autour de 15 000, 20 000 dollars, c'est vrai même aujourd'hui, malgré les hausses auxquelles il a fallu se résigner l'automne dernier. Évidemment, à l'inverse, c'est plutôt le contraire pour les revenus plus élevés. On se le fait dire souvent, ça aussi.

Mais tout compris, en moyenne, nos charges fiscales au Québec sont, dans l'ensemble, de 13% en ce moment, plus élevées qu'en Ontario. Donc, de ce côté-là, une marge de manoeuvre raisonnable est forcément très mince.

Il reste, enfin, j'ose à peine l'évoquer, mais il faut le faire, un troisième choix ou une troisième question à se poser pour sortir de l'impasse : un gel total ou partiel de la rémunération dans le secteur public et parapublic.

Bien sûr, on s'y est engagé, et je regarde en particulier nos interlocuteurs syndicaux en ce moment : il n'est pas question d'ouvrir ici la négociation, on s'y est engagé, on ne l'ouvrira pas, mais seulement si on doit parler sérieusement de finances publiques, et comme on dit « mettre toutes les cartes sur la table », il n'est pas possible de se fourrer la tête dans le sable en ignorant ce facteur de la rémunération des quelques 320 000 employés de l'État dont la quasi-totalité ont la pleine sécurité d'emploi, ce qui n'est pas un mince avantage par les temps qui courent.

C'est une rémunération qui, je l'ai dit tout à l'heure, représente 53% de toutes les dépenses auxquelles l'État doit faire face.

Or, cette année, en 1982, en vertu des conventions signées il y a trois ans, je répète qu'il a été prévu pour le 1er juillet et le 31 décembre, des augmentations qui, dans l'ensemble, en ajoutant ce qu'on appelle, comme je le disais tout à l'heure « le coût du système », représentent environ 15% d'augmentation des dépenses, c'est-à-dire assez exactement 700 millions de dollars de plus pour l'année courante. Il faut bien le dire, parce que c'est comme ça.

Et aussi, il faut ajouter et c'est vrai aussi que le secteur public et parapublic, sauf pour quelques rares exceptions parce qu'il y en a encore, n'est plus en période de rattrapage comme il l'a été pendant un bon nombre d'années. Pendant un bon nombre d'années, si on commence aux années 1960, il y avait du rattrapage parce qu'il y avait une exploitation inqualifiable des gens qui assuraient en particulier l'éducation des jeunes au Québec et les soins hospitaliers, on les considérait vraiment comme des sacrifiés ou on déformait, à leurs dépens, le vieux mot de « vocation », un beau vieux mot dont on avait tant abusé. Seulement ce n'est plus vrai, parce que peu à peu, le rattrapage s'est fait et il y a eu une escalade.

Aujourd'hui on est mieux payé, mieux rémunéré dans le secteur public, souvent largement plus que même chez les équivalents les mieux traités du secteur privé. Donc, là aussi, forcément, la question se pose.

Alors, pour sortir de l'impasse, voilà les choix possibles ou, en tout cas, les questions qui se posent avec un point d'interrogation :

i) Hausser les impôts ?

ii) Couper dans le vif, mais vraiment dans le vif ?

iii) Ou geler les rémunérations, totalement, partiellement ? Enfin, un peu, beaucoup, passionnément ?

iv) Ou une combinaison des trois ?

Maintenant, si quelqu'un ici trouve autre chose à quoi on n'a pas pensé, bien j'espère surtout qu'on ne se gênera pas pour nous le dire. Seulement, qu'on ne nous parle pas trop de « grenailles » relatives, parce qu'il s'agit de centaines de millions de dollars. Ça ne se trouve pas dans le fond d'un tiroir.

Et de plus, il faut que cette question fondamentale soit réglée d'ici un mois. Même à court terme, ce n'est pas rose la situation et ce court terme, il peut durer encore des mois, comme aussi il peut durer quelques années.

Mais on sait d'autre part qu'un jour, dans ce qu'on appelle le moyen terme, ça finira bien par finir et qu'il y aura une reprise, une remontée. Et là quand ça viendra, pourvu qu'on n'en sorte pas trop abîmé, on a toutes les raisons d'avoir confiance. C'est une confiance qui repose sur deux bases solides : essentiellement, d'abord, sur nos richesses naturelles qui sont immenses et dont certaines, entre autres l'hydro-électricité, nous donnent ce qu'on appelle des avantages de situation.

Déjà dans le présent, on le voit avec les pressions américaines sur nos ressources à ce point de vue-là et puis les demandes de contrats, pour le monde d'aujourd'hui et puis encore plus pour le monde qui s'en vient, là, de plus en plus dans les années qui viennent. Donc, l'avantage d'un patrimoine de richesse, de ressources naturelles qui quand même n'est pas complet, nulle part c'est complet dans le monde, mais très riche.

Et puis aussi, l'autre base, la confiance qu'on doit avoir et, plus encore, c'est une population qui est mieux préparée, qui est plus instruite que jamais dans le passé; avec des nouvelles générations qui ont une aptitude sans précédent à se lancer dans la vie économique comme on ne le faisait pas autrefois, à faire face à la concurrence et à réussir.

De tout ça, on serait moins sûr si on n'en avait pas eu tant de preuves jusqu'à la cassure brutale de l'an dernier, du milieu de 1981.

Parce que, dans des carences et des fragilités qui, d'ailleurs, nous rattrapent aujourd'hui et qu'il va falloir continuer à corriger; malgré tout, de 1973 à 1980, pendant huit ans, il y a eu un élan et des performances extraordinaires dans l'économie québécoise. Je vous en donne juste trois exemples :

Pendant ces huit ans, le rythme de croissance de la production a été plus rapide au Québec qu'en Ontario, que dans tout le Canada et même qu'aux États-Unis. Croyez-le ou non.

Et deuxièmement, croyez-le ou non aussi, ce sont des chiffres officiels, les investissements privés se sont également accrus plus vite au Québec;

Et troisièmement, comme c'est normal, cette vitalité a vite franchi les frontières puisque nos exportations aussi augmentaient plus vite qu'ailleurs.

Donc, il n'y a pas de raison, à moyen terme encore une fois, de manquer de confiance en nous-mêmes, à condition de ne pas se laisser boucher la vue complètement par les problèmes de l'heure et de réussir à garder au moins un oeil sur l'avenir; parce que si maigre soit-il, à même les moyens qui sont disponibles, il faut lui faire sa part à l'avenir même quand ça va mal.

Il faut lui faire sa part, par exemple, en s'occupant de recherche et de développement dans les secteurs qui pointent le plus à l'horizon où il va falloir trouver notre place comme tous les autres. En maintenant aussi des programmes de modernisation et de rationalisation industrielles qui sont déjà en marche, mais qu'il ne faut pas négliger. Et en continuant de porter une attention plus intense que jamais à nos marchés d'exportation.

Bien entendu, et je le répète, parce que c'est ça qui est le plus pressant, il faut surtout éviter de trop se laisser abîmer par la crise. Et demain, le ministre d'État au développement économique et le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme en particulier, vous exposeront en détail les mesures d'urgence, les mesures de soutien de l'économie, de maintien de l'emploi que le gouvernement a déjà pris ou qu'il entend prendre, comme par exemple : le régime de financement à taux d'intérêt réduit pour les petites et moyennes entreprises manufacturières; comme certaines mesures d'encouragement à la construction domiciliaire; et comme certains programmes additionnels de création d'emplois, au moins d'emplois temporaires pendant le pire qui passe.

En tout cas, c'est à ce genre d'efforts que nous entendons consacrer tout ce que nous aurons au gouvernement de marge de manoeuvre, c'est-à-dire de fonds qui ne sont pas dépensés d'avance.

Hélas, cette année, il n'y en aura pas beaucoup, mais tout ce qu'il y aura devra aller de ce côté-là.

Inutile d'ajouter que nous demandons aussi au fédéral, en fait depuis deux ou trois mois, nous le supplions littéralement, de faire sa part lui aussi et de la faire d'une façon concertée et non pas chacun de son côté, parce que ça donne de moins bons résultats. On lui demande et on le supplie, parce que, après tout, il est largement responsable de l'ampleur de la crise. Ça, tout le monde est d'accord là-dessus.

Et puis aussi grâce aux économies qu'il pratique aux dépens des provinces cette année, et je le dis sans amertume, enfin, j'essaye de le dire sans amertume ce soir, à cause de ça, c'est lui qui a le plus de moyens à sa disposition.

Et puis enfin, pour revenir au point de départ, à savoir que la priorité absolue et la préoccupation la plus constante, elle doit se porter vers ceux qui souffrent du chômage ou qui en sont menacés.

Il me semble qu'il y a encore une foule de possibilités dont aucune n'est une recette magique, mais qui peuvent toutes avoir des effets positifs et auxquelles d'une certaine façon, tout le monde peut participer. Par exemple : le problème criant des fermetures et des licenciements collectifs. Comment les éviter ? Ou du moins, comment en réduire les dégâts ?

Bien sûr, on nous le dit tout le temps « Le gouvernement doit être au bâton », mais de plus en plus, est-ce qu'on ne se rend pas compte, en regardant ce qui se passe ici au Québec, partout au Canada, en Amérique du Nord, est-ce qu'on ne se rend pas compte que les employeurs et les employés doivent également se mettre au bâton pour faire face à ces situations-là.

Un autre exemple : les achats de biens et de services. Partout où il dépense quoi que ce soit et ce sont des milliards chaque année, l'État, au Québec comme ailleurs, a le devoir comme jamais d'intensifier sa politique d'achat, dans notre cas : politique d'achat québécois. Et c'est ce qu'on fait, c'est ce qu'on va faire de plus en plus, mais est-ce que ce n'est pas vrai aussi pour tout le monde, pour les municipalités, pour les entreprises, et aussi pour le budget familial.

Parce que chaque fois qu'on y pense concrètement, ça aide à maintenir nos emplois. Ça, c'est la moins malaisée de toutes, mais c'est de la solidarité vécue quand on y pense concrètement.

Un dernier exemple, il y en aurait beaucoup d'autres, mais un dernier exemple : le climat dans l'entreprise ou ce qu'on peut appeler la qualité de la vie au travail.

On peut et on doit et on n'y manque pas, parler toujours d'améliorer la productivité — et à ce point de vue là, je le dis tout de suite avant qu'on ne me le dise, le secteur public n'est pas particulièrement un modèle. Bon ! Donc, pour la productivité, il faut évidemment de l'investissement, il faut moderniser l'équipement quand on le peut. Il faut aussi des travailleurs de mieux en mieux qualifiés. Mais également et surtout je pense, et tout le monde admettra qu'il faut des travailleurs motivés.

Est-il besoin de souligner en particulier le taux d'absentéisme effarant que nous avons au Québec, un taux d'absentéisme qui coûte présentement sept fois plus de journées de travail perdues que toutes les grèves et tous les lock-out ensemble.

Ça, il y a un lien très direct, sûrement avec le climat du travail. Et là-dessus aussi, il me semble que tout le monde a sa part à fournir.

Quitte à étoffer ça de façon plus spécialisée, plus précise aussi, voilà en bref, en tout cas, comment nous, au gouvernement, nous voyons en ce moment les principaux problèmes, les priorités les plus évidentes et les choix que nous, au gouvernement, nous aurons à faire d'ici quelques brèves semaines.

Si nous avons tort, qu'on ne se gêne pas pour nous le dire et pour nous dire pourquoi; de même qu'à votre avis, ce que nous devrions faire et que nous

ne faisons pas, mais sans oublier ce que vous-mêmes, dans les divers secteurs que vous représentez, vous pourriez avoir l'intention d'ajouter comme idées, comme efforts, pour aider à nous tirer collectivement du pétrin passager dans lequel nous sommes.

En tout cas, une chose est certaine : en dépit des Cassandre qui ailaient ces jours-ci proclamant d'avance l'échec de ce sommet, il y a d'ores et déjà un résultat qui est assuré : on en sortira plus au courant des faits et c'est vital parce que les faits, c'est toujours têtu. On a beau vouloir passer à côté, ils sont là. Et on en sortira aussi sûrement avec une meilleure compréhension de la nature et de l'ampleur des problèmes, et aussi de la façon dont nous les voyons les uns les autres. Et ça, c'est énorme.

De plus, il me semble qu'on ne peut pas faire autrement que de ressentir aussi que nous avons tous une part de responsabilité, en particulier à l'égard de ceux qui souffrent le plus cruellement de la crise, ni par conséquent sans ressentir que nous avons tous un certain test à passer, à tout le moins un test de notre crédibilité.

Si ce test est raté et qu'on doive se retrancher sur les positions et les seuls refrains traditionnels, il est évident que ça finira là et tant pis. Il y aura quand même quelque chose d'acquis.

Mais si on pouvait dégager ensemble une simple note d'espoir avec un peu de générosité, quelque chose comme une redécouverte à la mode d'aujourd'hui de l'ingéniosité et du sens du partage qui ont fait partie profondément de nos traditions québécoises, alors ça pourrait être magnifique et, au risque de rêver en couleurs, c'est l'espoir que nous avons parce que nous devons l'avoir.

## 1.2 Les exposés du monde des affaires

**Pierre Côté**
président, Conseil du patronat du Québec

Cherchant à exprimer, au meilleur de notre connaissance, les opinions de la direction des entreprises, nous n'étonnerons personne si nous faisons état, en tout premier lieu, de notre profond scepticisme vis-à-vis des formes d'administration bureaucratique centralisée vers lesquelles les tendances dominantes ont poussé notre société depuis nombre d'années. On avait fait partout dans le monde un procès sévère des faiblesses, des limites et des échecs occasionnels de l'économie de marché, et on a cru avoir justifié, de cette façon négative, n'importe quelle hypothèse de réglementation, de contrôle, d'intervention ou de prise de possession par les pouvoirs politiques. Mais quoi qu'il en soit des hypothèses et des théories, les faits ont démontré l'inefficacité de la gestion bureaucratique centralisée, seule forme de gestion dont l'État est capable.

La situation économique présente inquiète de plus en plus de gens, et avec raison. Cette inquiétude sera bénéfique si elle nous conduit à remettre en cause le postulat de l'État-Providence. Il n'est sûrement pas trop tard pour changer, avec succès et sans profond déchirement, l'orientation que nous avons suivie depuis près de vingt ans. Au Québec, l'État absorbe à peu près la moitié des richesses collectives.

C'est dire qu'il reste encore, en dehors de l'État, des sources de développement sur lesquelles on pourrait compter. Si on acceptait de faire maigrir l'État, ou tout au moins de contenir sa croissance en mettant un frein aux nouveaux projets d'intervention, en décrétant en somme ce que nous appelons un moratoire sur toute nouvelle loi, sur tout nouveau règlement dont l'urgence n'est pas démontrée, l'économie libre prendrait vite une place relativement plus importante et serait la force d'entraînement de l'ensemble.

Tout cela est dit au conditionnel. Je serais un bien mauvais porte-parole des entreprises si je faisais montre d'un optimisme total. En effet, le milieu des affaires a vécu, année après année, nombre de déceptions. Alors qu'il a déjà clairement indiqué l'impasse dans laquelle nous nous engagions par l'interventionnisme étatique continu, par les opérations politiques de plus en plus coûteuses et par une fiscalité qui tarit les sources mêmes de la richesse, il lui faut constater que ses propos ont été trop souvent rejetés. Jusqu'à maintenant, les ratés de l'interventionnisme étatique ont été utilisés comme des arguments en faveur d'un interventionnisme toujours plus poussé. On a voulu corriger les erreurs par d'autres erreurs.

Pendant des années, à tort ou à raison, c'était la mode de chercher toutes sortes de moyens de limiter et de contrôler les pouvoirs privés auxquels on attribuait la responsabilité de tous les problèmes. Il est maintenant temps de chercher les moyens de limiter les pouvoirs collectifs, et d'abord, les pouvoirs de l'État. Si, pendant l'actuelle rencontre, nous ne réussissons pas à placer cet objectif au centre de nos préoccupations, nous aurons seulement réussi à entretenir la confusion et les malentendus.

Nous croyons, et nous le disons clairement depuis au moins cinq ans, que les gouvernements doivent réduire la part que représentent les dépenses publiques dans la dépense nationale totale. Cela implique que nous sommes d'accord avec l'idée de certaines « compressions budgétaires ». À une condition, toutefois : c'est que les économies réalisées par ces compressions soient retournées aux contribuables par des réductions d'impôts proportionnelles.

Il ne s'agit pas, selon nous, de déplacer les dépenses vers de nouvelles formes d'intervention de l'État, mais carrément de réduire les dépenses et les revenus de l'État. L'obstacle majeur actuel à toute forme de développement économique durable, c'est la fiscalité. Ce serait tourner en rond que de chercher des échappatoires pour éviter de parler de fiscalité.

Nous n'entrerons pas lors de cette conférence, dans une discussion pour établir si le poids de la fiscalité du Québec est de 20, 21 ou 22% plus lourd qu'en Ontario. Mais les faits concrets et les témoignages abondent, qui démontrent que la fiscalité, directe et indirecte, a des effets régressifs importants sur notre économie. Comme l'a établi une recherche récente, dans la liste des 108 plus grands sièges sociaux établis à Montréal en 1978, 28 ont quitté le Québec aujourd'hui, entraînant malheureusement avec eux plusieurs milliers de hauts salariés et de gros payeurs d'impôts. Et quelle est la raison de ces départs, selon l'avis même de ceux qui prennent ces décisions ? La raison présentée en premier lieu, par tous, c'est la fiscalité. Ce n'est pas là l'unique raison invoquée; plusieurs autres sont également avancées qui indiquent qu'il en coûte plus cher de faire des affaires au Québec qu'ailleurs. Mais si nous ne débloquons pas quelque chose de ce côté-là, tout le reste sera promesse creuse.

En somme, le Conseil du patronat du Quebec ne vient pas demander au gouvernement du Québec de régler lui-même tous les problèmes économiques, mais nous lui demandons de céder un peu plus de terrain aux vrais créateurs de la richesse.

Nous lui demandons également de ne pas rendre, au cours de nos discussions, le gouvernement fédéral responsable de tous nos problèmes, qu'il s'agisse des taux d'intérêt, de la péréquation, ou que sais-je encore. Le fédéral a ses torts dans la situation économique actuelle. Nous le savons fort bien. Nous le lui avons fait savoir et nous continuerons de le faire. Mais il ne faudrait pas demander aux autres les solutions à nos problèmes.

Le Conseil du patronat participera donc à ces assises de deux jours très activement, aussi activement que le permettent le cadre limité aussi bien que les paramètres très stricts de cette conférence.

**Jean-Paul Lambert**
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Pour la troisième fois en moins de cinq ans, à l'appel du gouvernement, sont réunis autour d'une même table les représentants des principaux agents socio-économiques du Québec.

Nous voilà donc réunis parce qu'il y a crise....ou récession sévère selon le point de vue. Mais nous observons qu'il y a d'abord et principalement la crise financière de l'État, amorcée depuis plusieurs années et qui atteint maintenant des proportions insupportables pour les contribuables. Certains commencent d'ailleurs à se rebeller et cela indique que le point de saturation est atteint. Trop c'est trop !

Nos vis-à-vis syndicaux ont posé des conditions pour leur présence, soit le report de toute législation sur les fonds de pension des secteurs public et parapublic et le non-débat autour de cette table de la prochaine ronde de négociations dans ces domaines. Ils ont obtenu gain de cause auprès du gouvernement.

Nous n'avons pas posé de conditions de ce genre et nous ne sommes pas partie à ces arrangements. Pourtant nous aurions souhaité aussi ardemment voir reportées indéfiniment toute augmentation fiscale et toute législation en matière de syndicalisation multipatronale, de licenciements collectifs, de main-mise de l'État sur les régimes de rentes privées et de lésions professionnelles, par exemple. Toutes ces mesures ont le dénominateur commun le plus contre-indiqué imaginable en cette période : elles font augmenter nos coûts et diminuer encore plus notre capacité de compétition.

Nous venons donc ici, une autre fois, jouer le jeu du dialogue et tenter, une autre fois, d'obtenir par des échanges francs et ouverts les marges de manoeuvre nécessaires pour que nos efforts d'entrepreneurs ne soient pas annulés par la voracité des autres intervenants.

Il y a déjà plusieurs années que gouvernements et syndicats demandent toujours plus à l'entreprise tout en lui rendant la vie de plus en plus difficile. Il y a plusieurs années que gouvernements et syndicats (du secteur public notamment) retirent des richesses de la société à un rythme beaucoup plus grand que celui de l'accroissement de ses richesses. Au moment où nous nous parlons, je leur demande de réaliser qu'ils sont en train de tuer la poule aux oeufs d'or. Trop d'entreprises ont déjà croulé sous le poids de ces fardeaux.

Trop d'entrepreneurs nous disent, presque à l'unanimité, leur lassitude et leur découragement quand ce n'est pas leur révolte face aux exigences de ces partenaires. Il n'est plus possible de continuer à nous en demander encore plus sans penser que cette source de richesse et de dynamisme immense qu'est le secteur privé est quand même limitée et peut se tarir. Les difficultés de survivre dans le marché sont déjà suffisamment grandes sans y ajouter encore.

Bien sûr les gouvernements nous disent souvent qu'ils sont prêts à organiser toutes sortes de programmes pour nous aider. Mais en somme, cela ne revient le plus souvent qu'à transférer les fonds perçus chez un entrepreneur qui réussit à se débrouiller par lui-même à un autre entrepreneur qui ne réussit pas à le faire. Et dans l'exercice, on aura surtout créé des emplois dans la bureaucratie étatique et de nouvelles taxes.

Ce processus est autodestructeur. C'est comme donner des coups d'accélérateur tout en freinant la machine. Nous vous faisons observer que nous sommes rendus à un point où le rendement d'augmentations de taxes est devenu non proportionnel et où il en est de même pour de plus en plus de conventions collectives.

Il nous semble donc tout à fait inopportun, dans un tel environnement, de vouloir nous guérir de trop de gouvernement par plus de gouvernement et de trop de pouvoir syndical par plus de pouvoir syndical.

Le président du Conseil du trésor nous annonçait récemment que ses efforts de coupure se sont soldés par des compressions d'augmentation qui font que les dépenses gouvernementales croîtront encore à un rythme trop élevé et qu'on embauchera encore de nouveaux fonctionnaires dans l'année qui commence.

Nous devons dire que ces efforts ne sont pas très convaincants. En tous cas, il n'y en a pas assez d'entre nous qui connaissent une croissance réelle de leurs revenus pour que cet exemple entraîne une motivation à des sacrifices additionnels. C'est plutôt à la démobilisation que ces perspectives nous incitent.

Nous devons aussi vous dire que non seulement nous ne sommes pas prêts à accepter quelque nouvelle taxe et impôt que ce soit, mais un moratoire en ce domaine ne serait qu'une condition préalable à tout espoir de relance. Même sans aucune augmentation nous demeurons encore trop taxés pour être compétitifs.

Il faudra couper vraiment dans les exigences gouvernementales et syndicales. Sinon, inutile de nous gargariser avec des espoirs de relance.

Cependant, nous vivons encore d'espoir dans l'avenir. C'est d'ailleurs la motivation psychologique essentielle de tout entrepreneur. Nos voisins américains connaissent depuis quelque temps des succès lents mais réguliers dans leur lutte à l'inflation. « La récession est presque terminée » titrait récemment un de leurs plus prestigieux magazines d'affaires. Pour nous c'est une lueur d'espoir. Mais cette lueur n'a pas encore traversé la frontière. Ici, les militantismes gouvernemental et syndical sont encore trop agressifs pour entretenir notre espoir dans de meilleurs lendemains. Seule l'incroyable volonté de survivre de l'entrepreneur et sa surprenante croyance en lui-même... et en d'autres, malgré tout, lui servent de soutien.

Nous ne voulons pas vendre nos outils, nous voudrions les renouveler. Alors nous disons à nos partenaires : cessez de drainer nos ressources morales et physiques plus rapidement que nous pouvons en faire le plein et vous verrez que nous sommes capables de nouveaux efforts, de performance et de rebondissement à l'avantage de tous.

**Roger Hébert**
président, Centre des dirigeants d'entreprise

Au Centre des dirigeants d'entreprise, nous avons toujours prôné et nous continuons à favoriser le développement d'entreprises privées solides et rentables

comme élément de base essentiel à un climat social favorable. Mais actuellement, il serait inutile de multiplier les efforts pour améliorer le climat social, tant que l'élément moteur de l'économie connaîtra autant de ratés.

La situation des entreprises, et particulièrement de la PME, est difficile et on voit depuis quelque temps de multiples efforts par différents ministres et ministères pour aider la petite et moyenne entreprise à affronter les difficultés économiques actuelles. Mais, aussi louables que puissent être ces efforts, on peut se demander s'ils ne nous empêchent pas de mettre le doigt sur l'origine véritable du malaise qui frappe les entreprises.

Bien sûr que les taux d'intérêt font mal aux entreprises, particulièrement celles qui ne sont pas encore bien capitalisées, mais que les véritables difficultés sont ailleurs.

Je suggère que le processus engagé depuis déjà fort longtemps, le processus d'étatisation des entreprises par la réglementation, commence à peser lourd sur l'entreprise et particulièrement sur la PME du Québec. Les multiples obligations imposées aux entreprises par les nombreuses lois et leurs règlements, les contrôles exercés par un nombre croissant de régies, la paperasserie engendrée par ces différentes lois et règlements grugent un temps considérable du gestionnaire d'une entreprise, temps qu'il devrait dans le fond consacrer à mieux gérer son entreprise.

Il est inutile de favoriser l'investissement si on continue d'écraser l'entreprise par des législations lourdes d'obligations, et vous savez comme moi qu'il y en a plusieurs en préparation présentement, que ce soit la loi sur la réparation des lésions professionnelles, la loi sur les fermetures d'usine ou encore la loi sur la négociation sectorielle. Pour éviter des fermetures d'usine, il ne suffit pas d'adopter une loi pour les en empêcher, il faut plutôt travailler à rendre cette usine plus rentable.

Je suggère de plus que notre façon de taxer les entreprises pourrait signifier l'arrêt de mort de plusieurs entreprises au Québec. Le niveau d'imposition est très élevé, mais je veux m'attarder à une dimension qui m'apparaît encore plus sérieuse. Autrefois, on taxait principalement le profit. Alors une entreprise qui connaissait une période difficile et qui voyait ses profits diminués, payait alors moins d'impôt. Mais, au cours des dernières années, nous avons vu une réduction graduelle de l'imposition directe et une augmentation massive des taxes indirectes. Alors aujourd'hui on ne taxe plus tant le profit que l'activité engagée pour chercher à générer un profit. C'est comme si on taxait le travailleur non pas sur ses revenus, mais sur le travail qu'il accomplit. On n'a qu'à regarder les majorations des contributions des entreprises à la Commission de la santé et de la sécurité au travail, à la Régie de l'assurance-maladie du Québec, à la Régie des rentes du Québec, à la Commission d'assurance-chômage, à la Com-

mission des normes du travail, ou encore les majorations dans le coût du carburant ou de l'électricité.

Il y a finalement une autre mentalité qui s'est instaurée chez nous et qui, toute valable qu'elle soit, devient très néfaste quand elle se multiplie à l'infini : c'est ce que j'appellerais la « participatite chronique ». Combien de lois actuelles contiennent une obligation pour l'entreprise, même petite, de former un comité composé de travailleurs et de cadres de l'entreprise : la Loi sur la langue et la Loi sur la santé et la sécurité du travail en sont des exemples, et la Commission Jean vient de faire une trouvaille : pour améliorer la formation en milieu de travail, on devrait former un comité décisionnel paritaire et imposer une surtaxe de 1,5% sur la masse salariale.

Je me demande vraiment si c'est avec ce genre d'approche qu'on peut espérer améliorer notre situation économique. Mon propos se résume à ceci : regardons de plus près le fardeau des lois et des règlements qui ont et vont multiplier des obligations démesurées sur l'entreprise ainsi que la forme de taxation que subissent les entreprises, si nous voulons véritablement donner un souffle nouveau à l'économie du Québec.

**Robert D. Murray**
président (Québec), Association des manufacturiers canadiens

Nous de l'AMC-Québec souhaitons que ce sommet permettra d'en arriver à une compréhension mutuelle de la nature des difficultés à surmonter, et une rencontre concernant les options à explorer dans notre domaine de responsabilité respectif et surtout un consensus concernant l'orientation générale de la politique économique et sociale qu'il faut pour renforcer l'économie du Québec, ce coin du monde que nous aimons tous.

Je dois vous dire, monsieur le président, que l'AMC-Québec s'est rendu compte qu'il existe au gouvernement du Québec un désir de dialoguer avec nous. Il est évident que nous ne sommes pas toujours d'accord.

Je tiens à féliciter le gouvernement du Québec de son accessibilité. Je signale particulièrement ce qui concerne directement l'AMC, premièrement le ministre d'État au développement économique et ses collègues et adjoints et les ministres de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, de l'Énergie et des Ressources, du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, de l'Environnement et des Transports.

À cause d'un accident oculaire, je demanderais à mon collègue de livrer notre message.

**Claude Dessureault**

vice-président exécutif (Québec), Association des manufacturiers canadiens

Nos membres qui fabriquent plus de 75% de tous les produits usinés au Québec continuent de rapporter une baisse de production dans la plupart des secteurs, en même temps que des baisses de profits sérieuses, causant des baisses dans l'investissement.

Le secteur de la fabrication, en plus de porter le fardeau de la récession, doit relever un défi concurrentiel très sérieux de la part des fabricants étrangers.

Nous devons aussi moderniser notre matériel comme le disait le Premier ministre afin de ne pas nous laisser dépasser par la rapide évolution technologique.

Une des caractéristiques du secteur manufacturier, c'est que, contrairement au secteur des services et au gouvernement, il peut être littéralement déplacé, d'un jour à l'autre, par un concurrent même très éloigné. On en a la preuve par l'effarante réalité que connaît l'industrie de l'automobile.

Face à cette situation, et dans le but de créer un climat favorable à la restauration de l'économie, nous nous devons d'adopter des mesures visant à favoriser l'investissement, le maintien et la création d'emplois, de ne pas ajouter au problème de la liquidité et de diminuer le fardeau fiscal des manufacturiers, de réduire et d'éliminer plusieurs réglementations et d'empêcher l'adoption de toute nouvelle loi et réglementation qui auraient pour effet de taxer indirectement le secteur manufacturier.

Au cours des trois dernières années, nous avons dû absorber des coûts exhorbitants et les moyens nous manquent. Les dépenses du gouvernement doivent être assorties à la réalité concernant la capacité de payer tant de la part des particuliers que des sociétés.

Les stimulants offerts doivent se faire sous forme de déductions fiscales aux entreprises et aux particuliers plutôt que par des octrois.

Pour une meilleure performance par une hausse de productivité, il nous faut ensemble développer une attitude propre à améliorer la productivité en faisant une meilleure utilisation des ressources humaines déjà trop négligées. Un autre aspect important, c'est l'investissement dans la technologie.

**Robert W. Harrison**

1er vice-président, Bureau de commerce de Montréal

Je suis ici, ce soir, avec le représentant du Copem (Comité de promotion économique de Montréal). Je vais commencer et monsieur Lortie poursuivra.

Le Québec se retrouve dans une situation économique difficile en ce printemps de l'année 1982. Trois facteurs viennent se combiner pour faire de la période que nous vivons, une période des plus critiques dans le développement de notre économie.

*Premièrement, nous faisons face à une conjoncture dépressionniste, caractérisée d'une part par un relâchement de la demande et d'autre part par une inflation persistante et des taux d'intérêt qui demeurent anormalement élevés. Cette combinaison d'éléments déflationnistes et d'éléments inflationnistes rend plus problématique la reprise qui devrait normalement s'amorcer sous peu.*

*Deuxièmement, le gouvernement du Québec est aux prises avec une crise financière majeure unique au Canada. Les déficits on atteint la limite du tolérable et les projections pour les années qui viennent donnent tout simplement des résultats inacceptables. Le gouvernement du Québec ne peut envisager des déficits de l'ordre de 5 milliards de dollars sans précipiter une crise majeure de confiance. La réduction de ces déficits ne peut cependant passer par une hausse des revenus fiscaux. À cet égard, le gouvernement n'a plus de marge de manoeuvre, le contribuable québécois étant déjà le plus taxé au Canada. D'ailleurs, ce haut niveau de taxation commence à avoir de sérieuses conséquences dysfonctionnelles sur l'économie québécoise. On fait grand état des impôts supérieurs payés par les contribuables à revenus élevés. Leur mobilité met en évidence le problème. Toutefois, c'est la classe moyenne qui, par rapport à l'Ontario, est la plus surtaxée. On ne peut envisager d'augmentation de l'impôt personnel.*

*Troisièmement, d'ici quelques années, notre vieille structure industrielle sera exposée progressivement à une concurrence internationale accrue, par l'abaissement des tarifs douaniers canadiens dans le cadre des accords du GATT. On parle depuis longtemps de la nécessité de rajeunir notre structure industrielle. Il faudra maintenant le faire dans des conditions d'urgence. La croissance industrielle du Québec devra se faire dorénavant dans le contexte houleux d'une ouverture des marchés.*[1]

Depuis vingt ans, le Québec s'est doté d'un nombre impressionnant d'institutions de nature économique. Plusieurs sont greffées au secteur public et parapublic. Dans le secteur privé, les changements structurels ont aussi été nombreux. Par exemple le marché financier s'est restructuré, les francophones sont apparus en masse aux postes de commande, les grandes centrales syndicales se sont consolidées, etc. Dans les prochains dix ans, ces structures institutionnelles seront testées. Nous devons passer collectivement à l'action et ce, dans un contexte des plus difficiles. C'est le défi de la décennie.

1. La partie de ce texte reproduite en italique fut prononcée en anglais; la traduction a été fournie par le Comité de promotion économique de Montréal.

Le Québec ne se sortira de l'état de crise qu'il vit actuellement, que s'il est prêt à accepter des changements profonds dans la façon dont il organise et qu'il gère son économie. Ces changements ne seront voulus que s'ils résultent d'un consensus social quant aux directions à prendre. Nos choix sociaux doivent donc reposer sur des principes largement admis par la société.

**Pierre Lortie**

président du conseil, Chambre de commerce du district de Montréal

Nous proposons l'excellence comme principe de base. L'excellence dans l'action permet de définir des critères de performance et sert de guide dans la formulation de nos choix sociaux.

L'excellence dans l'action vise à rencontrer les standards d'efficacité les plus rigoureux. En acceptant ce principe, la société accepte qu'elle peut et doit faire mieux qu'ailleurs.

Du principe de l'excellence se dégage deux corollaires. Premièrement, ne peut être excellent que ce qui répond à des critères de performance rigoureux. Dans les années de turbulence qui s'amorcent, nous pouvons choisir entre se laisser ballotter par les flots ou se tracer une direction et l'atteindre. Le principe de l'excellence nous appelle à l'action par la voie de normes de performance élevées.

Le deuxième principe corollaire est l'ouverture sur le monde. L'athlète qui poursuit l'excellence recherche la compétition. Si nous visons à être les meilleurs, il n'y a pas lieu de craindre la concurrence des autres provinces au pays. Au contraire, elle s'avère l'aiguillon qui nous y amènera. La recherche de l'excellence passe par des comparaisons soutenues. Le « réalisé » sert à définir la norme du « réalisable ». Dans ce contexte, la recherche de l'excellence ne nous permet plus de nous cacher derrière le paravent de la spécificité québécoise. Nous nous sortirons de la crise actuelle en devenant aussi bons sinon meilleurs qu'ailleurs. Dans ce sens, il devient tonifiant de nous comparer.

Le principe de l'excellence nous offre des amorces de solution. Dans les jours qui suivent, nous reviendrons continuellement sur quelques points. Premièrement, il faut assainir nos finances publiques. Deuxièmement, sur le plan fiscal, le gouvernement du Québec n'a pas de marge de manoeuvre. Il serait tout simplement indécent d'augmenter les impôts pour payer une hausse de salaire de 800 millions de dollars à des fonctionnaires déjà mieux payés que les employés du secteur privé. Troisièmement, le gouvernement doit s'engager sur une réduction progressive des taxes et impôts au Québec, dont l'effort fiscal est d'environ 20% supérieur à la moyenne canadienne.

Il est impératif que le gouvernement du Québec règle sa crise financière. Ne pas le faire serait non seulement une invitation au chaos économique, mais le paralyserait graduellement face à ses propres responsabilités économiques. Cet assainissement des finances publiques doit passer obligatoirement par une cure d'amaigrissement. Depuis plusieurs années, on s'est gargarisé de mots et de grandes déclarations. L'inévitable est toutefois arrivé. L'assainissement des finances publiques passe par trois grandes voies.

Premièrement, un ajustement de la rémunération dans les secteurs public et parapublic s'impose. La norme veut que la rémunération dans ces secteurs soit basée sur les taux en vigueur dans le secteur privé. Toute déviation à cette règle non seulement constitue une classe de privilégiés, mais crée des tensions au sein du secteur privé qui minent sa compétitivité. Deuxièmement, le gouvernement doit rechercher des objectifs de productivité similaires à ce qui se fait ailleurs. Par exemple, une réflexion approfondie doit être amorcée dans le secteur de l'éducation. Une société ne peut impunément gaspiller ses ressources rares. Troisièmement, le gouvernement doit continuellement se poser la question d'impartition et faire un examen serré entre l'option « faire » et l'option « faire faire ».

Le secteur privé doit aussi être un partenaire responsable. Personne ne peut nier que les transformations institutionnelles du secteur privé depuis vingt ans au Québec ont profondément changé les enjeux stratégiques des différents partenaires sociaux du Québec. Nous avons assisté à une montée très rapide d'une nouvelle classe de « managers » francophones qui, aujourd'hui, a largement entre ses mains les conduites de notre économie. L'institutionnalisation du marché financier a amené aussi des mutations profondes dans la propriété des entreprises. Ainsi collectivement, par le biais de leurs fonds de pension, les Québécois sont devenus des acteurs importants dans la propriété de presque toutes les grandes entreprises actives au Québec. Le débat public se doit de reconnaître cette nouvelle réalité.

Dans les années qui viennent, l'entreprise québécoise devra démontrer qu'elle aussi sait être excellente. Le défi du Québec est de créer les conditions qui amèneront, de la part de l'entreprise privée, cette performance supérieure. Nous ne pouvons plus agir comme si nous étions impuissants et tributaires d'initiatives externes au Québec. Nous créons les propres conditions de notre propre succès.

Les partenaires sociaux réunis autour de cette table doivent être conscients de leur responsabilité mutuelle. L'amélioration de notre situation passe par la croissance économique. Cette croissance doit obligatoirement passer par la recherche continue d'une performance supérieure, tant au niveau de l'administration publique que celle du secteur privé.

Nous aurons l'occasion dès demain d'aborder des sujets spécifiques. Nous sommes bien décidés à briser ce cercle vicieux du marché politique où la promotion des intérêts particuliers prend le dessus sur ceux de l'ensemble de notre société, sur le bien commun.

Nous sommes aussi bien décidés d'attaquer de front les nombreuses entraves qui appauvrissent en quelque sorte les conditions de succès de l'entreprise québécoise. Nous devons nous parler franchement, de sorte qu'ensemble nous convenions de la nécessité d'une nouvelle direction.

Et cette nouvelle direction passe nécessairement par la recherche assidue et déterminée de l'excellence.

**J.J. Pierre Tremblay**
président, Conseil des gens d'affaires du Québec

La révolution tranquille, vous vous en souvenez ? Elle est venue en 1960, alors que les Québécois et les Québécoises décidaient de prendre en mains leurs propres destinées. Que de chemin parcouru, que de belles réussites depuis cette date historique !

Il aura fallu tout juste deux décennies à une foule de Québécois et de Québécoises pour devenir des producteurs, des constructeurs, des réalisateurs... en un mot des entrepreneurs pleins d'imagination.

Hélas, les affaires, comme toute entreprise humaine, connaissent des périodes tantôt heureuses, tantôt moins heureuses. Est-il besoin de dire que la période que nous vivons apporte bien peu de réjouissances aux gens d'affaires du Québec.

Mais la grande souplesse d'adaptation dont ont fait montre les gens de chez nous ne saurait les laisser démunis devant les conditions économiques actuelles. Après tout, il est des choses que nous conservons envers et contre tous. Nous voulons parler des ressources humaines, des ressources naturelles et de l'infrastructure industrielle moderne du Québec. Elles sont là aujourd'hui; elles seront là demain. À nous de nous en servir en faisant preuve d'un esprit novateur.

Comme porte-parole du Conseil des gens d'affaires du Québec, je veux, bien sûr, vous faire part du point de vue de ceux qui oeuvrent surtout au sein de ce secteur de l'économie que l'on appelle communément la PME. La PME québécoise, est-il besoin de le souligner, a été, elle aussi, durement éprouvée au cours des dernières années. Les faillites se sont chiffrées par milliers. Pour l'année 1981, le nombre de faillites au sein de la petite et la moyenne entreprise a atteint le plateau des 3500.

Mais ces chiffres sont-ils aussi alarmants que le laissent croire les statistiques toujours avares de commentaires appropriés ? Le nombre des petites et des moyennes entreprises au Québec s'établit à environ 125 000. En nous fondant sur ces chiffres, nous constatons qu'il y a eu au Québec, en 1981, environ 3% de faillites au sein de la petite et de la moyenne entreprise. Il reste donc bien au-delà de cent mille sociétés qui composent chaque jour avec les taux d'intérêt élevés, l'inflation et la concurrence toujours plus vive.

Signalons en passant que dans les années meilleures, le nombre de faillites au sein de la PME se chiffrait à quelque 2000 par année, soit 1,5%.

À l'analyse de ces données, une conclusion s'impose : les gens d'affaires du Québec s'en sortent quand même pas si mal, compte tenu de la situation actuelle. Voyons comment ils s'y prennent.

Bien sûr, les petites et moyennes entreprises qui poursuivent leurs activités ne sont pas sans payer chèrement leur quote-part à la récession économique. Pour s'en sortir, elles font appel à une rationalisation toujours plus grande de leurs activités : elles instaurent des modes de gestion mieux adaptés à leurs besoins; elles réduisent leurs stocks d'inventaire; elles limitent, dans la mesure du possible, leurs frais d'exploitation; et elles ont recours à des méthodes de mise en marché plus dynamiques. En un mot, plusieurs des petites et moyennes entreprises québécoises réorganisent complètement leurs structures et leurs moyens d'action.

Il est bon de se rappeler que les promoteurs et les responsables des petites et moyennes entreprises sont des gens qui possèdent à un plus haut taux la volonté et l'ambition de réussir. Il faut voir avec quelle détermination ces gens s'efforcent de vaincre les présentes difficultés économiques que nous traversons.

Nous avons choisi d'adopter un ton optimiste pour bien indiquer qu'il convient mieux de chercher des solutions positives aux problèmes économiques du Québec, que de répéter sans cesse qu'il faille laisser aller les choses et attendre que la situation mondiale prenne une nouvelle tangente.

La PME québécoise représente 60% de l'industrie de chez nous. À ce titre, elle a de lourdes obligations. Mais, par ailleurs, elle est en droit de s'attendre à une étroite collaboration de la part de la grande industrie, des gouvernements et des travailleurs. La PME est prête à faire sa part. Elle le prouve, jour après jour, en faisant tous les sacrifices qui s'imposent pour assumer son rôle dans l'économie québécoise.

Nous sommes tous réunis ici pour essayer d'en arriver à un consensus sur les moyens à prendre pour aider le Québec à mieux traverser cette période difficile, et possiblement, à amorcer une certaine relance économique.

Tous les grands intervenants à ce sommet économique, la grande entreprise, les PME, les travailleurs, les syndicats et les gouvernements, sont financièrement affaiblis au point d'avoir une marge de manoeuvre bien mince pour faire face à leurs obligations.

Pour le Conseil des gens d'affaires du Québec, ce sommet économique est l'occasion de se familiariser avec les difficultés auxquelles font face les autres grands partenaires de l'économie québécoise.

Il est absolument nécessaire que nous fassions tous montre d'une très grande ouverture d'esprit. Nous voulons rappeler à tous ceux qui sont ici présents, que les entreprises québécoises de toutes tailles ne doivent pas trop exiger des gouvernements et des syndicats. Par ailleurs, les gouvernements et les syndicats ne doivent pas non plus exiger des entreprises des sacrifices qui vont au-delà de leurs possibilités.

C'est en s'efforçant de garder une juste vue des responsabilités de chacun, que le Conseil des gens d'affaires du Québec se propose de formuler des représentations qui devraient assurer à court, à moyen et à long termes la santé économique du Québec.

Nous vouslons soumettre, d'abord et avant tout, une proposition qui vise à atténuer cet état de peur collective, laquelle est peut-être plus néfaste encore que l'inflation et les taux d'intérêt élevés.

Il faut donc s'attaquer, en tout premier lieu, à l'attitude des gens. Bien sûr, ce n'est pas une mince tâche, car ceux-ci sont plus enclins à parler des mauvaises nouvelles que des réalisations positives. Une telle attitude se retrouve aussi bien dans le domaine des affaires que dans les domaines culturel et social. N'entendons-nous pas un peu partout des gens qui crient à la catastrophe !

Et même dans le monde des affaires, il arrive que celui qui parle d'une façon optimiste soit souvent pris pour un naïf ou un rêveur. Certains prétendent que la situation actuelle est aussi pire que celle des années 1930. Toutefois, ils oublient que les mesures sociales d'aujourd'hui assurent la circulation d'une masse monétaire minimale dans l'économie.

Mais plus encore, un récent sondage de Statistique Canada révèle des intentions d'investissement de l'ordre de 15 milliards de dollars pour le Québec en 1982. Au cours de la même année, le gouvernement du Québec va dépenser quelque 23 milliards de dollars. Il s'agit là d'activités économiques, sous une forme ou sous une autre.

On entend beaucoup parler des méga-projets des autres provinces, entre autres de l'Alberta et de Terre-Neuve, et on oublie trop souvent que des inves-

tissements de quelque 60 milliards de dollars sont prévus dans le secteur énergétique du Québec au cours des années à venir.

Plus près de nous, qui ne s'est pas réjoui de la reprise de la construction dans la région de Montréal et des succès toujours plus évidents remportés par nos entreprises à l'étranger ?

L'économie québécoise possède de nombreux points forts. Il nous revient de les faire valoir et d'en parler publiquement dans une politique positive.

Le Conseil des gens d'affaires du Québec croit, qu'ici comme ailleurs, la reprise économique repose bien davantage sur l'attitude des gens que sur des initiatives sans lendemains entreprises à gauche et à droite en vue de satisfaire à des contingences pas toujours réalistes.

Le Québec de 1982 n'est plus le Québec d'avant 1960. Et malgré toutes les viscissitudes actuelles, l'avenir demeure prometteur. Car, somme toute, les ressources humaines, les ressources naturelles et l'infrastructure industrielle et commerciale moderne nous sont acquises.

## 1.3 Les exposés des organisations de travailleurs

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

C'est comme porte-parole de plus de 400 000 travailleuses et travailleurs que la Fédération des travailleurs du Québec a décidé de participer au présent sommet économique. Nous avons accepté votre invitation spontanément, bien qu'un peu naïvement peut-être. Nous avions cru que ce sommet serait une occasion magnifique où tous les participants viendraient s'enquérir de l'état de la situation, constater l'ampleur de la crise et tenter ensemble de trouver des solutions pour s'en sortir.

Lorsqu'on parle de crise, en fait, on se réfère à deux crises : une crise économique généralisée et une crise plus proprement budgétaire. La crise économique n'est pas spécifique au Québec; tout le monde s'entend pour identifier certains facteurs internationaux, qui, entre autres, causent l'inflation, comme par exemple la montée des prix de l'énergie et des produits alimentaires. Mais nous refusons toute interprétation qui laisserait croire qu'il n'y a rien à faire parce que la crise serait généralisée à tout le monde capitaliste. En fait, la crise économique que nous vivons a été délibérément, et je dirais criminellement amplifiée, par un gouvernement fédéral borné qui s'entête à voir dans l'inflation le problème numéro un et qui prétend le combattre par des hauts taux d'intérêt. De façon totalement irresponsable, le gouvernement d'Ottawa, sous prétexte de combattre

l'inflation, crée volontairement du chômage et est en train de jeter l'économie par terre; et le plus tragique de tout cela, c'est que l'inflation continue de plus belle.

La FTQ se réjouit que votre gouvernement, contrairement à celui d'Ottawa, identifie le chômage comme étant le principal problème de l'heure; mais nous attendons impatiemment que votre déclaration se traduise dans des mesures précises. Au cours de ce sommet, nous aurons des propositions concrètes à vous soumettre pour relancer l'emploi et l'économie.

Par ailleurs, depuis que nous avons annoncé publiquement notre participation à ce sommet, nous avons été vivement déçus par la tournure des événements. Plusieurs de vos ministres en ont profité pour faire des déclarations souvent démagogiques, au lieu de se préparer sérieusement pour le sommet et de mettre à la disposition des participants toutes les informations nécessaires à la recherche de solutions. Lorsque nous écoutons ces ministres, nous avons l'impression que les boucs émissaires sont déjà choisis. Nous avons l'impression qu'en plus d'être les premières victimes de la crise, les travailleurs et les travailleuses sont également élus pour en porter la responsabilité. À ce point de vue, plusieurs membres de votre gouvernement rejoignent le Conseil du patronat, les chambres de commerce et le *Board of Trade*.

Pour les porte-parole du monde patronal, il y a sans doute une crise, mais il y a surtout une situation rêvée pour s'attaquer aux travailleurs et à leurs organisations, pour tenter de gruger dans des acquis de la classe ouvrière et pour remettre en cause les grands programmes sociaux. Pour en arriver à ses fins, le Conseil du patronat va même jusqu'à sortir des boules à mites une étude faussement scientifique sur la fuite des sièges sociaux; il l'a actualisée à une semaine du sommet avec un échantillon très élaboré basé sur 33 réponses... et en faisant répondre des gens qui avaient refusé de le faire; d'ailleurs je vous réfère à l'éditorial de Lise Bissonnette dans *Le Devoir* du 1er avril qui dit que de faire répondre des gens qui refusent de répondre n'est pas plus honnête que de faire voter des morts !

Le patronat revient avec ses vieilles rengaines sur la remise en cause des programmes sociaux sur la nécessité de geler les salaires des travailleurs du secteur public, sur la trop grande place que prendrait l'État dans l'économie. Le patronat se permet même de critiquer le niveau des impôts et d'en revendiquer une diminution pour les compagnies alors que celles-ci ne paient que 860 millions de dollars en impôts et qu'elles en reçoivent 403 millions en subventions gouvernementales. Autrement dit, les compagnies payent environ 450 millions de dollars sur un budget de quelque 22 milliards; pourtant le patronat parle comme s'il payait la grosse part des impôts alors que sa participation est insignifiante. Les services que le patronat demande de couper, ce sont les services qui sont payés

par les impôts des travailleuses et des travailleurs et non pas par les siens. Nous serions presqu'en droit de demander au patronat de se mêler de ses affaires.

Il semble que la principale préoccupation patronale est de profiter de la situation pour réduire le rôle de l'État, pour museler le mouvement syndical et pour faire payer les effets de la crise aux travailleurs. Contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, il y en a qui profitent de la crise actuelle; ce sont les plus gros qui réussissent à tirer leur épingle du jeu. Par exemple, les banques, avec les politiques de hauts taux d'intérêt, enregistrent des profits records; il y a aussi les grandes entreprises qui investissent leurs profits à l'étranger, qui occupent le terrain laissé vacant par les petites entreprises qui font faillite et s'emparent des entreprises moins fortes dans leur secteur; c'est le genre d'investissement qui ne crée aucun emploi.

Nous avions cru que le présent sommet servirait à explorer des solutions à la crise. Mais, suite aux déclarations de plusieurs ministres et aux intentions annoncées par le patronat, nous doutons fort qu'il serve à ce but.

Nous voulons dire aussi quelques mots sur l'autre crise : la crise budgétaire. Le gouvernement aurait un déficit dépassant trois milliards de dollars. C'est quelque chose d'important mais non pas de traumatisant. Il faut tout d'abord prendre en considération que le déficit du gouvernement du Québec n'a pas servi, comme certains le prétendent, à financer des dépenses courantes mais a servi, dans sa plus grandes partie, à faire des investissements dans la construction de routes, d'installations hydro-électriques, d'écoles, d'hôpitaux, et dans la création et l'amélioration des services. Pour nous, il n'y a rien de scandalisant dans un tel déficit. Bien au contraire, lorsqu'il y a crise économique, nous croyons qu'un gouvernement a la responsabilité d'avoir une politique expansionniste afin de créer de l'emploi et de relancer l'économie. Dans ce sens, un déficit devient un investissement.

Geler les salaires dans le secteur public ou couper dans les services à la population ne créera pas un seul emploi de plus, n'améliorera en rien le sort des quelque 500 000 chômeurs réels que le Québec compte actuellement. Fermer des lits dans les hôpitaux, ça ne fait pas vendre des automobiles ni des réfrigérateurs. Ce que ça prend, ce sont des programmes pour relancer l'économie et créer de l'emploi. Par exemple, il y a un besoin criant de logements dans la région de Montréal, le taux de vacance n'étant que de 1% et ce ne sont généralement pas des logements pour une famille à revenu moyen. Avec une telle pénurie de logements, les locataires sont totalement à la merci des propriétaires; ils doivent aussi absorber, dans des hausses effarantes de loyers, la hausse des taux hypothécaires.

La mise en marche de vastes programmes de construction de logements familiaux est donc une urgence sociale; et nous ferions d'une pierre deux coups.

En plus de nous attaquer à la pénurie de logements, nous mettrions au travail des dizaines de milliers de travailleurs et de travailleuses en chômage. Monsieur le ministre Jacques Parizeau disait lui-même que la construction d'un logement consitutait un emploi direct pour un travailleur de la construction pendant un an; donc, 50 000 logements signifient 50 000 emplois dans la construction et quelque 100 000 emplois indirects, en forêt, dans les scieries, dans les usines de matériaux de construction, portes, fenêtres, etc. Et ceci n'est qu'un exemple d'intervention possible pour se sortir de la crise. Nous aurons d'autres propositions à soumettre. Et 150 000 travailleurs de plus au travail, cela constitue un fardeau de moins pour les dépenses de l'État et l'entrée de nouveaux impôts; cela signifie un allègement important pour ceux et celles qui paient des impôts, c'est-à-dire les salariés.

Dans une séance ultérieure, la FTQ vous soumettra un ensemble de solutions. Qu'il nous suffise ici de rappeler que la relance de l'économie passe notamment par la reconnaissance du droit au travail et de l'accès à la syndicalisation, par une législation contre les fermetures d'usines et les licenciements collectifs, par des programmes massifs d'investissements et par le maintien intégral et l'amélioration des programmes sociaux.

Laissez-moi vous dire en terminant, monsieur le Premier ministre, que si vous êtes intéressé à chercher des solutions qui impliqueraient tous les citoyens, nous sommes tout disposés à les étudier. Mais nous n'accepterons pas que le fardeau retombe sur les seules épaules des travailleuses et des travailleurs et encore moins sur un groupe particulier.

**Norbert Rodrigue**
président, Confédération des syndicats nationaux

Tous les jours, le mouvement syndical est confronté à la misère et aux souffrances qu'inflige la crise économique au monde ordinaire.

Chaque fois qu'une usine ferme ses portes, que surviennent des mises à pied, que sont abolis des postes, ce ne sont pas seulement de froides statistiques qui continuent de s'accumuler. Ce sont surtout des hommes et des femmes, bien vivants, qui perdent un emploi auquel ils ont consacré cinq, dix ou vingt ans de leur vie. Dans l'état actuel des choses, ils ne peuvent même pas nourrir l'espoir de trouver un autre emploi, de se recycler, d'apprendre un autre métier.

Aujourd'hui, quand quelqu'un perd sa *job*, les chances de revenir sur le marché du travail sont à peu près nulles.

Les problèmes du chômage ne surviennent jamais seuls. D'ailleurs, l'état de la situation, que le gouvernement déplore dans les documents préparés pour le sommet, le rappelle : le père de famille n'assure plus la sécurité nécessaire au

développement de la famille; la femme au foyer sait ce qu'elle devra payer d'inquiétude, de privations, de surcroît de travail en raison de la perte du salaire; parfois, elle doit elle-même contribuer aux besoins de la famille par un travail temporaire, précaire, mal payé.

Les jeunes se découragent. Incapables d'accéder au marché du travail, et même de croire que leurs études pourraient leur permettre d'y accéder, ils représentent en quelle sorte un gaspillage incroyable qu'une société ne devrait pas tolérer.

Travailleurs et travailleuses plus âgés sont rapidement exclus du monde actif : ils sont forcés à une retraite prématurée ou définitivement écartés du marché du travail.

Les problèmes sociaux engendrés par le chômage sont multiples. Ils ont parfois des effets cruels : augmentation de la délinquance, impossibilité d'intégration pour les personnes handicapées, déclassification et assistance sociale.

La condition de tous ces gens est aggravée par la réduction de services qu'entraînent les coupures dans les budgets sociaux. Réduction des services sociaux, de santé et des programmes d'éducation. Au moment même où les besoins n'ont jamais été aussi importants !

Même pour les travailleurs syndiqués, davantage capables de se défendre, la crise économique signifie une perte du pouvoir d'achat par une baisse relative de leur salaire et une diminution de leur niveau de vie : hypothèques pour ceux qui ont pu acheter une maison, hausses colossales des loyers, coûts d'intérêt scandaleusement élevés pour toute dépense de consommation.

Nous sommes conscients que ces énormes difficultés vécues par le monde ordinaire proviennent du laisser-faire délibéré d'Ottawa et de sa politique monétaire appliqués de sang froid.

Mais on n'a pas le goût et puis on n'a pas envie de se laisser faire. Nous ne pensons pas, malgré l'arrogance d'Ottawa, davantage à l'écoute de Washington que de son peuple, qu'il n'y ait plus rien à faire. Nous voulons quant à nous, nous tourner et nous ranger du côté du pouvoir.

Se tourner vers le pouvoir, cela signifie cesser de démissionner et de chercher la réduction du Québec en coupant des services sociaux qui sont des acquis de civilisation. Cela signifie également cesser de vouloir faire porter aux plus faibles, à ceux qui en paient déjà lourdement le prix, les conséquences d'une crise économique qui profite aux riches, aux monopoles, aux grandes banques, à tous ceux qui vivent des revenus de placement.

Le gouvernement du Québec n'a pas le droit de se tromper de cible et de tenir pour responsables de cette crise ceux et celles qui en sont les victimes.

Nous allons suggérer des réponses aux problèmes budgétaires, demain, au cours de la journée. Nous ne prétendons pas que ces réponses corrigeront tout mais vous vous en attendez probablement, ça ne sera sûrement pas de la nature du gel des salaires.

Nous vouslons, quant à nous, miser sur notre grande richesse collective, sur notre propre capacité de nous organiser pour transformer la situation à l'avantage des couches populaires.

Monsieur le Premier ministre, en 1962, quand le Québec, le peuple québécois s'est donné Hydro-Québec, il a fait beaucoup plus que de se doter d'une entreprise de service énergétique assurant l'approvisionnement de tous les Québécois, qu'ils vivent en Gaspésie, à Montréal, dans le Nord-Ouest ou en Mauricie.

Nous nous sommes donné en même temps une puissance économique de développement et de financement. Vous connaissez le nombre impressionnant d'emplois entraînés par le développement d'Hydro-Québec, non seulement dans la construction mais dans tous les secteurs : aluminerie, papier, compagnies assurant équipements et services. Vous savez de plus ce que signifie la capacité d'emprunt d'Hydro-Québec sur les marchés financiers internationaux.

Nous pensions, quant à nous, que cette société d'État devrait être davantage démocratisée, davantage transparente, plus évoluée dans ses relations de travail.

Cette démocratisation et cette transparence assureraient une planification axée sur les besoins du peuple et un développement en fonction de ses intérêts. Mais au-delà de ces reproches que nous croyons justifiés, nous pensons que cette société sert les intérêts du Québec.

Nous ne pensons pas la même chose de Domtar, qui investit des centaines de millions de dollars en Alberta, aux États-Unis et au Mexique, qui exige, avant de moderniser son usine d'East Angus, que le gouvernement diminue ses normes antipollution à son usine de Windsor, vingt milles plus loin.

Nous ne pensons pas la même chose non plus de l'Iron Ore, qui a exporté ses profits aux États-Unis avant de mettre à pied la moitié de sa main-d'oeuvre sur la Côte-Nord.

Ni de la CIP, qui a détruit nos forêts, ni de ITT, ni de Cadbury, ni de Sun Life, ni de Commonwealth Plywood.

Nous sommes convaincus que le Québec doit établir sa propre stratégie industrielle. C'est sur nous-même qu'il faut miser pour se sortir du drame collectif que nous vivons. Nous sommes convaincus qu'il nous faut nous donner les leviers économiques nécessaires pour que le développement se fasse dans le sens de nos intérêts plutôt que dans celui des multinationales ou des grandes entreprises. C'est par le contrôle constant de notre développement économique, par une planification soumise aux intérêts du monde que nous pourrons lutter efficacement contre le chômage, pour le plein emploi, pour permettre au monde de vivre autrement que dans l'incertitude.

C'est aussi à cette seule condition que nous pourrons assurer la survie et le développement de notre identité culturelle spécifique.

Durant ce sommet, nous n'avons pas l'intention de miser sur des formules toutes faites. Au contraire, nous comptons proposer des moyens concrets que le Québec doit se donner, à notre avis, pour que le droit au travail devienne une réalité.

Cela exige entre autres des mesures précises pour protéger les travailleurs non syndiqués, la détermination d'un meilleur salaire, d'une protection de leur emploi. Cela exige l'élargissement des cadres de la syndicalisation et de la négociation pour assurer une plus grande sécurité à tous les travailleurs. Cela exige l'utilisation, aux fins de développer le Québec, des importantes sommes d'argent (notre argent, le nôtre), versées aux compagnies privées dans des fonds de retraite et d'assurance.

Nous refusons finalement la lecture fataliste que plusieurs veulent nous imposer. Nous nous rangeons du côté de l'espoir, du côté du peuple, sur lequel il faut s'appuyer et avec qui on pourra construire.

**Robert Gaulin**

président, Centrale de l'enseignement du Québec

C'est sur mandat de notre Conseil général que nous avons répondu, comme porte-parole de quelque 80 000 travailleuses et travailleurs de l'enseignement, du loisir, des affaires sociales, à l'invitation de participer à cette conférence au sommet de Québec. Cette participation ne signifie toutefois pas que la CEQ souscrive à la perspective mise de l'avant par le Premier ministre, à savoir que le seul moyen de se sortir de la crise, c'est le partage des responsabilités entre les divers agents socio-économiques. Au sommet des « décideurs » comme se plaît à l'appeler un certain discours gouvernemental, sont certes conviés de véritables « décideurs » économiques et politiques, mais sont présents aussi ceux et celles qui ont dû subir les contrecoups et les conséquences de telles décisions, comme travailleurs, consommateurs, jeunes, adultes ou personnes âgées, hommes et femmes de toutes les régions du Québec.

Le document gouvernemental lui-même *L'état de la situation socio-économique*, attribue à « des décisions prises ailleurs » les principales causes de la conjoncture néfaste que nous traversons. Pourquoi faudrait-il donc que la seule solution passe par « des décisions à prendre ici », dans la magie d'une solidarité englobant uniformément tous les agents économiques québécois sans distinction ?

La CEQ rejette d'emblée cette approche qui consiste à créer l'impression que le travailleurs, en particulier les syndiqués, sont l'un des facteurs de cette crise alors qu'ils en sont d'abord les cibles et les victimes, tout comme le sont les classes populaires en général.

La CEQ est toutefois présente à ce sommet, parce qu'il nous a semblé important de venir refléter publiquement ce que nous ont dit nos membres, en régions et dans ses instances; il nous a paru opportun de peser de toutes nos forces, au sein du mouvement syndical, pour « stopper » la propagande anti-travailleurs et anti-services publics qui déferle actuellement de maintes sources patronales et ministérielles. On nous a assuré que ce sommet n'allait pas être une avant-première de la prochaine négociation du secteur public. Nous acceptons cette règle du jeu, et nous souhaitons qu'elle soit respectée même par certains ministres à qui viendrait l'idée de parler de réaménagements des régimes de retraite, par exemple...

Notre explication de la crise ne prétend pas être définitive : nous admettons d'emblée qu'elle résulte d'un enchevêtrement complexe de décisions économiques, financières et politiques d'ailleurs et d'un « ici » à double niveau : fédéral et provincial.

Mais l'inflation, si elle contribue à hausser les profits, a aussi pour effet d'appauvrir collectivement l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, et ce sont précisément des interventions gouvernementales telles qu'on en a connues dans les années 1975, à l'époque des mesures de contrôle des prix et des salaires, qui ont contribué à cet appauvrissement collectif des travailleurs et ce, malgré des clauses d'indexation qui sont venues tempérer ce phénomène. De l'inflation à la hausse des taux d'intérêt, de l'augmentation du chômage à la détérioration des services publics, il s'en est suivi un enchaînement de décisions politiques et économiques dont seuls les travailleurs et les classes populaires ont fait les frais. On nous a transféré le poids de la crise et le fardeau des déficits, alors que des milliards sont sortis d'ici en bénéfices et on été investis ailleurs ou tout simplement utilisés à des fins spéculatives.

Ce qui manque, ce ne sont donc pas les ressources, mais l'utilisation de ces ressources dans une perspective de développement économique et social, planifié et démocratique, où l'État tiendrait un rôle de plus en plus déterminant dans certains secteurs-clés, où les travailleurs à travers leurs organisations détiendraient de plus en plus d'emprise sur leur travail, sur leur production, sur leurs conditions de vie.

Toute décision politique ou économique qui ira dans ce sens trouvera notre appui. Mais, toute mesure visant à remettre encore davantage nos conditions de travail et de vie entre les mains de cette même « libre entreprise », de ces mêmes lois du marché qui ont engendré la situation catastrophique actuelle, toute mesure ayant pour effet de nous enfoncer encore d'un cran dans la dépendance et le mal-développement social et économique, toute mesure attentant à nos acquis et à nos services sociaux et collectifs, toutes telles mesures trouveront contre elles l'ensemble du mouvement syndical, dont la CEQ.

Nous pensons que le gouvernement doit éviter le piège de la solution unique et magique; « couper les services publics jusqu'à ce que ça crie ». Nous estimons, avec le gouvernement, que la performance récente de l'économie québécoise, et surtout que ses atouts à moyen terme constituent un gage précieux sur lequel il faut miser dans ces circonstances difficiles. Au lieu de régresser ou de tergiverser du côté de ses dépenses publiques, entreprises et services, le Québec doit intensifier ses investissements en ce sens et contribuer ainsi à enrayer la récession de façon positive et non pas de façon « capitularde » devant l'avenir.

Au nombre des orientations immédiates et concrètes à prendre, nous proposons des mesures visant, d'une part, le maintien de nos acquis sociaux et économiques, et visant aussi la réduction des inégalités et l'élargissement des droits démocratiques, lesquels sont indissociables de nos conditions économiques et sociales. Pendant cette conférence, nous aurons à coeur aussi la défense du droit de la jeunesse québécoise, malheureusement absente de ces assises, a une formation adéquate, à du travail satisfaisant, à des loisirs enrichissants, bref, leur droit à des conditions de vie convenables.

Tout au long de cette conférence, nous soutiendrons que les dépenses sociales font partie du bien-être des travailleurs; que les dépenses en éducation sont des dépenses d'investissement grâce auxquelles le stade actuel de développement a pu être atteint; nous souscrirons aussi à un train de mesures visant à créer de l'emploi et à combattre les inégalités; nous insisterons sur l'importance de renforcer les droits collectifs et sociaux des travailleurs, notamment par la syndicalisation accrue; enfin, nous tenterons de montrer que le gouvernement québécois pourrait s'il le voulait, accroître sa marge de manoeuvre, sans taxer

davantage les travailleurs, ni sabrer dans les dépenses publiques : par le biais de mesures canalisant l'épargne des Québécois vers des investissements productifs.

Il y a cinq ans, au sommet de Pointe-au-Pic, nous nous sommes dit prêts à discuter de l'économie, à condition de remonter aux causes de notre dépendance et à condition d'avoir la lucidité d'envisager des solutions d'ensemble, démocratiques et à long terme. Nous sommes toujours disposés à ce faire. À cette même occasion, vous vous étiez empressés d'aller au devant de nos critiques en qualifiant vous-mêmes les restrictions imposées de « féroces et brutales ». Vous nous aviez expliqué et je cite : « la remise en ordre est non seulement importante pour assurer et maintenir le crédit du Québec et de ses institutions, mais elle est essentielle à la réalisation des objectifs politiques du nouveau gouvernement ». Ça fait cinq ans que vous en faites des coupures dans les budgets sociaux d'éducation et de santé.

Par exemple, afin de rembourser les arrérages hérités du gouvernement précédent, les crédits budgétaires à l'enseignement primaire et secondaire public qui comptent pour 60% des dépenses d'éducation, n'ont été augmentés que de 4,3% en 1977, 0,4% en 1978. Ils étaient réduits de 0,08% en 1979, alors que l'inflation atteignait plus ou moins 10%.

En 1980, par le biais de nouvelles règles budgétaires, c'est cent millions de dollars qui ont été coupés. En 1981, les coupures dans l'enseignement primaire et secondaire public, seulement, ont atteint 180 millions de dollars.

On a évoqué plus tôt une augmentation des dépenses de 14% en 1982, mais les dépenses à l'enseignement primaire et secondaire public, ont augmenté de 3,6% seulement. Il y a des économies de combien de millions aux dépens de l'éducation. Jusqu'à quand est-ce que ça va durer ? Quels sont les objectifs politiques derrières des gestes de cette nature ?

Lors des nombreux colloques et de la tournée que nous venons de faire partout au Québec, nos membres ont refusé de se sentir coupables de ce qu'ils ont gagné de haute lutte à travers leur action syndicale. La manifestation de Montréal de samedi dernier le prouve une fois de plus : nos membres nous ont donné le mandat de vous dire qu'ils ne se considèrent pas comme « les décideurs socio-économiques » ayant provoqué la présente crise. Mais, ils nous ont aussi dit leur ouverture à toute proposition allant dans le sens des véritables intérêts de la majorité.

**Jean-Paul Hétu**
président, Centrale des syndicats démocratiques

Nous vivons actuellement dans la tourmente d'une récession qui conduit fatalement le Québec dans le gouffre d'une crise. Cette situation est particulièrement tragique pour les travailleurs, car tous les problèmes sociaux originant de perte d'emploi définitive et temporaire blessent les hommes et les femmes d'ici. Les décideurs de la société québécoise n'ont pas droit d'ignorer comme l'autruche ces problèmes qui se vivent, ils ont plutôt l'obligation et la responsabilité collective de maîtriser et de contrôler les changements qui se manifestent déjà, comme l'iceberg. La CSD reconnaît sa responsabilité à cet égard et veut s'associer avec tous les décideurs qui sont prêts à oeuvrer collectivement au redressement du Québec.

Mais pour ce faire, la CSD croit qu'il faut changer certains comportements actuels qui sont néfastes, on en a eu une petite idée tantôt.

Il faut mettre de côté une mentalité corporatiste et d'exploiteurs ou de dominateurs, car la gravité de la situation et les solutions nouvelles à mettre en oeuvre ne doivent plus être envisagées par les lunettes biaisées et usées des idéologies politiques traditionnelles, qu'elles soient de gauche, du centre, de la droite. Comme disait mon grand-père, il faut prendre le boeuf par les cornes, c'est-à-dire engager notre imagination créatrice pour assumer notre destin collectif et le pousser et l'orienter vers trois pistes qui constituent la base solide du redressement du Québec. Quelles sont ces pistes ?

Premièrement, la CSD croit qu'il importe de remettre le monde à l'ouvrage pour créer la richesse collective dont nous avons besoin. Mais comment faire vis-à-vis de la crise actuelle ? Le premier sentier à prendre se trouve dans la connaissance, l'identification, l'articulation et l'ajustement de notre capacité de production à nos besoins de consommation.

Deuxièmement, la CSD croit qu'il faut adapter, refaire de fond en comble, si nécessaire, le cadre des rapports sociaux, tant au niveau sociétal qu'au niveau de l'entreprise. Les travailleurs, les syndicats, les centrales syndicales, doivent jouer un rôle important, pour ne pas dire prépondérant, tout au moins égalitaire avec les autres décideurs. Comment pouvons-nous accroître la productivité nécessaire, si l'on continue à considérer et à traiter les travailleurs comme des exécutants dociles et insignifiants sans qu'ils assument des responsabilités, avec initiative dans l'entreprise, et si l'on continue à maintenir les syndicats et centrales syndicales à l'écart des principaux centres de décisions économiques ? Pour la CSD c'est une condition indispensable à remplir pour éviter que les rapports sociaux demeurent centrés sur l'affrontement.

Troisièmement, la CSD croit que, pour créer un climat de confiance, il faut établir et forger une politique de revenus. Les travailleurs vivent dans l'incertitude

du lendemain. Ils ne savent pas ce qu'il leur pend au bout du nez. Ils constatent que nous sommes dans une période de transition, de crise. Combien de temps cela va-t-il durer ? Quoi faire ? Déjà, ils ont commencé à changer leurs comportements et leurs projets individuels. Il faut non seulement les rassurer, mais ils doivent avoir de l'espoir et croire qu'aujourd'hui et demain ils ont encore la possibilité de travailler et vivre au Québec. Cette politique de revenus doit s'adresser et couvrir tous les travailleurs, bref tous les salariés.

Ayant un mandat pour représenter les 62 000 membres de la CSD, qu'ils aient un travail ou non, ils me prient de vous dire comment ils vivent tragiquement leurs problèmes sociaux qui originent de leur perte d'emploi définitive ou temporaire. Ils me prient aussi de vous exprimer leurs inquiétudes. Selon une étude que la CSD a faite auprès d'eux et avec eux, voici quelques faits concrets :

- savez-vous, monsieur le Premier ministre, que depuis le mois de septembre 1981, c'est-à-dire depuis sept mois, un emploi sur sept parmi nos membres a été perdu dans le secteur privé : l'agro-alimentaire, le bâtiment et le bois, le commerce, le papier, la métallurgie, le textille, le vêtement, la chaussure ?
- savez-vous qu'un travailleur sur quatre a vécu trois mois de chômage ?
- savez-vous que 60% de ces travailleurs ont été mis à pied temporairement pour une période indéterminée, c'est-à-dire que chacun, chacune, de ces travailleurs et travailleuses ignore la date de rappel à l'ouvrage; l'ensemble de ces travailleurs que la CSD représente ont perdu plus de 65 000 mois d'ouvrage ?

Monsieur le Premier ministre, savez-vous ce que représente cette perte d'emploi définitive et temporaire pour les travailleurs, les membres de la CSD ? Économiquement, ça représente une perte de salaire de plus de 100 millions de dollars.

Humainement, ça représente un changement notable dans leurs habitudes de consommation : certains nous ont dit qu'ils avaient vendu leurs maisons neuves soit pour acheter une maison plus vieille ou pour retourner à contrecoeur comme locataires; d'autres ont vendu leur 4 x 4 pour pouvoir continuer à être propriétaires (et on peut vous les nommer), et sont limités dans leur recherche d'emploi; des mécaniciens de voitures qui ont perdu leur emploi font de la réparation dans leur fond de cour et ce, dans une ambiance polluée; des travailleurs de la construction font du marché noir (en louant leurs services à prix réduits bien en-dessous du prix du décret) à des particuliers et puis à des compagnies, dans la rénovation domiciliaire; des travailleuses cousent des vêtements dans leur cuisine, au lieu de l'effectuer dans les ateliers de couture. D'autres travailleurs n'ont plus de fierté, ils ont honte de la dégradation sociale qu'ils ont subie en passant du statut de travailleur salarié à celui de travailleur réduit à quémander une aide sociale, payée par les montants que vous avez mentionnés.

Monsieur le Premier ministre, la CSD croit que la première tâche de ce sommet économique est de recréer un climat de confiance non seulement auprès des investisseurs mais aussi et surtout auprès des travailleurs.

Monsieur le Premier ministre, la CSD croit que certaines solutions qui ont été envisagées pour remettre le monde à l'ouvrage après la crise économique de 1931 ne peuvent pas être utilisées comme moteur de la reprise économique aujourd'hui. Pourquoi ? Principalement parce que la crise que nous vivons est différente. Voici quelques indicateurs. La crise que nous vivons n'est pas superficielle, ça ne dépend pas uniquement des mesures monétaires imposées par la Banque du Canada, cela est plus profond et elle est en train de saper certaines industries et secteurs économiques. La CSD croit que nous subissons une mutation profonde de notre système économique. Il y a un changement qui s'opère, qu'il faut comprendre, qu'il faut identifier et que les décideurs à ce sommet doivent maîtriser et contrôler. On ne peut plus être les dindons de la farce au Québec.

N'est-il pas vrai qu'un certain nombre de marché dans les biens durables sont saturés uniquement parce que la capacité de production dépasse les besoins de consommation exprimés? Il est inutile de penser qu'on puisse relancer la croissance sur la base de l'automobile ou encore des appareils électro-ménagers, comme ce fut le cas au début des années 1950.

Nous avons pourtant une capacité de production qui ne cesse de s'accroître. L'implantation de la micro-électronique, par exemple, va accroître le potentiel de bon nombre de secteurs industriels; nous l'avons constaté dans l'imprimerie, dans les fonderies, dans le sciage et même dans le textile. Mais qu'adviendra-t-il de cette capacité de production ? À quoi servira-t-elle ? En ce moment, l'industrie du sciage est à ce point désarticulée qu'on a du mal à imaginer quelle sera son allure dans cinq mois, un an, deux ans. De même, pris sous l'angle des placements, les taux d'intérêt sont tellement élevés par rapport à l'inflation qu'ils offrent un rendement que peu d'investissements productifs peuvent concurrencer.

De plus, la CSD constate que les consommateurs réagissent au système en place. Je sais qu'ils auront à parler, je vais donc passer outre tous ces points-là.

Premièrement, la CSD propose qu'un groupe d'étude soit formé avec les objectifs suivants : qu'on identifie les bouleversements qui agitent l'économie; qu'on refasse à neuf l'équation de notre capacité de production pour répondre à nos besoins de consommation; et qu'on connaisse toutes les implications sociales et économiques qui en découlent.

De plus, la CSD soumettra, en temps et lieu, au cours de ce sommet, deux propositions en vue d'articuler une véritable politique de revenus, dans le but

d'assurer ou de maintenir un revenu social décent à tout citoyen et de rémunérer aussi tout travailleur à l'emploi actuellement.

Enfin, la CSD présentera des éléments de solution pour adapter le cadre des rapports sociaux dans l'entreprise car le mouvement syndical n'est pas à l'abri des changements, il est interpellé à plus d'un titre dans sa responsabilité de représentation des travailleurs. Il faut reconnaître que nous ne sommes plus dans une phase de croissance; si efficaces soient-elles, les stratégies d'affrontement ou de coopération conflictuelle tournent à vide tant dans l'entreprise que dans la société. Les travailleurs et les syndicats sont sollicités pour assumer de nouveaux rôles afin de sortir de la crise, on nous demande de réouvrir des conventions, on nous demande d'accéder à la propriété quand les entreprises sont sur le bord de la faillite. On nous demande de gérer, de participer à la gestion de l'entreprise, de partager le travail dans les entreprises. Il ne faut plus être à la merci des événements. Il faut non seulement réagir, mais surmonter les événements, les maîtriser. C'est pourquoi il faut adapter le droit du travail, l'orienter vers le changement et non plus sur la croissance uniquement.

## 1.4 Les exposés du monde municipal

**Jacques O'Bready**
président, Union des municipalités du Québec

À titre de dernier venu sur la scène des grands sommets économiques du Québec, c'est en pleine conscience des responsabilités qui leur incombent que les municipalités se joignent aux autres grands acteurs du développement économique québécois afin de contribuer dans la mesure des pouvoirs et des moyens qui sont les leurs, à cet effort de concertation pour sortir le Québec d'une crise économique qui assaille tous les membres et tous les secteurs de notre société. Les municipalités du Québec se présentent à ce sommet sous plusieurs titres. D'une part est-il utile de rappeler que les municipalités du Québec constituent des entreprises publiques importantes vouées à la production et à l'offre d'un ensemble de services à l'échelle locale, en plus d'être investisseurs majeurs dans l'économie québécoise. Qu'il nous suffise de mentionner que les municipalités du Québec ont dépensé en 1981 des sommes de 3 milliards et demi de dollars et que leurs investissements, soit dépenses d'immobilisation, pour l'année 1981, ont atteint 977 millions de dollars.

D'autre part, il convient également de rappeler que par la masse de leurs employés dont le nombre se situe autour de 100 000 personnes, l'ensemble des municipalités et chacune d'elles sur leur territoire respectif constituent également un des grands employeurs du Québec. Par les nombreuses conventions collectives qu'elles gèrent, les municipalités ont un rôle déterminant à jouer dans la fixation des politiques salariales et dans l'application des stratégies de développe-

ment ou de maintien des emplois. Le milliard et demi de dollars qu'elles y consacrent témoigne de la place qu'elles occupent au chapitre de l'emploi.

Enfin, nous voulons rappeler qu'en termes de partage des responsabilités gouvernementales, le palier municipal joue de plus en plus de rôles dans la vie des citoyens et que la diversification de ces tâches en fait un rouage essentiel de notre vie politique locale.

Si nous avons voulu, au début de ce sommet, souligner certains des éléments qui fondent la responsabilité économique des villes, ce n'est pas pour surestimer l'importance des municipalités en tant qu'agent décideur sur le plan économique, mais c'est davantage pour indiquer à nos partenaires la place occupée par les municipalités sur l'échiquier économique du Québec et pour souligner que celle-ci étaye notre ferme intention de participer activement à ces assises.

Dans l'ensemble, la situation économique actuelle préoccupe grandement nos municipalités. Cette crise, les municipalités du Québec la ressentent vivement d'autant plus que tous les jours, ce palier de gouvernement qui est le plus près des citoyens est régulièrement confronté avec les conséquences qu'elle engendre. Que ce soit en supportant les effets désastreux des hauts taux d'intérêt sur leur développement et leur financement, que ce soit par les fermetures d'usines et de commerces qui affligent les citoyens et perturbent parfois violemment la vie des collectivités locales, que ce soit sous les effets de l'inflation qui entraîne la croissance des coûts de personnel et des services et qui a tôt fait de rendre précaire l'équilibre des finances publiques en plus d'imposer par le fait même des impacts considérables sur le fardeau fiscal des contribuables, que ce soit parce qu'elles sont secouées par l'impact politique qui entraîne les réductions de services et les décisions administratives visant à réduire les budgets municipaux, les villes, dis-je, connaissent de profonds bouleversements.

Certaines conséquences de cette crise soumettent les administrations municipales à des pressions et critiques considérables compte tenu de la nature et des exigences de la fiscalité municipale qui font en sorte d'une part que les municipalités doivent refiler immédiatement le prix de cette crise à leurs citoyens et que d'autre part la visibilité de la facture municipale déclenche des réactions organisées chez plusiuers groupes de contribuables. Je vous souligne l'exemple de Montréal en fin de semaine.

Bien que les municipalités se considèrent tantôt comme les témoins impuissants et les victimes comme tant d'autres d'un environnement économique dégradé, elles ont également conscience qu'en tant qu'administrations locales responsables et partenaires-artisans de la vie économique, elles doivent s'employer avec toutes les énergies dont elles disposent à inventorier les straté-

gies susceptibles d'enrayer un certain nombre de facteurs qui contribuent au maintien ou au développement de la situation que nous déplorons. La crise actuelle met définitivement un terme à toute politique de laisser-faire et fait appel de façon impérieuse à l'innovation.

À cet effet, nous sommes disposés à relever le défi que nous proposait le Premier ministre et en ce sens à indiquer la nature des efforts que nous avons déjà entrepris ou que nous entendons souscrire pour adapter nos actions à un contexte économique difficile qui modifie profondément l'efficacité de certains de nos modes de gestion.

Bien que nous réserverons notre temps d'intervention à la plénière demain pour identifier les mesures qui témoignent de l'implication des municipalités, nous précisons dès maintenant les champs dans lesquels s'inscrivent les actions municipales.

D'une part, nous verrons que les municipalités se sont résolument engagées à accroître la productivité de leurs administrations, à réduire les coûts des services publics et à inventorier de nouvelles avenues pour acquitter la note de ces services, comme la tarification par exemple.

D'autre part, nous verrons qu'au plan infrastructurel, les municipalités offrent certains fondements vitaux à l'articulation économique en façonnant particulièrement l'environnement nécessaire à l'accueil et au développement du capital financier et en dynamisant la vie économique des milieux.

Enfin, nous verrons que les municipalités entendent également, au-delà des objectifs de contrôle des dépenses municipales et d'allègement du fardeau fiscal, contribuer à l'effort de revitalisation de l'économie de chez nous, à titre d'exemple : la revitalisation des centres-villes, le développement de parcs industriels et encouragements vis-à-vis des projets de développements domiciliaires.

Dans l'ensemble, ce sont à des mesures qui sont liées à la spécificité des administrations municipales auxquelles nous ferons référence. Ainsi, nous sommes convaincus que l'entrepreneurship municipal est et peut être davantage mis à profit pour à la fois freiner la croissance des coûts qui affectent le fardeau fiscal du contribuable et créer des conditions locales propices au développement économique.

Certains des moyens mis de l'avant par les municipalités peuvent évidemment entraîner des effets à court terme, mais leurs interventions qui sont davantage d'ordre structurel s'inscrivent beaucoup plus dans un processus de renouvellement pour une gestion municipale plus efficace et mieux ajustée au contexte économique et social des années 1980.

En terminant, nous souhaitons par la présence des municipalités à ce sommet, intégrer les gouvernements locaux au processus de coordination et de concertation qui s'annonce dorénavant essentiel.

Dans cette perspective, nous sommes disposés à accueillir, pour en discuter avec nos membres, toute suggestion qui pourrait faire appel à l'intervention municipale pour participer à cet effort de redressement auquel nous avons été conviés.

**Jean-Marie Moreau**

président, Union des conseils de comté et des municipalités locales du Québec

Pour l'Union des conseils de comté et des municipalités locales du Québec, ce sommet économique doit mettre en commun les préoccupations des intervenants afin d'élaborer des solutions concernant la situation économique.

La crise économique actuelle touche de très près nos petites municipalités. Ces dernières représentant le gouvernement le plus près des citoyens subissent les premiers les contrecoups de la situation économique actuelle. Les municipalités jouent le rôle de plusieurs intervenants au sein de notre économie québécoise. Ce sont à la fois des gouvernements, des investisseurs, des fournisseurs de services et des employeurs.

Comme gouvernement local, si l'on se réfère aux prévisions budgétaires des municipalités et au bilan de la réforme sur la fiscalité, les municipalités du Québec se sont efforcées de freiner leurs dépenses. En effet, pour les années 1979 à 1980, les municipalités ont augmenté leurs dépenses de 5,8% par année. Si l'on tient compte des dépenses municipales et dépenses scolaires pour l'année 1979, le total des dépenses s'est élevé à 3242 millions de dollars. Et pour l'année 1981, un total de 3609 millions de dollars.

Il faut aussi mentionner le fait que ces augmentations de dépenses tiennent compte de certaines dépenses sur lesquelles les élus municipaux n'ont aucun contrôle, soit le transport en commun et la police.

Nous pouvons affirmer que l'effort des municipalités est grand puisque le gouvernement provincial a, pour les mêmes années, augmenté ses dépenses d'environ 13 à 14%.

Les taux d'intérêt élevés, la fermeture d'établissements commerciaux, le chômage sans cesse croissant préoccupent nos municipalités au plus haut point. Nos institutions locales souhaitent obtenir de nouvelles sources de financement, mais les comptes de taxes élevés découragent les petits propriétaires. Certaines municipalités ont atteint le point de saturation concernant la taxe foncière.

De plus, avec l'augmentation du champ de compétence des municipalités, nous devons rechercher de nouvelles avenues fiscales. Citons ici une nouvelle compétence transférée aux municipalités, soit l'aménagement du territoire par la Loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisation; sans parler des intentions du gouvernement de décentraliser les pouvoirs à la municipalité régionale de comité.

Il serait souhaitable, compte tenu de toutes ces conjonctures, que le gouvernement ralentisse la sanction de nouvelles lois susceptibles d'augmenter nos dépenses et de mettre la pédale douce sur l'obligation qui est faite aux municipalités de se conformer aux dispositions de certaines lois, les obligeant déjà à accroître leurs dépenses.

## 1.5 Les exposés du mouvement coopératif

**Paul Dolan**
président, Conseil de la coopération du Québec

Les coopérateurs du Québec subissent, comme tout le monde, les effets de la crise actuelle. Pour eux, comme pour tout le monde, les temps sont plutôt durs.

Dans toutes les régions, nos membres jeunes ou moins jeunes, hommes ou femmes se sentent, à plus d'un égard, concernés parce qu'affectés par cette crise en tant qu'entrepreneurs ou gestionnaires d'initiatives coopératives, en tant que créateurs d'emplois, en tant que consommateurs, en tant que travailleurs syndiqués ou non, en tant que propriétaires ou locataires, en tant qu'exploitants agricoles et, bien sûr, en tant que citoyens contribuables préoccupés par l'avenir de l'économie du Québec et par les incidences de cette crise sur l'économie coopérative.

Conséquemment, en raison et à la lumière de la multiplicité et de la diversité de nos champs de préoccupations et d'activités, nous voudrions, comme agent de développement économique et social, à prime abord, signifier clairement notre volonté d'aller au-delà des préoccupations strictement d'affaires pour regarder et analyser la situation avec des lunettes sensibles à d'autres dimensions, reliées à notre vocation et à la finalité socio-humaine de nos activités.

Pour nous du monde de la coopération, la crise actuelle et les difficultés qu'elle entraîne sont une invitation à redoubler d'efforts et d'ardeur pour aménager un terrain propice à l'éclosion d'initiatives coopératives.

Nous espérons qu'un grand nombre de personnes cherchant des voies nouvelles pour essayer de résister à la dureté des temps, se tourneront vers les coopératives, comme elles le firent très nombreuses dans les graves années de

crise. Car, c'est après tout en période de crise que le secteur coopératif a toujours écrit ses plus belles pages d'histoire.

En ce sens, cette crise devrait être pour nous tous un rappel à la raison et au réalisme économique, une invitation de retour à certaines valeurs de solidarité et de *self help*, qui caractérisent intrinsèquement la philosophie coopérative et qui étaient en perte de vitesse depuis quelque temps dans le monde occidental et chez nous, à cause de l'euphorie économique qui nous avait envahis et du développement d'une mentalité portée à compter un peu trop allègrement sur la manne étatique.

Cependant, pour jouer ce rôle, pour faire notre part et concrétiser les efforts que nous envisageons dans la conjoncture présente, nous avons besoin d'instruments adéquats attendus vainement depuis trop longtemps. Nous sommes prêts à reprendre avec le gouvernement le dialogue amorcé et laissé en plan au sommet de février 1980 sur la coopération qui n'a pas eu pour nous de suites concrètes.

Les caisses d'épargne et de crédit avaient fondé beaucoup d'espoir sur le rapport du groupe sur l'épargne pour bénéficier de conditions et perspectives nouvelles dans le domaine du financement industriel et commercial. Le mouvement coopératif attend des décisions là-dessus.

Nous venons donc à cette conférence socio-économique avec un esprit ouvert au dialogue et à la recherche de consensus pratico-pratiques, sans nous retrancher derrière des positions coulées et gelées dans le béton une fois pour toutes. Notre préoccupation ce n'est pas uniquement la crise elle-même, mais surtout notre capacité individuelle et collective de faire un examen de conscience sans camouflage, ni maquillage et de faire le point sur certaines réalités, si cruelles soient-elles. Ce sommet aura en ce sens valeur de test de maturité et de responsabilité pour tout le monde.

Ces remarques préliminaires traduisent déjà en elles-mêmes les motifs de la participation du monde coopératif à cette conférence. Deux mots les résument : dureté des temps pour les membres des coopératives et nécessité de nous mettre à l'écoute et au diapason des préoccupations et des inquiétudes de la population en nous associant à la recherche de voies et de moyens pour atténuer les effets de cette crise ou, à tout le moins, pour ne pas l'aggraver.

Tels sont, en vrac, quelques éléments de la ligne coopérative autour desquels seront structurées les opinions et positions que nous exprimerons et défendrons au cours de cette conférence.

**Raymond Blais**

président, Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Personne autour de cette table n'a voulu, ni souhaité la crise actuelle. Mais en un sens, cette crise peut contribuer à nous débarrasser de certaines illusions collectives qui nous poussent à croire que nous vivons dans un Québec économiquement opulent.

Évidemment, le Québec n'est ni la Pologne, nie une économie de tiers monde. Nous avons, au cours des deux dernières décennies, franchi des pas de géant dans la modernisation de notre économie, plus particulièrement au niveau des équipements collectifs. Mais, il y a encore beaucoup à faire pour réaménager et pour rendre plus adéquates les structures de l'économie québécoise.

En général, le document *L'état de la situation socio-économique* a suffisamment bien cerné la problématique, les implications et les conséquences de la situation actuelle.

Je voudrais cependant nuancer quelque peu son diagnostic sur les structures de l'économie québécoise qui seraient, et je cite, « fondamentalement saine dans une perspective à moyen terme ».

Cette opinion appelle certaines réserves. Ne pas les faire risquerait d'entretenir nos illusions économiques même en temps de crise ! En tout cas, chose certaine : nos structures économiques actuelles ne nous permettent pas de soutenir à moyen et à long terme l'expansion fulgurante des services publics et parapublics à un rythme et à ce degré de plus en plus incompatibles avec la capacité de payer du contribuable québécois.

L'affirmer, ce n'est pas faire un procès à l'État sur une base idéologique, ni méconnaître l'importance du rôle qu'il a dû jouer pour mettre les équipements collectifs à l'heure du continent nord-américain. Ce n'est pas non plus prétendre que l'État devrait disparaître de l'activité économique. C'est simplement accepter de regarder l'État ou le gouvernement dans l'optique de nos moyens collectifs et des ressources colossales qui ont été englouties dans les secteurs public et parapublic au cours des deux dernières décennies.

Pour tout dire, nous avons vécu ces derniers temps au-dessus de nos moyens réels, en maintenant l'expansion des activités gouvernementales et connexes sans tenir compte de la fragilité structurelle de nos secteurs primaire et secondaire. Il ne faut pas chercher ailleurs l'explication ou l'utilisation de l'excédent de 353 millions de dollars des emprunts du gouvernement en 1980-1981 sur ses investissements, signalé dans *L'état de la situation socio-économique*.

Cet excédent des emprunts sur les investissements gouvernementaux signifie clairement au moins trois choses selon nous :

i) soit que nous n'avons plus comme société, si jamais nous les avions, les moyens de nous payer la quantité ou la qualité des services collectifs que nous nous payons depuis un bon bout de temps par rapport à notre capacité économique réelle;
ii) soit que nos services collectifs nous coûtent trop cher ou sont mal gérés, ce qui revient au même;
iii) soit que, comme société, nous acceptons d'emprunter à long terme aux taux d'intérêt qu'on connaît actuellement pour faire notre épicerie collective hebdomadaire, c'est-à-dire pour payer les dépenses courantes du gouvernement.

Cette situation invraisemblable et intenable à long terme est structurelle. Elle est très dangereuse parce que nous avons tendance à distiller tranquillement dans nos mentalités, tant individuelles que collectives, que l'État nous doit tout et surtout qu'il est capable de tout nous donner, sans égard aux moyens économiques réels de notre collectivité. Elle existait bien avant la crise actuelle qui ne fait d'ailleurs que l'aggraver.

Cette situation prend une allure catastrophique, à la lumière de la fragilité de nos structures économiques et nous aurions tort de détourner notre attention de ces vices structurels, même après la crise conjoncturelle que nous connaissons actuellement. La société québécoise ne doit pas commettre une erreur d'optique.

C'est évident que nous devons chercher les voies et moyens pour traverser cette crise du mieux qu'on pourra. En ce sens, une baisse significative des taux d'intérêt favoriserait une relance économique à court terme. Mais cette relance ne règlerait pas nos problèmes économiques fondamentaux, c'est-à-dire les problèmes liés à nos structures industrielles inadéquates.

Nos propres études internes effectuées sur les structures de l'économie du Québec ont été corroborées par l'analyse structurelle à moyen terme effectuée par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) dès 1977. C'est sur ces études que nous fondons la mise en garde que nous lançons aujourd'hui.

En résumé, le sommet n'est certes pas en soi une solution. Une amélioration sensible de la conjoncture américaine nous sortirait certes de l'impasse actuelle. Mais quoi qu'il en soit, ce serait, selon nous, un succès extraordinaire, un gain net pour notre société, si ces discussions nous aidaient au moins à prendre conscience de notre capacité économique réelle, à comprendre que la relance souhaitée laissera intacts les problèmes structurels de notre économie et à éviter à l'avenir des comportements excessifs et des extravagances collectives

qui aggraveraient encore plus la crise et compliqueraient notre situation à long terme.

Nous avons comme société le choix entre la raison et le chaos. Personne ne peut faire ce choix à notre place. Certes la crise que nous connaissons a été provoquée par le mécanisme des taux d'intérêt élevés importés des États-Unis mais heureusement, c'est nous seuls qui pouvons déterminer comme collectivité la façon dont nous nous comporterons face à cette crise.

C'est donc à nous de jouer !

## 1.6 L'exposé des producteurs agricoles

**Jacques Proulx**
président général, Union des producteurs agricoles

Nous sommes heureux, en tant que représentants de ceux qui fournissent à la population du Québec une part importante et croissante de son alimentation, d'avoir été invités à participer à ce sommet réunissant les principaux agents socio-économiques.

Les organisateurs du sommet nous ont souligné que nous étions un groupe privilégié, en ce sens que nous étions le seul secteur de production à avoir un représentant assis à cette table.

Nous croyons, quant à nous, qu'il est normal que nous y soyons. Premièrement parce que l'agriculture, avec des ventes de 2,7 milliards de dollars, et le secteur agro-alimentaire dans son ensemble, avec des ventes de 9,6 milliards de dollars, constituent des secteurs majeurs de l'économie en termes de revenu, d'emploi, d'investissement et de potentiel de développement.

Il y a une autre raison qui justifie que nous soyons à cette table. Depuis quelques années, l'objectif d'un accroissement de l'autosuffisance alimentaire est devenu un objectif clairement affirmé de la politique agricole québécoise. Ce faisant, le Québec imitait de nombreuses autres sociétés qui poursuivent le même objectif. Il en est ainsi parce qu'au Québec comme ailleurs, on s'est rendu compte qu'un niveau raisonnable d'autosuffisance est une composante essentielle de l'équilibre et de la santé d'une société. Les agriculteurs ont toujours été conscients de cela. La société a eu tendance à l'oublier dans la vague d'industrialisation de l'après-guerre. Elle le redécouvre aujourd'hui. Et c'est tant mieux.

On nous demande, à ce tour de table, de vous livrer notre perception de la situation. Les manifestations de la semaine dernière pourraient, sur ce point, tenir lieu de discours.

Les agriculteurs du Québec ont pris la rue pour exprimer à la population comme aux gouvernements qu'ils traversent une période de difficultés intenses comme ils n'en ont pas connue depuis longtemps.

Quels sont les problèmes de l'agriculture actuellement ? Ils sont de deux ordres. Il y a premièrement le fait qu'un nombre important de marchés agricoles connaissent des surproductions qui ont fait tomber les prix en dessous des coûts de production. Cela en soi n'est pas nouveau. Ce qui est particulier à la situation présente, c'est le grand nombre de secteurs qui se trouvent en même temps en difficulté. Le deuxième aspect de la crise en agriculture, c'est que ces effondrements de prix surviennent en même temps que la flambée des taux d'intérêt.

En 1981, le revenu net de l'agriculture du Québec a augmenté de 3,2%. Compte tenu de l'inflation, cela signifie une diminution du revenu réel. Au cours des douze derniers mois, les prix des intrants agricoles ont augmenté en moyenne de 9,2% pendant que les prix reçus par les agriculteurs du Québec n'augmentaient que de 2,4%. La détérioration du revenu observée en 1981 se continue donc en 1982.

Ces statistiques globales ne réflètent pas parfaitement la gravité de la situation. Car environ 50% des revenus agricoles du Québec proviennent de productions avec gestion de l'offre, soit le lait, les oeufs et la chair de volaille. Ces secteurs traversent beaucoup mieux la crise, car la gestion de l'offre permet d'ajuster la production à la demande et d'ajuster les prix en fonction des coûts.

Nos problèmes sont concentrés dans un certain nombre de productions que je vais passer rapidement en revue. C'est dans le domaine du porc, la deuxième production agricole en importance au Québec avec des ventes de 577 millions de dollars, que la crise est la plus grave.

Depuis plus de deux ans maintenant, le porc se vend en-dessous du coût de production. Les producteurs de porcs qui ont survécu jusqu'à aujourd'hui ont accumulé des dettes considérables. Il est généralement accepté qu'un producteur finisseur spécialisé (porcherie de 2000 porcs) a perdu, soustraction faite de paiements fédéraux de stabilisation et compte tenu d'un paiement probable de 8 dollars par la stabilisation provinciale, environ 80 000 dollars depuis 3 ans.

Pour des producteurs qui ont investi juste avant le début de la crise et qui avaient déjà un endettement élevé, la dette accumulée représente un fardeau très lourd et on ne voit pas comment ils pourront s'en sortir seuls. On retrouve pourtant là de très bons producteurs, dynamiques, sur lesquels on devrait pouvoir compter pour l'avenir de cette production.

Un autre secteur qui est celui du boeuf traverse sa pire période depuis 1974. Tous les sous-secteurs de l'industrie du boeuf au Québec, soit le veau

de boucherie, le bouvillon ou le veau de grain, opèrent actuellement en-dessous des coûts de production. Les producteurs de boeuf de boucherie sont parmi les plus touchés par l'augmentation des taux d'intérêt, car ils doivent supporter une marge de crédit d'environ 800 dollars par bouvillon à des taux de 19 ou 20% qui minent la rentabilité de l'élevage.

Les producteurs de céréales, un secteur que l'on voudrait voir se développer au Québec si on se fie au document *Nourrir le Québec*, traversent eux aussi un moment difficile. C'est particulièrement le cas du maïs-grain, dont le prix à l'automne est tombé de 180 dollars la tonne à 140 dollars à cause d'une récolte record aux États-Unis. Suite à cette baisse de prix, un bon nombre de producteurs seront dans l'impossibilité de semer au printemps, compte tenu du coût des fournitures et des taux d'intérêt sur les marges de crédit.

Dans le domaine du sirop d'érable, les producteurs ont investi massivement au cours des dernières années dans l'installation de systèmes de cueillette par tubulure. Un programme d'aide gouvernementale les incitait en ce sens et les producteurs ont répondu. Aujourd'hui, au moment où commence une nouvelle récolte, il reste en inventaire environ 15 millions de livres de sirop, ce qui représente environ 50% de la production annuelle.

L'agneau est une autre production sur laquelle on fonde de l'espoir pour l'avenir. Or, depuis deux ans, pendant que, là comme ailleurs, les coûts de production ne cessent d'augmenter, le prix de l'agneau a baissé de 20 dollars le cent livres au producteur. Dans les conditions de marché actuel, il est impensable de développer une ferme spécialisée d'agneau et de penser en vivre.

Dans le domaine de la pomme de terre, le conflit fédéral-provincial concernant la flétrissure bactérienne tend à faire oublier un problème plus fondamental. Les producteurs de pommes de terre sont eux aussi coincés entre des coûts croissants et un prix qui ne suit pas les augmentations de coûts. Plusieurs producteurs de pommes de terre seront dans l'impossibilité de semer au printemps parce qu'ils sont incapables d'emprunter aux taux actuels. Non seulement les baisses de prix et l'augmentation des coûts posent des problèmes aux agriculteurs, la nature s'en est mêlée.

Dans le secteur des pommes, le dégel de l'hiver 1980-1981 nous a fait perdre 15% de nos pommiers et il est probable que l'on en perde d'autres cet hiver et que le pourcentage de perte monte à 25%. Par surcroît, un gel tardif a réduit de 60% la récolte de pommes de 1981 par rapport à une année normale.

Dans plusieurs régions, le bois est un complément indispensable aux productions agricoles. C'est une partie indissociable de l'activité agricole.

Les régions de l'Est du Québec, de la Beauce jusqu'au Bas-Saint-Laurent, subissent de façon extrêmement intense l'épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette. Dans ces régions, environ 400 000 cordes de bois seront perdus si on ne trouve pas acheteur dans les mois qui viennent.

Ces difficultés de marché, ces désastres naturels surviennent en même temps que la montée des taux d'interet. L'agriculteur moyen, au Québec, supporte des dettes de plus de 60 000 dollars. Par ailleurs, les quelque 8000 agriculteurs qui réalisent des ventes supérieures à 70 000 dollars supportent, eux, une dette moyenne de l'ordre de 145 000 dollars.

Globalement, au cours de l'année 1981, les agriculteurs du Québec ont vu augmenter leurs déboursés d'intérêt de 167 à 241 millions de dollars soit un accroissement de 44%.

Pour un très grand nombre d'agriculteurs, les taux d'intérêt actuels constituent la goutte qui fait déborder le vase.

C'est le cas en particulier des jeunes producteurs qui, par définition, sont endettés au maximum et n'ont aucune marge de manoeuvre financière. Les jeunes sont étranglés par la montée des taux d'intérêt.

Certaines productions comme l'engraissement du boeuf, qui recourent abondamment au financement à court terme, sont aussi particulièrement affectées par la situation présente. C'est le cas aussi de toutes les productions végétales qui supportent par une marge de crédit l'achat des fournitures telles l'engrais, les semences et les produits chimiques.

En fait, il devient de plus en plus évident à tous que les taux d'intérêt actuels sont incompatibles avec la rentabilité et le développement de l'agriculture. La montée des taux d'intérêt est, en agriculture comme dans les autres secteurs d'activité, le principal point de crise actuelle. Voilà en quelques mots l'état de la situation en agriculture.

Nous espérons que ce sommet nous permettra, ensemble, d'ouvrir des voies de solution aux problèmes auxquels nous faisons face.

## 1.7 L'exposé des associations de consommateurs

**Esther Déziels**

présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Il est important qu'en cette période de crise économique, les organisations de consommateurs et consommatrices donnent leur opinion sur les moyens à mettre en oeuvre pour résoudre cette crise.

Tous les consommateurs et consommatrices sont victimes de la crise actuelle. Pour avoir travaillé avec les consommateurs à faible revenu, nous sommes en mesure de parler de l'accroissement de leurs problèmes socio-économiques, dans les secteurs de l'alimentation, de l'habitation et du transport.

Nous sommes d'accord avec la position du Conseil de planification et de développement du Québec (CPDQ) qui identifie comme cause des inégalités socio-économiques l'accès discriminatoire du marché du travail. Au Québec, officiellement 300 000 personnes sont en chômage, 500 000 personnes sont bénéficiaires d'aide, près d'un million de Québecois vivent sous le seuil de pauvreté, dont environ 600 000 arrivent à peine à satisfaire leurs besoins alimentaires. Les programmes de transfert ne réussissent pas à diminuer les écarts. Pour la majorité des familles bénéficiaires de ce programme, l'impasse, «le trou» est de 7000 dollars pour atteindre le seuil de pauvreté. Même au niveau du salaire minimum, un couple avec deux enfants a un écart de 5400 dollars.

Il faut faire une réforme du système de sécurité du revenu. Nous ne croyons pas que cette réforme soit nocive pour l'économie du Québec. Au contraire, tout l'argent qui sera orienté vers les ménages à faible revenu, sera dépensé dans des circuits économiques fortement dominé par des entreprises québecoises. Étant donné que dans notre système le chômage et la pauvreté sont devenus fonctionnels et rentables, sauf pour ceux qui en sont les victimes, il est important de placer ces inégalités au coeur même des débats de ce sommet économique.

Il est temps que votre gouvernement prenne le leadership dans la lutte à la pauvreté en déclarant la guerre aux inégalités. Trois groupes sociaux entre autres sont particulièrement touchés par la crise économique que nous traversons.

Les jeunes sont nettement pénalisés par les problèmes de restriction actuelle de la main-d'oeuvre. Ils ont de réelles difficultés à accéder à un emploi et quand il y a des périodes de crise économique comme celle que nous traversons ces derniers temps, ce sont les premiers à être mis à pied. Les jeunes de 15 à 24 ans représentent 43% de tous les chômeurs.

Les femmes font elles aussi les frais de la crise. On ne retrouve pas de politiques permanentes pour favoriser leur intégration au marché du travail. Tous les programmes de formation concernant l'accès des femmes au marché du travail sont négociables annuellement, donc constamment menacés. De plus, la femme au foyer n'a pas accès à la formation professionnelle, de ce fait elle a peu de chance d'être concurrentielle au niveau même de la recherche d'emploi. Les services de garderie sont eux aussi fragiles. Il y a des manques connus et inacceptables à ce niveau-là. Les techniciennes en garderie doivent accepter des salaires en-dessous du seuil de pauvreté pour permettre à certaines garderies de subsister.

Sur le marché du travail; les femmes font face à d'autres inégalités : 55% des femmes touchent un salaire horaire inférieur de 5 dollars à celui des hommes. En moyenne au Canada, les hommes gagnent 12 500 dollars par année, les femmes 5200 dollars. Que dire également du travail non rémunéré des femmes et la non-reconnaissance des expériences hors professionnelles. La contribution à l'économie représente pourtant le double de ce qui est fourni sur le marché. Les femmes sont aussi les principales victimes du *cheap labor*, du travail au noir et du travail faiblement rémunéré : 80% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Avec leur absence sur le marché du travail et leur non-contribution aux bénéfices marginaux, 70% des femmes à l'âge de la retraite se retrouvent sous le seuil de pauvreté.

Les travailleurs âgés vivent eux aussi des conditions économiques et sociales précaires. Les revenus augmentent moins pour cette catégorie de travailleurs que pour la population de 25 à 55 ans. Les mises à pied dans ce groupe sont généralement irréversibles.

Si les consommateurs et consommatrices à faible revenu sont inquiets face à ces perspectives d'emplois, leur inquiétude demeure quand il est question d'inflation. Selon Statistique Canada, les ménages consacrent 72% de leurs dépenses pour des biens essentiels : 35% pour le logement, 16% pour les transports, et 21% pour l'alimentation. Ces moyennes nationales cachent la dure réalité des ménages à faible revenu. Selon le Conseil des affaires sociales et de la famille, ces ménages consacrent non pas 21% mais plus de 50% de leur revenu pour s'alimenter.

Par conséquent, nous attendons du sommet des mesures visant à soustraire du processus inflationniste, les biens essentiels nécessaires à la subsistance des ménages à faible revenu.

En tant qu'organisation de consommateurs, nous sommes également intéressés aux discussions reliées aux investissements.

La lutte aux inégalités implique des choix en matière de développement économique qui remettent en question le type d'économie qui a provoqué la crise dans laquelle nous sommes présentement.

La tâche est exigeante. Non seulement, nous devons redéployer l'appareil de production en fonction des besoins de la collectivité québécoise, mais en plus, nous devons faire un effort d'imagination pour réduire véritablement les inégalités socio-économiques. Cela ne peut se réaliser qu'après une remise en question des moyens traditionnels de lutte à la pauvreté et au chômage.

À la suite de ces constatations, nous attendons un consensus de tous les partenaires présents au sommet pour que le droit au travail et par conséquent au revenu annuel garanti soit inscrit dans la Charte des droits et libertés de la personne.

Malgré notre présence au sommet nous permettant de donner notre point de vue sur la situation économique actuelle, nous restons très inquiets face aux résultats éventuels de ces trois jours de travail.

Nous constatons depuis 1981 des coupures budgétaires dans certains services qui, jusque là pouvaient permettre aux groupes les plus touchés par la crise de passer un peu mieux à travers ces moments difficiles.

Les coupures dans le domaine de l'éducation et des affaires sociales sont pour le moins très significatives.

Au cours de notre exposé, nous vous avons parlé du rapport du CPDQ traitant des inégalités face au marché du travail. Vous avez, sur la table, un autre rapport, celui de la Commission d'étude sur la formation des adultes, traitant des inégalités face à la formation.

À notre avis, vous disposez de tous les outils nécessaires pour repenser un nouveau projet de société et être imaginatif au niveau des solutions. Qu'avez-vous l'intention d'en faire ?

Chapitre 2

# Les préoccupations et l'effort du gouvernement

# Chapitre 2
# Les préoccupations et l'effort du gouvernement

## 2.1 L'équilibre des finances publiques

### 2.1.1 L'exposé du ministère des Finances

**Jacques Parizeau**
ministre des Finances

L'évolution des finances publiques du Québec au cours des six dernières années peut être divisée en deux phases, qui sont à ce point différentes, qu'on doit les examiner avec un certain soin pour comprendre les perspectives qui se présentent aujourd'hui.

La première phase a trait aux années 1976-1977 à 1979-1980. La première année sera caractérisée par un niveau de déficit budgétaire sans doute modeste, mais par des besoins financiers nets relativement importants; ils sont, en fait, si l'on tient compte du taux d'inflation, aussi élevés qu'aujourd'hui. En outre, comme les tables d'impôt n'ont pas été indexées pendant plusieurs années, le fardeau fiscal des Québécois a beaucoup augmenté, et se situe au moment où nous sommes arrivés au pouvoir à un niveau d'environ 15% supérieur au fardeau fiscal des Ontariens.

Du côté des dépenses, sans tenir compte du déficit olympique et en dépit d'un gel de crédits pour les trois derniers mois de l'année, elles augmentent en 1976-1977 de plus de 16% par rapport à l'année précédente, alors que le taux d'inflation est inférieur à 8%. Enfin, au début de cette période, les emprunts de l'ensemble du secteur public sont supérieurs aux investissements réalisés par le secteur public.

La politique budgétaire au cours des trois années suivantes visera à corriger la situation de la façon suivante : premièrement, le rythme d'expansion des dépenses sera réduit à un taux moyen proche de 12% pendant trois ans; il était, je le rappelle, de 21% pour les trois années précédentes, soit de 1974-1975 à 1976-1977. Deuxièmement, l'écart entre le fardeau fiscal moyen des Québécois et celui des Ontariens sera graduellement réduit à moins de 9% en 1979 et en 1980, au moyen de divers allègements dont une augmentation de certaines exemptions personnelles, une indexation partielle des tables d'impôt, l'élimination de certaines taxes de vente, etc. Troisièmement, en 1979-1980, les besoins financiers nets du gouvernement seront à peu près au même niveau qu'en 1976-

1977, même si le déficit budgétaire a augmenté à cause, en particulier, de la comptabilisation d'une partie des engagements au titre des déficits actuariels des fonds de pension. Quatrièmement, les investissements du secteur public dans son entier finissent par dépasser de près de 50% les emprunts du secteur public en 1979.

Au cours des deux dernières années, la situation budgétaire se renverse et une bonne partie du chemin accompli au cours de la première phase est perdue. Ce fléchissement est dû à plusieurs facteurs qui vont se conjuguer. La croissance économique va se ralentir considérablement en 1980, et sous l'effet de la politique monétaire que l'on connaît, une récession très sérieuse va apparaître en 1981. Il est certain que dans ces conditions, les recettes d'impôt augmenteront plus lentement qu'auparavant.

En outre, les transferts fédéraux qui représentent plus du quart des recettes du gouvernement de Québec, augmenteront plus lentement que la production nationale ou même que le taux d'inflation. Enfin, des réductions d'impôt, annoncées précédemment, ne trouvent leur plein effet qu'à partir de 1980.

Du côté des dépenses, on retrouve brutalement un taux d'expansion de 16% par an. Il y a, à cela, plusieurs raisons. D'abord l'abolition de la taxe foncière scolaire normalisée a augmenté de façon importante les dépenses du gouvernement pour l'enseignement primaire et secondaire. En même temps, l'histoire maintenant célèbre du « trou » de 500 millions de dollars dans les commissions scolaires a entraîné une augmentation des crédits. Si l'on joint à ces deux facteurs divers programmes de création d'emplois alors que l'économie s'essouffle, une croissance plus rapide que prévu des paiements d'aide sociale à cause d'une part de la situation économique et d'autre part, des changements apportés aux règlements de l'assurance-chômage, on comprend, sans nécessairement l'endosser, la hausse rapide du déficit et des besoins financiers nets en 1980-1981. En effet, le déficit va bondir de 1,8 milliard à 2,9 milliards de dollars et les besoins financiers nets de 1,4 à 2,3 milliards de dollars.

Sans doute pour tenter de corriger cette situation va-t-on déclencher une série de compressions budgétaires. Mais elles ne seront réalisées qu'à concurrence de 80%. Une accélération du taux d'inflation et la hausse fulgurante des taux d'intérêt vont aussi profondément affecter la situation, en même temps que les recettes d'impôt tombent au-dessous de ce qui était prévu au fur et à mesure que la récession s'intensifie.

Dans ces conditions, il n'y a guère d'autres solutions que de procéder à une augmentation de taxe en novembre dernier, pour éviter que la situation des finances publiques ne se détériore davantage. Il importe cependant de noter que, en 1980 et 1981, les emprunts du secteur public ont dépassé les investissements. On est donc revenu à la situation de 1976.

## Tableau 1

**L'évolution des équilibres financiers, 1976-1977 à 1984-1985**
**(en milliards $)**

| | Données réelles selon les comptes publics | | | | | Prévision - selon le scénario de base* | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1976-1977 | 1977-1978 | 1978-1979 | 1979-1980 | 1980-1981 | 1981-1982 | 1982-1983 | 1983-1984 | 1984-1985 |
| Opérations budgétaires | | | | | | | | | |
| - Revenus | + 9,7 | + 11,2 | + 11,9 | + 13,3 | + 14,7 | + 17,4 | + 19,7 | + 22,4 | + 25,1 |
| - Dépenses | - 10,7 | - 12,0 | - 13,4 | - 1 5, | - 17,6 | - 20,4 | - 23,3 | - 26,0 | - 28,5 |
| - Déficit | - 1,0 | - 0,9 | - 1,5 | - 1,8 | - 2,9 | - 3,0 | - 3,7 | - 3,6 | - 3,3 |
| Opérations non budgétaires | | | | | | | | | |
| - Solde | - 0,3 | - 0,3 | + 0,2 | + 0,4 | + 0,6 | + 0,8 | + 1,0 | + 1,2 | + 1,4 |
| Besoins financiers nets | - 1,3 | - 1,2 | - 1,3 | - 1,4 | - 2,3 | - 2,2 | - 2,7 | - 2,4 | - 2,0 |

• **Prévision**

Revenus budgétaires : selon la structure fiscale actuelle avec indexation annuelle de 7,5% des exemptions personnelles et transferts fédéraux selon le projet de loi sur les arrangements fiscaux 1982-1987.

Dépenses budgétaires : telles qu'estimées par le Secrétariat du Conseil du trésor

| Hypothèses économiques : | 1982 | 1983 | 1984 |
|---|---|---|---|
| | | ( en % ) | |
| • PIB réel | + 0,2 | + 3,3 | + 2,3 |
| • PIB nominal | + 10,9 | + 12,2 | + 10,2 |
| • Indice des prix | + 10,8 | + 8,8 | + 8,1 |

Le signe ( + ) indique une source de financement;
le signe ( - ) un besoin.

Source : Ministère des Finances, avril 1982

## Tableau 2

### La fiscalité, 1977 à 1985

**L'évolution de l'effort fiscal additionnel du Québec - vs - l'Ontario selon le scénario de base ***

| | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | (en %) | | | | | | | | |
| Impôts actuels selon les lois en vigueur | | | | | | | | | |
| • Particuliers et entreprises privées | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | 9,2 | 12,9 | 15,1 | 17,2 | 17,7 |
| • Tous les agents économiques | 14,9 | 12,1 | 8,8 | 8,7 | 12,6 | 16,9 | 19,0 | 20,9 | 21,3 |

* **Méthodologie**
L'effort fiscal est mesuré en comparant le rendement des lois fiscales actuelles de l'Ontario et du Québec appliquées à la structure économique québécoise.

**Le rendement de l'effort fiscal additionnel du Québec**

| | 1983 1984 | | 1984 1985 | | 1985 1986 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | M$ | par point de % M$ | M$ | par point de % M$ | M$ | par point de % |
| Impôts actuels selon les lois en vigueur | | | | | | |
| • Particuliers et entreprises privées | 1951 | 144 | 2524 | 161 | 3075 | 177 |

Source : ministère des Finances, avril 1982

## Tableau 3

**Le financement, 1976 à 1981**
**(en milliards $)**

| | Emprunts nets et investissements du secteur public | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 |
| Emprunts nets du secteur public | 4,2 | 3,1 | 3,1 | 3,0 | 4,5 | 4,9 |
| Surplus du compte des régimes de retraite du gouvernement | 0,2 | 0,2 | 0,3 | 0,6 | 0,8 | 1,0 |
| **Emprunts nets totaux** | **4,4** | **3,3** | **3,4** | **3,6** | **5,3** | **5,9** |
| Investissements | 4,2 | 4,4 | 4,7 | 5,2 | 5,0 | 5,8 |
| **Ratio : Emprunts/Investissements** | **1,05** | **0,75** | **0,72** | **0,69** | **1,06** | **1,02** |

Source : ministère des Finances, avril 1982

D'autre part, le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises est remonté de moins de 9% à près de 13% au-dessus de l'Ontario entre 1980 et 1982. Si rien n'est changé dans les lois fiscales des deux provinces, l'écart est appelé à s'accroître davantage encore.

À partir de cette introduction un peu longue, mais nécessaire, on peut mieux comprendre comment se situent les perspectives des trois prochaines années. Il est possible de tracer une sorte de scénario de base. Il s'appuie sur quelques hypothèses quant à la croissance de l'économie, à l'inflation et aux taux d'intérêt.

L'essentiel de ces projections de 3 ans et des hypothèses qui les sous-tendent apparaissent dans les tableaux qui ont été distribués.

Il s'appuie aussi, ce scénario de base, sur les lois fiscales existantes sans modification autre qu'une indexation analogue à celle que nous avons connue. Quant aux dépenses, elles incorporent les crédits déposés pour 1982-1983 et la projection est faite de façon mécanique.

Que révèle alors ce scénario de base ? D'abord le déficit budgétaire n'aura sans doute pas la forme explosive dont certains ont fait leurs choux gras. Mais il reste qu'il atteint 3,7 milliards de dollars en 1982-1983, 3,6 milliards l'année suivante et 3,3 milliards en 1984-1985. Les besoins financiers nets atteignent 2,7 milliards de dollars en 1982-1983, 2,4 milliards l'année suivante et 2 milliards en 1984-1985.

Certains se diront peut-être agréablement surpris par de tels chiffres, compte tenu des galeries d'horreurs qui ont été présentées depuis quelque temps dans les journaux. Après tout, se dira-t-on, compte tenu de l'inflation, tout cela n'est pas si mal.

Tout cela est, au contraire, très préoccupant. D'abord, si les lois fiscales de l'Ontario ne changent pas, cela veut dire que l'écart des fardeaux fiscaux entre les deux provinces grimpera à 21% en 1984 pour l'ensemble des agents économiques et à 17% pour les particuliers et les entreprises. Je rappelle que l'écart était en 1980 de 8,7% pour l'ensemble des agents économiques.

Deuxièmement, le schéma de base ne fournit presque rien comme marge de manoeuvre au gouvernement pendant trois ans. Cela veut dire que les nouvelles initiatives économiques, sociales et culturelles sont à toutes fins pratiques abolies.

Troisièmement, le niveau d'emprunt nécessaire pour satisfaire les besoins de 1982-1983 dépassent largement ce qui peut se faire dans les marchés financiers actuels et ce qu'une saine gestion économique et financière exige.

On ne peut donc éviter de réexaminer en profondeur la structure même du budget. Il faut, à cet effet, se fixer un certain nombre d'objectifs ou de contraintes que l'on aborde souvent séparément, rarement de façon concertée. Mais, pour éviter des discussions sémantiques, ne parlons ni d'objectifs ni de contraintes, mais plutôt de préoccupations.

La première préoccupation pour un ministre des Finances aura toujours trait au niveau général des impôts. Ainsi qu'il a été souvent dit, on ne peut s'attendre du présent gouvernement du Québec qu'il ait une politique fiscale analogue à celle de la province à laquelle on le compare toujours, c'est-à-dire l'Ontario. Cette province, en effet, est celle qui, de toutes les provinces canadienne, taxe le moins les hauts revenus et le plus les bas revenus. Mais on peut s'attacher, comme on l'a fait antérieurement, au fardeau fiscal moyen comparé des deux provinces.

Il va de soi que l'on ne peut se fixer comme objectif immédiat d'éliminer complètement l'écart des fardeaux fiscaux entre les deux provinces. L'Ontario dispose d'une assiette fiscale bien plus riche que la nôtre. D'autre part, la spécificité linguistique, culturelle et institutionnelle du Québec a toujours impliqué un coût, comme d'ailleurs le fait d'être Canadien a toujours impliqué un coût par rapport à une intégration dans le grand tout américain.

Cet écart, même si on en accepte le principe, que devrait-il être ? De 15% comme en 1976 ou comme il le sera, si on ne change rien, pour les particuliers ou les entreprises en 1983 ? De 9% comme il le fut pendant deux ans ? Le choix ne va pas sans changements majeurs dans la structure des impôts. Le point de pourcentage vaut 150 millions de dollars. Il me semble, compte tenu des circonstances, qu'il ne serait pas déraisonnable d'utiliser le niveau qui sera atteint en 1982 comme un maximum et de chercher à l'abaisser graduellement sur une période de quelques années à 12% et si possible à 10%. Les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux fort restrictifs établis pour la période 1982-1987 interdisent sans doute de chercher à descendre au-dessous de 10%.

La seconde préoccupation a trait au dégagement d'une marge de manoeuvre raisonnable pour le gouvernement. Ce n'est pas choquer qui que ce soit que de supposer que, chaque année, à l'exclusion d'investissements nouveaux un gouvernement puisse disposer d'une marge de manoeuvre d'au moins 1% sur l'ensemble de ses dépenses, et de préférence de 1,5%. Encore faut-il reconnaître qu'une partie de la marge de manoeuvre d'une année entre dans la base de l'année suivante.

La troisième préoccupation a trait aux emprunts de l'État et à ses besoins financiers nets. Qu'en 1980-1981 et en 1981-1982, les besoins financiers nets aient dépassé deux milliards de dollars, après trois ans de solides restrictions, n'est pas en soi dramatique.

Mais il ne peut être question de se servir de ce nouveau plateau pour poursuivre la progression au rythme de l'inflation. Le niveau des besoins financiers nets atteint en 1981-1982 doit être maintenu comme contrainte essentielle pendant deux ou trois ans, l'inflation réduisant graduellement l'importance relative du montant.

Arrêtons-nous à ces trois premières préoccupations. La troisième nous indiquerait qu'en 1984-1985, les besoins financiers nets devraient être maintenus à moins de 2,2 milliards de dollars. Mais les deux premières, ajoutées au scénario de base dont on faisait état précédemment, en se contentant cependant d'un écart de fardeau fiscal de 12% par rapport à l'Ontario, les pousseraient vers 4 milliards de dollars, ce qui est peu par rapport aux impressions conjuguées de l'université et de la presse, mais irréalisables par rapport aux disponibilités des marchés.

Il faut cependant inscrire au point où nous en sommes, deux autres préoccupations fondamentales qui toutes les deux ont trait à l'importance du facteur salarial dans les budgets du secteur public.

On sait que la rémunération des 350 000 employés des secteurs public et parapublic représentent plus de 50% de tout le budget du Québec. Toute tentative de maintenir un équilibre normal de la taxation, des emprunts et des dépenses passe donc d'abord et avant tout par la feuille de paye. Elle est constituée de deux éléments fondamentaux : d'abord des effectifs puis des taux de rémunération et des avantages sociaux.

Sur le plan des effectifs, on sait qu'il sont par 100 élèves, pour les enseignants, pour 100 citoyens pour les fonctionnaires et pour certains hôpitaux, pour 100 patients, plus nombreux au Québec qu'en bien d'autres endroits en Amérique du Nord.

Après la prodigieuse expansion des effectifs depuis quinze ans, il est temps que la productivité devienne une préoccupation plus que passagère de leur détermination. Les compressions actuelles en sont le reflet. On imaginerait que se fixer comme objectif de productivité, celle qui est atteinte dans certaines des provinces et États les plus riches du Canada et des États-Unis serait éminemment acceptable. Cela représenterait déjà une amélioration budgétaire appréciable.

Quant aux salaires et aux avantages sociaux, l'objectif sur lequel il devrait y avoir moyen de s'entendre consisterait à s'aligner sur le secteur privé constitué d'entreprises syndiquées de grande taille. On pourrait imaginer un objectif plus astreignant encore qui consisterait pour le gouvernement à payer un peu plus que la moyenne du secteur privé dans son ensemble. Mais il est inutile d'aller aussi loin. Telle qu'exprimée, la réalisation des deux préoccupations ou objectifs qui viennent d'être examinés dégagerait les sommes nécessaires pour

que l'objectif fiscal, celui qui a trait à la marge de manoeuvre, et celui qui découle des possibilités d'emprunt puissent être tous les trois atteints.

On arrive donc à la conclusion que ces préoccupations aboutissant à des résultats qui relèvent probablement davantage du sens commun que de toute autre chose, peuvent être compatibles. On arrive aussi à la conclusion qu'actuellement cette compatibilité n'existe pas et inévitablement, on se sent porté à vouloir la réaliser.

Mais au-delà de ces préoccupations, une finalité supérieure s'impose qui en constitue le ciment et l'aboutissement. Il s'agit, bien sûr, de la question de l'emploi et de sa soeur jumelle, la stimulation des investissements productifs.

À très court terme, il nous semble donc qu'au lieu de chercher à tout prix à réaliser rapidement une compatibilité idéale entre les préoccupations précitées, on devrait privilégier toute politique budgétaire et financière qui aurait pour effet d'abord et avant tout de stimuler les investissements et de maintenir et de créer des emplois.

En ce sens, le dégagement d'une marge de manoeuvre, la plus importante possible, vouée exclusivement à la poursuite de ces objectifs, paraît crucial.

### 2.1.2 L'exposé du Conseil du trésor

**Yves Bérubé**
président, Conseil du trésor

Le ministre des Finances vient de camper on ne peut plus clairement deux limites que nous devons respecter : une limite à l'effort fiscal que peuvent fournir les contribuables, une limite à la capacité d'emprunt du Québec. Cela dit, en dépit d'un effort réel pour réduire les dépenses, effort qui se traduit après deux ans par une diminution de 1,5 milliard de dollars de nos dépenses, le Québec devrait accroître cette année ses emprunts ou ses impôts de 725 millions de dollars au-delà d'un seuil acceptable.

Cette réalité oblige à rechercher les causes de la croissance exagérée de nos dépenses et elles sont multiples.

D'abord la rémunération. L'effet combiné de l'indexation des salaires pour contrer l'inflation, des échelons d'ancienneté et de la prime d'enrichissement fait croître les salaires beaucoup plus rapidement que l'augmentation des prix. À effectifs constants et avec une augmentation de 10,8% d'inflation, l'augmentation de la rémunération atteint 14,5%. C'est dont la moitié du budget qui dérape.

Puis, il faut ajouter le fardeau croissant de l'aide gouvernementale tant aux entreprises qu'aux citoyens. Plus les taux d'intérêt augmentent, plus l'aide au financement des entreprises coûte cher. Le financement du crédit agricole, par exemple, va coûter à lui seul 46,8% de plus cette année. En même temps, la crise économique crée davantage de chômeurs qui, incapables de se trouver un nouvel emploi, se retrouvent à l'Aide sociale ou aux études avec l'impact que l'on imagine sur les programmes de prêts et bourses, d'assistance juridique ou d'assistance maladie. C'est le cinquième budget qui explose au rythme de 17% par année.

Enfin, un service de la dette qui croît de 27% complète le tableau.

Tout cela nous mène à une impasse budgétaire. Pour en sortir, il faut procéder à un examen rigoureux de chacune des autres dépenses pour rechercher tout ce qui peut être coupé, rationalisé, économisé.

Voilà pourquoi le gouvernement a décidé à nouveau de comprimer ses dépenses de 670 millions cette année, non sans prévoir les multiples réactions que cela allait provoquer.

D'abord, chez ceux qui les vivent, qui voient leur tâche modifiée et qui doivent subir désagrément sur désagrément. Puis chez les autres qui craignent que les compressions diminuent la qualité des services essentiels offerts aux Québécois. Il y a ensuite ceux et celles pour qui les compressions ne s'appliquent jamais aux bons endroits, mais qui n'ont guère d'alternative à proposer.

Mais il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre acceptent l'effort qui est demandé et consacrent des énergies insoupçonnées pour tenter d'offrir à leurs concitoyens des services de qualité à moindre coût, tels ces milliers d'infirmières et employés d'hôpitaux qui continuent de soigner leurs malades avec le sourire.

Entre nous, il faut bien se rendre à l'évidence : réduire la croissance des dépenses n'est pas chose facile. Au cours des ans, l'État a pris des engagements, modifié des habitudes de vie, tissé une toile de contraintes que l'on doit, en première approche, chercher à respecter. Essayons ensemble de dissiper quelques mythes, quelques illusions qui entourent le contrôle des dépenses gouvernementales.

Par exemple, les récents sondages nous confirment ce qu'intuitivement on devine tous : les diminutions de services dans les secteurs de la santé et de l'éducation ne peuvent pas être populaires. Première illusion : ne devrait-on pas épargner ces deux secteurs ?

Si du même souffle, on prétend soutenir l'économie et la création d'emplois en même temps que l'on maintient son crédit bancaire en honorant ses dettes, la réponse est : « Non ! ». Du coup, en effet, ce sont 19 des 23 milliards de dollars de dépenses que l'on vient d'exclure des compressions. Si l'on avait voulu appliquer les 670 millions de dollars de compressions sur les 4 milliards de dollars qui restent pour les services gouvernementaux, la culture, le loisir, les sports et l'aide aux municipalités, c'est 16% des crédits affectés à ces secteurs qu'il aurait fallu retrancher.

Et encore là, cela n'est vrai qu'en théorie. En pratique, si on avait choisi de le faire, compte tenu du caractère fixe de plusieurs dépenses, c'est plus de 40% du reste des dépenses variables qu'il aurait fallu supprimer. Et cela aurait eu comme conséquence de paralyser littéralement l'action de l'État.

N'oublions jamais que l'on ne peut sabrer n'importe comment dans les dépenses puisque l'État est lié par de multiples engagements qui ne laissent à peu près pas de latitude. Les compressions budgétaires doivent par conséquent s'appliquer équitablement. Tout le monde doit faire son effort.

Une autre illusion a cours chez ceux pour qui les compressions semblent insuffisantes. Pour eux, la réalité quotidienne ne présente pas de contrainte.

Examinons-les maintenant ces contraintes bien réelles. Procédons cette fois encore par élimination, sur une autre base toutefois.

Sur le budget de 23 milliards de dollars, les dépenses reliées à des emprunts passés, « passés » je dis bien, représentent 3,6 milliards de dollars et elles sont totalement incompressibles. D'autres dépenses, telles les taxes foncières payées par Québec à ses municipalités, peuvent être supprimées. Le fardeau fiscal imposé aux Québécois ne décroît pas pour autant puisque toute diminution du budget, à ce titre, va nécessairement entraîner une augmentation des taxes municipales. Il ne servait donc à rien de couper là.

Enfin, le retrait du Québec de programmes à frais partagés a l'inconvénient de ne laisser qu'une économie réelle bien inférieure à la diminution de dépenses et de plus, prive le Québec de revenus auxquels il a droit par un juste retour des impôts qu'il paie à Ottawa.

Nous venons ainsi de soustraire le tiers du budget à l'exercice de compressions. Analysons ce qui reste.

Au chapitre de la rémunération des employés de l'État, la seule économie possible se réalise par le non-remplacement des postes laissés vacants à la suite de départs volontaires. Tout autre effort de réduction de personnel s'avère inutile puisque la sécurité d'emploi accordée dans les conventions annule l'éco-

nomie escomptée. On estime à 161 millions de dollars l'économie qui résulte cette année du non-remplacement des départs. S'ajoutent à cela les 162 millions de dollars de modifications prévues aux régimes de retraite. Sur une compression de 670 millions de dollars, il reste donc 350 millions à prélever dans les autres dépenses dont environ 3 milliards de dollars sont compressibles. C'était faisable.

Un ménage dans de multiples programmes gouvernementaux conjugué à un resserrement des critères d'admissibilité nous ont permis, encore cette année, de ne pas avoir à abolir de programmes majeurs. Certes, on peut rationaliser une fois le parc des véhicules automobiles ou celui des ordinateurs; on peut restreindre l'admissibilité à des programmes pour éliminer des cas d'abus. Toutefois, quand cela aura été fait à l'Aide sociale, à l'Aide juridique, dans les loyers de HLM, que l'on aura instauré des frais modérateurs un peu partout, la reprise de l'opération présentera forcément moins d'avantages et deviendra beaucoup plus critique à réaliser. Il est clair qu'une opération raisonnable de compressions ne permet pas de dépasser de beaucoup l'effort entrepris cette année. Et voilà pour une autre illusion.

Mais, comme après une telle opération de dégraissage, fondamentalement saine pourvu qu'on laisse à l'appareil gouvernemental le temps de se réajuster, l'équilibre financier n'est pas atteint, il faut poursuivre ailleurs, explorer d'autres avenues.

Quels choix avons-nous ? En fait, ils se limitent à trois secteurs d'intervention : productivité, niveau de services et rémunération.

Aucun pays ne peut se permettre de gaspiller sa première richesse, son potentiel humain. Mais, j'admets qu'il est délicat de chercher à évaluer le degré raisonnable de productivité vers lequel il faut tendre.

Certains prennent plaisir à souligner qu'il y a proportionnellement plus de fonctionnaires au Québec qu'en Ontario. Ils oublient, par contre, que le Québec offre plus de services que l'Ontario; ils oublient qu'il s'agit là d'un des coûts qu'impose le fédéralisme à une société qui veut disposer d'institutions propres. Il est vrai cependant, qu'après avoir tenu compte des pratiques ontariennes de sous-traitance, on décèle encore un écart de productivité de l'ordre de 5% en faveur de l'Ontario. C'est bien loin du 20% qu'on se plaît à répéter.

Par contre, dans le secteur de la santé et de l'hébergement, l'opération de compressions budgétaires amenuise considérablement l'écart observé dans le passé.

Il reste donc le secteur de l'éducation où le coût par élève est nettement supérieur à celui observé chez nos voisins. On peut donc viser là des gains de productivité substantiels.

Mais l'atteinte d'une productivité égale à celle de l'Ontario signifierait 16 000 mises à pied. Et, pour dégager les 725 millions de dollars qui manquent, c'est 38 000 mises à pied qu'il faudrait envisager. C'est énorme.

Le deuxième choix qui s'offre à nous consiste à supprimer des activités dans les 3 milliards de dollars consacrés aux autres dépenses.

Nous y avons déjà prélevé cette année 350 millions de dollars. Faire porter là toute la compression supplémentaire aurait pour effet de sabrer au tiers ces dépenses. Cela est-il possible ? Oui. Je n'oserai chercher cependant à vous influencer et chacun peut y aller de ses suggestions.

Vous avez en main trois graphiques (pp. 83,84) qui vous fournissent tous les éléments nécessaires pour préparer votre propre petit programme de compressions.

On peut cependant se livrer à un exercice éloquent. Après les compressions répétées au chapitre des dépenses de fonctionnement du secteur public et parapublic qui forcent littéralement des directeurs d'institution à comptabiliser des sacs à ordures, supposons qu'il n'y a là plus guère de gras. De la même façon, refusons de sabrer dans les dépenses créatrices d'emplois et examinons ce qui va résister à l'hécatombe. Plus rien. Toute l'aide aux municipalités, qu'il s'agisse d'équipements communautaires, de rénovation urbaine, de rôle d'évaluation, d'aménagement du territoire, de bibliothèques municipales, d'entretien de chemins municipaux ou de cours d'eau, tout disparaît.

Quant à l'aide aux citoyens, telles les allocations familiales, de maternité, de garderie, l'aide aux victimes d'actes criminels, de supplément au revenu de travail, le programme Loginove, l'accès à la propriété pour relancer la construction, les prêts-bourses, tout cela s'évanouit en fumée.

Et encore ce n'est rien ! Doit disparaître aussi toute l'aide aux multiples organismes bénévoles, de loisir, de culture, de charité, d'assistance aux handicapés et, plus grave encore, les familles d'accueil, nos seules ressources bon marché pour s'occuper de nos personnes âgées ou nos jeunes en difficulté.

Voilà qui ne permettrait même pas d'économiser 500 millions de dollars, tout en balayant des engagements qui nous lient dans plusieurs cas. Il ne fait guère de doute que pour atteindre la pleine mesure, il faudrait faire sauter l'aide à la recherche universitaire, les soins dentaires gratuits et quelques autres programmes analogues de services essentiels aux citoyens.

Voilà ce que comprimer les dépenses d'un autre 700 millions de dollars veut dire. Est-ce cela ce que l'on veut atteindre quand on parle de réduire les dépenses publiques de façon significative. C'est cela, ou finir de paralyser le fonctionnement de l'appareil de l'État ou s'en prendre au soutien de l'emploi.

Ceci nous amène au troisième choix, celui de l'ajustement du niveau des salaires dans le secteur public. À cet égard, il ne fait aucun doute que le Québec paie bien ses employés tant au niveau du salaire que des bénéfices marginaux. Cette année, par exemple, l'alignement dès avril des employés de l'État sur les niveaux de rémunération en vigueur au sein des grandes entreprises québécoises se traduirait par une économie de la masse salariale de l'ordre d'un milliard de dollars. Il n'est pas question de faire porter aux employés de l'État tout le fardeau de la crise. Rien ne serait plus injuste ! Mais peuvent-ils en être complètement exemptés ? L'État est apparu depuis 1960 comme le pôle d'attraction d'une jeunesse québécoise désireuse de s'épanouir dans un milieu correspondant à ses valeurs et à ses aspirations.

Si les Québécois peuvent presque espérer aujourd'hui occuper des postes qu'ils méritent, au sein de l'industrie et du commerce, ils le doivent d'abord à l'action de centaines de milliers de nos concitoyens qui ont doté le Québec d'instruments modernes dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du développement économique. Qu'il ait résulté de toute cette entreprise un écart entre les salaires du public et du privé, en période de bonne croissance économique, Il n'y avait rien là de scandaleux.

Il reste que les augmentations de salaire de juillet et de décembre vont représenter un coût net à l'État de l'ordre de 670 millions de dollars. Cela pose aujourd'hui indéniablement un problème. On ne peut passer sous silence le fait que l'ordre de grandeur de ces augmentations équivaut pratiquement à celui du déséquilibre financier, ce qui représente sensiblement la valeur de l'écart entre le privé et le public.

La situation est claire et limpide. Les dépenses sont trop élevées. Un équilibre budgétaire assis sur des hausses d'impôts ou d'emprunts n'apparaît pas désirable ni équitable pour un contribuable déjà bien assez taxé. La réduction des dépenses, en épargnant les services à la population, n'est possible que si on limite l'effort annuel de compressions au niveau décidé cette année.

Les seuls vrais choix qui apparaissent aujourd'hui possibles sont les suivants :

i) accroître la charge de travail des employés du secteur public et procéder à des mises à pied massives en éliminant la sécurité d'emploi;
ii) supprimer un éventail important de programmes gouvernementaux, ce qui, ne nous faisons pas d'illusion, ne saurait épargner les plus petits et les plus démunis;
iii) réduire l'écart de rémunération entre le secteur public et le privé.

Les choix sont devant nous, la discussion est ouverte mais nous devons prendre nos responsabilités.

## Graphique 1

La répartition des dépenses gouvernementales par activité
(en milliards de dollars)

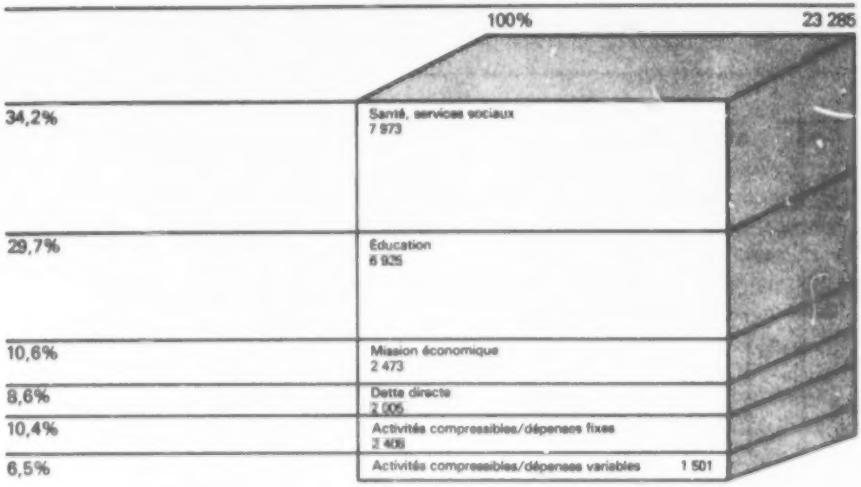


Source: Conseil du trésor, avril 1982

## Graphique 2

La répartition des dépenses gouvernementales par type d'utilisation
(en milliards de dollars)

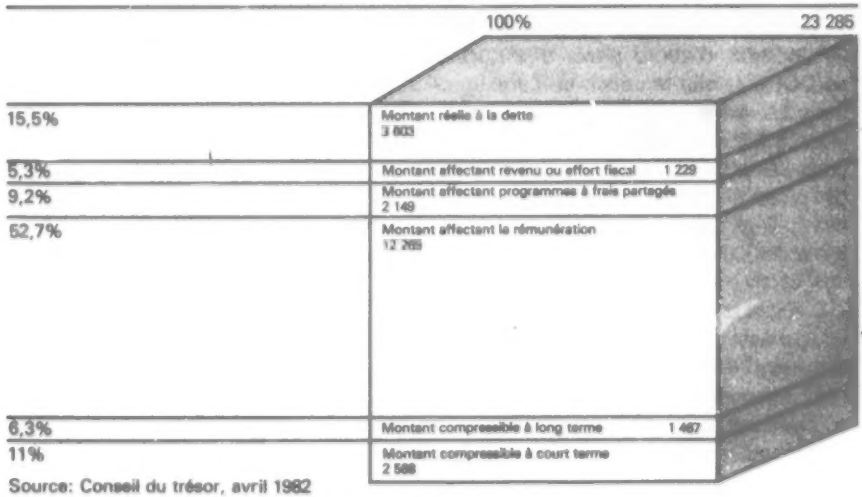


Source: Conseil du trésor, avril 1982

## Graphique 3

**L'évolution relative des dépenses budgétaires et de l'économie québécoise pour les périodes 1971-1975 et 1976-1980**

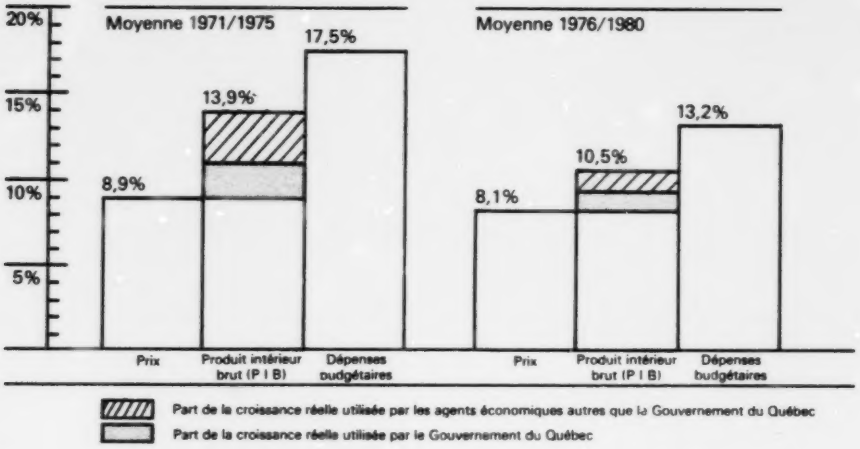


Source: Conseil du trésor, avril 1982

### 2.1.3 Échange entre les partenaires

**Robert W. Harrison**

1er vice-président, Bureau de commerce de Montréal

Je voudrais d'abord poser une question à monsieur Parizeau. Il nous semble, au COPEM, que le déficit de l'année qui s'en vient, 1982-1983, sans changement dans les méthodes de revenus, sera plutôt de l'ordre de 4 milliards 400 millions jusqu'à 5 milliards de dollars à cause de l'écart de 3%, normalement, entre les dépenses prévues à ce temps de l'année et les dépenses réelles à la fin de l'année. On présume donc que la même chose va arriver cette année et que, probablement, les dépenses vont être plutôt de 23 milliards 800 millions au lieu de 23 milliards 300 millions de dollars.

En plus, on a un barème pour le calculer et vous avez fait la même chose vous-même; quelle va être l'augmentation dans les revenus normaux à cause de l'inflation ? Mais on a l'impression que, avec le chômage, les fermetures d'usines, etc., le revenu ne sera pas au niveau que vous prévoyez. Nous, nos calculs, au niveau du COPEM, nous annoncent plutôt un déficit de 4,4 milliards de dollars, et probablement, si les revenus baissent un peu par rapport à l'inflation, plus près de 5 milliards.

De plus, vos projections pour 1983-1984, 1984-1985, ont des augmentations de 14% et 12% au niveau du revenu, mais au niveau des dépenses, seulement 11%. J'aimerais bien savoir ce qui va vous donner 14% et 12% au niveau du revenu ?

**Jacques Parizeau**
ministre des Finances

Je pense que, en fait, compte tenu de la façon dont les projections de dépenses ont été faites en 1982-1983, avec en particulier une hypothèse de taux d'intérêt très élevés beaucoup plus élevés (on a été échaudé une fois, on en tient compte en 1982-1983) on prend comme hypothèse pour 1982-1983, un taux d'intérêt moyen qui correspond à celui qu'on a connu en 1981, y compris les pointes au-delà de 20%.

Et d'autre part, on doit tenir compte aussi d'un certain ralentissement dans le taux d'inflation qui n'est pas considérable, mais, enfin, qui commence à être perceptible.

Dans ces conditions, l'impression qu'on a, pour 1982-1983, c'est qu'on devrait être en mesure de se tenir à ce niveau de dépenses.

Il ne faut pas oublier que, en général, sauf 1980-1981 et 1981-1982, les projections de dépenses ont habituellement été réalisées avec des écarts relativement faibles. Ce sont les deux dernières années qui font exception, mais qui ne doivent pas, d'autre part, être simplement projetées comme ça dans les années à venir.

Singulièrement, en 1981-1982, il est vrai qu'on s'était royalement trompé comme tout le monde sur les taux d'intérêt. Comme je l'ai dit tout à l'heure : on a pris des provisions pour ça qui sont à mon sens, je pense, suffisamment généreuses.

Deuxièmement. Il y a eu, en 1981-1982, une accélération de l'inflation, de juin à juin, qui est importante pour nous dans la mesure où l'indexation des conventions collectives est mesurée par l'augmentation de juin à juin de l'indice d'inflation au Canada. Cela a une grosse importance pour notre budget. Comme je l'ai dit tout à l'heure : je pense que tout le monde convient que, à l'heure actuelle, il y a un certain ralentissement encore peu perceptible, mais un certain ralentissement dans le taux d'inflation.

Et troisièmement. Les compressions annoncées en 1981, comme je l'ai dit, n'ont été réalisées qu'à 80%.

On commence à avoir un certain tour de main sur le plan de l'administration des compressions. Il est évident que les compressions qui ont été... comment dire ? ...lancées pour 1982-1983 sont, j'imagine, expérience faite pendant un an, plus réalistes que celles de l'année antérieure, compte tenu de leur capacité d'être réalisées.

Alors, pour ces trois raisons-là, je pense qu'on va constater que, en 1982-1983, l'augmentation des dépenses, il va y avoir moyen de s'y tenir, de revenir à l'espèce de rigueur qu'on a connue avant 1980, si vous voulez.

Pour ce qui a trait aux projections de revenus, tout ce que je peux dire, c'est que nous en sommes à la troisième révision à la baisse des revenus depuis 4 mois. La dernière est à la fois la plus spectaculaire, celle qui correspond aux données de décembre, janvier et février, elle implique déjà une réduction considérable de l'expansion des revenus en 1982-1983 à cause de la situation économique.

**Christophe Auger**
vice-président, Confédération des syndicats nationaux

Une première réaction aux interventions que nous avons entendues ce matin concernant la situation des finances publiques : une série de constatations.

Première constatation qui, je pense a été d'ailleurs soulevée dans l'intervention des deux ministres. C'est que le déficit que nous connaissons pour la présente année fiscale et les années qui s'en viennent, ce n'est pas un fait nouveau, ça remonte au moins à 1975, 1976 et ça coïncide avec l'accentuation de la crise que nous traversons.

Deuxième constatation. Cette augmentation du déficit, elle s'explique en grande partie par le fait que ce contexte de crise que nous traversons ralentit les rentrées fiscales, d'une part et, d'autre part, accentue les dépenses de transferts aux particuliers, aux entreprises et puis au service de la dette. D'ailleurs, une étude du Bureau de recherche de la rémunération démontrait que ces deux points ont augmenté le plus rapidement au cours des dernières années.

Une troisième constatation. Le niveau du déficit du gouvernement québécois, celui qui doit effectivement financer l'année 1981-1982, est moins important qu'il ne l'était pour l'année 1980-1981. Si on se reporte aux chiffres : 12,3% des revenus gouvernementaux pour 1981-1982, comparativement à 15,7% pour 1980-1981.

On s'inquiète donc sur les déclarations un peu apocalyptiques qui, au cours des dernières semaines, ont été lancées un peu partout.

On pense que la situation des finances de l'État ne semble pas justifier ces déclarations qui auraient été plus appropriées et plus justes il y a deux ans, puisque si l'on se réfère à l'importance du déficit, c'est un déficit que certains économistes bien connus ont déjà qualifié « d'économiquement acceptable et financièrement soutenable ».

Quatrième constatation. Pour l'année fiscale qui commence, on constate, effectivement qu'on fait des prévisions plus pessimistes; en fin de semaine, des journaux parlaient d'un trou de 500 millions de dollars. C'était les dernières informations que nous avions pu avoir. Le gouvernement était rendu, hier soir, à 700 millions, et ce matin également; prévisions qui semblent basées sur une hypothèse de croissance zéro de l'économie.

Les besoins nets entraînés par un déficit de l'ordre que vous prévoyez, sans modification du régime fiscal, cependant, demeurent toutefois inférieurs en proportion des revenus, au sommet atteint en 1980-1981.

Alors, il nous semble important d'insister sur ce point, puisqu'on n'a pas encore atteint, pour nous, la limite absolue.

On pense que c'est une façon d'annoncer des coupures encore importantes, tel qu'il a été mentionné ce matin, plutôt que de prévoir un programme de relance d'emplois qui permettraient, par leur effet multiplicateur, d'apporter et de générer de nouveaux revenus.

C'est une première réaction qu'on veut livrer et je dirais aussi, en terminant, qu'on va, au cours de ce sommet, soumettre de nouvelles sources de revenus pour permettre qu'il y ait un équilibre qui puisse conserver les acquis que nous avons et pour lesquels nous nous sommes battus pour les services sociaux et l'ensemble de la fonction que le gouvernement et l'État québécois ont à jouer.

**Jean-Paul Hétu**

président, Centrale des syndicats démocratiques

J'aimerais réagir sur deux choix que le ministre responsable du Conseil du trésor nous a fait part dans ses conclusions. Bien sûr, il en a mentionné trois.

J'aimerais aborder la question relative à la charge de travail des employés, notamment dans le secteur des affaires sociales, et ensuite discuter de tout le volet des programmes gouvernementaux.

Prenons le volet des programmes gouvernementaux, les programmes sociaux, etc. Il nous semble, à la CSD, que nous devrions avoir conscience de l'impact global des compressions sur les différents groupes sociaux

Il serait vraiment important, en dehors du cadre des campagnes que vous avez faites, monsieur le ministre, de faire un débat permanent à partir duquel les citoyens, les groupements pourraient y participer; de telle sorte qu'ils puissent, d'une part, exprimer les iniquités qu'ils trouvent là-dedans, dans les coupures et aussi d'autres groupes pourraient, par exemple, dénoncer les avantages superflus, parce qu'il y en a également qu'on consent à des groupes sociaux particuliers. Et on pourrait également s'exprimer sur différentes protections qui sont insuffisantes pour des groupes défavorisés.

Actuellement, il y a une chose qui est certaine : c'est que les taux d'intérêt, les mises à pied, ça, ce sont deux phénomènes qui se concertent pour semer l'incertitude et l'appauvrissement.

Alors, il y a un lot de citoyens, un paquet de citoyens qui ont perdu l'assurance de disposer d'un revenu social décent, par exemple ceux qui sont acculés à l'Aide sociale.

Alors, nous autres, on prétend qu'il y a et qu'il existe un revenu social décent qui doit être assuré par l'Etat. Actuellement, ce revenu social là, il est formé en partie de paiements de transferts, de mesures monétaires et puis en partie de services. Mais il serait important, estimons-nous, qu'on puisse rediscuter, réfléchir, compte tenu de la situation actuelle, en permettant l'expression des citoyens.

Alors, actuellement, on le sait : la sécurité du revenu, c'est l'addition d'une série de mesures partielles, ponctuelles qui, dans un paquet de ces programmes, multiplient les inégalités entre les différents groupes sociaux. On donne à certains des avantages, il faut le dire, inutiles. On protège insuffisamment d'autres groupes sociaux, et puis on a institué une bureaucratie complexe où s'entremêlent l'universalité de certains régimes, la fiscalité, les exemptions, les paiements de transferts, le salaire minimum. Alors, clairement, nous proposons que, pour avoir une conscience claire de protection contre la pauvreté, nous proposons que soit constitué un comité consultatif permanent sur la politique de revenu social.

Et deuxièmement, au niveau des affaires sociales, face à la rationalisation qui s'opère dans les milieux de travail, nous proposons que la Loi des services sociaux et de santé soit modifiée pour reconnaître formellement le droit de participation des travailleurs au sein, par exemple, des comités administratifs, et que les plans d'organisation de l'établissement doivent être soumis aux travailleurs pour étude et pour décision.

**Jean-Guy Frenette**
directeur de la recherche, Fédération des travailleurs du Québec

Ma question sera adressée au ministre des Finances. Je voudrais d'abord rappeler les conclusions d'une étude du C.D. Howe en 1979 sur une comparaison des impôts et des dépenses au Québec et en Ontario et qui faisait une revue de la situation financière du Québec au cours des années 1970.

La conclusion du C.D. Howe était que :

*Cependant, le Québec a pu maintenir une position budgétaire telle que les revenus courants couvrent des dépenses courantes. Malgré un niveau élevé d'emprunt, les dépenses en capital ont dépassé les emprunts au cours des 5 années fiscales allant de 1972-1973 à 1976-1977.*

La situation n'a pas changé depuis.

*Ces investissements comprennent les biens immobiliers, écoles, hôpitaux, installations, ainsi que les routes, les ponts et les égouts. Ces dépenses augmentent la capacité de production de la province et devraient continuer à produire des services sur une longue période.*

*Par comparaison, les revenus de l'Ontario n'ont pas suffi à payer les dépenses courantes au cours des 2 à 4 dernières années fiscales.*

*En résumé, le Québec n'a pas accumulé, sur une longue période, une dette directe et un fardeau d'intérêts aussi considérable que l'Ontario. Le Québec a, cependant, financé une bonne part des dépenses en capital à même ses revenus courants.*

Ma question, monsieur le ministre des Finances, est qu'on n'a pas encore, et vous ne nous avez pas présenté ce matin le *bottom line* de la situation des finances publiques. Pour nous, le *bottom line* se situe au niveau des emprunts nets du gouvernement et de ses investissements pour les années à venir.

Vous nous avez donné l'état seulement du déficit budgétaire et son évolution qui sera de 2,7 milliards à 2 milliards de dollars.

Ce que l'on veut savoir, c'est : est-ce que la saine situation financière du gouvernement qui consiste à investir davantage qu'à emprunter pour l'ensemble du secteur public sera maintenue au cours des trois prochaines années ?

Quel sera donc le niveau d'investissement qui sera supporté par le secteur public, au Québec et qui va couvrir et couvrirait comme à l'habitude, peut-être plus largement, son niveau d'emprunt total sur le marché ?

Et pour nous, c'est là seulement qu'est le *bottom line* sur la situation des finances publiques, et c'est là qu'il nous faut, quoi ? Intervenir massivement, comme gouvernement, en période de crise économique, par des projets d'investissements économiquement et socialement rentables pour relancer l'économie, et que ces investissements se fassent dans le secteur public au niveau du secondaire ou du tertiaire nous est peu important, mais on croit que c'est le moment pour l'État d'investir et que c'est lui qui devrait avoir des projets économiquement et puis socialement rentables à nous présenter pour relancer l'emploi en période de crise.

**Robert Gaulin**
président, Centrale de l'enseignement du Québec

On pourrait dire en commençant que les optimistes écrivent des livres et les pessimistes, des discours. Bien sûr, en écoutant ce matin les interventions gouvernementales, première constatation qui frappe : le crédit bancaire pour le gouvernement est plus important que le crédit politique.

Je crois qu'on s'attarde à la question des dépenses et dans une présentation on dit que les dépenses sont contrôlables, sont contrôlées et on dit que, en comparaison de 1971-1975 et 1976-1980, c'est beaucoup mieux, qu'on a réussi à normaliser un certain nombre de choses, et pourtant la catastrophe, c'est dans les dépenses.

L'analyse que nous faisons, c'est que le problème du gouvernement, c'est un problème de revenus. C'est un problème de revenus dû au chômage, entre autres, dû au ralentissement économique et que toute solution réaliste devrait passer par cette question des sources de revenus et de relance de l'économie.

Vouloir faire porter sur le dos des dépenses une situation économique difficile, je crois que c'est un jugement politique inadmissible.

Bien sûr, on peut lancer des grandes affaires en l'air : productivité du secteur public, bon, productivité des enseignants. On pourrait parler aussi des efforts qui ont été faits d'uniformisation des conditions de travail qui n'existent pas en Ontario, de sorte qu'on n'ait pas de situation comme on en a vu chez les médecins au Québec, dans l'enseignement, où les régions se vident parce que, on n'a pas de personnel de qualité dans ces régions. On a fait des efforts et il y a du personnel dans l'enseignement, de qualité, dans toutes les régions et un service équivalent dans toutes les régions et puis, malheureusement, ça se paye ça aussi.

En termes de pouvoir d'achat, depuis 4 ans, on a parlé un peu de cette année et puis de celle qui s'en vient, un bon nombre de travailleurs du secteur public,

particulièrement les mieux rémunérés, ceux qui se situent en haut de la moyenne n'ont vu à peu près que la seule protection de leur pouvoir d'achat depuis, et même certains n'ont pas eu la totale protection de leur pouvoir d'achat, face à l'inflation.

Encore là, il n'y a rien de catastrophique ou d'anormal là-dedans. Ce serait normal qu'il y ait eu un certain réajustement dans le niveau de rémunération de ces catégories.

Quand on parle de gel de salaires, je pense qu'il faut regarder l'ensemble du contrat qui a été discuté et qui a été négocié pendant ces années-là. Bien sûr, on ne parlera pas des prochaines négociations.

Quand on parle de situation et puis de trou de 700 millions de dollars, il faudrait peut-être parler de 702 millions que, en 1979-1980, le gouvernement a récupéré à partir de la taxation scolaire qu'on a fait disparaître. Cela représentait 700 et quelque millions que ce phénomène de taxation scolaire qui est disparu.

Bien sûr, on peut mettre ça dans le budget de l'éducation et puis dire que ça coûte trop cher. Je crois que l'analyse du gouvernement, c'est une analyse stratégique qui tend à faire dévier le débat des causes réelles de la situation qu'on vit.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

Il y a de ces coïncidences heureuses et il y en a d'autres malheureuses : ça s'adonne que les augmentations de salaire ça arrive juste, juste, juste le même montant que le trou ! Vous avez dû travailler fort longtemps pour trouver ça. C'est une analyse fort rigoureuse que vous avez faite là.

Le patronat qui trouve que le gouvernement se mêle trop des affaires des entreprises, peut-être bien qu'il profiterait de l'occasion pour dire au gouvernement : bon, bien, vu que vous êtes en difficultés financières, tous les transferts aux entreprises, gardez ça pour cette année.

Moi, je ne suis pas un économiste, mais je note certains chiffres, là, que vous nous avez donnés :

- transferts aux entreprises : 441 millions de dollars;
- Société de développement industriel : 64 millions, je suis rendu à 505;
- développement de l'industrie manufacturière et commercialisation : 60 millions, jusqu'à maintenant, le total est à 615 millions de dollars;

– aide à la production agricole : 133 millions, je suis rendu à 748 millions de dollars, j'en ai trop ! Disons qu'on en laisserait au Crédit agricole.

N'importe qui peut faire à peu près n'importe quoi avec des chiffres.

Si on remettait à l'ouvrage 50 000 travailleurs de la construction pour 50 000 logements dont on a grandement besoin, ce qui voudrait dire, d'après monsieur Parizeau, un autre 100 000 travailleurs indirects, là, des travailleurs en forêt, les scieries, portes, fenêtres, enfin tous les autres matériaux de construction, 150 000 travailleurs dans ce domaine-là qui travaillaient toute l'année, ça paierait quasiment 4000 piastres d'impôt chaque, ça. Me voilà rendu avec 600 millions de dollars. Je viens de combler votre trou encore.

Je trouve que votre imagination est moins fertile que les chiffres que vous nous donnez.

**Jacques Parizeau**
ministre des Finances

Quelques mots seulement, à la suite de l'intervention de monsieur Frenette, tout à l'heure. Je pense qu'elle est importante et ça pourrait peut-être nous amener à regarder le tableau 3 qui était annexé à mon exposé de tout à l'heure, où on compare les emprunts de l'ensemble du secteur public. On s'entend bien : quand on parle du secteur public, là, je veux dire : tout le gouvernement, les corps publics, municipalités, commissions scolaires, Hydro-Québec, les sociétés d'État, l'ensemble.

Les emprunts du secteur public et puis les investissements du secteur public. Si on regarde ce qui s'est passé, on voit bien comment le problème apparaît depuis quelque temps.

En 1976, les emprunts dépassent un peu les investissements. C'est un coefficient de 1,05. L'espèce de correction qui a été faite dans les années suivantes, on en voit le résultat : le coefficient tombe à 0,75, c'est très bon. Ça, ça veut dire qu'on emprunte donc moins que les investissements qu'on fait dans le secteur public.

L'année suivante : 0,72. L'année suivante : 0,69. C'est toujours parfait, on a de la marge, on emprunte moins qu'on investit.

Mais regardez comme ça se transforme brutalement en 1980-1981 : là, on passe à 1,06 et puis en 1981, ça s'améliore un peu, c'est à 1,02.

Mais là, il faut bien comprendre que, quand on est autour de 1, si on dépasse 1, on commence à emprunter pour payer l'épicerie.

Donc, on est rendu actuellement à peu près à la limite. Le genre de marge qu'on avait en 1977, 1978 et 1979 dont parlait le C.D. Howe Institute, cette marge-là, on ne l'a pas actuellement.

Il faut donc faire très attention dans les années qui viennent de ne pas s'imaginer qu'on peut augmenter inconsidérément les emprunts; on ne l'a pas la marge.

**Christiane Bérubé Gagné**
présidente, Association féminine d'éducation et d'action sociale

Je parle au nom d'organismes féminins, vous ne serez pas surpris de m'entendre m'interroger sur les trois propositions de monsieur Bérubé.

Lorsqu'on parle de procéder à des mises à pied massives, je me dis : qui vont être les premiers à subir ces mises à pied-là ? Est-ce que ça va être les femmes ?

C'est sûr que, et je ne vous apprendrai rien, plusieurs hommes dont aucun n'est présent ici, pensent que ce sont les femmes qui devraient faire les frais de la conjoncture actuelle, retourner au foyer et ne plus travailler.

Pour ce qui est de la deuxième, lorsqu'on parle de supprimer l'éventail important de programmes gouvernementaux, là encore je me dis : ça va être les plus démunis et les moins favorisés qui vont en écoper, parce que ceux qui ont le plus le moyen pourront toujours se payer soit des soins dentaires ou des soins de services sociaux, etc. Et souvent, ce sont les femmes qui se retrouvent chef de famille et elles aussi sont de plus en plus nombreuses et devront faire les frais de ces choix-là.

Pour ce qui est du troisième, de réduire l'écart de rémunération, je soulignerais qu'il y a encore un écart assez grand dans la fonction publique entre les salaires versés aux femmes et aux hommes à compétence égale et à expérience égale.

Alors, là encore, je m'interroge : est-ce qu'on fera appel au dévouement et au grand coeur des femmes pour qu'elles oublient l'accès à cette égalité-là ?

**Yves Bérubé**
président, Conseil du trésor

Je vais simplement reprendre certaines des interventions. D'une part, comme monsieur Laberge, on peut faire dire n'importe quoi à des chiffres quand on prend le total et puis que, après ça, on additionne chacun des éléments du

total au total, ça finit par faire un gros total qui peut grossir, grossir et grossir, mais le total, c'est 441 millions de dollars, c'est celui-là qui résume le tout et, de fait, on peut s'interroger dans quelle mesure on devrait maintenir de tels programmes, mais c'est quand même minime.

Et sur le 441 millions, retenez bien qu'il y en a plus de la moitié qui va à l'agriculture, dans le fond. Alors, il faut donc se rendre compte que l'effort gouvernemental, dans le domaine économique, est relativement limité, parce que l'essentiel de son budget va pour couvrir tant l'administration des réseaux que l'administration générale de la police, par exemple, de la justice et de l'administration des ministères.

Donc, la marge de manoeuvre, elle est difficilement au niveau de la compression des dépenses dans le secteur économique, et je ne sais pas s'il serait même approprié de pousser plus loin de ce côté-là.

Je ne prétends pas, et madame Bérubé Gagné l'a souligné, que les compressions ne touchent personne, au contraire. Indéniablement, elles bousculent énormément. Elles bousculent, par exemple, à l'intérieur du réseau hospitalier avec, par exemple, la procédure de *bumping*, supprimer des postes à un niveau donné entraîne des réactions à la chaîne dans l'ensemble de l'hôpital et quand l'effort de compression est important au niveau des effectifs, indéniablement, on bouscule beaucoup de gens. Mais c'est vivable. Ça bouscule, mais c'est quand même supportable.

Il reste qu'on se rend bien compte que, maintenant, on ne peut pas pousser l'effort de compression plus avant sans, cette fois, s'attaquer carrément à des services, à des services qui, là, vont nécessairement devoir toucher la plupart du temps les gens les plus défavorisés de la société, parce que l'objection du gouvernement a toujours été de mettre au point ces programmes-là pour venir en aide à ceux qui avaient de la difficulté à se sortir d'une crise.

En réponse également à monsieur Gaulin, j'attirerais son attention sur le graphique 3 qui est intéressant, parce qu'il montre bien que la croissance des dépenses qui était de 17,5% dans la première partie de la décennie, première moitié de la décennie, a baissé à 13,2% de croissance. Il y a véritablement une réduction de la croissance des dépenses.

Mais le problème, vous avez raison de le souligner, est réel, il est mondial : c'est que vous constatez la croissance du produit intérieur brut qui, elle, a décru de façon significative.

Et si vous regardez la part de la croissance réelle du produit intérieur brut – parce que, quand vous avez une croissance de richesses, il y en a une bonne partie qui sert à couvrir l'inflation, l'augmentation des prix. La différence, c'est la croissance réelle de richesses.

Et lorsqu'on voit la croissance réelle de richesses, on s'aperçoit qu'elle va, depuis quelques années, presque entièrement entre les mains du gouvernement et je n'ai pas inclus la part que va chercher le gouvernement fédéral, la part que va chercher les municipalités.

Il faut tenir compte également que la population croît et qu'elle a des besoins. Vous avez raison de souligner le problème, mais ce n'est pas parce que le problème existe que, pour autant, on l'a éliminé.

### 2.1.4 L'exposé de l'Union des municipalités du Québec

**Jacques O'Bready**
président, Union des municipalités du Québec

Si nous avons souhaité réserver notre temps d'intervention, en cette deuxième journée du sommet au thème de l'équilibre des finances publiques, c'est que celui-ci traduit bien d'une part les préoccupations des municipalités et que d'autre part, il nous fournit l'occasion, comme nous l'annoncions hier à la séance d'ouverture, de souligner les efforts déjà entrepris ou à entreprendre par les municipalités pour rationaliser les dépenses publiques et pour contribuer à la relance économique.

Au chapitre de la rationalisation des dépenses publiques, il convient de signaler que la municipalité dont on vient de modifier considérablement la fiscalité doit s'en remettre dorénavant à ses sources autonomes de financement pour atteindre l'équilibre de son budget. Et je souligne en passant qu'avant la réforme de la fiscalité dont le ministre Bérubé a traité tantôt, les municipalités recevaient du gouvernement des subventions de l'ordre de 24%, alors que, en 1981, ces subventions-là sont à peine de l'ordre de 5%.

Les municipalités en sont fort conscientes et s'orientent davantage non pas à accroître inlassablement leurs revenus mais à mieux gérer leurs dépenses de façon à freiner la croissance du fardeau fiscal des contribuables.

L'examen de diverses expériences tirées du vécu des municipalités témoigne de ce souci d'innovation des administrations municipales et permet de mettre en évidence les indices du renouveau municipal en matière de gestion des affaires publiques locales. Ainsi, la tarification, la prise en charge par les citoyens de certains aspects de l'organisation communautaire, un *partnership* nouveau des municipalités avec le secteur privé, la mise en commun des ressources et l'application de mesures visant une plus grande productivité de l'administration municipale illustrent bien ce souci de meilleure gestion.

Au niveau de la tarification, celle-ci s'inspire d'un grand principe de taxation, soit celui basé sur le bénéfice reçu qui est la volonté de reproduire relativement pour le secteur public les conditions prévalant sur les marchés privés. Ainsi, sans minimiser les préoccupations des municipalités en matière d'équité sociale, le principe de la tarification, croyons-nous, tel qu'il se dessine maintenant dans plusieurs municipalités vise à faire en sorte que lorsqu'un individu reçoit un bénéfice direct, identifiable et mesurable de la consommation d'un service municipal, il devienne juste et souhaitable qu'il paie pour les bénéfices ainsi reçus. L'objectif n'est pas de promouvoir inconditionnellement les vertus de la tarification des services municipaux, mais plutôt de considérer celle-ci comme un outil complémentaire et pouvant influencer le niveau des dépenses affectées à certains services municipaux. Ces mesures qui ont été particulièrement appliquées jusqu'à maintenant dans le domaine du loisir pourraient s'étendre éventuellement à d'autres domaines des services municipaux.

En ce qui a trait à la prise en charge par les citoyens de certaines responsabilités communautaires, celle-ci devient graduellement un contrepoids à une notion trop longtemps entretenue d'État-Providence.

Plusieurs expériences municipales mettent de plus en plus à profit les citoyens eux-mêmes dans l'organisation et la dispensation de services municipaux. Que l'on songe à l'implication des citoyens dans les domaines du loisir, de la revitalisation des centres-villes, de la gestion de certains équipements, de l'habitation et de la sécurité publique. Ces formules de participation favorisent une prise de conscience des limites de l'intervention exclusive de la municipalité, compte tenu de la rareté des ressources, et permettent aux élus de vérifier, à l'aide d'expériences précises, de quelle façon le dynamisme des citoyens peut contribuer à une plus grande efficacité de la gestion municipale.

Pour ce qui est de la collaboration des municipalités avec le secteur privé, plusieurs indices nous laissent croire à une volonté sans cesse plus répandue de tabler sur les ressources du secteur privé, tant pour pourvoir à certains services exigés du milieu, que pour articuler des projets conjoints de réalisation de programmes domiciliaires de revitalisation de centres-villes ou autres.

Plusieurs municipalités ont mis en place des organismes qui incitent le secteur privé à s'associer davantage aux efforts du secteur public dans l'organisation et le développement du milieu urbain.

Quant à la mise en commun des ressources, plusieurs protocoles sont signés entre des municipalités pour assurer une meilleure disponibilité et utilisation des ressources afin d'éviter d'une part, des dédoublements trop onéreux dans les services à la population et dans les services administratifs et afin d'autre part, d'accroître la qualité de l'organisation urbaine, tant au plan des infrastructures que des services.

L'intégration des ressources de loisir, la mise en place de parcs industriels communs, la concertation des efforts aux fins de développement industriel, la mise en commun des ressources administratives dans les domaines de l'informatique, de l'alimentation en eau, de la protection contre les incendies, etc., sont tous des exemples d'une volonté des administrations locales de rendre moins coûteuse et plus efficace la gestion des villes.

Dans cette perspective d'échange, la création récente des municipalités régionales de comté et leur opérationnalisation prochaine consolideront ces expériences de partage et en généreront d'autres, en autant que ce processus de décentralisation et de regroupement s'articulera conjointement avec les municipalités et l'État et en conformité avec la capacité budgétaire des gouvernements locaux.

Au chapitre de la recherche de moyens pour accroître la productivité de la gestion publique, les municipalités, à l'instar des entreprises du secteur privé, sont confrontées elles aussi à un contexte socio-économique qui contraint à réinventer certains schèmes et certaines approches.

Que ce soit par des innovations technologiques, par une gestion informatisée, par le recours aux experts-conseils, par une volonté de maintenir la croissance des salaires à un niveau acceptable, par la diminution des effectifs, tout en protégeant les personnels en place, par la réduction de certains services moins essentiels, par une meilleure utilisation de la sous-traitance ou du contrat à forfait, par la recherche de nouveaux marchés d'emprunt, par une meilleure planification budgétaire ou enfin par des mesures d'économie d'énergie, les municipalités se sont déjà engagées et s'engageront davantage encore dans la voie de la rationalisation des dépenses. Elles espèrent dès lors freiner la croissance des coûts de production qui ont tôt fait d'accroître trop lourdement le fardeau fiscal des contribuables, d'autant plus que la facture municipale s'ajoute aux autres points de taxation auxquels sont soumis les citoyens.

Ainsi, par un nouveau dynamisme, les municipalités doivent trouver en elles-mêmes des avenues différentes, des mécanismes originaux, bref elles doivent innover comme doivent le faire les administrateurs d'entreprise s'ils veulent survivre.

Pour ce qui est de la contribution des municipalités au plan du redressement de l'économie québécoise, nous croyons que les administrations locales, en plus des efforts voués à l'objectif de rationalisation des dépenses et à celui d'équilibre des finances publiques, peuvent faire davantage. D'une part, à l'instar de plusieurs municipalités qui se sont largement impliquées dans le développement industriel et commercial de leur milieu et de leur région, nous avons la ferme conviction que les gouvernements locaux peuvent jouer un rôle actif non seulement en offrant au capital financier un environnement adéquat et sus-

ceptible d'accroître sa mise en valeur mais en favorisant la mise en place de mécanismes et de structures capables d'enclencher la concertation à l'échelle locale et régionale des intervenants du secteur privé et du secteur public.

Ces mesures devront également aider à coordonner et articuler des efforts conjoints pour dynamiser l'économie du milieu et susciter la venue de capitaux et promouvoir la réalisation de foires et d'événements.

Les municipalités pourront en outre procéder à l'examen et à la refonte de la règlementation et des mesures qui pourraient avoir un effet contraignant à la fois sur la venue d'entreprises nouvelles et sur la vitalité de celles qui sont déjà en place.

En bref, les municipalités sont prêtes à réévaluer leurs stratégies d'approche auprès des insdustries et des commerces et à inventorier conjointement avec le monde des affaires, local, régional et provincial, les différentes avenues propres à dynamiser la vie économique du milieu.

D'autre part, les municipalités sont prêtes, advenant le cas où le gouvernement serait disposé à assouplir les règles de soumission publique, à examiner les moyens pour privilégier l'achat de produits québécois et pour encourager et soutenir l'activité commerciale de fournisseurs locaux.

De façon générale, dans le cadre de leurs moyens et de leurs responsabilités et en conformité avec l'objectif poursuivi de rationalisation des dépenses publiques, les municipalités sont disponibles pour conjuguer leurs efforts avec ceux du gouvernement au niveau de toute mesure visant à court terme l'articulation de programmes conjoncturels de création d'emplois. Sur ce dernier aspect, croyons-nous, les municipalités sont disposées à agir comme un des lieux d'accueil de ces programmes.

En terminant, nous aimerions rappeler que les préoccupations dont nous venons de faire part ainsi que les objectifs que nous nous sommes fixés servent de plus en plus de thèmes aux colloques, rencontres et congrès qui regroupent les élus municipaux et nous en voulons pour preuve au prochain congrès municipal à la fin d'avril qui réunira peut-être quelque 2000 administrateurs publics autour du thème « Innovation et austérité : un défi réalisable » ! Ce thème fait écho à une préoccupation qui s'accentue chez les maires et conseillers de nos municipalités d'accorder leurs gestes au contexte socio-économique actuel et pourrait même devenir la toile de fond d'une nouvelle approche que voudront dorénavant privilégier les gestionnaires de nos villes.

## 2.1.5 Échange entre les partenaires

**Fernand D'Aoust**
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

Le ministre des Finances nous a indiqué que ce rapport entre les investissements et les emprunts nets du secteur public ont été plus que satisfaisants par le passé. En effet, les investissements ont été plus grands que les emprunts, ce qui nous prouve que le gouvernement s'est assuré d'une bonne situation financière.

Toutefois, si le gouvernement prétend que ses investissements ont généré du capital non productif puisque, à ce moment-ci, selon toutes les hypothèses, il réduit ses investissements en pleine crise, il se doit de nous en faire la preuve.

En attendant cette analyse, nous sommes persuadés que les investissements du secteur public ont contribué à l'amélioration du capital matériel et du capital humain productif et c'est pour cette raison que, quant à nous, nous croyons que la croissance d'un déficit budgétaire n'a rien d'alarmant.

Malgré tout, on arrive, en 1981-1982, dans une période de ralentissement économique où le chômage apparaît comme la plaie de notre économie et nous constatons que le secteur privé, pour toutes sortes de raisons, n'a peut-être pas la volonté, mais est incapable de relancer l'économie.

Le gouvernement demeure donc, selon nous, le principal agent économique capable d'être l'initiateur de bons projets d'investissement.

À ce titre, nous sommes convaincus que le gouvernement n'a pas atteint le fond du baril en termes d'investissement. On n'a qu'à penser à des projets massifs de construction de logements, Louis Laberge en a fait état, de rénovation et d'isolation de vieux logements, à des projets d'épuration des eaux et d'environnement, au développement de projets hydro-électriques, à l'amélioration des services au niveau de l'éducation des adultes et à la construction de centres d'accueil pour les personnes âgées.

Dans cet esprit, un déficit gouvernemental n'est rien d'autre qu'un programme d'investissement multiplicateur d'emplois à moyen et à long terme qu'il faut encourager.

Moi, je ne veux pas vous faire faire le jeu de la devinette, mais je voudrais très rapidement vous citer un texte de quelqu'un qui est fort connu :

> *Heureusement, il existe un remède qui peut être administré instantanément, au premier indice de faiblesse dans l'économie nationale : c'est de stimuler*

*les achats en mettant plus d'argent entre les mains des consommateurs. L'État doit distribuer largement et résolument les prestations de toute nature. En même temps, il doit réduire les taux d'impôt afin de laisser une plus forte proportion d'argent entre les mains des consommateurs et même les producteurs. De la sorte, la consommation augmentera. Les biens se vendront mieux. Les profits seront plus intéressants. Il y aura de nouveaux investissements. La menace de chômage s'évanouira. La prospérité sera de nouveau assurée.*

*En effet, en période de prospérité, les hommes d'affaires financent l'expansion de leurs entreprises en empruntant des banques qui en fournissent du crédit. Et d'une certaine manière, on peut dire que la crise se produit quand les hommes d'affaires cessent de faire usage du crédit. C'est pourquoi le gouvernement peut stabiliser l'économie en faisant, en temps de récession, ce que les hommes d'affaires font en temps d'expansion.*

C'est Pierre Elliott-Trudeau qui faisait cette déclaration en 1954 lors de la présentation d'un mémoire de la FTQ au Gouvernement du Québec.

On a peut-être changé d'idée, mais je pense qu'il y en a d'autres aussi qui ont changé d'idée et ça nous inquiète énormément. C'est tout le problème du déficit que nous remettons en cause.

**Jean-Claude Beauchamp**
conseiller à l'exécutif, Association des consommateurs du Québec

Je voudrais d'abord exprimer une préoccupation en ce qui concerne l'intervention de monsieur O'Bready, en ce qui concerne la tarification des services municipaux.

Comme représentant des consommateurs, on se demande : est-ce que la tarification va aller aussi loin que tarifier des services comme les bibliothèques municipales, services des loisirs, services qui ont été créés pour favoriser l'accessibilité des plus démunis à ces formes de loisir ?

Or, on se préoccupe de mesures qui pourraient réduire l'accessibilité des plus démunis à ce genre de services-là et qui constitueraient aussi une façon de taxer indirectement, encore une fois, cette classe de la société.

Ma deuxième intervention s'adresse au ministre des Finances, monsieur Parizeau.

Dans le document, *L'état de la situation socio-économique*, on signale une baisse des dépenses de consommation au Québec depuis 12 mois ou 18 mois

dans le secteur des biens durables et semi-durables. On signale aussi un climat d'incertitude chez les ménages québécois qui hésitent à faire des achats importants compte tenu de l'instabilité financière actuelle. On sait, par ailleurs, que nos industries manufacturières sont fortement concentrées dans la production de biens de consommation.

Parallèlement à ça, le gouvernement a créé, depuis 1977, de nombreux régimes d'épargne déductibles de l'impôt. Je pense à l'épargne-retraite, à l'épargne-logement, à l'épargne-actions, ainsi qu'aux déductions pour les intérêts et dividendes provenant de divers placements.

Ces programmes sont évidemment beaucoup plus accessibles aux plus nantis qu'aux plus démunis qui n'ont pas les moyens d'épargner.

Alors, ma question, monsieur Parizeau : est-ce que vous êtes en mesure de chiffrer ce que représentent, comme manque à gagner pour le gouvernement, pour la présente année, ces divers régimes d'épargne déductibles du revenu ?

**Norbert Rodrigue**
président, Confédération des syndicats nationaux

J'ai trois genres d'interrogation. La première porte sur l'affirmation que le ministre faisait hier, reprise à plusieurs occasions antérieurement et maintenant, quant à l'impôt sur le revenu et les cotisations salariales de sécurité sociale en pourcentage du salaire brut des particuliers. On nous dit que, au Québec, on est imposé d'une manière à se situer au deuxième rang ou au troisième rang à travers une série de pays.

Si on regarde les impôts qui sont payés en pourcentage des salaires, et si on regarde les salaires moyens selon l'OCDE, le Canada se situerait au dix-septième rang. Et selon nos chiffres à nous autres, au quatorzième rang, le Québec, équivalant à l'Italie, à peu près, sur ces questions-là.

Si je soulève ça, c'est parce qu'il est facile, quand on n'a pas de problèmes, de descendre les services et puis de dire : on a des bons services, ça vaut la peine de payer un peu plus. Mais quand on arrive dans des temps de crise, on *varge* rapidement sur les services qu'on s'est donnés, des fois, et on fait ces choix-là et puis, nous autres, on n'est pas d'accord avec ça.

Deuxième question. Monsieur le ministre des Finances, vous avez déjà dit à Montebello qu'une entreprise qui payait de l'impôt au Québec avait un comptable incompétent.

J'aimerais savoir si vous diriez la même chose maintenant et s'il est vrai qu'il y a eu des points de fiscalité concédés au Québec sur l'impôt des entreprises par le fédéral et si le Québec ne s'en est pas prévalu.

Je dirais de plus que l'impôt global sur le revenu des sociétés, en pourcentage de leurs bénéfices, se situait en 1977, au Canada, à 33,4% et aux États-Unis à 39,4%.

Et si on regarde les dernières années, on constate que les entreprises sont avantagées de 2,33% en Ontario par rapport au Québec sur le pourcentage des impôts sur leurs bénéfices.

J'aimerais connaître l'évolution de la situation depuis Montebello.

**André Verronneau**
trésorier, Conseil des gens d'affaires du Québec

Je voudrais apporter une dimension plutôt «dépenses» qu'une dimension «revenus», c'est-à-dire que ce qui est indécent, je pense, dans la situation, c'est l'écart entre les salaires des employés dans l'entreprise publique et celui dans l'entreprise privée, et plus particulièrement dans la petite et moyenne entreprise. C'est ça que, je pense, les gens n'acceptent pas, les employés des petites et moyennes entreprises : c'est que les syndicats ont encouragé les syndiqués, et le phénomène de la locomotive qu'ils nous annonçaient, n'a pas eu lieu vraiment. C'est ça, je pense, qu'il est difficile d'accepter au niveau de la population en général et des entreprises. L'écart entre les salaires dans l'entreprise publique et les salaires dans la petite et moyenne entreprise est énorme.

J'entendais, lors de la grève de la CTCUM, un employé qui disait à la télévision qu'il avait un salaire de famine à 8,50$ l'heure.

Plusieurs employés dans l'entreprise privée ne gagnent pas ça, loin de là. Il avait un salaire de famine à 8,50$ l'heure. Pour nous autres, ça n'a pas de sens

C'est pour ça qu'il doit y avoir un effort du côté syndical à ce niveau-là, au niveau des restrictions, d'une diminution de la croissance des salaires dans la fonction publique. C'est le déficit budgétaire du gouvernement qui a amené ça. Mais à plus ou moins long terme, on parle de structure économique, hier, le Mouvement Desjardins en parlait, c'est cette différence-là qui est gênante et embarrassante et le mouvement syndical, il me semble, il va falloir qu'il le reconnaisse. Il devrait y avoir une diminution de la croissance des salaires dans la fonction publique.

**Léonce Montambault**
vice-président exécutif (Québec), Bell Canada

Nous avons entendu de la part des représentants du gouvernement ce matin et du Premier ministre, hier soir, une description très adéquate de la situation

économique que nous vivons présentement et qui a certes des contraintes dans le domaine social.

Nous avons entendu parler de crise, de la nécessité de rétablir l'équilibre des finances publiques. Nous avons aussi entendu parler de l'obligation de ne pas augmenter le déficit et de réduire le fardeau fiscal des Québécois.

Je pense que ce sont là des paroles courageuses, il faut le reconnaître. Je ne pense pas que l'on puisse accuser le monde des affaires d'être toujours d'accord avec le gouvernement, mais je pense qu'il faut aussi le reconnaître, lorsque le gouvernement représente un point de vue qui décrit d'une façon très palpable la situation actuelle.

Il ne fait aucun doute que, à notre avis, le chômage demeure une plaie sociale qu'il faut à tout prix corriger et le plus rapidement possible.

Nous allons vous soumettre, cet après-midi, certaines recommandations pour réduire cette crise économique, pour créer des emplois. Mais il faut reconnaître que cette création d'emplois passe avant tout par une marge de flexibilité que doit se donner le gouvernement, passe avant tout par un besoin de rétablir l'équilibre dans les dépenses gouvernementales qui permettra, cet équilibre, des mesures visant à la création d'emplois.

Alors, je pense qu'il est important d'assurer le gouvernement, d'assurer tous les partenaires qui ont la volonté de résoudre cette crise très sérieuse, de l'appui et du support du monde des affaires, parce que le premier critère pour répondre à un problème, c'est d'abord de le définir, et je pense qu'il a été très bien défini, ce matin.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

Lorsqu'on parle de la différence dans la rémunération des travailleurs du secteur public et du secteur privé, c'est bien évident que, quand vous allez chercher des travailleurs qui sont au salaire minimum ou à peu près, il est bien évident que les travailleurs du secteur public gagnent plus cher.

En fait, on a déjà expulsé des syndicats, chez nous, parce qu'ils signaient des conventions collectives proches du salaire minimum. J'espère qu'il n'y en a pas d'autres.

Mais quand on regarde l'évolution des salaires du secteur public et parapublic avec les salaires des travailleurs syndiqués dans la grande entreprise, au cours des dernières années, l'évolution se ressemble. En fait, les ouvriers du

secteur public et para-public gagnent meilleur marché que les ouvriers syndiqués – enfin, dans les secteurs où, quand même, il y a une certaine syndicalisation.

Il est bien évident que, quand on prend un secteur comme le secteur public et para-public, avec, je ne sais pas, moi, un taux de 85 ou 90% de syndicalisation, et qu'on compare ça au 22% dans le secteur privé, il est bien évident que, là, il y a un écart.

Mais quand on compare des choses comparables, la grosse entreprise ou la moyenne entreprise, par exemple : Bell Canada où on a réussi à signer des conventions bien, pas pires, pas pires, bon, et qu'on compare ces gens-là avec le secteur public et para-public, la différence s'amenuise de beaucoup.

Maintenant, monsieur Parizeau n'a pas répondu à une couple de questions et puis j'ai hâte de l'entendre, par exemple : 50 000 travailleurs de la construction plus un autre 100 000 dans les industries connexes qui travailleraient une année, ça rapporterait combien d'impôt. Est-ce qu'avec mon 600 millions de dollars, je suis loin ? Moi, je me fie à vous, mais arrivez-nous pas avec un autre trou, là !

J'écoutais avec beaucoup d'intérêt l'intervention du représentant des municipalités qui a fait état de la sous-traitance. Ça, je dois vous admettre que, ça, c'est un sujet qui nous pique au vif. Je ne crois pas qu'il y ait énormément d'épargne à faire quand on donne des emplois à la sous-traitance. Pour donner juste un petit exemple : je pense que le budget de la Ville de Montréal pour l'enlèvement de la neige se situe aux alentours de 25 millions de dollars par année. Pourrais-je vous dire que, en 1980 et 1981, c'est 25 millions de dollars qui ont fondu aussi vite que la neige qu'on n'a pas eue, bon. Mais, ça, c'était des contrats donnés en sous-traitance.

Et je vous écoutais avec beaucoup d'intérêt quand vous disiez que vous étiez prêt à vous concerter avec le gouvernement et puis avec le patronat pour voir ce que vous pouviez faire. J'espère que ça ne vous offusquera pas si on vous écoute, parce que vous ne nous avez pas invités à participer à ces débats-là, mais c'est quelque chose qui nous intéresse un peu parce qu'il s'adonne qu'on paie un peu d'impôt aussi dans les municipalités.

Quand à monsieur Bérubé, tantôt, j'aimerais ça, moi, qu'on regarde vraiment de très près ce que ça prendrait comme fonds pour une véritable relance économique qui nous permettrait de se sortir ensemble de la crise.

**Jacques Parizeau**
ministre des Finances

Je pense que, dans l'intervention de monsieur D'Aoust qui est allé au centre d'une question fondamentale, il y a simplement une ambiguïté à dissiper, ici.

Quand on dit : si on ne change rien, le déficit va être supérieur à 3,4 milliards en 1982-1983, il faut bien comprendre ce qu'on veut dire. Ça, c'est le déficit mécanique, sans marge de manoeuvre additionnelle, sans investissement additionnel, c'est juste laisser rouler la machine telle qu'elle existe.

Donc, quand on dit : « Agrandissez le déficit pour de l'investissement, pour des programmes de création d'emplois », il faut bien comprendre ce que ça veut dire : c'est au-dessus.

Le 3,7 milliards de dollars, il faut le prendre comme une sorte de *rock bottom* là, purement mécanique, qui n'indique rien en termes de bouger, dans le sens de créer de l'emploi. Moi, j'aimerais ça être en mesure de suivre le cheminement de la citation faite par monsieur D'Aoust. Je rappellerai seulement une chose : c'est dans le cadre fédéral

À supposer qu'une province veuille faire de l'inflation, on ne pourrait pas la faire. On n'a pas de banque centrale, nous autres. À un moment donné, il faut se fier essentiellement à une règle de prudence en fonction de marchés existants. Je ne dis pas que si on était un gouvernement souverain, on ferait de l'inflation à tour de bras à l'heure actuelle mais ça nous est fermé cette voie-là, de toute façon.

Monsieur Beauchamp posait comme question : combien est-ce que les régimes entregistrés de pension et de retraite, d'épargne-logement, d'épargne-actions, de mille dollars d'intérêts, et les exemptions pour les pensions coûtent au total ?

Pour l'année d'imposition 1982, la projection serait de l'ordre de 715 millions de dollars pour le gouvernement de Québec seulement, je ne parle pas de la part fédérale dans ces programmes-là.

Troisièmement, monsieur Rodrigue me demandait s'il est toujours exact que si une compagnie paie de l'impôt, c'est parce qu'elle a un comptable incompétent. Bien, je vais lui rappeler ce que je disais dans le discours du budget, la dernière fois : une des raisons pour laquelle nous avons modifié la structure des contributions et des impôts des entreprises au Québec, c'est qu'on était justement placé dans une situation très difficile comme province, c'est-à-dire de courir après des déclarations de revenus ou de profits d'une province à l'autre, ce qui est forcément extraordinairement fugace et facilement déplaçable.

Et c'est la raison pour laquelle on a baissé les taux de l'impôt sur les profits, mais on a doublé les contributions d'employeur au programme de santé où, alors là, c'est beaucoup plus facile à saisir la matière. Et je vous rappellerai ce que ça donne : en 1980-1981, les contributions des employeurs au programme de santé étaient de 575 millions de dollars. Cette année, ça va être 1,27 milliard. C'est assez coquet comme augmentation.

Je comprend que les taux d'impôt baissent mais les contributions au programme de santé, on les a doublées. Maintenant, je reconnais, d'autre part, que c'est déductible de l'impôt, du revenu imposable à Ottawa et qu'on y a là une partie qui est payée par mon honorable collègue des Finances là-bas.

Mais il reste que, à part ce déplacement, on a commencé à récupérer une matière qui était extraordinairement difficile à récupérer avant. Alors, dans ce sens-là, comment dire, les comptables ont perdu un peu de leur importance grâce à ces changements.

## 2.2 Les mesures économiques et sociales

### 2.2.1 L'exposé du développement économique

**Bernard Landry**
ministre d'État au développement économique

La détérioration rapide de l'état de l'économie québécoise depuis septembre dernier est évidente pour tous puisque chacun des agents en est affecté. Ce n'est pas la première fois que notre économie est confrontée à des problèmes qui dépassent en grande partie les limites objectives de notre action. C'est la première fois, cependant, que nous cherchons solidairement les solutions, et la première fois où nous ayons à notre disposition autant de ressources humaines et techniques.

La stratégie d'action que soumet le gouvernement à l'attention de ses partenaires comprend d'abord la mise en oeuvre immédiate d'un programme d'urgence permettant, d'une part, de soutenir le plus grand nombre possible d'emplois menacés et, d'autre part, de créer à très brève échéance, de nouveaux emplois. Un premier élément de ce programme est déjà en place depuis quelques semaines. D'autres le seront bientôt. Il serait cependant imprudent et illusoire de se limiter à de telles actions à caractère ponctuel. Le travail de restructuration et de développement de l'économie, amorcé depuis quelques années, doit être poursuivi. L'évolution à moyen terme des principaux indicateurs économiques témoigne que l'économie du Québec est fondamentalement saine. Tout arrêt des efforts structurels risquerait de plonger l'économie dans un mal plus profond et de plus longue durée que les soubresauts pénibles de la conjoncture actuelle.

Premièrement, le programme d'action économique. En septembre 1979, dans un énoncé de politique, le gouvernement a non seulement exprimé clairement ses vues en matière de développement économique mais il s'est donné des orientations et a pris, en termes d'action, des engagements prévus. *Bâtir le Québec* s'est concrétisé par la mise en oeuvre, de façon cohérente, d'un train de mesures qui ont donné à bien des égards des résultats remarquables, grâce entre autres au fait qu'il a constitué pour l'ensemble des agents économiques un cadre de référence quant aux intentions gouvernementales.

Depuis quelques mois, le gouvernement prépare un programme d'action économique, *Bâtir le Québec II*. Ce programme, qui sera publié d'ici un mois, vient compléter l'énoncé de 1979 en précisant certains objectifs et surtout en établissant, de façon concrète et la plus détaillée possible, la programmation et les moyens d'action retenus pour les quatre prochaines années.

La philosophie du gouvernement en matière de développement économique n'a pas changé. La croissance et le développement d'une économie de marché reposent avant tout sur le dynamisme de l'entreprise. Les décisions d'entreprendre, d'investir, d'innover et d'occuper de nouveaux marchés dépendent principalement de l'entreprise publique ou privée. C'est pourquoi le soutien des initiatives de l'entreprise constitue, dans une économie ouverte et décentralisée comme la nôtre, le fondement de toute politique économique.

C'est la définition de nouvelles priorités industrielles qui constituera la pierre angulaire du programme d'action. Les secteurs traditionnels revêtent toujours une grande importance pour l'économie du Québec. Les programmes d'aide à la modernisation de ces industries sont en place et se poursuivront. Il apparaît de plus en plus évident par ailleurs que la croissance des industries de certains biens de consommation soit appelée à ralentir, compte tenu d'une certaine saturation des marchés et du déplacement de la production vers des pays en voie de développement. Il est donc essentiel de mettre en oeuvre une série de mesures visant à appuyer les entreprises dans le développement d'activités à potentiel de croissance élevé. L'identification de ces créneaux doit s'appuyer sur des facteurs tels que la connaissance de la demande et l'évaluation de nos chances de pénétrer de nouveaux marchés en fonction de la présence chez nous d'entrepreneurs, d'une main-d'oeuvre qualifiée, d'acquis technologiques, d'un niveau élevé de recherche, et du financement disponible, entre autres facteurs.

L'évolution de la demande canadienne et internationale de différentes formes d'énergie produites au Canada et au Québec, la demande internationale prévisible de produits agricoles ainsi que celle de différentes matières premières de base, le développement de marchés dans les domaines de l'aéronautique, des télécommunications, des transports en commun offrent à moyen terme des perspectives très encourageantes. Ces secteurs de l'activité économique sont hautement capitalisés et leur croissance se traduira par un fort accroissement de

la demande de biens d'équipement et de services spécialisés, notamment du côté de la recherche technologique.

L'aide gouvernementale pour être significative doit être sélective. Le gouvernement n'a pas les moyens d'aider efficacement toutes les industries et toutes les entreprises. Par ailleurs, le choix de priorités industrielles correspondant aux lignes de force qui sous-tendent l'évolution du marché et intégrant les facteurs de transformation technologique n'est possible que si l'accent est mis sur la productivité, la qualité des produits, l'innovation et la recherche et la pénétration des marchés internes et externes.

Les partenaires du gouvernement sont-ils d'accord avec cette orientation fondamentale d'une plus grande sélectivité de l'aide à l'entreprise, qui privilégie notamment l'innovation et la recherche, les exportations et les investissements dans de nouvelles technologies afin, si possible, d'orienter le développement vers des secteurs industriels à plus fort potentiel ?

La présence d'abondantes richesses naturelles a conféré très tôt au Québec un avantage comparatif certain dans le domaine de l'exploitation primaire mais cet avantage n'a pu entraîner un développement économique suffisamment diversifié et équilibré. Beaucoup a été fait au cours des cinq dernières années pour assurer une gestion optimale des ressources. Nous croyons que ces actions doivent être poursuivies mais elles ne pourront l'être efficacement, dans bien des cas, que si une plus grande attention est accordée à la recherche et à la spécialisation en vue d'une transformation plus poussée et de la satisfaction d'un plus grand nombre de besoins. Une telle orientation exige nécessairement, encore une fois, que l'aide de l'État soit sélective.

Dans un autre domaine, l'État a consenti depuis plus de vingt ans des efforts considérables pour assurer le développement des régions. Les grands investissements publics : écoles, hôpitaux, routes, parcs industriels ont contribué à atténuer radicalement les disparités régionales. Par ailleurs, il s'est développé au cours des années une prise de conscience et une volonté de la part des agents économiques des régions de prendre en main leur développement, qui ont donné lieu à un dynamisme sans précédent dans de nombreuses activités nouvelles.

Comme la période des grands investissements sociaux en matière d'enseignement et de santé est terminée, la croissance et le développement des régions reposeront plus que jamais sur les investissements du secteur privé, c'est-à-dire sur l'entreprise. Dans ce contexte, l'État est déterminé à épauler l'entrepreneurship local par tous les moyens dont il dispose. Une des grandes priorités du prochain plan d'action consistera à stimuler les potentiels régionaux et à appuyer la réalisation des initiatives du milieu.

Le gouvernement est convaincu, le programme d'action dans tous ses aspects le fera ressortir clairement, du besoin d'une plus grande concertation et d'une plus grande coordination de l'action des agents, que ce soit au niveau de l'entreprise, de l'industrie, de la région ou de l'ensemble du Québec sur le maintien d'un équilibre entre les forces en présence mais aussi d'une prise de conscience des intérêts communs et d'une volonté d'assurer notre développement collectif. Nous attendons des participants à cette rencontre qu'ils expriment leurs points de vue et leurs souhaits sur cette question au cours de nos délibérations. Quant à lui, le gouvernement est prêt à faire plusieurs pas dans cette voie, si ses partenaires le veulent bien.

Pour revenir aux problèmes immédiats qui nous confrontent, il serait utopique de croire que, sans une baisse substantielle et prolongée des taux d'intérêt, le Québec puisse parvenir à réduire à court terme le chômage de façon sensible. J'insiste sur ce point. La situation exclut donc le recours à une politique expansionniste au moyen de fortes réductions fiscales ou d'un accroissement substantiel des dépenses publiques. Il nous reste donc à orienter tous nos efforts vers des mesures économiques à caractère structurel et conjoncturel. Quoiqu'elle sera forcément modeste, le gouvernement propose que la totalité de la marge de manoeuvre du prochain budget soit attribuée à un programme d'urgence de soutien de l'économie et de création d'emplois qui constituerait en quelque sorte une autre phase de l'Opération Solidarité Économique.

Ce programme d'urgence OSE proposé par le gouvernement pourrait comporter les six volets suivants, dont certains ont une incidence budgétaire :

i) financement à taux réduit;
ii) programmes conjoncturels à forte intensité de main-d'oeuvre;
iii) soutien à la réalisation de grands projets;
iv) mesures structurelles d'aide à l'innovation-recherche, à l'exportation et à la promotion touristique;
v) contribution des sociétés d'État;
vi) expansion de la politique d'achat.

Pour apporter un élément de solution au double problème qu'occasionne aux PME manufacturières le niveau élevé des taux d'intérêt, en termes de coûts de financement directs et de diminution de leurs ventes, le gouvernement a déjà annoncé, le 15 mars dernier, la mise en oeuvre d'un programme de « financement à taux réduit sous forme de prêt et de garantie de prêt ».

La SDI sera en mesure de garantir des prêts totalisant 200 millions de dollars, lesquels seront injectés en grande partie au cours de l'exercice financier 1982-1983.

Au chapitre de la construction domiciliaire, les dernières prévisions pour 1982 indiquent que si aucun geste n'est posé, moins de 26 000 unités de logement seront construites au cours de la présente année, en raison toujours du niveau des taux d'intérêt. Pour permettre à la demande de s'exprimer, puisqu'il y a pénurie de logements, et de façon à relancer l'activité, nous examinons la possibilité d'ajouter au programme d'accès à la propriété et à Loginove un programme de subventions directes aux acheteurs de logements neufs qui, en réduisant les coûts d'intérêt hypothécaire, pourrait entraîner la construction de quelques milliers d'unités de logement et davantage si on se fie à certaines opinions exprimées ici ce matin.

En matière de création directe d'emplois, les programmes les plus performants administrés par le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (PRET, partage d'emploi, bon d'emploi, Chantier-Québec et d'autres qui ont été modifiés afin de mieux répondre aux besoins des clientèles) se verront dotés d'un budget additionnel substantiel pour l'exercice financier 1982-1983.

Plusieurs autres programmes fortement créateurs d'emplois pourraient être accélérés à très court terme :

i) création d'emplois agricoles et construction d'équipements d'entreposage de céréales et de fourrage;
ii) entretien des équipements de loisir;
iii) reboisement, travaux sylvicoles et voirie forestière;
iv) travaux d'économie d'énergie dans les édifices municipaux;
v) travaux d'amélioration de la qualité de l'environnement en collaboration avec les municipalités et organismes de protection de l'environnement;
vi) intégration des diplômés en administration dans les PME manufacturières (programme UNI-PME).

Par ailleurs, la mise en chantier d'un certain nombre de grands projets d'investissements publics et privés pourrait être avancée en confiant à une équipe spéciale de gestionnaires publics le mandat et le pouvoir d'accélérer diverses approbations requises. La même équipe faciliterait aussi l'accès aux programmes d'aide au financement des exportations dont il sera question plus loin.

Certains des problèmes que rencontrent présentement les PME québécoises sont souvent causés par des lacunes en matière d'innovation et de recherche ou d'exploration des marchés d'exportation. La SDI pourrait se voir confier l'administration d'un programme d'aide à l'innovation et à la recherche. Ce programme inclurait entre autres un volet d'aide à l'industrie de l'électronique. À cette fin, un important budget additionnel pourrait être accordé à la SDI dès 1982-1983.

Au chapitre du soutien à l'exportation de biens et services, des moyens accrus devraient permettre à la SDI-Exportation d'investir dans le capital-actions de consortiums à l'exportation et à l'Office québécois du commerce extérieur d'organiser un plus grand nombre de missions de prospection de nouveaux marchés. D'autre part, une somme d'au moins 10 millions de dollars pourrait être dégagée pour permettre la réalisation de grands contrats d'exportation de biens et services.

Les infrastructures touristiques, pour leur part, sont présentement sous-utilisées. Afin d'intensifier notre effort de promotion tant sur les marchés québécois qu'extérieurs, le budget prévu pour 1982-1983 pourrait être pratiquement doublé.

Les sociétés d'État, de leur côté, contribueront aussi à la réalisation du programme d'urgence. Hydro-Québec négocie présentement avec ses syndicats la programmation accélérée de travaux d'entretien de diverses infrastructures, pour une injonction supplémentaire de 15 millions de dollars entre mai et octobre 1982. La moitié de ces travaux créant 1000 emplois temporaires seront réalisés à la Baie James et le reste, dans les autres régions du Québec. Elle affectera également plus de ressources à son programme Energain, tout en rendant admissibles un plus grand nombre de logements. Ces travaux additionnels d'isolation se réaliseront au cours de l'été 1982.

REXFOR accélérera dès 1982-1983, en collaboration avec la Société de développement de la Baie James, son programme de récupération du bois sur les territoires qui seront inondés au moment de la mise en place de centrales hydroélectriques de NBR.

Par ailleurs, afin de doter certaines PME saines et bien gérées du capital de risque nécessaire à la réalisation de projets de développement ou à la consolidation de leurs structures financières, la Caisse de dépôt et placement a déjà annoncé qu'au cours de la prochaine année, elle projetait d'y investir une somme de 40 millions de dollars en capital-actions.

Enfin, tous les organismes subventionnés par les deniers publics, ont, à notre avis, le devoir de maximiser les retombées économiques des projets réalisés à même les taxes des contribuables. Au cours des prochaines semaines, le Conseil des ministres sera saisi des mesures à mettre en place pour que la politique d'achat se répercute de façon plus efficace à tous les niveaux, y compris celui des municipalités, avec leur collaboration, bien sûr.

Au total, les différents éléments de ce programme d'urgence, de cette seconde phase de Opération Solidarité Économique, pourraient représenter des engagements budgétaires d'au moins 100 millions de dollars mais probablement plus, et beaucoup plus si tous les partenaires font un effort approprié et

manifestent la solidarité nécessaire. À cet effort budgétaire s'ajoutent évidemment les contributions des sociétés d'État, de la politique d'achat et des autres partenaires.

Ainsi, pour sortir de cette crise qu'il n'a pas créée, le gouvernement du Québec met sur la table un programme d'urgence, dont à court terme, de soutien de l'emploi et de stimulation de l'économie, OSE phase II, et également un programme d'action économique résolument tourné vers le développement des secteurs d'avenir, qui est une suite à *Bâtir le Québec*.

Ce sont là des moyens tangibles d'exercer la solidarité à laquelle nous appellent les circonstances. Parce que, au delà de la crise qui est passagère, les malheurs ne sont pas éternels, notre devoir est de prendre tous les moyens pour permettre au Québe de développer son potentiel, qui demeure immense.

### 2.2.2 L'exposé du développement social

**Denis Lazure**
ministre d'État au développement social

En commençant, je veux souligner qu'il n'y a, aux yeux de notre gouvernement, ni opposition, ni contradiction entre le développement économique d'une part, et le développement social, d'autre part. Au contraire, le développement global et harmonieux d'une société comme la nôtre exige que des préoccupations d'ordre humain et social accompagnent tous nos programmes de développement économique.

C'est principalement au cours des vingt dernières années que l'ensemble des mesures sociales existantes a été mis en place. Elles se sont développées en vue d'augmenter la qualité de la vie de notre population. Ces mesures ont contribué :

- à garantir le maintien d'un niveau de vie respectable des personnes et des familles lors du chômage, de la retraite, de la maladie et autres événements;
- à mieux redistribuer la richesse et le pouvoir économique;
- à diminuer la pauvreté;
- à augmenter l'égalité des chances d'accès à un certain niveau de vie pour les parties de la population nettement défavorisées.

Du point de vue économique, on peut dire que l'ensemble des mesures sociales ont eu des impacts importants, par exemple :

- en composant environ 20% du produit intérieur brut du Québec, elles jouent un rôle de stabilisateur économique;

- elles ont sans doute contribué au maintien et au développement de notre économie, notamment par l'amélioration de la qualité de la formation de notre main-d'oeuvre.

La récession actuelle aurait des effets bien plus castatrophiques si les personnes et les ménages les plus frappés par cette crise ne pouvaient bénéficier de différentes législations sociales et de programmes sociaux qui leur assurent un niveau de vie décent.

Les mesures sociales permettent non seulement d'amoindrir les effets de la crise mais d'en contrôler les conséquences. En particulier, l'ensemble des mesures sociales a sans doute empêché une détérioration plus grande de la répartition de la richesse et du pouvoir économique.

Il est donc important de maintenir l'ensemble de ces programmes et de ces législations, tout autant pour des raisons économiques que pour des raisons humanitaires. Au moment où il faut contrôler les dépenses publiques, il serait néfaste de s'attaquer inconsidérément aux programmes sociaux qui ont été longuement et soigneusement mis en place au cours des vingt dernières années.

Cela ne veut cependant pas dire qu'on ne doive pas apporter certains correctifs à ces programmes et législations. Après quelques années d'expérience, nous sommes en mesure de faire une meilleure évaluation de ces programmes, des coûts qu'ils entraînent, des ressources humaines qu'ils requièrent. Il devient ainsi possible de faire des économies dans ces programmes, tout en poursuivant les objectifs essentiels.

De telles économies seront toujours d'autant plus nécessaires qu'il y a encore de graves inégalités à corriger. Près d'un million de Québécois vivent sous le seuil de pauvreté. Le Conseil de planification et de développement du Québec le constatait récemment dans son étude sur *Les inégalités socio-économiques et le marché du travail* et je cite : « Au Québec, 20% de la population ne possède que 3,7% des revenus avant impôt... de plus un ménage sur cinq possède autant de revenus privés que les quatre autres ménages pris ensemble ».

Or, la crise économique actuelle ne frappe pas également tous les citoyens. D'une manière générale, les plus défavorisés et ceux dont les revenus sont moins élevés, sont plus atteints que les autres par l'inflation et par le chômage. Le document déposé pour les fins de cette conférence intitulé *L'état de la situation socio-économique* le constate et je cite : « En période de hausse des taux d'intérêt, il survient un transfert de revenu des classes moyennes et inférieures de revenu vers les classes plus riches... La situation présente entraîne donc une augmentation des disparités des revenus entre les ménages ».

En pratique, cela signifie que le seul maintien de nos législations sociales et de nos programmes sociaux n'est pas suffisant pour empêcher la détérioration du niveau de vie d'une forte partie de la population. Certaines améliorations de ces programmes et législations seront encore nécessaires, si l'on veut éviter un élargissement des écarts de revenu au sein de la population québécoise dont seraient victimes plus particulièrement les jeunes, les femmes et les personnes âgées.

Si un des objectifs du gouvernement dans le contexte actuel consiste à protéger nos acquis en matière sociale, il est également souhaitable d'améliorer la protection des travailleurs et des emplois. Il faut trouver des alternatives aux fermetures d'usine et aux licenciements collectifs. Il faut aussi augmenter le nombre d'emplois disponibles. Cela peut se faire de différentes façons, soit par des investissements nouveaux créateurs d'emplois, soit également par un meilleur partage du temps du travail. On peut prendre exemple sur ce qui se fait ailleurs, notamment en France de ce temps-ci.

Tous comme on projette de le faire ici, la préretraite ou la retraite graduelle permettent de libérer des emplois.

Par ailleurs, une meilleure formation professionnelle permettrait de mieux répondre aux besoins de certaines entreprises qui doivent trouver encore à l'extérieur du Québec une main-d'oeuvre qualifiée.

Dans une période de récession, l'égalité des chances pour l'accès à un emploi est encore plus fortement compromise. Pour corriger cette situation, il faudra privilégier, par des programmes de subventions, l'emploi de certains groupes de travailleurs : les jeunes, les femmes, les bénéficiaires d'aide sociale, les personnes handicapées.

Même si la crise économique actuelle se répercute à l'ensemble des pays industrialisés, certains pays s'en tirent mieux que d'autres. C'est le cas, entre autres, de l'Autriche où la concertation entre partenaires sociaux a largement fait ses preuves au cours des trente-cinq dernières années. Ces diverses expériences ont permis de démontrer que la concertation est un facteur de stabilité socio-économique en période de récession. Toutes les mesures prises pour combattre la récession ne sauraient être efficaces sans elle.

En période de récession, l'objectif des mesures sociales est sans doute de répondre d'abord aux besoins urgents. Mais c'est aussi une période pour planifier et amorcer les changements majeurs qui devront prendre place au cours des prochaines années, tout en faisant en sorte que leurs impacts les plus importants coïncident avec la relance économique.

Certaines mesures, dont la réforme des régimes de rentes, sont voulues par l'ensemble de la population. Nous pensons que le temps est bien choisi pour les présenter et commencer à les mettre en place.

Finalement, ce n'est qu'en mettant l'imagination au pouvoir et par des efforts de concentration accrus, qu'en période difficile on réussira à trouver des solutions aux problèmes découlant de cette crise.

Il nous reste à trouver les mécanismes qui permettront d'établir cette concertation d'une manière permanente, car c'est bien cet instrument qui s'est avéré le mieux, dans les pays européens au niveau de vie élevé, à la fois pour promouvoir le développement économique et pour assurer un climat social harmonieux – aussi bien en temps de crise économique qu'en temps de prospérité !

### 2.2.3 Échange entre les partenaires

**Pierre Côté**
président, Conseil du patronat du Québec

Mon intervention portera sur la relance économique telle que présentée par le ministre Landry.

Je voudrais, avant, qu'on fasse le point pour dire que le monde des affaires est venu à cette conférence en ne posant aucune condition. Nous sommes venus avec un esprit ouvert pour essayer de réellement trouver les solutions à la crise qui nous fait face, et que nous sommes particulièrement impressionnés par la manière très franche et directe que le gouvernement, (monsieur Lévesque avec sa présentation d'hier soir, monsieur Bérubé et monsieur Parizeau) a posé les problèmes.

On n'est pas ici pour sauter sur les problèmes. On est ici pour essayer d'apporter des solutions ensemble, en travaillant ensemble.

Quant à la présentation de monsieur Landry, je veux vous dire que la question qu'il posait:

> *Les partenaires du gouvernement sont-ils d'accord avec cette orientation fondamentale d'une plus grande sélectivité de l'aide à l'entreprise ?*

Nous vous disons oui avec enthousiasme, monsieur Landry, et nous vous disons en plus, pour ce qui est de favoriser le dialogue, que nous aimerions sans créer d'autres organismes, (parce qu'on prétend qu'on en a déjà assez), mais nous croyons, sur une base d'essai, qu'il devrait se créer un comité conjoint, avec le gouvernement et le monde des affaires, pour essayer d'établir et de faciliter

le plan très très audacieux que vous avez soumis et qui vaut certainement la peine qu'on s'y penche puisque, à moyen terme, l'économie du Québec, avec les ressources que nous avons, est sûrement vouée à un grand succès.

**Rodrigue Biron**
ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

D'abord, je pense que la présentation de mon collègue, Bernard Landry, ne veut certainement pas dire que le gouvernement va aider, là, toutes les entreprises sans considérer leur bonne gestion. Et le monde syndical et le monde patronal, je pense que tout le monde nous demande d'être très sélectifs, de ne pas avoir de bar ouvert, mais vraiment d'aider les meilleures entreprises et de donner des primes à la compétence.

Dans ce sens-là, nous avons dernièrement annoncé un programme d'urgence de soutien à l'emploi et de stimulation de l'économie qui vise à aider nos meilleures PME manufacturières qui souffrent de la conjoncture économique.

Je dois dire que je suis heureux d'annoncer aujourd'hui qu'on en est venu à une entente avec les banques et, déjà, les formulaires sont à l'impression. C'est un formulaire où il n'y aura presque pas de bureaucratie, 6 pages en tout qui vont prendre au maximum une heure pour le chef d'entreprise à remplir. Et le même formulaire s'applique à toutes les banques, toutes les institutions financières du Québec, de même qu'au gouvernement du Québec.

Alors, on a voulu éliminer toute la bureaucratie possible, mais aider, encore une fois, les entreprises à soutenir des emplois.

Il y a des conditions à respecter, par exemple : au niveau des entreprises, pas de paiement de dividendes, pas de financement d'anciens prêts, etc., une certaine conservation des emplois, au moins aviser le ministre de l'Industrie et du Commerce de tout changement dans le nombre des emplois. Alors, on veut protéger nos emplois et protéger le dynamisme des entreprises québécoises.

Il y a d'autres projets aussi qu'on veut mettre de l'avant d'une façon précise, là, c'est l'accélération des grands projets. Déjà, il y a un groupe de travail qui est là-dessus, présentement, et on aura besoin du monde des affaires pour nous aider. Il y a beaucoup de gens qui veulent investir au cours des prochaines années, qui hésitent présentement. Qu'est-ce qu'on peut faire pour accélérer ces projets-là au lieu de les faire dans deux ans ou dans trois ans, de les faire maintenant ?

Je pense qu'on va accepter l'offre du président du Conseil du patronat pour voir avec lui, au moins, sur ce point précis d'accélération de grands projets, ce qu'on peut faire.

On a aussi en tête, mon collègue Landry l'a annoncé tout à l'heure, l'aide à la conquête des marchés extérieurs. La mise en marché, le marketing, a toujours été une faiblesse des entreprises québécoises et il y a peut-être lieu de copier un peu les *trading houses* japonaises ou quelque chose comme ça, où des gens peuvent conquérir des marchés mondiaux à partir d'organismes où à l'intérieur de ces organismes il y a des entreprises compétitives, il y a des banques. Il y a toutes sortes d'organismes qui se fusionnent pour former un consortium de ventes et qui représentent les entreprises du Japon ou d'autres pays sur les marchés mondiaux.

Nous, à partir du Québec, il y aurait peut-être lieu de profiter aussi de l'offre du président du Conseil du patronat pour voir si, ensemble, on n'est pas capable de former un ou deux, ou trois de ces consortiums, incluant des banquiers pour assurer à nos entreprises québécoises de pouvoir vendre leurs produits à l'extérieur du Québec

Et aussi, je pense que c'est important maintenant, dans ce développement économique, d'avoir une approche nouvelle, de changer un peu notre approche, nous comme vous, comme tout le monde, au lieu de dire que ça va mal, ça va mal, ça va mal, et puis finalement de faire peur au monde, je pense que c'est peut-être le temps d'avoir une approche beaucoup plus positive, plus dynamique et de voir à un changement profond de nos mentalités, tant au point de vue gestion, d'appeler la participation des travailleurs à certaines décisions de l'entreprise, je pense que c'est important.

De regarder les problèmes de financement de nos PME qui sont sous-capitalisées, qui sont pénalisées lorsque les taux d'intérêt sont très élevés. Il y a peut-être lieu de voir d'avance un financement qui pourrait être un peu plus ouvert sur les bourses, ou ainsi de suite et d'améliorer la qualité, à la fois, de notre gestion et de notre recherche et développement de nouveaux produits.

**Sylvio Gagnon**
secrétaire général, Confédération des syndicats nationaux

S'il faut en croire les porte-parole du gouvernement et du patronat, les conditions de travail des syndiqués du secteur public et parapublic seraient si avantageuses, qu'elles seraient désormais responsables des inégalités socio-économiques. Elles seraient à l'origine des tensions destructrices d'emplois et la cause des difficultés budgétaires de l'État québécois.

La bataille des chiffres a pris des dimensions parfois loufoques. Ainsi, des économistes engagés par le Conseil du patronat, messieurs Dussault et Lacroix, posent la question des effets des négociations du secteur public dans le secteur privé, sans même envisager la possibilité de négociations dans le secteur privé

qui pourraient peut-être aussi avoir un quelconque effet d'entraînement sur le secteur public.

Comment comprendre aussi que le Bureau de recherches sur la rémunération du Conseil du trésor n'ait pas cru nécessaire de réconcilier son enquête qui montre un écart de 12% favorable au secteur public avec une autre étude qu'il a effectuée et qui fait la preuve que les salaires du public et du privé ont progressé au même rythme depuis 1970 ? Nous sommes prêts à discuter sérieusement de toutes ces questions avec les représentants gouvernementaux.

Nous affirmons aussi qu'il serait immensément plus profitable à toute notre société d'occuper notre temps à se fixer l'objectif et les moyens d'établir une politique de revenu et des conditions de travail équitables pour tous.

Si la réalité qui se profile derrière les indicateurs était plutôt la concurrence démesurée du sous-emploi dans le secteur privé depuis 15 ans, ne faudrait-il pas décréter qu'une priorité sociale importante pourrait être l'urgence de civiliser le processus de reconversion industrielle ?

Ne pourrait-on pas, par la même occasion, affirmer le droit au replacement dans un autre emploi pour les salariés mis à pied, ainsi que la protection des revenus durant cette période.

Si ce différentiel constaté par le Bureau de recherches sur la rémunération était le résultat d'une politique de réduction des écarts entre les plus hauts et les plus bas salariés du Front commun, s'il était également le résultat de l'élimination de la discrimination homme-femme, il faudrait constater qu'il découle d'une politique salariale délibérée appliquée depuis 10 ans.

Parallèlement, faute d'un trop faible niveau de syndicalisation, faute d'une organisation appropriée de la négociation collective, le secteur privé n'a pas pu bénéficier de la même égalité des chances.

En conséquence, ne faudrait-il pas décréter, comme priorité sociale, l'extension de la syndicalisation et l'organisation de négociations qui déborderaient la dimension du boîte à boîte, usine par usine, établissement par établissement.

L'équilibre entre le privé et le public constitue pour nous un objectif.

Nous proposons donc les moyens suivants :

- un meilleur accès à la syndicalisation;
- de nouvelles formes et de nouveaux lieux de négociation;
- l'universalisation des régimes de retraite et d'assurance;

– une caisse de stabilisation dont une des fonctions serait d'assurer, dans le secteur privé, l'équivalence de la sécurité d'emploi que l'on retrouve dans le secteur public.

Si nous travaillons sérieusement, ces moyens pourraient contribuer à corriger les iniquités.

**Robert Gaulin**
président, Centrale de l'enseignement du Québec

Je crois que le ministre Landry est fort modeste quand il sous-estime le rôle de direction de l'État en ce qui regarde le développement de l'économie.

Nous ne croyons pas, nous, qu'une économie puisse se développer pour le bénéfice de la majorité en laissant aller les choses au gré des intentions du secteur privé.

Nous sommes heureux de voir que l'aide de l'État à l'entreprise sera désormais plus sélective. Nous serions heureux de voir que cette sélectivité serait davantage axée sur la création d'emplois. Ça nous apparaît important que l'aide de l'État vise à la lutte contre le chômage et à la création d'emplois permanents et non pas d'emplois occasionnels, de vacances, de subventions pour créer un emploi pendant 4 mois, etc.

Je voudrais souligner également que nous souscrivons à l'idée d'améliorer l'innovation, la recherche, la nouvelle technologie, mais il faudrait se demander : par qui ça va se faire, et c'est pour qui, et c'est au profit de qui ?

Dans le document du sommet, on souligne que le Québec a eu un gain de productivité, par rapport aux dernières années et puis par rapport aux autres provinces, même au Canada et aux États-Unis. Il faudrait tout de même se dire que ce n'est pas tombé du ciel et ce sont les efforts qu'on a faits particulièrement dans le domaine de l'éducation qui ont permis de développer cette main-d'oeuvre nécessaire à cette amélioration de la productivité.

Mais quand on regarde les politiques depuis quelques années au niveau de la formation professionnelle, au niveau de la formation des adultes, au niveau de la formation et de l'accès au cégep, au niveau de la recherche universitaire, politique actuelle, il y a lieu de s'inquiéter drôlement et de se demander : qu'est-ce qu'on va découvrir dans quelques années ?

Nous sommes en train, actuellement, de généraliser le sous-développement accru en éducation en ce qui regarde la recherche, en ce qui regarde la prospective. Nous sommes en train de constater un déphasage qui s'accroît par

rapport à l'Ontario, tel que ç'a été démontré devant la Commission Angers, tel que c'est dit par les recteurs d'université, par les études que nous avons faites nous-mêmes sur cette question.

Je crois qu'il faut orienter les politiques très clairement à ce niveau et dire que c'est par le développement d'un système d'éducation qu'on va réussir à atteindre ces objectifs d'innovation, de recherche, de nouvelles technologies et de main-d'oeuvre appropriée.

Un petit mot pour dire que nous sommes d'accord avec l'idée de la réforme du régime de rentes du Québec. Ça nous apparaît une priorité absolue. Il y a là des problèmes majeurs. Il y a là des milliers de travailleurs, de citoyens qui n'ont pas de régime ou de protection suffisante, et nous sommes d'accord, nous, la CEQ, même si ça n'affecte pas nos gens, parce que nous sommes protégés par des régimes intégrés, qu'il faut procéder rapidement à cette réforme et il faut le faire avant, d'ailleurs de toucher les régimes de retraite des employés du secteur public qui sont intégrés l'un à l'autre.

Et quand on réformera le régime des rentes du Québec, le gouvernement règlera, pour une part, sa question des régimes de retraite du secteur public et, là-dessus, je crois qu'il faut insister davantage.

**J.J. Pierre Tremblay**
président, Conseil des gens d'affaires du Québec

Ma question s'adresse à monsieur Landry. On sait que, grâce à différentes interventions du gouvernement fédéral et de celui de l'Ontario, il y a un centre de haute technologie qui est à se développer à Ottawa. Ç'a commencé avec l'arrivée de Bell-Northern Research qui a déménagé ses pénates à Ottawa aux alentours de 1970 et ç'a créé une attraction, un pôle qui est un peu plus près, à mon sens, de Montréal, et un peu trop de l'autre côté de la frontière et ce qui fait que ç'a tendance à tirer les entreprises de haute technologie à Ottawa, particulièrement, et au moins dans cette région.

Or, ma question c'est : est-ce que, à l'intérieur des programmes prévus par monsieur Landry, il y a des mesures qui vont être prises pour, au moins, canaliser un certain mouvement pour qu'il s'établisse sur le côté québécois de la frontière, au lieu de l'Ontario ?

Par exemple, il y a déjà Northern Télécom qui est à Aylmer et puis il y en a certains autres, mais c'est très important, ça m'apparaissait comme très important, si on veut conserver de notre côté de la frontière la haute technologie, pour une bonne part.

**Norbert Rodrigue**
président, Confédération des syndicats nationaux

En ce qui concerne tous les projets d'investissement en termes de développement économique, c'est clair que nous allons privilégier la construction comme secteur-clef de notre économie, comme secteur de base. Par conséquent, ce que Louis Laberge a avancé au cours de l'avant-midi, nous insisterons et nous n'insisterons jamais assez pour que le gouvernement, ce qu'il a en termes d'efforts à faire, le fasse notamment dans ce secteur-là.

Deuxièmement. Je voudrais demander, par conséquent, à monsieur Landry ce qu'il entend faire avec REXFOR qui vient d'aviser, il y a quelques jours, 125 employés dans la forêt domaniale, de la fermeture de ses travaux.

Troisièmement. J'aimerais demander à monsieur Lazure la position du gouvernement sur la formation professionnelle, c'est-à-dire le rapport de la Commission Jean.

Quatrièmement. Je voudrais dire à monsieur Lazure que, quand dans une société comme le Canada on constate que les plus riches ou que la richesse se répartit de la façon suivante : 68,1% de la richesse appartient à 20% des plus riches, et que les plus pauvres, à cause de leurs dettes, se sont appauvris et ont une position négative de 0,5%, je trouve que les projets de société qu'on nous présente ici ne sont pas tellement enthousiasmants, je veux dire particulièrement quand on parle des programmes sociaux alors que, depuis ce matin, on nous propose d'appauvrir, en quelque sorte, ceux qui ont réussi essentiellement à sortir la tête de la dèche et à se garder au-dessus de l'eau.

Je voudrais dire à monsieur Lazure au sujet de la concertation, dans les pays européens, que les gouvernements ont créé des conditions objectives pour qu'elle ait lieu : l'accès à la syndicalisation. Les syndicats sont forts dans les pays européens, ils sont nombreux les travailleurs organisés. Le patronat est mandaté pour parler. Le patronat est capable de convenir d'accords. On n'a pas ces conditions objectives au Québec. On est prêt, nous autres, demain matin, secteur par secteur, à s'asseoir pour négocier les investissements, les subventions, et faire en sorte qu'on atteigne un développement économique plus égalitaire et en fonction des intérêts du peuple.

On est prêt à ça en négociations. On vous le dit ici, patrons et gouvernement, on va s'asseoir, on va négocier tout, par exemple. On va négocier tout : ce que vous injectez en termes de subventions, ce que les patrons investissent et puis ce qu'ils font de leurs profits, plutôt que les envoyer aux États-Unis, comment ils pourraient en garder ici de temps en temps.

Je voulais juste dire que ça chatouille le poil des jambes. Quand on parle d'une majorité qui essaye de s'en sortir et puis que la première cible, c'est elle qui est visée.

En conséquence, en plus de ce que nous dirons après-midi, j'ajouterais, qu'on ne fait que demander, depuis un certain nombre d'années, une place de parité au moins pour administrer notre argent, les travailleurs, la Caisse de dépôt et placement. Vous ne nous l'avez pas donnée encore. Allez-vous nous la donner, cette parité-là pour qu'on dise notre opinion, je veux dire, paritairement au moins ? Vous savez : la société, elle s'organise mais ce n'est pas toujours du même bord que ça se passe.

**Marcel Bundock**
président, Produits Easterntube inc

Mes commentaires s'adressent à monsieur Lazure. On a eu, ce matin, des propositions assez concrètes de relance du développement économique. Il faudrait faire attention pour ne pas qu'elles soient effacées par des mesures qui dépassent nos moyens et, dans sa présentation, monsieur Lazure dit : *On peut prendre exemple sur ce qui s'est fait ailleurs, notamment en France*. Alors, à mon avis, ce que j'ai lu sur la France depuis quelques années, c'est que leur système social est pratiquement en faillite, s'il ne l'est pas actuellement. Il y avait même un article il y a à peine une année, relativement au désastre dans lequel le système social français se trouvait.

Alors, pour revenir à ce que monsieur Blais expliquait hier, je pense qu'on n'a même plus les moyens de se payer ce qu'on a. Il ne faudrait pas aller plus loin qu'on est actuellement.

Une bonne partie de l'impasse, comme on le sait tous, dans laquelle on se trouve, a été causée peut-être par une trop grande générosité sur le plan social, principalement par les gouvernements qui se sont succédés.

Alors, à mon avis, il est temps qu'on arrête et j'aimerais entendre, peut-être un peu plus tard, les commentaires de monsieur Lazure là-dessus.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

J'ai écouté avec beaucoup d'attention et monsieur Landry et monsieur Lazure. Je dois dire que l'intervention de monsieur Lazure est un peu rafraîchissante avec tout ce qui nous tombe dessus depuis quelque temps, on se demandait si les programmes sociaux étaient pour quasi disparaître.

Je sais que ça se fait de bonne foi, mais comme on oublie vite. Hier, patronat, gouvernement, tout le monde faisait appel au monde syndical pour leur aider à boucher le trou dans le budget. Dès qu'on parle de relancer l'économie, dès qu'on parle de subventions sélectives, tout de suite le cri du coeur : un comité gouvernement-patronat.

Nous autres, les payeurs de taxes, il n'en est pas question. On oublie vite, on ne sert qu'à boucher les trous. Nous sommes d'accord avec des programmes de subventions, on l'a déjà dit, mais on est d'accord avec des programmes de subventions quand on s'assure que les argents vont servir pour les buts pour lesquels ces argents-là sont versés.

On a déjà vu des subventions données à des entreprises qui fermaient dans la Beauce pour rouvrir à Saint-Jérôme, le même nombre d'employés, sauf qu'ils les payaient meilleur marché puisque, en déménageant d'endroit comme ça, ils pouvaient en engager des nouveaux, au bas de l'échelle et puis, pourtant, on n'avait pas créé un seul emploi. Il venait d'en disparaître 40 dans la Beauce, et puis il s'ouvrait une usine à Saint-Jérôme pour 40 et puis peut-être même 39, vu qu'il y avait de l'équipement un peu plus moderne.

Je pense qu'il faut se parler franchement. Il y a le programme d'épargne-actions, n'est-ce pas ? À ce que je sache, les entreprises du Canadien Pacifique ont déménagé leur siège social à Calgary et puis ils sont encore admissibles, là, jusqu'en janvier 1983. On pourrait peut-être bien les faire disparaître sur la liste d'éligibilité, pour ce programme-là, je veux dire.

Il y a des choses qui se font et, nous autres, quand on va parler à notre monde, on a pas mal de misère a leur expliquer un peu ce qui se passe, parce qu'on a de la misère à comprendre ce qui se passe ou quand on comprend, des fois, on comprend peut-être un peu trop bien.

S'il est pour y avoir un partage, ici, pour les partenaires — (on dit des fois « partenaires sociaux ») s'ils sont pour partager quelque chose, on partage tout, pas juste quand ça fait l'affaire de certains.

Et si on est pour discuter de la relance de l'économie, nous sommes évidemment très intéressés. D'ailleurs, nous avons fait des suggestions très précises. Nous aurons probablement l'occasion d'y revenir. J'ai bien hâte d'entendre ce que le patronat va nous suggérer cet après-midi là-dessus.

**Jean-Paul Hétu**
président, Centrale des syndicats démocratiques

J'aimerais réagir à certains propos des ministres Landry et Lazure relativement aux mesures pour contrer les licenciements collectifs.

Comme Bob Dean l'a déjà dit : il faut axer l'action sur la prévention, la justification ou la réparation. Mais quels sont ces cas ? Lorsqu'on y regarde de plus près, on réalise que les pertes d'emplois résultent de deux situations qui sont fort différentes.

En premier lieu, il y a les cas désespérés, c'est-à-dire les entreprises qui n'ont carrément plus de marché et qui ferment leurs portes. Il faut prendre sérieusement conscience que nous avons une masse de « chômeurs anciens travailleurs » dont l'expérience et les compétences sont gravement décalées par rapport aux emplois disponibles.

Par exemple, dans le secteur de l'imprimerie, on retrouve de tels emplois.

Pour répondre aux besoins de ces gens, il faut dès maintenant se doter d'un système de recyclage et de formation professionnelle. Je pense que, ça, ça urge. Il faudrait qu'on investisse massivement dans ce volet-là.

Et en particulier dans l'industrie de la construction, par exemple, la formation doit assurer la polyvalence des travailleurs. Cette formation-là doit se faire non plus sur la base de métiers individuels mais sur la base de familles de métiers.

En second lieu, il y a les entreprises qui, au-delà de la crise, gardent une viabilité certaine. Pour répondre aux difficultés de ces entreprises, nous proposons deux formes d'aide et un cadre d'action.

Si les travailleurs décident d'assumer des rôles de propriété et d'investir des sommes d'argent (déjà il y a des expériences concrètes dans cette voie-là) l'État doit appuyer leurs efforts. Il s'agirait alors de programmes d'aide mixtes, c'est-à-dire assumés à la fois par les travailleurs et par l'État.

Par ailleurs, indépendamment de la position des travailleurs, l'État doit offrir des aides à l'entreprise dans le but de maintenir et de créer des emplois. Il s'agirait alors de programmes d'aide assumés entièrement par l'État.

Dans un cas comme dans l'autre, ces programmes doivent offrir des garanties réelles à ceux qui prennent les risques, c'est-à-dire les travailleurs ou l'ensemble des citoyens par le biais de l'État.

Si on assume des responsabilités, il nous faut les pouvoirs qui en découlent. On ne peut plus se permettre de confier uniquement au patronat la gestion des ressources financières collectives que nous investissons dans l'entreprise. La CSD considère que si les travailleurs ou l'État fournissent de l'aide à l'entreprise, les travailleurs et les syndicats doivent participer à la relance de l'entreprise. Ils

doivent compter sur des pouvoirs de décision réels englobant l'organisation de la production, la gestion, l'administration, les choix de produits, de marché, d'équipement et de machinerie.

**Yves Bérubé**
président, Conseil du trésor

Il y a une question qui est revenue à deux reprises et à laquelle il n'y a pas eu réponse et je pense qu'il faut apporter une réponse. C'est l'apparente contradiction dans le fait que la croissance de la rémunération dans le secteur public et parapublic n'aurait pas été plus rapide au cours des dernières années que celle dans le secteur privé et c'est vrai.

Deuxièmement. Il y a également la déclaration à l'effet qu'il existe un écart entre le secteur privé et le secteur public, et ceci est également vrai. Comment peut-on réconcilier ces deux affirmations ? Simplement en prenant un point de départ où il y avait un écart. Et de fait, la dernière convention collective, si elle a amené un certain ralentissement de la croissance de rémunération dans le secteur public durant les deux premières années de la convention, s'est traduit dans la dernière année et demie de la convention par une croissance, de telle sorte que la moyenne est bien alignée sur le secteur privé, mais le point de départ était peut-être trop élevé. Je pense que c'est là le problème.

**Jacques Proulx**
président général, Union des producteurs agricoles

Je voudrais relever seulement quelques passages de l'exposé de monsieur Landry, plus particulièrement dans le développement des régions. Ça me plaît beaucoup ce qu'il a dit là, et puis, d'ailleurs, ce n'est pas la première fois qu'on le voit, ça.

Moi, j'aimerais quand même que, si on veut vraiment réussir dans cette partie-là qu'on soumet aussi, c'est qu'il va falloir faire un peu différemment qu'on a fait dans le passé. Et puis, si on veut vraiment développer des régions, il va falloir tenir vraiment compte des particularités du milieu. Ça, pour moi, c'est très important pour le développement d'une région et puis qu'on arrête de standardiser pour toute la province, d'essayer d'appliquer ça un peu partout.

Je pense que nos échecs, en tout cas, ou demi-échecs qu'on a eus dans le passé, c'est qu'on a trop voulu faire du pareil partout et puis, ça, on ne réussira jamais à partir de là. Moi, je suis convaincu que, depuis toujours, à partir du moment où on tient compte des besoins du milieu, qu'on tient vraiment compte du milieu, on va réussir de grandes choses.

Il parlait aussi des moyens qu'il y a pour créer des emplois, à court terme. Je peux vous dire que, nous autres, en tant qu'organisme, on embarque dans ça, et rapidement, parce que j'aimerais rappeler, tout de même, qu'on est un groupe de 40 000 à 50 000 PME qui pourraient, dans la situation difficile qu'on vit, créer beaucoup d'emplois.

Mais encore là, je dis qu'il va falloir qu'il y ait vraiment une concertation du milieu et puis je pense que, à partir de là, si on l'applique réellement et puis si on équilibre les forces, comme il est si bien dit ici, bien, moi je pense qu'on est capable d'établir vraiment un développement du Québec, en tout cas, pour une partie de développement, on est capable de faire notre bout de chemin et puis, nous autres, on va endosser ça, mais il va falloir respecter, pas uniquement, que ça soit beau aujourd'hui, et puis demain, là, des belles phrases, mais vraiment qu'on applique les idées qui sont là.

**Christiane Bérubé Gagné**
présidente, Association féminine d'éducation et d'action sociale

Je m'adresse à monsieur Lazure qui disait : *des mesures sociales existantes ont contribué à mieux redistribuer la richesse et le pouvoir économique.*

Et plus tard, vous nous citiez des constats du Conseil de planification et de développement du Québec en disant que : *20% de la population ne possède que 3,7% des revenus avant impôt (...) un ménage sur cinq possède autant de revenus privés que les quatre autres réunis.*

Alors, moi ce que ça me dit, c'est que le système de transfert n'a pas contribué à diminuer la pauvreté et puis mieux distribuer la richesse, mais plutôt à maintenir les écarts.

Deuxièmement, le deuxième point, vous parlez de meilleur partage du temps de travail, de diminution de nombre d'heures travaillées, etc. Pour moi, ça résonne comme : mi-temps, temps partagé, temps partiel, etc., et je sais que ça va être très alléchant pour l'ensemble des femmes qui ont souvent une charge familiale assez lourde. Cependant, je ne voudrais pas que cette forme de travail-là devienne un ghetto pour les femmes et qu'on leur garantisse quand même les mêmes avantages sociaux et la même sécurité d'emploi qu'un travail à temps plein.

Un autre point. Vous parliez, en dernier lieu, d'une réforme des plans de retraite. Alors, je me demande si vous avez pensé aux femmes qui travaillent au foyer, là-dedans, qui n'y ont pas présentement accès, d'autant plus qu'il y a des études qui prouvent que ce sont les femmes âgées qui sont les plus pauvres, et puis même en-deçà du seuil de pauvreté.

Un autre des points. Je me demande si, en facilitant l'accès au travail pour les femmes au foyer, par les impôts payés par ces femmes-là travaillant, il ne serait pas possible de penser à une forme d'auto-financement des services de garderie pour lesquels ils n'y a jamais assez d'argent.

Et enfin, on parle de concertation, et je me demande s'il va y avoir possibilité de concertation entre différents ministères. À titre d'exemple, une mère de famille monoparentale de 6 ou 7 enfants, vivant d'aide sociale, qui désire retourner aux études pour 1 ou 2 ans afin de se recycler, devenir autonome sur le plan financier, présentement ce n'est pas possible, parce que, une fois qu'elle veut retourner à l'éducation, on lui coupe son aide sociale.

Alors, pour moi, c'est de maintenir les femmes dans une forme de dépendance financière face à l'aide sociale.

**Fernand D'Aoust**

secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

Le ministre Lazure nous disait : *Certaines mesures, dont la réforme des régimes de retraite, sont voulues par l'ensemble de la population. Nous pensons que le temps est bien choisi pour les présenter et commencer à les mettre en place.*

Vous avez, à ce sujet-là, notre appui le plus complet. Nous vous exhortons à poursuivre votre bataille, puisque nous savons que certains esprits conservateurs vont sans aucun doute tenter de vous mettre des bâtons dans les roues. On sait l'incroyable puissance du lobby des pensions privées au Canada. Ces gens-là ont lamentablement failli à doter les Canadiens et les Québécois de caisses de retraite adéquates.

À ce moment-ci, 56% des Canadiens (et c'est le même chiffre pour les Québécois) n'ont aucune espèce de caisse de retraite privée. Quelque 44% d'entre eux en ont une, et de ce nombre, seuls 6% bénéficient d'une forme d'indexation de leur caisse de retraite. Le Canada et le Québec tirent lamentablement la patte dans ce domaine-là.

Permettez-moi de vous citer d'autres chiffres à l'égard des cotisations au régime de pensions publiques dans divers pays où on va voir que le Québec et le Canada n'ont rien à envier à qui que se soit :

- en France, le pourcentage des cotisations, chez les assurés est de 3,45% et l'employeur 7,66%;
- en Allemagne, 9% dans chacun des cas;
- en Grèce, 4,75% pour les employés, 9,50% pour les employeurs;
- au Royaume-Uni, 7,75% pour les employés, 8,75% pour les employeurs;

- en Italie, 7,15% pour les employés, 16,35% pour les employeurs;
- aux États-Unis (on aime de temps à autre, examiner ce qui se passe de l'autre côté), 6,13% pour les assurés, et le même montant pour les employeurs;
- alors que, au Canada, c'est 1,8% autant chez les employeurs que chez les salariés.

On sait que si le Québec se dotait ou améliorait la Régie des rentes du Québec, il y a des problèmes de transférabilité, d'universalité qui seraient surmontés, et ça constituerait, sans aucun doute, un incroyable réservoir d'épargne qui pourrait servir à toutes sortes de projets d'investissement chez nous, ici, au Québec. Ce n'est pas toujours le cas et c'est loin d'être le cas quand il s'agit de régime de pensions privé.

Et on sait les positions du mouvement syndical à l'égard de la canalisation des épargnes. Il nous semble à nous que c'est le chemin le plus rapide, le plus démocratique et le plus social-démocrate qui permettrait à l'ensemble de la population, ceux qui vont prendre leur retraite éventuellement et les femmes, ç'a été souligné auparavant, sont lourdement affectés dans ce domaine-là. Nous, s'il y avait des améliorations qui nous permettaient d'obtenir un peu plus, et puis je pense que, collectivement on est prêt à en assumer le coût, ça nous permettrait donc de faire en sorte qu'il y ait une meilleure redistribution des revenus dans notre pays.

**Bernard Landry**
ministre d'État au développement économique

J'ai une question précise pour monsieur Tremblay à propos de la recherche, en comparaison avec ce qui se fait sur la rive occidentale de l'Outaouais.

Il n'y a même pas de bataille de chiffres là-dessus : 16% des dépenses de recherche du gouvernement fédéral sont faites au Québec, le ministre l'a l'admis lui-même, et le cumulatif sur les 25 dernières années doit être absolument épouvantable.

Alors, nous avons l'invention dans *Bâtir le Québec II* de proposer au fédéral de se rattraper une bonne fois pour toutes en mettant de l'avant la création d'un certain nombre de centres d'excellence et d'innovation au Québec, dans le domaine de l'hydrogène, des transports en commun, de la micro-électronique des biotechnologies, électrochimie, électrométallurgie. Alors, normalement, on devrait revenir en concertation avec le secteur privé aussi qui est un grand décideur là-dedans. Si Northern Télécom décide d'aller à l'endroit X plutôt qu'à l'endroit Y, c'est une responsabilité privée. On devrait arriver à un rééquilibrage considérable des rattrapages à la suite de cette politique.

Quand au comité qui pourrait accompagner les travaux de l'Opération Solidarité Économique, nouvelle phase, j'ai très bien compris ce qu'a dit le président du Conseil du patronat. J'ai cru comprendre que le président de la Fédération des travailleurs du Québec exprimait le même intérêt. Et si jamais on avait une équipe représentative qui voulait participer aux travaux avec nous, cette suggestion serait acceptée. Le gouvernement pourrait assumer, sans frais supplémentaires de personnel ou autrement, tout le secrétariat et, d'une façon symbolique, on ne consacrerait aucun budget au comité. Vous pourriez assumer vos frais de déplacement, etc.

Non, mais je sais, d'une façon symbolique. Il ne faudrait pas que le sommet crée un autre comité conjoint qui coûte de l'argent.

**Denis Lazure**
ministre d'État au développement social

Je vais essayer de répondre le mieux possible à toutes les questions qui ont été soulevées.

D'abord, monsieur Bundock nous dit en somme : attention, ne prenez pas de mesures qui dépassent nos moyens. Je vais vous citer quelques chiffres sur les charges sociales dans différents pays, et ça rejoint un peu les commentaires que vient de faire Fernand D'Aoust sur la participation de la contribution des employeurs aux différents régimes de pensions dans d'autres pays.

Selon une étude de l'Union des banques suisses portant sur 10 pays industrialisés, c'est au Canada, aux États-Unis, en Angleterre et en Suisse que les charges sociales imposées aux entreprises sont les plus basses, puisqu'elles représentent 7% de leur masse salariale.

Par opposition, la contribution des entreprises est bien supérieure en Belgique, 27%; en Autriche, 19%; en Suède, 16%; aux Pays-Bas, 14%; en Finlande, 19% et en Allemagne fédérale, 13%.

Pourtant, on ne peut pas prétendre que, dans ces pays, l'état de l'économie soit plus défavorable, soit moins performant qu'il ne l'est ici.

Madame Gagné a soulevé plusieurs points intéressants. Il est bien sûr que, quand on veut faire la promotion du travail partagé, du temps partiel, ou toute autre forme de partage d'emploi, il faut viser, et c'est à l'étude actuellement au gouvernement, je dirais même à l'instigation de notre collègue, la ministre de la condition féminine, il y a une étude qui est en train de se faire sur la répartition proportionnelle des avantages sociaux dans le cas de personnes qui travaillent à temps partiel ou dans un emploi partagé. C'est sûr que les

mesures sociales, quand on dit qu'elles ont contribué à rétrécir l'écart, il faudrait peut-être procéder par la négative, comme vous l'avez fait, comme vous l'insinuez. En réalité, l'écart, il ne s'est pas tellement amoindri entre les revenus élevés et les revenus plus bas. Mais on a bien l'impression que s'il n'y avait pas eu ces mesures sociales, il serait encore plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui.

La Commission Jean. Il y a 430 recommandations dans la Commission Jean. Le gouvernement a mis sur pied un comité interministériel qui étudie ces recommandations. C'est un excellent rapport, mais c'est lourd comme rapport et ça porte à énormément de conséquences, et c'est ce que la Commission Jean a voulu évidemment. Alors, il y a un comité interministériel qui étudie ce rapport, et on espère, dans un certain nombre de mois, être en mesure de rendre publiques les positions du gouvernement. Ce comité est présidé par le ministre d'État au développement culturel.

Concernant les autres questions soulevées par monsieur Rodrigue, l'accès à la syndicalisation, entre autres, je laisserai à la séance de cet après-midi, mon collègue du Travail et d'autres collègues aborder cette question-là.

Chapitre 3

# Les préoccupations et l'effort du patronat, des gens d'affaires et du mouvement coopératif

# Chapitre 3

# Les préoccupations et l'effort du patronat, des gens d'affaires et du mouvement coopératif

## 3.1 Les exposés du monde des affaires

**Sébastien Allard**
vice-président principal, La Royale du Canada, cie d'assurance

Bon nombre de discoureurs, dont l'intention avouée est de détruire le système actuel, déclarent par les temps qui courent que l'économie se décompose à vue d'oeil et que ses maladies sont incurables. Ils se font alors un malin plaisir de parler de « la crise » en mettant en cause les fondements mêmes du régime d'entreprise privée et d'annoncer la catastrophe fatale.

On serait tenté de réagir à cette sorte d'analystes en décrivant la face positive des choses, mais on passerait pour des privilégiés aveuglés par leur propre bien-être et insensibles à la misère très réelle des laissés-pour-compte. Il n'est donc pas simple de prendre la mesure exacte d'une situation sociale complexe et diversifiée.

Selon ce qu'on entend le plus souvent, deux expressions semblent à elles seules décrire toute la réalité de cette crise : « chômage » et « fermeture d'usines ». Les coupables, toujours, seraient bien entendu les employeurs du secteur privé qui ne font pas les investissements nécessaires pour rénover et développer l'industrie, et donc pour maintenir les emplois actuels et en créer de nouveaux. La solution ? Une politique pour créer des emplois, politique émanant bien sûr de l'État.

Mais ces expressions sont trop globales pour décrire correctement la réalité, et il n'est pas possible de démêler tout cela en quelques minutes. Le taux de chômage, par exemple, est établi sur la base d'une enquête d'opinion : il est influencé non seulement par l'état de l'emploi, mais aussi par les changements d'attitudes vis-à-vis du travail. Dans le même temps, il y a des personnes qui ne trouvent pas l'emploi qu'elles cherchent, et il y a des emplois qui ne trouvent pas preneur. Le problème de l'inadéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail est trop facilement escamoté dans le slogan : « Créons des emplois ».

En décembre dernier, derniers chiffres complets disponibles, il y avait au Québec 2,545 millions d'emplois, près de 100 000 de moins que 12 mois auparavant. Malgré cela, dans l'ensemble de la population, 4 personnes sur 10 touchaient un revenu de travail, alors que dans un passé encore récent, il y avait rarement plus de 3 emplois pour 10 personnes. Est-ce là un échec du régime d'entreprise privée ?

Nonobstant les difficultés actuelles, ce régime ne nous a-t-il pas donné un des meilleurs niveaux de vie au monde ? Mais « créer des emplois » est aussi une formule trop vague. Dans notre régime, la précision la plus élémentaire nous oblige à dire : « créer des emplois productifs ». Plaçons deux personnes au chevet de chaque malade, et deux professeurs dans chaque classe : on aura créé des emplois, mais on n'aura pas créé d'emplois productifs : on aura seulement camouflé le chômage et cela sera pire encore.

Créer des emplois productifs permanents, cela suppose des investissements importants, car enfin, il n'est pas question de revenir à la production artisanale. Ce que l'on veut, ce sont des emplois dont la productivité repose sur une technologie avancée. Il n'y a pas de magie en ce domaine : il faut 50 000 dollars, 100 000 dollars d'investissements, et bien davantage dans certains secteurs, pour créer un seul emploi productif permanent.

Ces investissements ne peuvent plus être faits par l'État : en réalité, l'État est déjà trop gros et il y a déjà pas mal de chômage camouflé dans son administration. Il reste à créer des conditions favorables aux investissements privés. Et ce sont de ces conditions dont nous vous entretiendrons dans les exposés qui vont suivre, notamment et surtout de la fiscalité. En effet, quand les impôts déplacent des revenus autrement destinés à l'épargne et à l'investissement vers les dépenses courantes de l'État, il est bien évident que l'on se prépare des lendemains décevants. C'est ce que nous vivons maintenant.

La part du Québec dans les investissements au Canada diminue année après année : 20,6% en 1979; 10,5% en 1980 et 18,5% en 1981, selon le Bureau de la statistique du Québec. Pour maintenir sa position dans l'ensemble, elle devrait se situer entre 25 et 30%. Nous ne voulons pas insister davantage : le diagnostic est clair, nous connaissons l'une des causes principales.

Il appartient au pouvoir politique de démontrer qu'il veut contribuer à créer un climat plus propice à l'investissement. C'est lui qui a la meilleure carte dans ses mains. Les entreprises, pour leur part, ne laisseront pas passer d'occasions favorables.

**Claude Arcand**
président, Groupement québécois d'entreprises inc.

Dans une collectivité, et ce n'est pas différent au Québec, il y a deux sortes de monde : les créateurs et les non-créateurs. Les hommes qui dirigent nos PME au Québec appartiennent aux créateurs, à ceux qui ont les intuitions et qui prennent les initiatives.

On les appelle des entrepreneurs parce qu'ils sont inventifs, fabricants d'initiatives. C'est précieux : c'est important de préserver ça.

Un entrepreneur, ça ne se fabrique pas. On vient au monde avec le germe de l'entrepreneur en soi. C'est une denrée rare, fragile et périssable.

Si c'est vrai que la PME, c'est le moteur de l'économie, le dirigeant est le moteur de la PME. C'est pour ça qu'il faut s'occuper de lui et je remarque aujourd'hui qu'il y a beaucoup de monde ici pour s'en occuper.

Vous vous occupez de nos travailleurs, de ce que nous faisons dans nos entreprises. Vous vous occupez de mettre en place toutes les lois. En somme, vous vous occupez beaucoup à nous compliquer la vie.

Nos dirigeants, nos moteurs dans les PME, ont de plus en plus de mal à trouver le niveau de tranquillité d'esprit pour continuer à exercer leur capacité d'engendrer de l'activité économique et de la richesse collective.

Vous voulez savoir comment nous nous sentons face à ce qui arrive actuellement ? Ce n'est pas difficile à dire. On se sent tous comme des pompiers et on dirait même que la pression d'eau s'affaiblit dans les boyaux parce que les feux qu'on éteint se rallument vite. Il y a des jours où l'échelle est drôlement courte. Ça prend des allures d'acrobatie.

Nos ventes baissent terriblement; on coupe et on coupe encore mais il ne reste plus beaucoup de place pour faire des trous dans nos ceintures.

Les taux d'intérêt nous font très mal. Comme nous n'avons pas les moyens de laisser grimper trop haut notre service de la dette pour ne pas trop énerver nos banquiers, on n'a plus de marge de manoeuvre. Je n'ai pas besoin de vous dire que les capitaux ne sont pas facile à trouver.

On se sent bien petit à côté de l'arsenal des lois du travail, qui sont si nombreuses et complexes, face auxquelles on nous demande d'avoir la même attitude décontractée que la GM par exemple. D'ailleurs on a de la difficulté à imaginer un Armand Bombardier en train d'inventer l'autoneige, obligé d'ad-

ministrer dans son garage l'application de la réforme de la CSST. Ça ressemble à un remède de cheval administré à une souris.

Dans un pareil contexte, nos dirigeants de PME se sentent «pognés», stressés, épluchés au maximum, enterrés sous des obligations et des contraintes qui n'arrêtent pas d'augmenter.

Et on est pris avec un certain ordre de problèmes : celui engendré par nos partenaires économiques. En outre, le gouvernement nous assomme avec ses avalanches de lois et règlements. Les syndicats nous prennent souvent pour une multinationale et nos organismes financiers eux, bien, n'ont même plus envie de nous prendre.

Je rencontre de plus en plus souvent des dirigeants de PME qui ont de moins en moins le goût de continuer, je les comprends. Parce que tout est devenu trop compliqué et qu'on se sent mal là-dedans. C'est très grave parce que si le moteur de la PME arrête, ça veut dire que sa créativité arrête et qu'il cesse d'exercer sa force première : celle de créer de l'activité économique.

Plaider pour la PME, c'est également tenir compte de la grande entreprise. On ne doit pas oublier qu'elle joue un rôle important grâce à la sous-traitance dans le développement de nos PME.

Nos dirigeants doivent être bien dans leur peau afin de pouvoir retourner à leurs intuitions et exercer pleinement leur créativité. Pour nous, on va continuer à faire notre part et à travailler à préserver le goût d'entreprendre.

Il restera aux autres partenaires économiques, et particulièrement au gouvernement, de faire en sorte que nos dirigeants aient aussi le temps d'entreprendre. Et pour cela, il va falloir se résoudre à déréglementer, à taxer et à déstructurer une foule de choses, sources de complications.

Nous avons créé, chez nous, ce qu'on pourrait baptiser un «regroupement d'un groupe homogène», celui de dirigeants de PME. C'est une façon de susciter les forces du milieu puisque personne ne peut mieux venir en aide au milieu que le milieu lui-même. Après tout le dynamisme économique ne se propage pas dans l'isolement et la solitude. Car, ce qui résulte de ces échanges et de ces coups de pouce entre dirigeants de PME permet d'éviter le pire, le découragement de nos entrepreneurs.

C'est de cette façon que nous voyons la contribution des PME à l'économie du Québec en provoquant par ce dialogue entre dirigeants de PME, un retour à leurs intuitions profondes, à l'essentiel, aux valeurs de base qui inspirent des décisions comme celle de vivre selon ses moyens.

En somme, il est fondamental de centrer un peu l'approche sur le dirigeant plutôt que sur l'entreprise seulement parce que c'est le dirigeant qui a besoin d'être « dépoigné » et ça presse.

En ce sens, notre principale recommandation ici vise à encourager nos partenaires à faire comme nous : qu'ils forment eux aussi des « groupes d'intuitions et de progrès »; ce qui leur permettra sans doute de mieux sentir les aspirations de leurs commettants.

Si nous réussissons tous à faire ce genre d'exercice, nous serons sans doute mieux préparés à nous rencontrer et à échanger nos idées et nos solutions. Nous éviterons peut-être le piège de l'éternel et combien stérile affrontement qui caractérise généralement nos rencontres.

**Pierre Lortie**
président du conseil, Chambre de commerce du district de Montréal

L'économie du Québec est en situation de crise dont la résorption doit aller bien au-delà de quelques mesures à court terme. La relance économique du Québec nécessitera un effort soutenu pendant de longues années et une cohérence dans l'action de la part de tous les partenaires impliqués. Cette relance passera par une augmentation significative du taux de création d'emplois par le secteur privé, création qui sera amenée par des investissements.

Avant de passer aux recommandations que nous aimerions voir discuter à cette table, il est toutefois important de se rappeler l'ampleur du défi. Si l'emploi sert d'indicateur, le simple accroissement naturel de la main-d'oeuvre exige une création annuelle de 60 000 emplois. À cela doit s'ajouter 350 000 personnes actuellement à la recherche d'un emploi au Québec. De 1978 à 1981, il s'est créé au Québec en moyenne 45 000 emplois par année. On voit donc l'ampleur du défi.

La baisse des barrières tarifaires, résultant des ententes du GATT, viendra rendre la chose encore plus difficile. La société québécoise, et plus particulièrement ses décideurs économiques, doit être consciente de la tâche ardue qui l'attend. Seule une stratégie d'ensemble, une vague de fond, pourra amorcer les transformations majeures qui caractérisent la restructuration de notre base économique qui s'impose.

Depuis vingt ans, le Québec a investi massivement pour se doter des institutions et des infrastructures nécessaires à une économie moderne. Nous avons constitué une classe technique et managériale qui est maintenant prête à assumer les défis de la croissance. La stratégie des années 1980 doit donc se situer sous l'angle de la réalisation des promesses que renferment ces investissements.

La portée générale de la stratégie est la suivante : nous devons, au Québec, viser à créer un climat hautement stimulant pour les investissements productifs qui permettront de harnacher le dynamisme évident qui émerge au sein des milieux des affaires québécois. L'objectif est d'amener une expansion des activités de production. Il en découlerait une croissance marquée des entreprises québécoises et de l'emploi en général.

Nos recommandations se situent dans le cadre général de cette stratégie. Elles portent sur les finances publiques, la politique fiscale, le cadre réglementaire et les programmes de stimulation économique.

Nous croyons essentiel que le gouvernement du Québec reprenne le contrôle de ses dépenses et efface à jamais le spectre du déficit de 4,5 milliards de dollars qui plane sur l'économie. À l'encontre du gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec ne peut espérer qu'une rente pétrolière vienne effacer sans douleur son déficit. Nous devons plutôt être réalistes. L'élimination du déficit fiscal du gouvernement du Québec passera par un meilleur contrôle et une réduction de ses dépenses. Les trois recommandations suivantes visent cet objectif. Elles sont d'impact immédiat, mais on des conséquences structurelles positives.

Premièrement, nous recommandons le maintien de la masse salariale, y compris la rémunération globale, dans les secteurs public et para-public pour les exercices 1982-1983 et 1983-1984 au même niveau qu'en 1981-1982. Le gel de la masse salariale est une mesure exceptionnelle mais qui s'impose dans les circonstances, car une décision de cette nature aurait pour effet de réduire les estimés budgétaires d'environ un milliard de dollars. D'ailleurs, depuis quelques mois, de nombreuses entreprises ont montré qu'il était possible de réaliser un tel objectif en collaboration avec leurs employés. De toute façon, une entreprise qui aurait un déficit équivalent à près de 20% de ses revenus bruts, n'aurait pas d'autre choix que de recourir à une mesure aussi énergique. Toutefois, et faut-il le souligner vivement, aux termes de cette période d'austérité, les employés des secteurs public et parapublic québécois demeureront quand même mieux payés que les employés du secteur privé.

Deuxièmement, nous recommandons que soit lancé un programme visant à rehausser la productivité dans les secteurs d'activités publiques et parapubliques où elle est faible. La productivité moyenne des secteurs public et parapublic de la province d'Ontario sera utilisée comme base de comparaison. Dans tous les cas où la productivité au Québec s'avèrera inférieure de façon significative, par exemple 5 ou 10%, le gouvernement devra mettre en oeuvre des mesures immédiates de redressement. Une telle mesure coûtera très peu mais sera une manifestation très claire d'une volonté de changer les choses.

Troisièmement, nous recommandons que la sécurité d'emploi soit immédiatement abolie pour tous les hauts fonctionnaires de la fonction publique et des réseaux des affaires sociales et de l'éducation. À l'origine, cette sécurité d'emploi voulait contrer les risques de patronage. Mais entre les risques de patronage, quel que soit le gouvernement en place et les coûts de l'inefficacité résultant de cette douillette qu'est la sécurité d'emploi, nous optons pour faire confiance aux élus politiques. Cette mesure visera quelques milliers de cadres gagnant 40 000 dollars et plus par année. Sa mise en oeuvre permettra des mises à pied pour des causes autres que l'incompétence, comme c'est le cas dans l'entreprise privée.

L'impasse des finances publiques au Québec est très grande. Ces trois mesures se veulent une amorce de solution. Elles ne se prétendent pas globales. Avec un PNB inférieur de 38%, le gouvernement du Québec a actuellement un budget supérieur de un milliard de dollars à celui du gouvernement d'Ontario. Un exercice comparatif pourrait sûrement révéler d'autres mesures de compression qui ne marqueraient pas un abandon de responsabilités de la part du gouvernement du Québec, mais qui permettraient de réduire les dépenses.

Entendons-nous bien : nous ne recommandons pas de sabrer dans les programmes et de renier les progrès considérables et évidents qui ont été accomplis jusqu'à maintenant afin de donner à notre population des services de haut niveau et de qualité. Au contraire, ce que nous disons, c'est que la société québécoise, les payeurs de taxes, en particulier, sont en droit d'exiger de leur fonction publique, un niveau d'efficacité et de rendement au moins égal à celui qui prévaut ailleurs au Canada. Ce n'est donc pas une question de réduire les services, mais d'éviter et d'éliminer le gaspillage.

Sur le plan fiscal, nous avons une seule recommandation. Nous recommandons un programme triennal d'abaissement des impôts sur les revenus des particuliers, afin qu'en 1984-1985, le fardeau fiscal au Québec soit sensiblement égal à celui en vigueur dans les autres provinces de l'Est du Canada, y compris l'Ontario. Cet engagement formel du gouvernement se traduirait en trois ans par une baisse des impôts individuels de l'ordre de 18% sur la base de 1981-1982, soit 6% des revenus autonomes du gouvernement du Québec. Le contribuable québécois dont le fardeau fiscal est déjà largement supérieur aux autres Canadiens serait le principal gagnant de cette mesure.

Nous tenons aussi à aviser solennellement le gouvernement du Québec que nous considérons inacceptable toute hausse des taxes ou des impôts cette année, pour atténuer le déficit prévu. Le contribuable québécois paie déjà les impôts et taxes les plus élevés au Canada. L'écart est d'ailleurs très significatif. Ces impôts et taxes élevés ne sont pas dus à la spécificité québécoise ou à des mesures particulières.

En effet, les allocations familiales, la gratuité des soins dentaires et autres mesures du genre n'expliquent qu'une très petite partie de l'écart. Le contribuable québécois n'acceptera pas de voir ses impôts déjà élevés être haussés de nouveau pour payer des augmentations de salaire à des fonctionnaires déjà bien payés et dont la productivité n'est sûrement pas un modèle d'excellence. Le gouvernement doit donc prendre ses responsabilités. Il y va de sa légitimité. Les Québécois n'accepteront plus que leur effort fiscal supplémentaire soit caché derrière le paravent de la spécificité québécoise, alors qu'il s'agit essentiellement des conséquences d'une administration relâchée.

**Robert W. Harrison**

1er vice-président, Bureau de commerce de Montréal

Un engagement ferme du gouvernement de contrôler ses dépenses et a ramener les impôts et taxes plus près de la moyenne canadienne feront grandement pour stimuler l'ardeur du secteur privé.

*All the measures we are proposing are for immediate application. The major proportion of these will create an immediate psychological effect along with the economic impact. In addition, in a long run, they aim to change the structures. The Government can, in this manner, rapidly commence a change in attitude which can both be the forerunner and the cause of a spectacular economic recovery. In this context, the Government could put aside a large number of existing programs for employment creation and investment stimulation which are ineffective in the current context. Our recommendations are addressed of the heart of the economy.*[1]

**Charles Langlois**

vice-président de premier rang, Chambre de commerce de la province de Québec

La récession qui sévit actuellement n'explique pas pourquoi le Québec remporte le championnat des faillites et des fermetures d'usine. Elle n'explique pas non plus pourquoi le Québec est la seule province en 1982 à connaître une stagnation des investissements.

1. « Toutes les mesures que nous proposons devraient être mises en application sur-le-champ. La plupart d'entre elles vont créer un effet psychologique immédiat en même temps qu'un impact économique. De plus, à long terme, elles visent à modifier les structures. À cet égard, le gouvernement peut rapidement amorcer un changement d'attitude qui pourrait à la fois être le précurseur et la cause d'une relance spectaculaire de l'économie. À ce moment, le gouvernement pourrait mettre de côté un bon nombre des programmes actuels de création d'emplois et d'aide à l'investissement qui, dans le contexte actuel, sont inefficaces. Nos recommandations partent du coeur de l'économie. »

Nous croyons qu'une des causes importantes de la piètre performance économique du Québec est l'inflation législative qui écrase l'entreprise privée.

Un examen sommaire de la production réglementaire nous donnera une idée de l'ampleur du problème. En 1981, la deuxième partie de la *Gazette officielle* du Québec comportait près de 6000 pages de lois et règlements. Le Conseil des ministres adopte au Québec environ 5000 décrets par année, c'est-à-dire une centaine de décrets par semaine.

Il est non seulement impossible pour l'entreprise privée de comprendre la loi, il lui est physiquement impossible d'en prendre connaissance.

Même les avocats et les juges ne peuvent suivre le rythme effréné de cette inflation législative. Dans un article du *Devoir*, maître Hétu de la Faculté de droit de l'Université de Montréal écrivait que « l'ignorance de la loi est devenue une réalité quotidienne ». Il cite même un cas où un juge a rendu une décision en vertu d'un règlement de protection du consommateur qui avait été abrogé. Dans une autre affaire, l'Assemblée nationale sanctionnait deux lois qui modifiaient la Loi sur la qualité de l'environnement, mais chacune de façon contradictoire.

Cette prolifération législative étouffe lentement mais sûrement l'initiative économique. L'entrepreneur se heurte presque quotidiennement à des règlements fiscaux complexes, à des règlements sur l'environnement, à des règlements sur la protection du consommateur, à des règlements sur la publicité, des règlements sur la santé et la sécurité au travail et j'en passe. Il faut, je crois, être dans les affaires pour comprendre l'effet sclérosant et décourageant qu'exerce sur l'économie ce genre de règlementation.

Malheureusement, il est à prévoir que la prochaine année nous réservera encore d'autres interventions législatives. L'énumération nous en sera faite par quelqu'un d'autre un peu plus tard.

Si nous avons une telle prolifération de règlements, c'est que l'État s'immisce partout et veut tout contrôler. Pour cela, les bureaucrates gouvernementaux préparent des règlements minutieux et détaillés. La solution fondamentale du problème de l'inflation législative est que l'État cesse de vouloir être présent partout. On doit libérer l'entreprise privée.

De plus, l'entreprise est rarement ou mal consultée lors de l'élaboration des lois et règlements. C'est pourquoi nous demandons un processus de consultation préalable et obligatoire avant qu'il soit donné suite à tout projet de réglementation.

En ce qui a trait au mode de réglementation, nous nous opposons à la réglementation par normes de conformité qui consiste à imposer des méthodes particulières et très spécifiques pour atteindre les objectifs de la loi. Ce mode de réglementation est antiproductif et anti-économique parce qu'il peut fort bien exister une méthode plus économique que celle dictée par le règlement pour atteindre l'objectif fixé par la loi.

Nous recommandons plutôt de favoriser la réglementation par objectif qui ne ferait que préciser et quantifier les objectifs premiers de la loi, pour ensuite laisser l'entreprise libre de les atteindre de la manière qu'elle juge la plus efficace et la plus économique.

Nous demandons aussi que tous les projets de loi et de règlement fassent l'objet d'une étude coûts-avantages et que cette étude soit rendue publique au stade initial de l'étude des lois et règlements.

Tout texte législatif et réglementaire devrait être périodiquement révisé pour en mesurer l'efficacité. Une méthode intéressante est d'inclure dans les lois une clause couperet en vertu de laquelle elles cesseraient d'être en vigueur à une certaine date, à moins qu'elles n'aient été auparavant reconduites par l'Assemblée nationale. Une telle disposition devrait aussi s'appliquer aux règlements eux-mêmes.

Ces solutions, pensons-nous, amélioreraient la situation en matière de réglementation et permettraient à nos entreprises d'être plus concurrentielles tant ici qu'à l'étranger.

En bref, notre position est la suivante : procédons à une véritable déréglementation; favorisons la consultation avec l'entreprise privée; éliminons les règlements inutiles; assurons-nous que les règlements ont des avantages supérieurs à leurs coûts; et enfin, assurons-nous de l'efficacité de nos lois et règlements.

**Jean-Paul Létourneau**

vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Il a été question du climat économique, ou, pour ce qui nous concerne, du climat des affaires. C'est une notion subjective des choses basée sur des réalités perçues de différentes façons dépendant du point de vue et des intérêts de chacun.

Toute subjective qu'elle soit, cette notion n'en devient pas moins un facteur réel qui influence l'enthousiasme, la confiance et finalement le comportement concret des entrepreneurs.

Parmi la multitude de facteurs qui influencent ces créateurs de richesses à se lancer à l'assaut des marchés avec confiance et agressivité ou, à l'autre extrême, à décrocher, à tout vendre, à s'en aller, il y a le bloc des influences qu'exercent sur eux les interventions de l'État.

Ces interventions n'ont pas toutes des influences négatives heureusement. Mais globalement, il semble bien qu'elles nous portent plutôt au découragement ces temps-ci.

Mon intention est de vous transmettre l'interprétation la plus fidèle possible de la perception qu'a le monde des affaires du Québec d'un certain nombre de déclarations d'intention, projets ou propositions originant du gouvernement et de ses mandataires.

Ces messages gouvernementaux, ces intentions font partie des perspectives que se doit d'évaluer tout gestionnaire d'entreprise le moindrement prévoyant.

Voici donc une liste partielle mais non moins impressionnante de ce que j'appellerai « une panoplie d'épées de Damoclès étatiques » suspendues au-dessus de la tête des employeurs du Québec :

i) le ministre d'État au développement social nous a prévenu d'une hausse prochaine des cotisations au Régime des rentes du Québec. Il a même parlé de les doubler, ce qui n'est pas improbable puisque l'on sait déjà que la valeur réelle des bénéfices accordés amènera inexorablement une telle hausse. De toute façon, ce taux de contribution étant déjà pour les entreprises de 1,8% d'un certain salaire moyen, la perspective est donc une hausse de l'ordre de 1,8%;
ii) le même ministre nous avertit également d'améliorations à ce régime ainsi qu'à la Loi des régimes supplémentaires de rentes. Au bas mot, ce dont nous entendons parler ne saurait se solder à moyen terme par une augmentation inférieure à l'équivalent d'un autre 1% de la masse salariale;
iii) depuis un certain temps, circulent des propositions pour améliorer les bénéfices de compensation en matière de santé et sécurité au travail. On nous laisse entendre, de source bien informée, que les employeurs écoperont là de nouvelles charges d'un minimum de 150 millions de dollars par année;
iv) la Commission Jean propose très modestement une autre taxe salariale de 1,5% pour encadrer la formation des adultes selon la logique bureaucratique;
v) le ministre des Transports évoquait le 12 mars dernier la possibilité d'une autre taxe sur la masse salariale cette fois de 1% pour financer le transport en commun dans les zones urbaines;
vi) un autre avant-projet de législation, celui-ci en matière de mises à pied collectives, circule présentement sous le manteau et laisse entrevoir une autre taxe sur la masse salariale de 0,4% pour créer un fonds de licenciement collectif.

Nous sommes déjà rendus à des augmentations de l'ordre de 5% de la masse salariale des entreprises québécoises et qui dépasseraient 1,5 milliard de dollars si appliquées en 1982. Et tout cela en escomptant que monsieur Parizeau n'aurait pas déjà augmenté aucune taxe ni impôt.

D'autre part, il y a les fardeaux législatifs et réglementaires à venir qui ne nous offrent pas de perspectives plus réjouissantes et moins coûteuses :

i) les progrès récents de la proposition de syndicalisation multipatronale effraient les PME et même la grande entreprise;
ii) les réglementations encore à venir en vertu de la fameuse Loi 17 semblent vouloir être de plus en plus lourdes et d'une efficacité douteuse;
iii) les programmes de discrimination positive obligatoires annoncés menacent de minoriser les majorités en nous imposant de nouvelles contraintes non productives;
iv) les pourparlers de législation sur les mises à pied collectives font se demander à plusieurs si la seule issue qui restera ouverte à celui qui a des difficultés ne sera pas la faillite et si dorénavant tout nouvel investisseur ne nous fuira pas;
v) l'étatisation annoncée de certains régimes privés de retraite et les réformes aux régimes supplémentaires de rentes rendent très inquiets les intéressés;
vi) les étatisations du secteur privé de l'économie par la porte arrière, l'expansionnisme des sociétés d'État et l'interventionnisme actif dans le secteur privé promus via la Caisse de dépôt et placement, la SGF et autres institutions gouvernementales peuvent plaire à ceux qui veulent se vendre mais sèment le trouble chez leurs compétiteurs.

Voilà déjà trop d'épées de Damoclès. Notre demande est d'éliminer du décor toutes épées fiscales qui ne découlent pas d'engagements législatifs et toutes les épées législatives et réglementaires pour les remplacer par des mesures incitatives. Après tout, ne sommes-nous pas des partenaires et non des ennemis ?

**Marcel Bundock**

président, Produits Easterntube inc.

En écoutant monsieur Létourneau, je vois pourquoi, ce matin, le ministre Lazure citait des chiffres de la Belgique et de la Norvège, mais il faudrait faire attention et se comparer plutôt avec les pays avec qui ont fait le plus gros des nos affaires.

Alors, dans la petite et même dans la moyenne entreprise, les relations de travail ne se séparent pas normalement des relations personnelles directes. Mais cela est devenu moins vrai au cours des dernières années à cause d'un climat général qui a influencé le comportement de tous et chacun. La générosité avec laquelle les gouvernements successifs ont reçu les revendications des syndicats

du secteur public a créé bien des illusions dans tout le monde du travail : l'illusion que la capacité de payer d'un employeur est indéfiniment extensible, et l'illusion que la sécurité d'emploi puisse reposer sur des règles institutionnelles rendant les employés inamovibles, indépendamment de leur productivité.

Il est facile de comprendre par quels mécanismes les avantages concédés dans un ensemble aussi gros que le secteur public influencent le comportement de tous et chacun, puisque chacun évalue sa situation par comparaison à celle des autres. L'État a voulu être un bon employeur. Mais quand il est devenu un trop bon employeur, il a fait passer pour mauvais des employeurs qui devaient se battre au jour le jour dans une situation de concurrence pour sauver leur entreprise et des emplois.

Pour dire les choses de façon tout à fait objective, je vais citer l'analyse qu'en a faite un économiste tout récemment, Robert Lacroix : « Les mécanismes mêmes du marché du travail, écrit-il, sont susceptibles de transmettre au moins une partie des poussées salariales du secteur public au secteur privé. Cependant, la demande des travailleurs, même reprise et renforcée par les syndicats, ne se transformera pas dans tous les cas en ententes salariales. Les entreprises dont la capacité concurrentielle serait menacée par la satisfaction d'une telle demande résisteront et accepteront même de supporter les coûts d'une grève pour atténuer l'ampleur des demandes salariales. La conséquence sera une sérieuse détérioration des relations de travail dans les industries les plus exposées à la concurrence ». Les petites et moyennes entreprises sont à peu près toutes dans ce cas-là.

Le Québec, on ne le sait que trop, s'est mérité jusqu'à maintenant d'assez tristes championnats au chapitre des conflits de travail. Nous croyons que les pressions excessives qui se sont exercé sur l'ensemble du monde du travail ont été en bonne partie dues au modèle d'action syndicale et de concessions patronales du secteur public. L'État a été un bon employeur au sens où on parle d'un « bon papa », d'un papa-gâteau qui règle les conflits en multipliant les cadeaux et en abandonnant son autorité.

Par comparaison, tous les employeurs qui devraient mesurer la portée de chacun de leurs gestes selon des critères économiques, pouvaient être désignés à la vindicte populaire, même quand ils défendaient des positions tout à fait saines. Face à des attentes démesurées, la réalité est toujours décevante.

Et nous croyons que l'État a pendant plus de 10 ans contribué à entretenir partout des attentes démesurées.

Pour changer le climat social qui influence la vie des relations de travail, rien n'est plus important maintenant que le réalisme de l'État-employeur. Il y a des signes qu'il existe une volonté politique en ce sens et c'est encourageant.

**Ghislain Dufour**
vice-président exécutif, Conseil du patronat du Québec

Les entreprises supportent au Québec, et ce, aux dires mêmes du Premier ministre, des contraintes que ne connaissent pas leurs concurrents dans le reste de l'Amérique du Nord. On ne connaît pas encore toutes les implications et tous les coûts des obligations qui ont été imposés, coup sur coup, ces dernières années, en particulier par ce qu'on a appelé la Loi «antiscab», la Loi 45, la Loi 126 sur les normes du travail et surtout par la Loi 17 sur la santé et la sécurité du travail.

Dans ce contexte, à notre avis, c'est un préalable à toute autre considération que de s'assurer d'abord une période de consolidation. Les entreprises supporteraient bien difficilement que l'on ajoute de nouvelles contraintes, alors qu'elles ne savent pas encore comment elles réussiront à s'adapter aux lois et règlements qui sont graduellement mis en place.

On a parlé de beaucoup d'éventuels projets de loi, des rappels, fermetures d'usine, négociations sectorielles ou multipatronales, monsieur Laberge, ce qui, pour nous, est la même chose, sur la réparation des lésions professionnelles et sur le congé-éducation. Cela suffit déjà à augmenter la zone d'incertitude pour le proche avenir. Nous croyons que le gouvernement devrait faire connaître clairement son intention de s'en tenir à des études et des consultations dans ces domaines, et de ne rien précipiter.

Sans parler de réforme et sans s'engager dans des domaines nouveaux, il y a quand même certaines choses qui peuvent être faites maintenant et qui seraient susceptibles quant à nous d'améliorer le cadre et le climat des relations de travail. Ainsi nous avons déjà donné notre accord de principe à certains éléments d'une révision de la Loi des accidents du travail. Nous avons indiqué notre accord avec des formules nouvelles de recyclage des travailleurs affectés par les licenciements collectifs. Nous avons manifesté beaucoup d'intérêt à l'égard de la recherche en santé et sécurité du travail.

Le patronat accepterait également de discuter certains des mécanismes actuels d'accréditation syndicale de façon à les rendre plus efficaces. Par exemple, nous considérons que les commissaires-enquêteurs devraient être davantage disponibles et tenus de rendre leurs jugements dans des délais raisonnables.

À ce propos, ce fut une erreur, quant à nous, d'attribuer, sans considération additionnelle, aux commissaires-enquêteurs, diverses tâches relatives à la Loi sur les normes, la Loi sur la langue officielle, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et, depuis la semaine dernière, malheureusement il faut le dire, la Loi sur l'abolition de la retraite obligatoire qui a encore confié de nouveaux pouvoirs aux commissaires-enquêteurs.

Redonner au service d'accréditation son vrai rôle, voilà certes un moyen de diminuer les points d'accrochage entre syndicats et entreprises, et on parlera moins de négociation sectorielle.

Et quant à nous, nous serions sûrement prêts à revoir ce qu'on appelle la Loi de décrets de conventions collectives, même si ça nécessite un véritable dépoussiérage.

Bien sûr, ces solutions techniques n'auront leur utilité que si l'environnement social et politique dans lequel se déroule la vie du travail est assaini. Elles ne doivent donc pas faire oublier au moins quatre solutions générales prioritiares :

i) la diminution des impôts des particuliers et non pas des corporations, des particuliers, puisque c'est finalement le revenu net d'impôt ou si vous préférez le *take home pay* du jeudi ou du vendredi qui est pris en considération dans les revendications salariales.

   Et je dois dire, ici, à monsieur Laberge, qu'il se paie beaucoup plus d'impôt qu'il ne le croit. La situation est, bien sûr, toujours la situation des travailleurs et des syndicats en demande, et la marge, lorsqu'il y a une augmentation des impôts, c'est souvent l'employeur qui doit l'assumer.

   Monsieur Parizeau a mentionné un chiffre ce matin drôlement révélateur, je le complète : en 1976-1977, les corporations ne payaient que 369 millions de dollars en assurance-santé, ils en paient, en 1981-9182, 1,287 milliard de dollars;

ii) une politique salariale gouvernementale réaliste pour éviter de créer des attentes démesurées, sources d'inévitables conflits, de désillusions, et dont l'élément-clef, on le répète, est une comparaison véritable avec le secteur privé;

iii) une distinction très nette entre les lois qui doivent régir les relations de travail dans le secteur privé, et celles qui doivent régir les relations de travail dans les secteurs public et parapublic.

   À cet égard, on doit carrément poser cette question fondamentale : comment se fait-il qu'aucun gouvernement quel qu'il soit n'ait trouvé, depuis 1964, le courage politique d'assurer les services essentiels à la population, en tout temps ? L'absence de réponse à cette question, on doit le dire, n'a pas jusqu'ici favorisé dans certains secteurs les investissements.

   Finalement, monsieur le président une véritable politique de main-d'oeuvre qui éliminerait bien des accrochages actuels. Il nous était apparu, au lendemain du sommet de Montebello, qu'un consensus existait quant à la nécessité d'une telle politique : nous attendons toujours d'en débattre les prémisses

et, à ce sujet, nous suggérons, de deux choses l'une : ou de le mettre en priorité au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre; ou créer un comité de travail qui, cette fois, pourrait être tripartite pour amorcer le travail.

**André Verronneau**
trésorier, Conseil des gens d'affaires du Québec

Devant le climat de négativisme et de morosité qui prévaut actuellement au Québec et dans le contexte d'une situation économique difficile qui touche de plein fouet les petites entreprises, Le Conseil des gens d'affaires du Québec (CGAQ) propose que le gouvernement crée un conseil de promotion et de stimulation de l'économie québécoise.

Cet organisme aura comme rôle de publiciser les avantages économiques du Québec, les réalisations des différents secteurs de l'économie, les possibilités d'expansion dans les différentes régions afin de redonner et de stimuler la confiance en notre économie.

Le conseil, pour que son action en vaille la peine, comme le font d'ailleurs pour l'Ile de Montréal, l'Office de l'expansion économique de la Communauté urbaine de Montréal, la CIDEM et le COPEM, devra disposer d'un budget équivalant au moins au double du total des sommes allouées aux trois organismes ci-haut mentionnés.

Le CGAQ propose que ce conseil soit formé par le gouvernement et soit composé d'agents économiques provenant de tous les milieux (entreprises, syndicats, gouvernement, etc.).

Devant la prise de conscience de plus en plus aiguë des citoyens, qu'en achetant chez nous on encourage des entreprises qui emploient des travailleurs d'ici et sans tomber dans le « préchi-prêcha », le CGAQ propose un moyen concret et économique de relancer nos industries manufacturières.

En invitant le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme à fournir aux fabricants québécois des étiquettes permettant aux fabricants d'identifier ses produits fabriqués au Québec afin de permettre à la population de choisir des produits fabriqués ou assemblés au Québec. Une campagne d'information à ce sujet auprès des fabricants et de la population accompagnerait cette initiative afin de maximiser sa rentabilité.

Dans un contexte économique difficile, les institutions financières resserrent les marges de crédit et sont peu enclines à considérer les nouvelles demandes ou les demandes d'augmentation de prêts. De plus, les institutions ont toujours

favorisé les gros emprunteurs, étant donné que pour l'effort consenti, les profits engendrés sont plus élevés. Conscient de ces préoccupations, le CGAQ demande un effort à ces institutions dans le sens suivant : rencontre directe entre la personne qui décide de l'acceptation ou du refus du prêt et l'emprunteur.

Vous m'excuserez, ici, de faire un peu de plomberie, mais elle s'avère nécessaire. En effet, l'entreprise oeuvre dans un domaine qui présente des données aux états financiers non conformes à celles normalement inscrites aux états financiers (domaine de l'informatique, services spécialisés, etc.). Les chances que le directeur de succursale bancaire comprenne et assimile le pourquoi de ces différences restent peu élevées. Celui-ci, face à l'inconnu, devient craintif et devant un dossier avec lequel il n'est pas familier, n'aura pas tendance à accepter la demande. Si le directeur bancaire n'a pas l'autorité pour prendre une décision, il devra présenter et défendre votre dossier devant de plus hautes instances. Comment voulez-vous que votre dossier avance lorsque votre défenseur n'est pas convaincu ou ne connaît pas bien le secteur d'activités qu'il a à défendre ?

Conséquemment nous proposons aussi que les institutions financières mettent en branle une spécialisation des préposés au crédit afin qu'une personne compétente puisse juger des dossiers présentés.

Cette proposition est une conséquence logique de la première. En effet, les gens d'affaires aimeraient rencontrer des décideurs qui ont une connaissance du domaine pour lequel ils demandent de l'argent. Par exemple, si une industrie, située près d'une succursale bancaire logée dans un centre d'achats, fait une demande de prêt, il devrait pouvoir être référé et rencontrer un spécialiste de ces domaines et non pas faire affaires avec le gérant de cette succursale qui gère des comptes commerciaux presqu'uniquement.

Tel qu'on l'a mentionné dans *Bâtir le Québec*, une trop grande part du commerce de détail se concentre entre les mains de quelques grandes compagnies non québécoises. Celles-ci ont une tendance, toute naturelle, à s'approvisionner auprès de leurs fournisseurs habituels non québécois. Devant cette concentration qui désavantage l'économie du Québec, le Conseil des gens d'affaires propose que les municipalités mettent sur pied des programmes de revitalisation des artères commerciales car ce sont là que nos marchands locaux se situent et ceux-ci sont plus aptes à encourager des fabricants du Québec.

En outre, ces initiatives favoriseront un cadre de vie plus agréable pour la population de ces municipalités.

## 3.2 Les exposés du mouvement coopératif

**Paul Dolan**
président, Conseil de la coopération du Québec

Nous avons exprimé, à l'ouverture de cette conférence, la volonté des coopérateurs du Québec de faire leur part dans les circonstances difficiles actuelles. Nous voudrions expliciter aujourd'hui ce que nous entendons par là, en précisant la nature et le sens des efforts que le secteur coopératif envisage et entend faire.

S'il est vrai que charité bien ordonnée commence par soi-même, on comprendra aisément que nos premiers efforts soient consacrés, en priorité, à maintenir à flots certaines entreprises coopératives affectées par la crise actuelle. Dans la mesure du possible, nous essayerons de sauvegarder les emplois existants dans le secteur coopératif. D'autant plus qu'à défaut d'en créer de nouveaux, il est impérieux, en l'occurence, de conserver les emplois qui existent actuellement. C'est ce que nous faisons dans quelques secteurs plus particulièrement touchés par la crise économique actuelle. C'est aussi le sens de l'intervention que nous faisons en essayant, dans les limites de la loi et des contraintes de la saine gestion financière, de protéger les avoirs des épargnants qui veulent maintenir leur confiance dans la formule coopérative dans le cadre du dossier des Caisses d'entraide économique.

Nous accentuerons notre politique d'achat de biens et services auprès des entreprises de chez-nous. En effet, le secteur coopératif a un poids social et une capacité d'intervention d'une grande importance en raison de son poids économique renforcé par la décentralisation et l'étendue de ses racines. Ces réseaux québécois peuvent être mis à contribution pour conscientiser les membres sur la situation économique et sur les efforts à entreprendre, de même que sur leur rôle en tant qu'unités de consommation et de production.

Nous avons constaté que d'autres intervenants partagent notre préoccupation majeure concernant le problème économique et social causé par le problème de l'habitation qui pourrait redevenir le moteur d'un développement social et économique au Québec. Dans le domaine de l'habitation, nous nous efforcerons, avec un biais évidemment fortement coopératif, de rester plus que jamais fidèle à une de nos préoccupations fondamentales : celle d'aider nos familles à se loger et particulièrement dans la conjoncture actuelle, à traverser la crise des taux hypothécaires élevés pour protéger leur propriété. Nous explorons diverses avenues comme:

i) la mise en place de nouveaux modes de financement hypothécaire adaptés au contexte inflationniste;

ii) l'utilisation plus efficace de l'épargne-logement pour qu'elle contribue davantage à faciliter l'accès à la propriété et à augmenter le nombre de nouveaux logements plutôt que d'être seulement un abri fiscal;
iii) la création de sociétés d'habitation populaires qui sont des regroupements de caisses au niveau de l'habitation visant à racheter certaines propriétés délabrées et d'y effectuer les travaux de rénovation nécessaires;
iv) la promotion de l'auto-construction et de l'auto-rénovation auprès des consommateurs par l'entremise de ces sociétés d'habitation populaires;
v) la conversion en coopératives des 2600 unités de logements acquis par la Société de développement coopératif d'habitation; une telle initiative est susceptible d'avoir un effet d'entraînement sur les barèmes de loyer.

D'autres mesures envisagées par le secteur coopératif nécessiteront la collaboration active d'autres partenaires. Ainsi, nous collaborons avec la Société d'habitation du Québec dans la mise sur pied et le fonctionnement du programme Loginove qui devrait permettre, sous forme d'octroi ou de prêt, une injection de quelque 60 000 dollars dans ce secteur au cours de la prochaine année.

D'une façon générale, le mouvement coopératif maintient des mécanismes de concertation avec les organismes du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, avec l'Union des municipalités et les groupes du milieu y compris l'Association des constructeurs d'habitation en vue d'évaluer constamment les besoins en habitation et les mesures qui s'imposeraient pour y répondre.

Nous avons, dans le même ordre, indiqué notre intention de faire preuve d'ouverture à l'égard de la politique des prêts agricoles du gouvernement.

Nous aimerions, en outre, entreprendre avec le monde syndical un dialogue ouvert et constructif sur les coopératives forestières en vue de rechercher ensemble une formule susceptible d'assurer le développement harmonieux de celles-ci, dans le respect de la liberté pleine et entière des membres sociétaires de celles-ci face à la syndicalisation.

L'inventaire de ces efforts et de toutes ces actions ne saurait être exhaustif, ici. Nous les avons soumis à cette Commission à titre purement indicatif. Ils seront complétés par les interventions de nos caisses d'établissement et de nos caisses populaires et d'économie, dans leurs milieux respectifs; par celles de la Société d'investissement Desjardins et du Crédit industriel dans le financement d'entreprises et bien sûr, par les multiples activités de la Société de développement coopératif, une société mixte à contrôle coopératif et un instrument privilégié pour intervenir dans certains secteurs jugés prioritaires.

**Raymond Blais**
président, Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Vous me permettrez, rapidement, d'aller un peu plus loin dans ce que le mouvement coopératif peut offrir dans l'avenir, pour le développement économique du Québec. Qu'est-ce que Québec peut attendre du mouvement coopératif et, en particulier, du mouvement Desjardins ?

À l'avenir, je pense que notre base, notre modèle de développement continuera à s'accrocher à nos structures coopératives. C'est le terrain sur lequel on a pris une direction il y a plusieurs années et dans laquelle on a l'intention de demeurer.

À la base, donc, 1500 caisses populaires autonomes qui continueront d'oeuvrer dans le champ, qui poseront des gestes au jour le jour, qui ne sont pas toujours spectaculaires, qui ne feront pas souvent la manchette des journaux, mais qui, au jour le jour et dans l'action, dans le feu de l'action, créeront cette économie nouvelle.

Ajoutées à cela, pour renforcer l'action des caisses populaires, des sociétés complémentaires et vous me permettrez de dire un mot, peut-être, un peu plus long sur la Société d'investissement Desjardins qui cherche à investir des fonds dans le capital-actions d'entreprises dont le centre de décision est au Québec et qui offrent un potentiel de croissance et de rentabilité correspondant à ses objectifs; en même temps, la Société d'investissement Desjardins cherche à s'associer à des partenaires, capables d'assurner la direction de ces entreprises. Comme investisseur-associé, la Société d'investissement Desjardins suit de près l'évolution des compagnies dans lesquelles elles a investi et travaille activement à leur succès, notamment par la contribution de ses représentants à leur conseil d'administration. Le volet principal de sa stratégie de base est donc la recherche d'investissements impliquant une association avec un entrepreneur.

Le choix de l'associé constitue le risque de base de la Société d'investissement Desjardins. L'associé recherché, c'est l'entrepreneur qui possède lui-même, ou avec quelques cadres ou associés, le contrôle de l'entreprise. De façon plus large, on peut considérer comme associés, le président et les cadres qui détiennent ensemble un pourcentage significatif de l'entreprise. À l'occasion, l'associé sera une société de gestion qui poursuit des objectifs semblables aux nôtres, mais qui est plus orientée vers le contrôle et la direction de ses filiales.

La Société d'investissement Desjardins recherche des participations se situant généralement entre 20% et 49% de la totalité des actions ordinaires votantes. À l'occasion, elle acceptera de prendre le contrôle d'une entreprise. Exceptionnellement et pour des objectifs bien précis, elle considérera prendre une position de moins de 20%.

Sur le plan sectoriel, la politique de la Société d'investissement Desjardins est d'être ouverte aux industries qui présentent un bon potentiel. Elle continue de s'intéresser aux secteurs reliés à l'alimentation, à l'habitat, à la santé, aux loisirs, aux transports et aux communications. Elle demeure intéressée aux industries de transformation en général et à certaines industries de services. Elle désire étendre ses investissements à des industries reliées à de nouvelles technologies, par exemple dans le domaine de l'énergie, de la télématique et de la biotechnologie et dans ces cas, la Société d'investissement Desjardins demeure ouverte à des participations conjointes à risques partagés.

Mais ce modèle de développement, je le répète, se fera toujours de façon décentralisée, se fera toujours avec la base de moteur de 1500 caisses populaires et des 18 000 dirigeants bénévoles qui prennent les décisions à ce niveau-là. En disant ça, je sais que ça peut paraître, pour certains des intervenants, comme du folklore.

Je sais que c'est loin d'une efficacité de type carrément directif comme on en voit dans certains milieux. Mais je dis aux intervenants : voici notre modèle. Et je dis aux autres intervenants aussi : écoutez bien ce modèle-là, parce que si le mouvement Desjardins doit y aller et y est déjà à cause de ses natures coopératives, à mon humble avis, la société québécoise fait en sorte que ce mouvement est irréversible.

À mon humble avis, le développement économique ne se fera pas à partir de dirigeants qui vont piloter ce développement économique régional. Il va se faire s'il y a mobilisation des travailleurs. On parle beaucoup d'augmentation de la productivité, par exemple; mais avant de dicter l'augmentation de la productivité, il va falloir mobiliser les travailleurs pour qu'ils comprennent ce qu'ils font et puis qu'ils participent à cette productivité.

Il va falloir mobiliser les épargnants qui sont prêts à investir dans le développement économique, mais qui doivent en être convaincus, d'abord et avant tout, avant de poser le premier geste.

## 3.3 Échange entre les partenaires

**Bernard Landry**
ministre d'État au développement économique

Au début de l'intervention patronale, monsieur Allard nous a dit que certaines accusations étaient portées sur la faiblesse des investissements privés au Québec.

Je pense que ces accusations sont fausses, et nul ne peut tenir coupable le patronat québécois de ne pas avoir investi considérablement, de telle sorte que

les investissements privés au Québec, dans la part totale, sont passés de 58% en 1979 à 65% en 1981 et l'histoire « Révolution tranquille » où l'État était le principal investisseur a connu son tournant aux années que j'ai dites. Il y a pour un milliard de dollars dans les tours à bureaux à Montréal en construction présentement, il n'y en a pas une seule qui vient du ministre des Finances du Québec. Alors, cette accusation doit être récusée.

Quand vous vous inquiétez, par ailleurs, de la diminution de la part des investissements québécois dans les investissements canadiens, ce n'est peut-être pas une grosse consolation, mais le Québec est passé de 22% à 21% alors que l'Ontario a passé de 40% à 36%. En d'autres termes, c'est le Canada industriel qui est en régression à cause, en particulier, des lourds investissements primaires dans l'Ouest, dans les richesses naturelles et dans le pétrole en particulier.

Sur la question de paperasses et règlements, je ne peux que vous donner aux trois quarts raison. Très certainement, vous êtes victimes, la société québécoise aussi, de cette maladie de la paperasse qui n'a pas commencé hier. La société américaine a été lourdement frappée, plus que la nôtre, peut-être encore. La réaction est commencée : nous avons commencé la guerre à la paperasse et aux règlements. On ne va pas effacer ça dans deux semaines, sauf que, depuis le 10 juillet dernier, aucun règlement ne peut être mû devant le Conseil des ministres s'il n'est accompagné d'une grille d'analyse économique. Ça n'efface pas le passé, mais ça va peut-être vous préserver de certaines horreurs futures auxquelles vous avez fait allusion. En tout cas, ils auront été passés par une grille tamisée avant de nous arriver.

Pour les règlements, c'est un peu plus complexe, parce que certains de vos secteurs nous demandent et exigent des règlements. Si on dérèglementait le transport par camion demain matin, vous auriez des petites protestations au sein de vos membres.

Et il y a aussi une fatalité à la dérèglementation. Quand une usine de portes et châssis s'installait dans le milieu du village il y a 30 ans, la *ripe* et les copeaux ne présentaient pas la menace que le polychloride de vinyle peut présenter aujourd'hui si on voulait faire la même chose. En d'autres termes, notre environnement industriel est complexe et est beaucoup plus dangereux qu'il ne l'était et, même dans une société libérale comme peut-être vous en rêvez. Aux États-Unis d'Amérique pour faire une centrale nucléaire, ça prend 10 ans de procédures jusqu'à la Cour suprême des Etats-Unis pour peut-être se faire dire : non.

Alors, réalisons tous qu'on est dans une société plus complexe et que les êtres humains et l'environnement passent avant même le développement de l'appareil industriel.

Je veux aussi exprimer très sincèrement et sans acrimonie une déception au sujet de ce que j'ai entendu de la plupart des voix patronales, mis à part carrément le mouvement Desjardins, pour l'aspect des prêts hypothécaires et de la construction et aussi pour l'effort de la SDI.

Nulle part dans vos interventions, je ne vous ai entendu faire état d'une menace qui plane sur nous tous et qui ne vient pas des règlements, de la paperasse ou des impôts, mais qui vient de la concurrence internationale.

Ce ne sont pas les règlements ni la paperasse qui vont étrangler notre appareil industriel. Ce sont des concurrents qui sont les Japonais, les Allemands de l'Ouest, les Italiens du Nord, les Français; et le problème vaut pour l'ensemble du Canada. Si nous étions ouverts au vent du large de la concurrence, il n'y a peut-être pas 10 produits industriels canadiens qui pourraient vraiment supporter le coup et ça, nul d'entre vous ne m'a parlé de la façon dont il s'attaquerait, sauf, encore une fois le mouvement Desjardins aux technologies, aux technologies contemporaines, électro-métallurgie, électrochimie. Qu'est-ce que vous allez faire à l'exportation ?

En d'autres termes, vous nous avez adressé des plaintes extrêmement touchantes et je vous donne raison pour un certain nombre d'entre elles, mais moi je veux me plaindre personnellement de ne pas vous avoir assez entendus dire comment on allait aménager l'avenir économique du Québec.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les représentations qui étaient venues du monde patronal, encore là, je suppose que c'est une coïncidence, mais on se suivait au micro et c'était quasiment une continuation des premières pages, enfin, les pages se suivaient, sauf pour la dernière intervention du Conseil du patronat et je le note avec plaisir.

On a parlé de règlements. On souffre au Québec, d'une nouvelle maladie et puis c'est la maladie du règlement, dit-on. Moi, je suis d'accord, si on peut éliminer de la paperasse et puis si on peut éliminer des emmerdements, qu'on le fasse; sauf qu'il faut bien se rappeler que nos compagnies de papier ont déboisé nos forêts, parce qu'elles ont coupé, à qui mieux mieux et puis personne n'a vu à faire reboiser. Il faut aussi reconnaître qu'il y a un tas de compagnies qui ont pollué à peu près tous nos cours d'eau, avant qu'il y ait de la réglementation et, encore aujourd'hui, on a les éleveurs de porcs et on a les autres et puis ce n'est pas facile. On a des usines qui se servent de plomb et puis qui ont empoisonné des travailleurs.

Malheureusement, de la réglementation, il y en a sans doute trop et sans doute que, pour le petit entrepreneur, là, ça devient aberrant. D'un autre côté, je pense que l'expérience nous a montré qu'on ne peut malheureusement pas laisser les individus sans certaine réglementation, que ce soit des individus ou que ce soit des compagnies; parce que s'il n'y a pas de réglementation, il y a des abus.

Bon, diminution des impôts. Évidemment, quand le Conseil du patronat suggère ça, et puis le COPEM, on serait quasiment tenté de les applaudir, sauf que vous nous dites qu'il y a déjà un trou de 700 millions de dollars ?

Là, voulez-vous qu'on gèle nos salaires pendant deux ans au lieu d'un ? Il faudrait que vous nous fassiez signe, à un moment donné.

Alors, devant cette situation, nous, à la FTQ, on n'est pas resté insensible et puis on a beaucoup de monde très intéressé. Il y a eu d'abord un colloque en février 1981 sur les fermetures d'usine, les licenciements collectifs et, là, on en a entendu de toutes les sortes. On parle de problèmes et on en a des gens qui vivent des problèmes.

Vous savez, j'ai participé à une rencontre avec plusieurs ministres du gouvernement fédéral au mois de décembre dernier, des fois, je vais comme ça à l'étranger, et on a parlé de la situation, et le gouvernement fédéral nous demandait : « Oui, mais qu'est-ce que vous suggérez ? Vous dites qu'il y a crise, mais qu'est-ce que vous suggérez ? » Bien, juste de mettre en application le programme que vous aviez pour vous faire élire, parce que le programme c'était de créer des emplois, c'était de relancer l'économie, c'était de diminuer les impôts, c'était de maintenir les prix et puis l'énergie.

Bien, c'est un peu ça, notre programme.

Alors, je termine en disant tout simplement que le programme dont il a été question depuis déjà plusieurs fois lors de nos interventions : il faut relancer l'économie, c'est la meilleure façon. Enfin, il y a deux façons de boucler un budget : couper les dépenses ou augmenter les revenus.

Augmenter les revenus, on est d'accord avec un peu tout le monde, y compris le patronat. Et les impôts personnels, je pense qu'ils ont atteint à peu près leur limite.

Alors, il s'agit d'augmenter le nombre de gens qui payent des impôts et, ça, ça veut dire de replacer des chômeurs à l'ouvrage.

**Pierre Marois**
ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Je voudrais tout d'abord, sans m'étendre plus longuement, revenir très rapidement sur ce qui a été évoqué concernant la déréglementation, les lois nombreuses passées et le reste.

Je voudrais prendre un simple exemple, puisqu'il a été mentionné très très souvent, depuis le début de nos travaux, c'est la Loi sur la santé et la sécurité du travail au Québec.

Le Québec n'était pas la première province et la seule à se doter d'une loi comme celle-là. Je voudrais tout de même rappeler ceci : au moment où les calculs ont été faits, – vous vous rappelez de l'époque du Livre blanc et des débats qui ont précédé l'adoption de la loi, ça date donc depuis 2 ans, et en prenant des chiffres conservateurs, les coûts économiques, directs et indirects des accidents de travail, des maladies professionnelles au Québec, défonçaient le 2 milliards de dollars; 2 milliards de dollars pour payer, indemniser des dégâts, dans certains cas, des dégâts humains qui sont irréparables. Ce qui était proposé, c'est ça le sens premier, c'est d'en déplacer une légère portion pour s'attaquer à la racine des maux et tenter de corriger les problèmes à leur source sur une base de concertation, coopération de l'ensemble des partenaires socio-économiques. C'est ce que nous avons l'intention de continuer à faire au meilleur rythme possible.

La politique de main-d'oeuvre a été évoquée. Je voudrais dire très rapidement ceci : sous ce chapitre se situent deux éléments extrêmement importants.

Le premier, c'est la fameuse question des fermetures d'usine, licenciements collectifs. On peut aborder ce problème-là d'une façon traditionnelle, classique en disant : comment est-ce qu'on pourrait s'y prendre par un certain nombre de caisses pour, encore là, réparer des dégâts ? Notre approche sur cette base-là est différente et nous voulons la pousser, la mener à terme, en concertation avec les partenaires socio-économiques, et c'est la suivante : prendre plutôt une approche dynamique; situer cet élément-là comme un des éléments d'une politique de création d'emplois ou, si on veut, de façon plus large, d'une politique d'emplois, en mettant l'accent sur la prévention, en cherchant ensemble avec les outils dont on dispose, quitte à les réévaluer, les réajuster s'il le faut avec le moins de réglementation possible, mais en étant efficaces pour arriver ensemble à diagnostiquer les problèmes dès qu'on peut les déceler; en se donnant les délais qu'il faut pour les décaler; favoriser, le cas échéant, le recyclage des entreprises, favoriser le recyclage des travailleurs, ce qui suppose aussi des réajustements de nos politiques de formation professionnelle, de formation de main-d'oeuvre.

Et puis tout ça aussi, et c'est le deuxième volet, suppose une meilleure coordination entre nos programmes de sécurité du revenu, nos programmes de création d'emplois et nos programmes de formation professionnelle.

J'aurais l'occasion de revenir sur la question de la syndicalisation qui a été évoquée. On a mis souvent dans la bouche du gouvernement l'intention de soumettre, éventuellement, un projet de syndicalisation obligatoire. Je voudrais qu'il soit bien clair que la seule et unique intention du gouvernement, c'est de faire en sorte que ce qui est un droit reconnu pour les hommes et femmes de pouvoir s'organiser, que ce droit-là puisse être autre chose qu'un droit de papier et que ça puisse se réaliser dans notre société pour ceux et celles qui le veulent, sur une base libre, volontaire et démocratique, quitte à en examiner ensemble les divers agents socio-économiques, les formules les mieux ajustées à notre réalité sociale et économique.

**Denis Lazure**
ministre d'État au développement social

Deux commentaires en réaction aux propos de monsieur Létourneau et de monsieur Bundock.

Alors, je veux bien que nous utilisions des comparaisons quant aux charges sociales des employeurs avec nos voisins immédiats, et je raccroche tout de suite cette remarque à un projet de révision du Régime de rentes du Québec.

Dans le discours inaugural de novembre dernier, il a été annoncé que le gouvernement étudierait cette révision, examinerait cette révision qui est devenue nécessaire, comme tout le monde le sait. Depuis 1966, les employeurs, autant que les employés, payent 1,8% de la masse salariale. Il est bien évident que c'aurait dû être réajusté depuis longtemps.

Nos voisins américains, aux dernières nouvelles, chaque employeur paye 6,13% de la masse salariale pour le régime de pension national.

Nous avons des contacts avec le gouvernement fédéral, et je pense qu'il est convenable de le dire, puisque souvent c'est la situation inverse, nous sommes à peu près sur la même longueur d'ondes que le ministre Monique Bégin qui, encore récemment, disait publiquement qu'il fallait absolument que le Régime de rentes du Canada qui est l'équivalent du Régime de rentes du Québec soit réajusté et que les cotisations devaient être augmentées.

Quant à la soi-disant menace de nationalisation des 5000 régimes de rentes d'entreprise, il n'en a jamais été question. Ce dont il est question, c'est de faire

en sorte que ces 5000 régimes de rentes d'entreprise puissent être coordonnés de manière telle que les fonds de pension puissent être transférables.

Alors, on sait que des milliers d'employés sont pénalisés parce que les fonds de pension ne sont pas transférables et puis aussi pour d'autres raisons.

Alors, il ne s'agit pas d'une nationalisation de ces 5000 fonds de pension, mais il s'agit d'établir un mécanisme qui pourrait vouloir dire, entre autres hypothèses, que, pour les cas où l'employé quitte son emploi après seulement quelques années de travail, ça pourrait vouloir dire la création d'une caisse centrale qui recueillerait et agencerait les cotisations des employés et des employeurs de manière à assurer la transférabilité de ces fonds de pension.

**Pierre Racicot**
coordonateur, Fédération nationale des associations de consommateurs

Admettons que j'ai une réaction en rapport avec les discours qui ont été prononcés par la partie patronale. C'est que, dans l'ensemble, j'ai trouvé que les discours étaient fort limités et que plusieurs dimensions, dont la dimension évidemment, sociale, était complètement laissée de côté, de même que ceux qui portent ce discours-là. On ne sentait absolument aucune préoccupation, et je trouve que vous tentez de développer le Québec uniquement pour les profits et d'exploiter le Québec pour les profits, mais pas au bénéfice des Québécois.

Cette remarque-là, je la faisais globalement jusqu'à ce qu'intervienne le mouvement coopératif où, là, en tout cas, j'ai senti que le développement économique s'enracinait aussi dans le développement social du côté de la construction et, en ce sens-là, je suis très heureux que le mouvement Desjardins s'inscrive d'emblée vers un développement décentralisé dans le domaine de l'habitation.

Et je pense que, comme indice, et j'ai l'impression qu'on va tourner en rond longtemps si on se fie à ce que vous avez dit, parce que, encore ce matin, quand il s'est agi de discuter de projets concrets d'investissements, vous avez parlé de faire une concertation patronat-gouvernement, en laissant de côté, par exemple, les consommateurs.

Et puis je vais vous donner deux exemples sur lesquels je pense que, dans le cadre d'un conseil économique et social véritable, les consommateurs auraient des choses à dire.

Par exemple, en matière de subventions, je pense qu'il va falloir qu'on s'interroge, lorsqu'on donne une subvention à une entreprise, je suis d'accord pour examiner les critères de bonne gestion de l'entreprise, mais je pense aussi qu'il faudrait considérer la qualité des produits qu'on vend aux consommateurs, et

puis je vais donner un exemple bien concret de cette absence quasiment naturelle de la part des entreprises, on dirait, de considérer ce facteur-là en dehors d'une réglementation qui vient du milieu gouvernemental, ce sont les grandes compagnies d'automobiles.

Dès le début des années 1960 aux États-Unis particulièrement, les organisations de consommateurs, à plusieurs reprises et de façon répétée, ont fait des campagnes pour soulever l'absence de qualité des automobiles, et les entreprises ont absolument fait la sourde oreille. En 1982, qu'est-ce qui se vend au Québec ? Ce sont des automobiles de qualité et adaptées à la situation de 1982. En ce sens-là, les organisations de consommateurs ont autant droit de participer à des discussions sur les projets d'investissements et de dire, des fois, leur point de vue.

En ce qui concerne la déréglementation, je suis d'accord que les règlements inutiles, il faut que ça soit balayé, mais ça s'arrête là; parce qu'on n'a qu'à penser au problème de la MIUF pour constater que les règlements n'étaient pas assez forts pour empêcher que la MIUF s'en vienne sur le marché.

**Léopold Beaulieu**

trésorier, Confédération des syndicats nationaux

Même si le profit et puis les revenus d'intérêt augmentent plus vite que les salaires, ça ne nous étonne pas que les employeurs exigent la déréglementation. Déréglementation non seulement à propos des paperasses, mais aussi à l'égard des abus de comportement qu'ils visent à éviter, sous prétexte que ça nuit à l'investissement ou à la marge des profits. Pas tellement parce que le patronat s'ajuste au comportement du monde des affaires américain, mais parce que, de tout temps, le milieu patronal s'est opposé à des mesures sociales visant à protéger la santé des travailleurs, à protéger les revenus, à protéger les plus démunis, à protéger l'environnement.

L'intérêt des entreprises réside dans l'augmentation des profits et dans l'élargissement des marchés, c'est la logique implacable du système et des règles du jeu actuelles. Chaque fois que les travailleurs et leur organisation refusent d'endosser les points de vue des gouvernements ou d'accepter les raisons avancées par les entreprises, les accusations pleuvent contre eux; pourtant, dans un contexte de crise qui accentue les inégalités, qui fait en sorte que la valeur réelle du salaire minimum diminue depuis 5 ans, que les travailleurs non syndiqués connaissent des conditions de travail inférieures, on ne croit pas que le patronat, tout d'un coup, se découvre une responsabilité sociale en faveur des moins bien nantis.

Une baisse de taxes pour une privation des services publics, en même temps qu'un relâchement des faibles contraintes imposées aux employeurs occasionne-

raient une détérioration des conditions de vie et une chute du pouvoir d'achat des plus démunis de notre société.

Qu'on se rappelle que, à part les hypothèques, avant ces programmes sociaux, la principale cause d'endettement des familles c'était la maladie et l'instruction des enfants.

À en écouter quelques-uns du côté patronal depuis l'ouverture du sommet, on pourrait presque dire que leur message c'est le suivant : « Laissez-nous polluer le Québec en paix; laissez-nous libres d'accroître nos profits, même si une des conséquences ça pourrait être la hausse des accidents de travail; laissez-nous libres de mettre à pied qui on veut, quand on le veut ! ». Et on aurait des attentes démesurées.

Le monde patronal n'a jamais accepté de bon gré l'effort minimal que les quelques lois assurant le mieux-être ou la sécurité culturelle des Québécois pouvaient leur imposer.

Maintenant, quant à la préoccupation exprimée par le patronat sur le fait que plusieurs de ces programmes gouvernementaux se financent à même des cotisations qui sont prélevées sur la masse salariale, on pense qu'il pourrait en être autrement.

On peut comprendre l'opposition de certains employeurs qui voient dans ces cotisations à l'assurance-chômage, à la CSST et ailleurs, un coût additionnel, même une pénalité appliquée aux entreprises qui emploieraient plus de travailleurs et travailleuses. Ces cotisations pourraient constituer une espèce d'incitation aux entreprises d'adopter des technologies qui utiliseraient plus de capital que de main-d'oeuvre et puis, dans une province où le taux de chômage est autour de 10% on pense que c'est insensé, c'est aussi fondamentalement injuste à l'endroit des PME qui n'ont pas les mêmes moyens que les grandes entreprises là-dessus.

On est convaincu que ce sont les entreprises qui créent le chômage qui doivent en payer les coûts sociaux, davantage que celles qui pratiquent une politique favorisant l'utilisation de la main-d'oeuvre.

Les nouveaux programmes pour stabiliser l'emploi et puis favoriser l'éducation des adultes devraient pouvoir être financés en taxant, par exemple, les technologies qui créent le chômage. On comprend les objectifs de modernisation, mais pas n'importe comment. On est disposé à discuter du financement des programmes sociaux afin de rendre le financement plus équitable pour décourager l'utilisation de technologies qui seraient seulement cause de perte d'emplois.

Si le patronat et puis le gouvernement sont d'accord, on est prêt à engager des discussions, ultérieurement, pour que puisse s'effectuer les modifications qui pourraient être nécessaires.

**Robert Gaulin**
président, Centrale de l'enseignement du Québec

Dans la suite de ces propositions de gel, je m'attendais à ce que le Conseil du patronat propose le gel des subventions à l'entreprise privée parce que, à tous les paliers des appareils d'État, on reconnaît d'emblée que c'est le fouillis, la jungle, que les programmes sont à ce point nombreux, que les efforts se dédoublent et parfois se contredisent; quand on sait, par ailleurs, qu'il n'y a pas de planification d'ensemble du développement économique, dit de contrôle démocratique de la production. Ce matin on a parlé de subvention sélective.

Même un ancien PDG de la SDI appelait ça « glaçage par-dessus le glaçage », c'est vrai qu'il a perdu *sa job*, mais il disait, ce monsieur Labonté : « Je conseillerais à une entreprise dont les ventes atteignent 2 ou 3 millions de dollars de s'engager un agent aux subventions, même s'il faut le payer 40 000 dollars, il rapportera 10 fois son salaire ». *La Presse* qui citait cet extrait disait, par la même occasion, que la compagnie Canam Manac de Beauce a obtenu, en 5 ans, 28 subventions totalisant 5,7 millions de dollars.

Une enquête de *La Presse* révélait que la totalité des hommes d'affaires qui ont reçu une subvention ont admis qu'ils auraient effectué leur projet même après un refus. La réalité c'est que : quand une entreprise a décidé d'aller de l'avant avec un projet d'investissement, elle va magasiner pour des subventions. L'État n'impulse rien dans ces circonstances, il est à la remorque du secteur privé.

L'essentiel de l'aide à l'entreprise privée prend la forme de dégrèvement d'impôt et d'abattements fiscaux. Le seul effet palpable de telles mesures est d'engraisser les marges de profit. L'État qui se prive de recettes fiscales considérables n'a aucun contrôle sur l'utilisation des bénéfices soustraits à l'impôt et on parle de déréglementation.

Quand l'usine Cadbury a fermé ses portes en 1979, mettant à pied plus de 500 travailleurs, le gouvernement n'a rien fait parce qu'il n'avait pas les moyens de confirmer ou d'infirmer les allégations de la compagnie à l'effet que sa division montréalaise était non rentable. Si le gouvernement n'a pas d'accès aux livres des compagnies, comment peut-il savoir si elles ont besoin de stimulant ou d'aide ?

Si les syndicats, si la population, si le public n'a pas accès à ces données de base, comment peut-on juger et discuter du bien-fondé des subventions ou de l'aide à l'entreprise privée ?

Et comment peut-on parler de productivité ou d'efficacité dans ce secteur ?

**Christianne Bérubé Gagné**
présidente, Association féminine d'éducation et d'action sociale

Monsieur Létourneau nous parle de différentes épées de Damoclès et il y en a une, j'avoue, qui m'agace, celle où il parle des programmes de discrimination positive obligatoires.

Même si, comme mouvement, l'AFEAS ne s'est jamais prononcée officiellement pour ou contre de telles mesures, moi, j'ai des questions à poser à monsieur Létourneau et peut-être aussi à monsieur Dufour. Je voudrais savoir les efforts et les gestes concrets qui ont été posés par les gens du monde des affaires et du patronat en vue de changer certaines mentalités :

i) d'abord pour confier à compétence égale ou pour engager à compétence égale davantage de femmes;
ii) pour ne plus voir les congés-maternité comme une maladie à fuir parce qu'incurable;
iii) pour engager davantage de femmes pour des emplois dits non traditionnels;
iv) pour la volonté qu'ils ont exprimée de faciliter la syndicalisation pour les femmes et pour l'ensemble des travailleurs;
v) pour confier à davantage de femmes des postes de responsabilité.

Si je regarde la proportion féminine ici aujourd'hui, j'ai un élément de réponse. Alors, on parle qu'on voudrait davantage de mesures incitatives plutôt que de règlementation. Mais, moi, je voudrais savoir, en tout cas, en vous posant ces questions-là, si l'incitation est suffisante, parce qu'on dit souvent que le passé est garant du futur ?

L'autre point que j'aimerais soulever, c'est qu'on a déposé deux textes sur la relance de l'industrie de la construction qu'on n'a pas lus et, là-dedans, on fait part que l'industrie de la construction se répartit en trois grandes catégories :

i) le domiciliaire : 30%;
ii) le commercial et l'institutionnel : 40%;
iii) les travaux de génie : 30%.

On nous dit qu'il va falloir surtout relancer le domaine commercial, institutionnel et les travaux de génie, et on parle très peu du domaine domiciliaire sauf pour une abolition de taxe de vente sur les matériaux qui entraînerait peut-être une baisse de 4% du prix de la résidence unifamiliale.

Alors, les gens trouvent que c'est très peu et que c'est même décevant comme relance.

**Jean-Paul Létourneau**

vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Je sais que mon collègue Dufour est prêt à répondre aux questions de madame Bérubé Gagné. J'avais une autre intervention à faire, je la fais immédiatement.

Les profits ont un rôle social fondamental : permettre la création d'emplois. La preuve, c'est que lorsqu'il y en a moins ou lorsqu'il n'y en a plus, il y a du chômage.

Nous reconnaissons que nous sommes perfectibles et nous pouvons faire quelque chose pour nous améliorer volontairement. Il est un domaine où les employeurs subissent des attaques souvent exagérées, mais où nous convenons qu'il y a place pour des améliorations, c'est celui des régimes supplémentaires de rentes. Nous sommes prêts, à la Chambre de commerce du Québec, en vue de contribuer, aussitôt que possible, à ce que l'ensemble des travailleurs qui le désirent puissent bénéficier d'un régime supplémentaire de rentes, à promouvoir activement, chez nos membres qui n'en ont pas déjà, l'implantation de régimes supplémentaires de rentes pour leurs employés.

Nous sommes prêts également à promouvoir l'idée d'une acquisition plus rapide, à l'employé, que ce n'est déjà le cas dans plusieurs régimes privés de la contribution de l'employeur en faveur de cet employé.

Ces efforts ne sauraient cependant être acceptables que s'ils sont volontaires, car il est facile de le comprendre dans les circonstances : tous n'ont pas les moyens d'en assurer les frais.

De plus, la Régie des rentes du Québec devrait accepter, dans les meilleurs délais, les propositions que lui font déjà les assureurs pour simplifier et rendre plus facilement accessibles aux employeurs et à leurs employés, particulièrement les PME, de tels régimes supplémentaires.

**Marcellin Tremblay**
vice-président, Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes inc.

L'Association des compagnies d'assurance a mis de l'avant un programme qu'on appelle « Régime uniforme de pension », de façon à simplifier l'accès à un régime de pension pour les petites entreprises.

On croit toujours que c'est une incapacité de payer pour la petite entreprise de participer à un fonds de pension, et le plus souvent on constate que c'est parce que c'est compliqué. Il y a des frais d'administration qui deviennent hors de portée pour le petit employeur.

Alors, nous avons négocié et nous sommes à la veille d'obtenir un arrangement avec la Régie des rentes pour mettre de l'avant un régime de rentes à cotisation fixe qui simplifiera la procédure. Nous nous chargerons des rapports à faire à la Régie des rentes de telle sorte que nous puissions augmenter de façon appréciable la participation des employés à des régimes de rentes.

On disait que le pourcentage des participants à un régime de rentes est très bas. Alors, nous reconnaissons que c'est surtout dans les entreprises de 50 employés et moins où il n'existe pas de fonds de pension que nous devons faire un effort, et je parle de l'effort fait par le secteur privé des compagnies d'assurance. Mais il est évident que les banques, c'est-à-dire les fiducies, les caisses populaires, les autres institutions financières, même des régimes privés pourront se prévaloir également d'une approche semblable.

Monsieur le ministre a indiqué que, dans cette discipline, il parlait d'améliorations au régime de rentes supplémentaire, de transférabilité des fonds de pension. Nous sommes d'accord avec ce principe. Notre association a même mis de l'avant une formule de transférabilité qui permet de garder l'affaire dans les mains du secteur privé, mais nous nous méfions énormément de son approche qui veut amener la création d'une caisse centrale où seraient transférés les fonds des employés qui changent d'emploi. Il est certain que, à ce moment-là, avec la mobilité du personnel, au bout de quelques années, ça revient à dire à toutes fins pratiques qu'ils s'emparent des fonds de pension privés existants à l'heure actuelle.

**Claude Gingras**
vice-président, Centrale des syndicats démocratiques

En écoutant le monde patronal, on n'a pas entendu beaucoup de propositions de leur part dans lesquelles les travailleurs sont vraiment dans le coup et dans lesquelles on désire les considérer comme des partenaires, c'est plutôt le contraire qu'on a entendu. Monsieur Allard parle de réalisation du monde patronal, du

meilleur niveau de vie au monde; nous connaissons le coût de ce bien-être : les travailleurs tombent de haut.

Monsieur Arcand, lui, affirme sans ambages que les travailleurs leur compliquent la vie. Or, il n'y a pas de solution pour s'en sortir, à notre avis, sans qu'on redonne aux travailleurs la confiance qu'il leur faut pour, justement, travailler à l'objectif de s'en sortir comme le disait si bien le représentant des caisses populaires, monsieur Blais. Je pense que les travailleurs doivent savoir ce dans quoi ils travaillent.

Alors, un des objectifs de la CSD, quand même, dans tout l'aspect de nos revendications et qui n'a pas été traité mais qui a une importance primordiale pour redonner cette confiance, c'est le revenu du travail.

Le revenu de travail doit être équitablement déterminé par les partenaires sociaux : c'est la base même de relations de travail saines. Actuellement, la négociation collective de ce revenu rencontre des obstacles majeurs : l'information essentielle ne circule pas de l'employeur aux syndicats. C'est seulement quand l'entreprise est sur le bord de la faillite qu'elle accepte d'ouvrir ses livres aux syndicats. En d'autre temps, en période de propérité, le syndicat revendique à partir d'indicateurs qui ne reflètent pas nécessairement la productivité de l'entreprise en cause, il utilisera le pouvoir d'achat, la comparaison sectorielle, etc.

Face à cette revendication et selon notre régime de relations de travail, l'employeur a le pouvoir de discréditer ces demandes sous prétexte qu'il est incapable d'y répondre. Souvent, ce blocage mène à l'affrontement, grève et lock-out, et en conséquence la productivité en subit les contre-coups : désintéressement au travail, absentéisme, roulement.

Pour sortir de cette impasse, pour partager équitablement l'enrichissement collectif et pour donner une alternative aux conflits de travail, nous proposons la création d'un organisme composé de représentants des travailleurs et qui aurait 3 mandats. Cet organisme aurait d'abord une fonction de recherche, c'est-à-dire d'aller chercher l'information requise là où elle se trouve et de la traiter; ensuite il aurait la fonction de diffuser cette information auprès de tous les partenaires sociaux impliqués dans chacun des secteurs économiques. Pour en arriver à déterminer le revenu de travail équitable propre à chaque milieu, cet organisme devra utiliser les critères suivants : le secteur d'activité, la productivité, la rentabilité, la composition de la main-d'oeuvre, etc.

Finalement, le troisième mandat de cet organisme pourra s'appliquer en cas de mésentente entre les parties sur les questions monétaires lors d'une négociation collective. Cet organisme pourra intervenir à la demande de la partie syndicale dans le but d'arbitrer le différend. La décision rendue serait finale et sans appel.

Bref, cet organisme jouerait le rôle d'un directoire interprofessionnel pour la répartition de l'enrichissement collectif des travailleurs qu'on appelle « direct » avec des mandats de recherche, de diffusion et d'arbitrage.

**Jean Lavallée**

directeur général et secrétaire financier, Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité

Nous aussi, ayant pris connaissance de certains documents présentés par l'Association provinciale des constructeurs d'habitations, ainsi que différents groupes qui font partie de l'AEQ, je ne crois pas que, lorsque l'Association provinciale demande d'exclure du champ d'application de la Loi des relations de travail dans l'industrie de la construction, les édifices de 4 étages et moins, c'est de cette façon-là qu'on va relancer l'industrie de la construction. Le fait d'exclure ces édifices-là n'aurait pas pour autant l'effet de réduire les taux d'hypothèque.

Depuis 1979, on assiste, au Québec, à une baisse de la construction domiciliaire. En effet, en 1979, on a construit, au Québec, 40 000 unités de logement alors que, en 1981, les mises en chantier de logements en totalisaient 30 000.

Nous savons tous que le ralentissement dans la construction domiciliaire est expliqué en grande partie par la volatilité des taux d'intérêt hypothécaires. Les effets ne se sont pas fait attendre : rareté de logements, pression à la hausse sur les prix des logements locatifs. À ce sujet, on n'a qu'à regarder le taux de vacance dans la région de Montréal en janvier 1982 : 1,9%.

On a évalué, à l'aide de récentes statistiques, que pour un logement neuf construit, il y avait 1 emploi pour 1 travailleur de la construction, et 2 autres emplois dans l'industrie manufacturière.

En 1979, on a évalué que, pour 40 000 logements mis en chantier, il y avait 40 000 travailleurs dans la construction domiciliaire.

Monsieur le ministre Landry, tout à l'heure, nous mentionnait que, présentement, on a 1 milliard de dollars d'investissements à Montréal, mais on n'a pas ces investissements-là dans le domiciliaire. Nous avons ces investissements-là dans les édifices à bureaux, le Centre des congrès, les institutions bancaires.

À ce moment, nous n'avons que 30 000 travailleurs dans cette industrie qui est l'industrie domiciliaire, un chômage de plus de 35%.

Depuis 1976, 146 millions d'heures ont été travaillées dans l'industrie de la construction. Depuis 1976, c'est toujours allé en diminuant, passant de 146 millions à tout près de 105 à 106 millions d'heures au moment où on se parle.

En 1981, dans la meilleure période que nous avons eue, nous avons eu au travail de 65 000 à 70 000 travailleurs de la construction avec une possibilité d'un bassin de main-d'oeuvre de 131 000 travailleurs. Le coût d'un logement est évalué à 40 000 piastres et le coût de la main-d'oeuvre correspond à environ 25% de ce montant.

Si le malaise profond qui affecte l'industrie de la construction est la hausse du taux d'intérêt, il faut donc régler cette situation de façon à réduire les taux d'intérêt.

Monsieur Landry nous parle de quelques milliers de constructions d'édifices à logements. Pour nous, ce n'est nécessairement pas assez. Au contraire, nous pensons que l'État doit avancer les subventions ou les abattements sur les taux d'intérêt hypothécaires à même un fonds qui pourrait financer la totalité du prêt hypothécaire à taux réduit. De grandes compagnies canadiennes en Alberta ont agi de cette façon. Et je pense aussi, avec la Société d'habitation du Québec, qu'on pourrait faire la même chose.

De notre côté, pour conclure, si cette solution est envisagée, notre effort pourrait se traduire par une participation directe des travailleurs de la construction, en autant qu'on a aussi la participation des employeurs et du gouvernement, soit par notre régime de retraite ou aussi directement par des montants qu'on pourrait inclure vis-à-vis nos augmentations de salaire qui pourraient être placés dans un fonds semblable.

**Rodrigue Biron**
ministre de l'Industrie , du Commerce et du Tourisme

On est ici pour essayer de chercher des moyens de se sortir de la crise et on nous marque un peu partout sur les murs : « Les responsabilités partagées ».

Dans ce sens-là, j'aurais quelques questions à poser aux représentants du monde patronal. Je ne sais pas si on pourrait me répondre cet après-midi; parce que, au Québec, on a toutes sortes d'entreprises.

Il y a les grandes entreprises qui, bien sûr, souffrent de la crise elles aussi mais elles réussissent à passer à travers parce qu'elles ont des structures financières, des structures de gestion un peu plus équitables.

On a aussi des petites et des moyennes entreprises en grand nombre qui ont un dénominateur commun pour la plupart : elles sont de taille beaucoup plus petite, moyenne. Elles sont surtout de type familial, donc très refermées sur elles-mêmes. Elles manquent de capacité de gestion, de capacité de conquérir des

marchés extérieurs et surtout de grandes capacités de financement à bas taux d'intérêt. Et ça, ça dépend de l'histoire, de la culture, on pourrait en parler longtemps.

J'ai des questions à poser au monde patronal. Est-ce que, à travers nos organisations patronales, on pourrait nous offrir des moyens d'aider nos PME québécoises, d'abord, à se financer convenablement; c'est-à-dire que, à l'heure actuelle, on a beau, du côté patronal, dire : « Il ne faut pas que le gouvernement intervienne trop », mais lorsqu'une entreprise, une PME a besoin de capital-actions, elle se retrouve immanquablement soit à la Société d'investissement Desjardins ou à la Caisse de dépôt ou à la Société de développement industriel ou à la Société générale de financement ou dans les SODEQ, à peu près tous des organismes qui sont aidés ou subventionnés par le gouvernement du Québec directement.

Est-ce qu'on pourrait, du côté du monde patronal, suggérer quelque chose pour aider au financement avec des capitaux de risques, donc à peu près sans intérêt, sauf en payant un dividende lorsque ça va bien, qu'on pourrait suggérer des méthodes de passer à travers pour nos PME québécoises du côté financement et, donc, en même temps, assurer la stabilité de l'emploi et la stabilité du dynamisme de l'entreprise.

Deuxième point. Est-ce que, du côté des organismes patronaux, on peut, à l'instar de la Chambre de commerce du Québec, là, qui essaie d'améliorer la gestion par ses « Mercures de l'excellence », est-ce qu'on peut faire des efforts additionnels pour rejoindre encore un plus grand nombre de nos entreprises, soit au point de vue entreprises manufacturières ou entreprises de commerce ? On en a 100 000 au Québec, de ces entreprises-là et puis, à chaque fois qu'une entreprise fait faillite, elle ferme et, non seulement on perd des emplois, mais souvent on force d'autres entreprises de l'extérieur à perdre de l'argent et puis elles aussi à fermer et puis de faire perdre encore des emplois. Qu'est-ce qu'on peut faire du côté gestion pour aider nos PME québécoises ?

Du côté de la mise en marché, c'est une de nos faiblesses des entreprises québécoises, on ne sait pas comment vendre. On ne sait pas comment conquérir des marchés. Est-ce que, du côté des organismes patronaux, on peut aider de quelque façon nos PME québécoises, surtout les PME manufacturières, à conquérir des marchés et puis, particulièrement, à l'extérieur du Québec lorsque les temps sont difficiles au Québec ?

Et quatrième question : est-ce qu'on est prêt à moderniser notre façon de gérer nos entreprises et faire appel, éventuellement, à la participation de nos travailleurs comme des véritables partenaires dans l'entreprise, que ce soit tout simplement par l'ouverture de nos livres, pas seulement lorsqu'on est en faillite,

mais avant; que ce soit par une participation aux décisions, mais en se servant de nos travailleurs comme des véritables partenaires ?

Et dans ce sens-là, j'aimerais que, d'ici à demain matin, le monde patronal ou au moins ses représentants puissent répondre à cette aide concrète que les associations patronales et les grandes entreprises peuvent apporter à nos PME québécoises.

**Oscar Mercure**
président, Assurance-vie Desjardins

Je suis très heureux d'avoir à prendre la parole immédiatement après monsieur Biron, parce que je pense que, par erreur, il a mentionné que la SID (la Société d'investissement Desjardins) était une entreprise subventionnée. J'imagine qu'il voulait parler de la SDI (la Société de développement industriel).

Et mon propos est justement sur un type d'entreprise qui ressemble beaucoup à la SDI et c'est la Société de développement coopératif. J'ai entendu plusieurs représentants du gouvernement et jamais je n'ai entendu de leur part un mot sur une société dans laquelle ils sont intéressés, c'est-à-dire la Société de développement coopératif ou la SDC pour ceux qui la connaissent par ce sigle.

C'est une entreprise où le mouvement coopératif et le gouvernement travaillent conjointement et c'est un petit peu, comme je le mentionnais tout à l'heure, une forme de SDI mais pour les coopératives.

Cette organisation a été fondée il y a 4 ans et avait une loi qui prévoyait un essai ou une expérience de 5 ans. Nous sommes maintenant rendus presque à échéance et nous prévoyons une révision de cette loi en 1982.

Dans les quelques années depuis sa naissance, c'est assez impressionnant les efforts qui ont été faits pour le développement de l'économie, et il y a 726 coopératives qui ont fait appel à cette société et sur ça seulement, malheureusement, parce qu'on n'avait pas les moyens de faire plus, 266 de ces coopératives ont été aidées et 30 millions de dollars ont été investis sous forme de capital de risque, en plus de l'aide technique et aussi des conseils de gestion que cette société donne à ces entreprises-là pour l'organisation et le développement de projets totalisant 230 millions de dollars, et touchant 7000 emplois, soit des emplois maintenus ou des emplois créés.

Les secteurs privilégiés étaient les secteurs de l'habitation, justement dont on parle beaucoup, et nous avons actuellement une banque de 2600 logements,

et notre objectif est d'avoir une banque de 4000 à 5000 logements parmi lesquels un tiers, approximativement, par année, serait « coopérativisé » de sorte que je pense que ça aiderait beaucoup à la crise du logement.

D'autres secteurs privilégiés sont la forêt, la consommation, l'agro-alimentaire, et nous avons même aussi collaboré avec des coopératives funéraires, des coopératives de taxis, d'artisanat, de loisir, etc. Et nous avons aussi touché le secteur un peu particulier que sont les coopératives ouvrières de production.

Alors, comme le temps est déjà écoulé, je dois dire que les coopératives sont des entreprises qui répondent à des besoins de la population. Ce sont aussi des entreprises qui sont autochtones et notre loi doit être révisée en 1982 et nous espérons que, conjointement, nous conjuguerons nos efforts, le gouvernement et le mouvement coopératif, pour faire en sorte que le gouvernement puisse vraiment prouver ce qu'il affirme très très souvent : qu'il veut privilégier les entreprises coopératives.

**Paul-Émile Saint-Pierre**
président, Coopérative fédérée de Québec

Notre intervention s'adresse particulièrement au gouvernement et concerne plus spécifiquement les problèmes de l'industrie du porc au Québec.

Les différentes manifestations des producteurs agricoles qu'a connues le Québec la semaine dernière ont mis en évidence l'acuité des problèmes du monde agricole et plus particulièrement des producteurs de porcs.

Il convient de souligner ici que les demandes formulées lors de la manifestation du 1er avril l'ont été conjointement par la coopération et le syndicalisme agricole. Qu'on me permette de mentionner que l'entreprise coopérative a largement contribué au maintien de milliers d'emplois reliés à cette industrie qui traverse, depuis trois ans, la plus grande crise de son histoire.

La coopération agricole a apporté son entière collaboration au gouvernement du Québec pour étudier l'ensemble du dossier et pour trouver ainsi des solutions permettant de réduire l'impact de la crise actuelle.

Le gouvernement connaît bien les solutions proposées par la coopération agricole et les solutions qui assureront la sauvegarde de cette importante production. On s'inquiète énormément des faillites dans ce secteur, des producteurs qui perdent toute une vie de sacrifices et de dévouement et mettent en danger de nombreux emplois dans cette industrie.

**Jean-Paul Lambert**

président, Chambre de commerce de la province de Québec

Nous désirons inscrire notre approbation aux propos de monsieur Landry, ce matin, sur le besoin de coordination, de l'action des agents, que ce soit au niveau d'entreprises de la région ou de l'ensemble du Québec. Non seulement, nous, des chambres de commerce appuyons cette initiative, mais nous sommes prêts à y collaborer.

Nous appuyons aussi le soutien à la réalisation de grands projets et des mesures favorisant l'innovation, la recherche, l'exportation et la promotion touristique.

Particulièrement dans ce dernier domaine, nous sommes particulièrement bien placés pour y collaborer activement. Dans un premier temps, nous sommes aussi heureux de voir des programmes de rattrapage d'entretien à Hydro-Québec, des programmes de reboisement et de travaux d'économie d'énergie.

Enfin, nous sommes heureux d'entendre que le ministre Biron en soit arrivé à une entente avec les banquiers pour son programme. Nous espérons que les résultats ne tarderont pas à venir.

Nous avons aussi été heureux d'entendre les propos du représentant des municipalités, monsieur O'Bready, pour ce qui est de leurs efforts en vue d'innover pour mieux contrôler leurs dépenses. Nous sommes prêts à travailler en collaboration avec elles et les appuyer dans leurs efforts.

Maintenant, j'aimerais parler un petit peu de la question de l'inflation, de la question du chômage.

Lorsque nous insistons plus particulièrement sur la lutte à l'inflation, ce n'est pas que nous négligeons cet autre mal qu'est le chômage, c'est tout simplement que nous voulons nous attaquer au mal le plus fondamental. Autrement dit, selon nous, l'inflation crée le chômage et si nous ne réussissons pas à diminuer l'inflation, nous n'avons pas de chances de diminuer aussi le chômage.

Par contre, si nous négligeons l'inflation pour nous attaquer en priorité au chômage, les moyens proposés et disponibles risquent fort d'alimenter encore plus l'inflation, de ne pas créer des emplois durables et productifs et, finalement, de nous laisser, à moyen terme, avec encore plus de chômage et d'inflation, même après de pénibles efforts.

Même les grands ténors de la lutte au chômage donnent priorité à tout prix, tout en réclamant des politiques gouvernementales d'emplois, à mettre du même souffle que la grande cause du chômage, ce sont les taux d'intérêt trop élevés.

Monsieur Gaulin, dans une déclaration à Radio-Canada du 3 avril, vient de citer ce que je viens de dire.

Or, les taux d'intérêt sont basés sur le taux d'inflation, alors que notre taux d'escompte est de l'ordre de 15,5%, nous avons 12,5% d'inflation, à peu près, ce qui donne, à ce niveau, un taux réel d'intérêt d'environ 3%.

Ainsi, à peu près 80% de ces taux d'intérêt est fait d'inflation et nous n'avons pas le choix, parce que, aux États-Unis, on a simultanément un taux d'escompte de 12% avec une inflation de 8%, donc un taux réel d'intérêt de 4%.

C'est donc au taux d'inflation qu'il faut s'attaquer si on veut diminuer les hauts taux d'intérêt, cause de chômage. Nous percevons que parmi les causes d'inflation d'aujourd'hui, les dépenses et les déficits trop élevés des gouvernements sont les plus importants à notre portée.

Les dépenses trop élevées doivent être financées par une fiscalité excessive et les déficits par des ponctions énormes sur les marchés des capitaux, autant d'interventions qui diminuent le pouvoir d'achat des contribuables et contribuent à l'inflation.

**Pierre Lortie**

président du conseil, Chambre de commerce du district de Montréal

Je pense que notre préoccupation la plus grande, c'est que toutes les prévisions que nous pouvons avoir sur la performance de l'économie dans les années 1980 sont carrément inacceptables parce que beaucoup trop basses et amènent effectivement à des problèmes ou mèneront à des problèmes sociaux extrêmement difficiles pour tous les citoyens.

Nous croyons que l'objectif numéro 1 de notre société, c'est d'augmenter de façon substantielle la création de nouveaux emplois au cours des années 1980.

Dans cette perspective, il est clair que le plan Landry a certainement le mérite d'assurer une certaine cohérence dans l'activité de l'appareil gouvernemental, évidemment, il trace aussi certaines priorités intéressantes.

Mais l'économie, c'est plus que l'appareil gouvernemental et, par conséquent, dans la mesure où on se donne des objectifs élevés de performance pour notre économie, je pense qu'on ne peut pas exclure carrément, par exemple, l'examen du régime fiscal.

Evidemment, il y a certains éléments du régime fiscal aux entreprises qui relèvent d'autres niveaux de gouvernement, par exemple l'allocation du coût en capital, l'analyse économique, l'incidence fiscale de ca montrent que le secteur manufacturier, à cause du jeu de l'inflation, des règles comptables et d'autres subit des taux de taxation qui sont extraordinairement élevés, comparés à d'autres secteurs de l'économie et, évidemment, c'est nous autres qui mangent la claque, au Québec, compte tenu de notre structure.

Mais il y en a d'autres qui sont et qui relèvent carrément du gouvernement du Québec, entre autres le fait, par exemple que, au Québec, on ne peut pas donner d'options aux cadres, aux employés qui feraient en sorte qu'ils participeraient à la plus-value ou à la croissance qu'ils donnent à l'entreprise, parce que la taxation de ces options-là n'est pas comparable avec ce qui existe ailleurs au Canada ou même aux États-Unis.

Mais pour créer l'emploi, il faudra investir. Evidemment, à l'heure actuelle, le bilan des entreprises est carrément dans une position désastreuse et le programme qui a été annoncé par monsieur Biron, minimise, dans le fond, les dégâts. Je pense que, à court terme, c'était probablement la chose à faire. Mais il faut regarder un peu plus à long terme.

Si on regarde le niveau des investissements du secteur privé au Québec et surtout si on regarde les nouveaux investissements, parce que, évidemment, il y a un montant qui tient compte du stock existant, mais les nouveaux investissements, on s'aperçoit que, à partir de 1977 environ, la performance du Québec, en termes de nouveaux investissements, était de loin supérieure à ce qu'on voyait en Ontario, avec le résultat que notre productivité, par exemple, au Québec, s'est accrue et est demeurée positive beaucoup plus longtemps que la moyenne canadienne, avec le résultat qu'on a eu une croissance de notre économie supérieure à l'Ontario.

Avec le résultat aussi, monsieur Biron, que nos entreprises ont exporté et ont exporté à une cadence et à un rythme, un taux de croissance extraordinairement plus élevé que le restant du Canada.

Mais si on veut pouvoir garder ça, il faudra qu'on réexamine le cadre général aussi de certaines choses. C'est beau de demander aux gens d'affaires : qu'est-ce que vous faites ? Mais le cadre général est important. Et si on veut avoir une structure de capital de nos entreprises qui soit forte, il faudrait que vous réexaminiez votre législation.

Par exemple, ce n'est pas de notre faute si vous n'êtes pas arrivés avec une législation permettant, par exemple, aux caisses populaires d'être dans le prêt aux entreprises. Pourtant, c'est eux autres qui ont le réseau de distribution le plus développé à travers le Québec.

La nouvelle Loi sur les valeurs mobilières est extrêmement importante dans ce cadre-là et il est important que ça se dépose au plus sacrant, parce que ça nous permettra de dégager et d'enlever des embouteillages et puis des contraintes, ce qui fera en sorte qu'on sera un peu à l'ère moderne, ou même un peu plus en avant que d'autres législations.

**Pauline Marois**

ministre d'État à la condition féminine

D'abord, un premier commentaire qui va aller un petit peu dans le sens de ce que madame Bérubé Gagné disait tout à l'heure. Vous savez, quand je participe à des rencontres où il n'y a pas beaucoup de gens, on se console tout le temps en disant que c'est la qualité qui prime sur la quantité, évidemment. Alors nous sommes 7 femmes sur 93 personnes participantes, je vous laisse conclure.

Ceci étant dit, mon commentaire s'adresse aux représentants de la Chambre de commerce. On parle, dans leur texte, de la question de la discrimination positive en disant : vous allez encore nous parler, évidemment, de réglementation et de paperasse. Je suis bien d'accord avec vous que de la paperasse et de la réglementation, nous aussi on en a assez.

Cependant, nous, on ne parle pas de discrimination positive, mais on parle d'accès à l'égalité, ce qui est un peu différent. Et je vais vous en parler un peu des raisons qui nous amènent à parler d'accès à l'égalité.

Les femmes représentent actuellement 46% de la main-d'oeuvre; 70% des travailleurs à temps partiel sont des travailleuses à temps partiel : bel endroit entre autres pour commencer si on ne veut pas se faire imposer, éventuellement, de la réglementation, les avantages sociaux, entre autres, proportionnels.

Quelque 70% à 80% des travailleurs à salaire minimum sont en fait des travailleuses à salaire minimum et ça, dans les catégories d'emplois les moins bien payées : 6 dollars et moins l'heure. Elles sont, en grande partie, employées dans les services et dans les PME, soit dans les entreprises, dans vos entreprises, celles que vous représentez ici.

Leurs conditions d'emplois, leurs conditions de sécurité d'emploi sont quasi inexistantes.

Quand vous parlez, dans le texte, de « contraintes non productives », pour moi, c'est essentiellement de l'injustice, parce que je pense que, entre autres votre productivité, la productivité dont les entreprises parlent, repose en grande partie sur une main-d'oeuvre de femmes et une main-d'oeuvre de femmes qui est exigeante et compétente et qui est sous-payée.

Je passe aussi sous silence, ici, toute la production domestique qui souvent fait partie d'une économie souterraine qu'on oublie de comptabiliser, malheureusement.

Alors, je demande à la Chambre de commerce quelle garantie, quel espoir est-ce qu'on peut avoir, nous, les femmes, d'avoir un accès égal dans tous les secteurs, un accès égal à l'emploi, à l'embauche, dans les promotions ? Sinon, justement, une protection législative ou une protection réglementaire qui viendrait faire reconnaître que, à compétence égale, on aurait accès au même type d'emploi. Et je le regrette que ce soit comme ça et j'aimerais pouvoir le regretter, mais il faudra me donner un espoir.

Vous savez, il y a une économiste américaine qui a dit, Marguerite Jennings : qu'avec l'action positive, ce sont les incompétents qui vont devenir le deuxième sexe. Et c'est cela, précisément, actuellement, qui fait peur. Oui, on vous demande d'en faire un peu plus, mais ce qu'on vous demande surtout de faire, c'est de faire différemment. Ça, ça ne coûte pas bien cher au portemonnaie. Ça coûte peut-être un petit peu plus cher dans la tête, dans nos mentalités.

Et puis quand je vois le type de rédaction qui est ici, bien, je me dis : bien, il va falloir qu'on travaille encore. Je sais que des gens autour de la table vont me trouver redondante, mais je vais redonder encore.

**Robert Tremblay**
président, Fédération du commerce, CSN

Les entreprises peuvent bien se plaindre des coûts de production, mais comment les travailleurs et les travailleuses qui sont payés au salaire minimum peuvent-ils eux simplement vivre ? Même en travaillant 44 heures par semaine, et encore tous ne travaillent pas 44 heures. Il y a au salaire minimum, ou un peu plus, beaucoup de travailleurs et travailleuses à temps partiel.

Le salaire minimum est déjà plus élevé au Québec que dans la plupart des provinces, diront certains d'entre vous. Nous, nous savons qu'il y a au Québec un très grand nombre de travailleurs et travailleuses régis directement ou indirectement par le salaire minimum.

Nous savons également qu'il y a des contraintes de coûts de production et de concurrence dans certains secteurs. Nous avons vécu beaucoup de fermetures et de mises à pied. Nous, nous savons aussi qu'on ne peut vivre décemment avec un salaire minimum de 176 dollars.

Nous voulons donc examiner tous les moyens, toutes les avenues possibles afin d'augmenter les salaires les plus bas des plus démunis de cette société. Ça peut être un examen par secteur, par exemple, des moyens sectoriels également, ou encore l'utilisation de la politique de revenu.

Dans les pêcheries, en Gaspésie, nous avons vécu une expérience qui vaut la peine d'être amenée, ici. Les employeurs nous ont demandé d'accepter une baisse de salaire en nous offrant de devenir actionnaires. Déjà certains travailleurs qui souvent ne travaillaient pas assez longtemps pour se qualifier à l'assurance-chômage, à chaque négociation, étaient mis en lock-out.

Cette année quand les employeurs nous ont demandé une baisse de salaire, on a décidé de connaître les entreprises et de prendre les moyens pour voir comment on pourrait vivre et non pas seulement survivre en Gaspésie dans l'industrie de la pêche. Nous avons commandé une recherche dont on ne peut reprendre ici tous les éléments mais on constate cependant :

i) un vieillissement de la flotte de pêche, une flotte mal équipée, souvent responsable de la mauvaise qualité du poisson,
ii) une absence de développement de la production secondaire;
iii) pour la saison 1982, par exemple, le gouvernement fédéral attribuera les quotas à des bateaux de compagnies étrangères de plus de 100 pieds équipés pour aller dans la zone de 200 milles. Aucune compagnie québécoise n'allant pêcher dans cette zone, faute de bateaux. Donc, faute de bateaux, pas de *jobs*. Donc, aucun quota n'est attribué au Québec;
iv) il n'y a pas de planification, pas de politique cohérente, pas de stratégie dans les pêcheries, et le gouvernement l'a reconnu récemment;
v) il y a des entreprises sans volonté de développement de l'industrie, sans imagination.

Pour ces raisons, les travailleurs doivent vivre dans l'insécurité d'emploi, de revenu et dans des conditions pénibles. Pourtant nous sommes devant un marché dynamique dont le potentiel est loin d'être atteint sans compter que le marché québécois consomme à 80% des produits importés de l'extérieur, des autres provinces, des autres pays.

Nous avons donc, dans ce cadre, formulé un projet à l'adresse des compagnies et à l'adresse du gouvernement. Pour le réaliser, il faut une volonté politique, pas seulement des belles paroles, il faut des employeurs plus organisés et décidés et un gouvernement qui a la volonté d'agir.

La solution la plus facile pour les entreprises, c'est de dire que les salaires coûtent trop cher. Essayons donc d'augmenter le salaire minimum et le nombre d'emplois. Réévaluons les autres conditions de travail en faisant l'examen total des conditions de production, de profits, de contraintes aussi.

Nous sommes persuadés qu'il faut aller au-delà de la négociation traditionnelle. Et je termine en disant qu'il faut que les employeurs et le gouvernement ouvrent leurs livres et cessent de chercher leur marge de manoeuvre sur le dos des travailleurs et travailleuses.

**Fernand D'Aoust**
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

Le premier tour de table des porte-parole du monde patronal m'a fait penser au *Boléro* de Ravel, superbe pièce musicale qui, inlassablement nous fait entendre sur un même thème, des variations multiples.

Ils nous ont présenté la thèse du néo-libéralisme qui fait fureur aux États-Unis. C'est un produit d'importation qu'ils ont bien assimilé et qu'ils ont tâché d'adapter à la situation québécoise. C'est cependant peu convaincant. Le laisser-faire, le laisser-aller des protagonistes du vieux libéralisme fait qu'un bonhomme comme Adam Smith doit sourire de joie dans sa tombe.

On nous parle d'une fiscalité trop écrasante, de déréglementation, de salaires de certains groupes de travailleurs trop élevés, de la présence d'un syndicalisme comme un facteur de nuisance, et surtout on nous dit que l'État est omniprésent, hier, on a même parlé d'État-Providence.

Alors que, nous autres, on a été habitué par les hommes politiques québécois, depuis un bon bout de temps,, depuis les années 1960, à considérer l'État québécois comme le plus puissant des nôtres et Dieu sait que, là-dessus, on devrait être d'accord, il me semble,, à quel point on est dépossédé et aliéné sur ce plan-là. Et voici que selon eux, cet État-là, il faudrait le rapetisser, l'émasculer. Il faudrait, somme toute, faire en sorte qu'il soit plus ou moins dans le décor.

Selon eux, il faudrait réduire les revenus du gouvernement, réduire les dépenses publiques, reculer sur notre bien-être collectif, sur ces infrastructures dont ils sont peut-être les premiers à profiter, en atténuer la qualité. C'est là un projet de société qui, pour nous, n'a rien d'exaltant.

Le patronat a oublié de nous dire quel serait l'impact de ces brillantes mesures sur les investissements et la création d'emplois. Il faut se souvenir que, avant la Loi 101, je vais être méchant un peu, qu'avant la Loi sur la santé et la sécurité du travail, qu'avant toutes les mesures que le gouvernement actuel a adoptées, c'est le secteur public qui a principalement supporté les investissements et les emplois au Québec au cours de la dernière décennie et les mesures gouvernementales n'ont rien modifié à l'"incapacité quasiment congénitale de l'en-

treprise privée au Québec, de nous assurer un niveau d'investissements et d'emplois raisonnable.

Selon nous, tout recul du gouvernement, soit sur la déréglementation ou la réglementation, autant sur son intervention dans l'économie, serait un recul pour la société québécoise dans son entier et, ça, nous ne sommes pas prêts à l'accepter.

**Ghislain Dufour**

vice-président exécutif, Conseil du patronat du Québec

Il y a eu d'abord, de la part de monsieur Landry, une allusion quant aux investissements trop bas dans le secteur privé que vous retrouviez dans notre texte. Je veux bien signaler que cette allusion-là n'était en relation aucune avec des déclarations de porte-parole gouvernementaux. On a eu ces déclarations-là au cours de la tournée syndicale des trois dernières semaines.

Vous avez parlé de la grille d'analyse des règlements. Nous avons félicité le gouvernement. Ça faisait longtemps que le secteur privé demandait cette grille-là, sauf qu'on a un problème actuellement : c'est que les résultats de la grille ne sont pas disponibles, ce qui ne nous permet pas d'évaluer si, vraiment, un règlement, je veux dire, peut coûter 12 millions de dollars ou rien, mais il n'y a personne qui le sait et, ça c'est drôlement important pour nous, pas nécessairement dans les ministères, mais dans les organismes parapublics.

Prenons un cas comme la CSST, et monsieur Marois va être très conscient de ce que je veux dire, quand on fait une analyse au Comité de santé et de sécurité, qu'est-ce que ça coûte ? La grille est là, mais, nous, on n'en prend jamais connaissance et on ne peut pas faire un débat public en termes de coûts sur certaines orientations qui sont prises par le Conseil des ministres.

Vous nous avez en partie reproché l'absence dans nos papiers d'une politique de développement économique. Vous qui avez fait ***Bâtir le Québec I*** et ***Bâtir le Québec II***, vous réalisez très facilement qu'on ne fait pas une politique de développement économique dans 20 minutes comme on avait aujourd'hui. Il y a des paramètres très étroits dans le cadre de cette conférence. On s'est attardé à ce qu'on a appelé « Les finances publiques », la fiscalité, les lois et les règlements et une partie des relations de travail. Il a fallu centrer, bien sûr, notre intervention sur un certain nombre de volets qui, pour nous, sont préoccupants, mais je pense que si on retourne à ce matin, là, la suggestion faite par le président Côté, je pense que, pour discuter de biotechnologie, par exemple, on sera toujours ouvert pour une discussion avec vous et avec monsieur Biron. J'aurais voulu intervenir sur la proposition de monsieur Biron, mais j'y reviendrai plus tard.

Je m'adresse au ministre du Travail. Nous avons une préoccupation, bien sûr, qui est fondamentale et qui est celle de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre.

Hier soir, ce qui nous a frappés dans l'exposé du Premier ministre, contrairement à certains discours syndicaux, c'est lorsque, le Premier ministre, lui, ne parlait pas nécessairement des fermetures, mais se posait la question : comment éviter des fermetures d'entreprise ? Et pour nous, je pense que ça, c'est vraiment camper le problème.

Ça pose tout le problème d'une politique de main-d'oeuvre dont on a parlé tantôt, mais ça pose à l'intérieur de ça un problème fondamental qui est celui de la formation professionnelle. Il y a des *jobs* qui sont libres actuellement au Québec et qui ne trouvent pas preneur. C'est bête de même, mais ça existe.

Il y a un bon nombre de problèmes autour de ça et mes questions, monsieur Marois, seront très précises :

i) où en est le contentieux ministère du Travail et ministère de l'Éducation quant à la formation professionnelle des adultes ?
ii) et vous savez que vous avez le support patronal dans vos démarches auprès d'Ottawa quant au rapatriement du secteur professionnel, où en sont les négociations actuellement sur les programmes de formation professionnelle des adultes ?

Pour nous, c'est majeur. Il y a bon nombre d'autres problèmes qui ont été apportés autour de la table. Quand Jean Lavallée parle de problèmes dans la construction, c'est aussi souvent des problèmes de formation professionnelle.

**Claude Dessureault**
vice-président exécutif (Québec), Association des manufacturiers canadiens

Le secteur manufacturier du Québec s'est donné 3 objectifs bien précis :

i) celui d'une hausse de productivité;
ii) celui de l'investissement dans la technologie;
iii) et celui de l'orientation vers l'exportation.

Ce sont 3 domaines où les manufacturiers québécois se doivent d'améliorer leur performance si on veut être à la taille pour rencontrer la concurrence qui nous attend dans les années à venir.

Hausse dans la productivité, ça veut dire : développement des ressources humaines qui ont été trop négligées. On porte le fardeau bien souvent de la

faible productivité chez le travailleur quand on le prend individuellement. Les manufacturiers sont convaincus que ce n'est pas là la raison de la faible productivité. C'est plutôt dans le système, les problèmes inhérents au système.

Du côté de la haute technologie, monsieur Landry, c'est l'arme concurrentielle qu'il nous faut, nous en sommes convaincus. La technologie, non seulement dans la grande entreprise, mais aussi dans la petite.

Notre troisième préoccupation, le développement des marchés étrangers : l'exportation. Des entreprises qui prennent avantage de nos ressources naturelles et de nos ressources humaines, et des entreprises qui peuvent concurrencer à l'échelle mondiale.

Maintenant, pour accomplir ces objectifs, nous avons des programmes déjà en marche, des comités de productivité qui incluent des travailleurs et des directeurs d'entreprise et nous faisons ces comités en collaboration avec le ministère de l'Industrie, l'Institut de productivité, le Bureau de normalisation, au niveau de la recherche, au niveau de l'information, au niveau de l'animation, parce que, ce que nous voulons réussir, autant dans l'exportation que dans la technologie, c'est faire un échange entre les grands manufacturiers, les moyens et les petits au niveau de la meilleure gestion, du meilleur financement et du meilleur marketing.

Notre cours d'exportation qui compte maintenant près de 300 diplômés nous donne des témoignages éloquents de ce qu'on peut faire d'une petite entreprise québécoise sur les marchés étrangers, par exemple.

**Pierre Racicot**

coordinateur, Fédération nationale des associations de consommateurs

Tantôt, un peu en réponse à nos préoccupations, à nos observations quant aux différents exposés qui sont venus du côté de la partie patronale, on nous a tout simplement dit que le profit était éminemment social parce que, avec lui, on pouvait créer de l'emploi.

Je trouve que c'est assez sommaire, parce qu'on a été au coeur d'un conflit, là, qui nous a mené avec les détaillants en alimentation qui voulaient l'introduction du code universel des produits et qui voulaient introduire le fait d'éliminer sur les produits en magasin, le prix.

Or, évidemment, l'objectif de ça, c'était de réaliser le plus de profits possibles pour les entreprises. Or, pour le consommateur, ça représentait, évidemment, un inconvénient majeur, c'est celui de ne pas pouvoir comparer les prix une fois qu'ils sont rendus dans le magasin. Et l'adhésion de nos consommateurs

à nos protestations était de l'ordre de 90%. Nous appuyaient les consommateurs, les organisations de consommateurs pour le maintien des prix, donc pour une opposition partielle, en tout cas, à l'introduction du code universel des produits. L'introduction de cette technologie-là pouvait peut-être créer effectivement des profits, mais ça créait aussi des pertes d'emploi.

Alors, je pense qu'il va falloir, en tout cas, trouver d'autres réponses pour satisfaire nos observations, d'autant plus que, selon nous, les programmes de transfert sont nettement insuffisants et cette masse, cette richesse-là se répartit de façon non seulement inégale dans la société, mais il faudrait que, non seulement on ne se contente pas de l'indexer, mais il faudrait l'augmenter.

Prenez, par exemple, actuellement, les seuils de pauvreté les plus conservateurs au Canada, pour une famille de 4 personnes, sont de 16 mille dollars par année. Or :

i) l'aide sociale, pour le même ménage, est, au maximum, de 7000 dollars;
ii) l'assurance-chômage maximum : 10 000 dollars;
iii) le salaire minimum : 9000 dollars;
iv) et la sécurité-vieillesse : 9000 dollars.

Autrement dit, près d'un million de ménages québécois sont obligés de s'endetter pour faire leur épicerie et, avec toutes les conséquences socio-psychologiques que ça entraîne et, selon nous, ça devrait être la priorité : profiter de la relance pour diminuer les écarts à l'intérieur de la société québécoise, En ce sens-là, on était curieux de savoir ce que le monde patronal avait à apporter.

C'est sûr qu'on ne peut pas exiger de vous en 20 minutes d'avoir une grande politique de développement économique. Mais, tantôt, le mouvement coopératif nous a apporté des réponses concrètes en matière d'habitation. Parce qu'il ne faut pas oublier que pour les ménages à faible revenu, le Conseil des affaires sociales évaluait que 50% des dépenses des ménages québécois étaient dépensés pour, simplement, s'alimenter. Alors on peut dire autant pour se loger et, en conséquence, toute intervention d'investissement qui va dans le sens de ces activités-là montrerait, en tout cas, qu'il y a une ouverture de votre part, mais jusqu'à maintenant, on ne l'a pas vue.

**Denis Lazure**
ministre d'État au développement social

En rapport avec les régimes supplémentaires de rentes. D'abord, je dois dire tout de suite, pour m'accrocher aux commentaires de monsieur Racicot, qu'une des façons où le monde patronal peut contribuer à améliorer le niveau de vie

de ce million de personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté, une des façons c'est justement de contribuer un peu plus au Régime de rentes du Québec et, de cette manière-là, vous améliorez le niveau de revenu de 500 000 personnes et personnes âgées.

Je me réjouis de ce que le monde des affaires vient nous faire une petite avance en disant : écoutez, les régimes supplémentaires de rentes, nous sommes prêts à encourager nos entreprises, surtout les PME, à mettre sur pied des régimes supplémentaires de rentes.

Je me réjouis parce que, dans le fond, ça confirme ce que je disais ce matin : j'ai l'impression que même le monde des affaires est tout à fait prêt à apporter une petite contribution bien modeste, bien modeste, à l'amélioration de notre régime de rentes public du Québec. Que cette petite amélioration de 1% à 2% soit sur un RSR, un régime supplémentaire ou sur un régime public, ça peut demeurer discutable. Je ne vous cache pas que, comme mon homologue, madame Bégin, nous penchons nettement vers l'amélioration du régime public de rentes.

Encore récemment, en plus d'avoir une couverture universelle, madame Bégin croit qu'un régime gouvernemental est la meilleure formule pour donner des bénéfices maximaux aux retraités, le plus rapidement possible. Nous sommes sur la même longueur d'ondes, de temps à autre.

Je prends bonne note aussi que le monde des affaires nous dit : nous sommes prêts à améliorer les règles du jeu pour les régimes supplémentaires de rentes, par exemple, la vieille règle pour l'acquisition d'un plan de pension d'entreprise qui demeure 10 ans d'emploi et 45 ans d'âge, il faut qu'elle soit révisée et puis au plus vite.

Alors, je vais écouter attentivement, justement, les représentants du monde des affaires et plus particulièrement les assureurs dans une dizaine de jours dans le cadre des consultations que nous faisons actuellement vis-à-vis les projets de réforme de différents régimes de rentes. Nous rencontrerons différents groupes dont le groupe des assureurs prochainement et j'espère que je serai plus satisfait que madame Bégin ne l'a été, parce qu'on titrait dans *La Presse* récemment : « Bégin insatisfaite des réformes proposées par le secteur privé ».

**Claude Gingras**

vice-président, Centrale des syndicats démocratiques

On n'a pas entendu beaucoup de projets d'investissement privés non plus de la part du patronat.

Actuellement, l'écart des taux d'intérêt et de l'inflation est tellement élevé, que les financiers ne font plus d'investissements productifs. Ils font des placements d'argent au moment même où nous devons refaire à neuf notre système de production et remettre les travailleurs à l'ouvrage. Alors, sur ça, j'aurais aimé entendre des projets. On n'en a pas entendu beaucoup.

Le patronat a beaucoup insisté sur le retrait de l'État, cependant, vis-à-vis de l'économie. La CSD est sceptique pour des raisons historiques.

Nous mentionnions que, depuis septembre 1981, 1 travailleur sur 7 du secteur privé avait perdu son emploi et que 1 travailleur sur 4 du secteur privé avait connu une période moyenne de 3 mois de chômage. Si le secteur privé était omniprésent, comme en 1933, aurions-nous un taux de chômage autour de 20% comme en 1933 ?

Et une question qui s'ajoute de la part du commentaire de monsieur Charles Langlois : alors, lorsque, dans votre exposé, vous proposez d'évaluer les lois et règlements avec une grille coûts-avantages, parlez-vous uniquement des coûts et avantages privés, ou englobez-vous les coûts et avantages sociaux ?

**Pierre Lortie**
président du conseil, Chambre de commerce du district de Montréal

Évidemment, le défi à court terme que nous rencontrons pose pas mal de difficultés, mais je pense que monsieur Landry a raison de dire que celui qui nous attend est encore beaucoup plus grave.

Au cours des prochains 5 ans, les réductions tarifaires pour le Québec seront de l'ordre de 40%. En 1987, 65% des importations des États-Unis seront libres de droit, et un autre 25% des barrières tarifaires seront inférieures à 5%. Évidemment, ça pose immédiatement la question de la concurrence, et la question c'est : est-ce qu'on va se laisser balayer, dans le fond, par cette concurrence ? Ou si on va s'organiser de façon à pouvoir la soutenir ?

Et qui dit «soutenir la concurrence», sur nos propres marchés, signifie également que nous sommes compétitifs sur les marchés étrangers.

On a entendu beaucoup de discours du secteur syndical qui sont fort bien gentils, un peu de «chialage». Mais on peut se demander qu'est-ce que vous allez faire pour ça ? On fait quoi pour préserver les emplois et puis on fait quoi pour les augmenter ces emplois-là dans le contexte qu'on va vivre malgré nous autres ?

Au COPEM et à la Chambre de commerce, on n'a pas honte de ce qu'on a fait. Par exemple, sur la politique d'achat, nous avons travaillé, nous avons soumis un mémoire sur les mandats mondiaux et le rapport avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme sera livré, je pense, d'ici 1 mois. Au niveau des méga-projets, on en parle beaucoup mais nous sommes allés à Calgary, nous y avons fait la promotion de notre ville, Montréal.

Nous organisons, pour l'automne prochain, un salon de la sous-traitance à Montréal, où tous les grands décideurs ou tous les grands intervenants dans le secteur énergétique au Canada seront présents. Et la seule chose qu'on a demandée au gouvernement, c'est un fonctionnaire pour 6 mois. Il me semble que ce n'est pas demander la lune !

Nous avons aussi formé Commerce Montréal international, le CMI. Dieu sait que les industriels francophones étaient absents, il n'y avait pas de tradition des exportations. Systématiquement, depuis 1 an, nous recevons toutes les délégations étrangères qui viennent à Montréal. Nous avons organisé toute une série de cours pour nos membres qui sont 5000 entreprises. Nous sommes à organiser, dans le moment, une série de missions à l'étranger, l'an prochain. Mais le commerce international doit aussi se financer. Nous avons développé et présenté aux divers gouvernements, aux gouvernements fédéral et provincial, le concept des centres bancaires internationaux. Cette mesure ne coûte rien au gouvernement du Québec, ne coûte rien au gouvernement fédéral, sauf que ça nous prend une décision et on espère que cette décision sera dans le prochain budget.

Nous sommes prêts à faire d'autres choses aussi. On a parlé souvent des *trading houses*. Nous avons examiné la question. Nous avons examiné le modèle japonais, il est assez clair que, compte tenu des différences de structures sociales, il est assez difficile d'importer chez nous ce concept; sauf qu'il faut aussi réaliser que le Congrès américain, dans le moment, est en train de développer un système de *trading houses* qui sera beaucoup plus insérable, si on veut, dans la structure économique que nous avons.

Nous sommes disposés au COPEM, monsieur le ministre, à regarder la question et à vous soumettre une proposition ou, en tout cas, une façon de faire qui ferait en sorte qu'il n'y aurait pas un ou deux *trading houses* financiers par la SDI, mais qu'il y en aurait plusieurs qui seraient aussi financés par le secteur privé.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

Je reconnais que le COPEM, depuis 2 ans, 2 ans et demi, a fait des efforts pour essayer de changer l'image du grand Montréal et même du Québec. En fait, j'ai visionné le film qui a été préparé par le COPEM. J'ai eu l'occasion de vous féliciter et de vous dire en même temps : « Il était temps que vous fassiez quelque chose de progressif ! ».

Vous aviez tellement donné de conférences de presse pour décrier le Québec, la Loi 101, la fiscalité. Vous passez votre temps à chialer et puis à brailler et puis après ça, vous nous dites que les investissements fuient le Québec. Bien sûr, vous leur faites peur, mais je félicite le COPEM. C'est vrai que depuis 2 ans, 2 ans et demi, peut-être 3 ans, là, il y a eu un changement appréciable de ce côté-là, jusqu'à l'intervention de monsieur Lambert, jusqu'au fameux service scientifique du Conseil du patronat sur la fuite des sièges sociaux.

On n'a pas besoin de dire que 45% songent à *crisser* le camp alors qu'on sait qu'il n'y en a que 4. Pourquoi ne pas dire qu'il y en a 4 qui songent à s'en aller et puis qu'il y en a 4 autres qui en discutent ? Pourquoi grossir ?

C'est ça le climat dont on parle et ça, vous allez reconnaître que, du côté syndical, on n'a jamais dit que, au Québec, on fait affaires au pire patron à travers le monde. On dit que vous y ressemblez un peu, mais...

Dans le régime de rentes, monsieur Lazure, il faut que vous sachiez que je pense que, chez nous, on a à peu près, dans les régimes de rentes, et puis sans vouloir discréditer qui que ce soit, on a peut-être les meilleurs régimes de rentes qu'on a réussi à négocier. Mais ça, ça touche un nombre très, très, très minime de travailleurs. Il n'y a aucun doute qu'il faille améliorer le régime de rentes public et ce n'est pas vrai qu'on va y arriver par le régime de rentes supplémentaire à assurer une protection pour la vaste majorité des citoyens du Québec.

Quant au programme d'urgence dont a parlé monsieur le ministre Biron, nous autres, nous sommes entièrement d'accord, mais on vous l'a déjà dit déjà et on le répète : nous sommes d'accord pourvu que ça soit transparent, pourvu qu'un rapport périodique soit fait au gouvernement, que les travailleurs soient mis au courant, que les travailleurs soient impliqués, et on n'a aucune hésitation.

On est encore prêt à payer 7 fois plus d'impôt que le patronat pour que l'affaire marche.

**Pierre Marois**

ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Très rapidement en réponse aux questions très précises de monsieur Dufour.

D'une part, le vieux contentieux entre les ministères de l'Éducation et du Travail est enfin réglé.

D'autre part, les négociations – en ce qui concerne les négociations avec le gouvernement fédéral concernant le renouvellement de l'entente, les parties ont convenu de prolonger l'entente pour une période de 5 mois, c'est-à-dire, donc jusqu'au 1er septembre.

Il nous semble important, cependant, qu'on puisse annoncer dès l'été ou dans le courant de l'été un programme-cadre pour l'automne, c'est-à-dire pour le 1er septembre. Je n'entrerai pas dans le détail du contentieux fédéral-provincial. On a en main les rapports Dodge, les rapports Allmand, préparés par le fédéral et un certain nombre d'éléments de politique qui ont été annoncés par le ministre fédéral monsieur Axworthy à Vancouver.

Il y a des points de consensus entre les deux niveaux de gouvernement et un certain nombre de points de divergence, en particulier le fait que le fédéral désire axer la formation sur les professions d'importance nationale, c'est-à-dire, dans son langage, de l'importance canadienne, ce qui nous fait très peur parce que ça risque d'ignorer, au moins partiellement, un certain nombre de besoins spécifiques propres à l'économie du Québec.

Mais enfin, voilà l'état de la situation de la question au moment où on se parle.

**Jean-Paul Létourneau**

vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

En réponse aux questions de monsieur Biron concernant l'encouragement aux entreprises. En effet, depuis 2 ans, nous avons mis sur pied, suite à un engagement pris à Montebello, un programme d'encouragement aux entreprises performantes au Québec. Ça s'appelle Mercuriales. Ça remporte des succès de plus en plus grands.

Et nous désirons vous dire que notre réponse à votre question est : oui, nous sommes prêts et nous sommes justement en train d'examiner la possibilité d'ouvrir encore plus ce programme-là à de nouveaux types de performance.

Je signale, en passant, que nous y reconnaissons particulièrement l'exportation et plusieurs dimensions des responsabilités sociales de l'entreprise, notamment leur performance en matière de qualité de vie au travail, d'environnement et de création d'emplois.

Pour ce qui est de l'exportation, nous sommes très fiers de ce que fait la Chambre de commerce de Montréal et le *Montreal Board of Trade*[1] où sont situés la majorité des gens qui s'intéressent à ce domaine, la concentration est beaucoup plus forte à Montréal et il se fait une action très valable de ce côté-là qui, nous l'espérons, pourra encore être agrandie.

Concernant la formation, nous donnons des cours d'administration en gestion d'entreprise. Nous avons déjà des millions d'heures de formation emmagasinées dans ce domaine-là auprès des entrepreneurs. Entre autres, nous faisons aussi, depuis quelque temps, des cours dans le domaine de la santé et sécurité au travail et nous évoluons dans ce sens-là et nous serions prêts à examiner, avec le gouvernement, des possibilités de prendre encore plus d'expansion dans ce domaine-là.

Sur la question du financement, je signale que monsieur Lortie a donné en bonne partie les réponses, et ça passe souvent par de la législation, notamment peut être aussi au moyen de rendre les SODEQ plus dynamiques et de leur faire jouer le rôle que nous espérions qu'elles joueraient lorsque nous avons fait la proposition de leur création au gouvernement.

En réponse à madame Marois, lorsque nous parlons de contraintes non productives, madame, nous voulons simplement parler des paperasseries et de toute la bureaucratie qu'engendrerait une législation obligatoire dans ce domaine-là.

Nous sommes favorables à des programmes incitatifs, à des programmes volontaires dans ce domaine-là et nous vous le disons sans jambage.

**Ghislain Dufour**

vice-président exécutif, Conseil du patronat du Québec

Le troisième ou le quatrième volet de monsieur Biron n'a pas été abordé par monsieur Létourneau, celui de la participation.

Vous savez que, quand vous mettez ça sur la table, vous mettez un gros dossier sur la table. On n'ira pas plus loin à ce moment-ci que de dire que c'est un énorme dossier. On ne sait plus encore si c'est un dossier à caractère

1. Bureau de commerce de Montréal

coercitif, volontaire. On a en tête un peu le projet de madame Hervieux-Payette à Ottawa. Vous savez ce qu'on en pense. Il faudra préciser.

Monsieur Robert Tremblay a soulevé la question de l'ouverture des livres, et je pense qu'il ne faudrait pas se faire d'illusions dans ce sommet-ci.

Jean Lavallée a parlé de la construction. Les documents qui ont été déposés par les 2 associations patronales dans le secteur de la construction ne peuvent pas être débattus pour une raison très simple : c'est que ces gens-là ne pouvaient pas, compte tenu des délégations trop restreintes, venir les débattre. On pourra en parler avec ces amis-là, éventuellement.

J'avais prévu une intervention de Louis Laberge et je lui ai apporté une copie de l'étude sur les sièges sociaux. J'en débattrai avec lui après. S'il n'est pas d'accord sur la méthodologie utilisée, il nous suggèrera un bon conseiller, on va s'entendre sur la méthodologie, on paiera la recherche, sauf que si ce n'est pas la fiscalité qui est identifiée comme premier problème, vous le paierez.

**Claude Arcand**

président, Groupement québécois d'entreprises inc

Monsieur Landry, en fait, pour vous expliquer ce qu'on est prêt à faire face à la concurrence internationale, par exemple, c'est un problème qu'on voit avec une grande clairvoyance, ça serait vous expliquer tout notre programme au mouvement québécois. Je pense qu'on n'a pas de temps ici, cet après-midi.

Ça se résume peut-être à favoriser la créativité. En fait, je réponds aussi aux associations de consommateurs : si on est créatif, on aura des produits pour répondre, entre autres, à la concurrence internationale.

Monsieur Biron, j'ai l'air *choqué*, je ne suis pas *choqué*. Monsieur Biron, c'est vrai, on travaille aussi à une meilleure gestion dans nos entreprises, des gestions modernes. L'élément-clé, l'élément important qu'on veut privilégier à ce moment-ci : c'est la formation de conseils d'administration. Il faudra travailler très fort. On sait que les PME, les dirigeants de PME, c'est avant tout des individualistes. Il faudra y travailler très fort. Probablement qu'on règlera le problème de la gestion, on règlera le problème probablement du financement.

À l'exportation, le Groupement québécois, entre autres, a mis un programme de l'avant, très concret, et on l'a mis d'ailleurs en collaboration avec votre ministère, pour, justement, favoriser l'exportation de ceux qui sont capables d'exporter. Il faut d'abord les identifier.

Maintenant, pour ce qui est de la participation, je serais plutôt porté à m'en remettre à monsieur Dufour. Je pense que c'est une question de s'en aller vers là s'il faut y aller. Mais, à ce moment-ci, je pense que je ne peux pas vous le dire, même en tant que dirigeant de PME, je ne le sais pas.

Chapitre 4

# Les préoccupations et l'effort des syndicats, des travailleurs, des producteurs agricoles et des consommateurs

# Chapitre 4

# Les préoccupations et l'effort des syndicats, des travailleurs, des producteurs agricoles et des consommateurs

## 4.1 Les exposés des organisations de travailleurs

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

Si on retourne à l'ouverture, le Premier ministre nous a dressé un tableau assez clair de la situation. Je pense que nous nous entendons assez bien avec le gouvernement en ce qui a trait à la crise économique générale. Le gouvernement reconnaît que le problème numéro un, c'est le chômage. Où nous nous entendons un peu moins bien, c'est sur la crise budgétaire.

Le Premier ministre nous a, de façon assez claire, démontré qu'il y avait un trou budgétaire de 700 000 dollars, pardon, 700 millions de dollars. J'ai dit 700 000, me voilà rendu comme l'ancien ministre des Finances ! non, 700 millions de dollars et il nous donnait 3 choix ou 4 :

i) couper des services;
ii) augmenter les impôts;
iii) geler des salaires dans les secteurs public et parapublic;
iv) ou le quatrième choix qu'il n'a pas osé écrire sur le tableau et je le comprends : un amalgame des 3 premiers.

Pour nous, ni l'un ni l'autre des 3 choix ni un amalgame des 3 n'est acceptable. On réalise nous aussi que l'impôt des particuliers est probablement rendu à son maximum. Nous sommes convaincus que la population n'accepterait pas une réduction des services. Et nous sommes convaincus que nos membres n'accepteraient pas un gel des salaires. Je veux dire : est-ce que vous allez geler les salaires, et puis il n'y a personne qui va oser mentionner de geler les profits, de geler les prix. C'est vraiment inacceptable.

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention, cet après-midi, l'apport patronal. Je pense que c'est Fernand D'Aoust qui a le mieux décrit la situation. Nous avons écouté et nous n'avons pas entendu grand apport pour résorber la crise.

Ah ! bien sûr, il y a trop de paperasseries et puis il y a trop de règlements, mais ce n'est pas ça qui va nous solutionner la crise, les deux crises : crise budgétaire, crise économique.

Et nous croyons toujours que la seule façon de s'en sortir n'est pas d'essayer de compresser les dépenses, bien sûr, on peut compresser les dépenses. Nous aussi, nous sommes d'accord avec une administration plus efficace dans le bon sens du terme. Nous aussi nous croyons que tous ceux qui sont payés pour faire *une job* devraient la faire *la job* et la faire consciencieusement. On est d'accord avec ça. On ne peut pas être en désaccord avec ça. Mais il y a des limites à ce qu'on peut récupérer de ce côté-là, et je pense que monsieur Bérubé a quand même été assez clair. Il y a des limites jusqu'où on peut aller dans les compressions budgétaires.

Or, il ne reste qu'augmenter les revenus et, vu que nous sommes d'accord nous aussi sur le fait que les impôts personnels ne peuvent quasiment plus être touchés, l'autre choix est de replacer du monde au travail : chaque chômeur qu'on replace au travail, en allégeant le fardeau des autres citoyens, augmente les revenus du Québec, parce que ce ne sont pas tous des gens qui iraient dans la petite entreprise, il y aurait des gens syndiqués là-dedans qui gagneraient assez cher pour payer des impôts. Je veux dire que les propriétaires des petites entreprises prennent des vacances dans le sud, mais pas les employés. Les travailleurs de la construction vont dans le sud aussi, mais pas les employés de la petite entreprise. Replacer des chômeurs au travail nous semble à nous la solution la plus efficace.

Jean Lavallée vous a parlé tantôt du secteur de la construction. Évidemment, la construction, c'est quelque chose de tellement plus visible, de tellement plus direct, que lorsqu'on parle de construction, bien sûr qu'il y aurait d'autres projets aussi peut-être que, à un moment donné, le gouvernement va se brancher. Un jour, on était des mauvais Québécois si on ne se chauffait pas à l'électricité. Le lendemain, on commençait à nous dire qu'on dépensait trop d'électricité. Le surlendemain, on faisait de la publicité et puis on nous encourageait à changer pour le gaz, produit très québécois qui vient de l'Alberta. Et puis là, là, on produit trop d'électricité, la demande est trop faible. Hydro-Québec est en train de réviser ses plans d'investissement pour harnacher d'autres cours d'eau. À un moment donné, on va peut-être se brancher et on va savoir où on va s'en aller. Mais entre-temps, ça prend des investissements massifs et où est-ce qu'on va prendre l'argent ?

Jean Lavallée vous a fait une ouverture ce matin : dans l'industrie de la construction, il commence déjà à y avoir plusieurs centaines de millions de dollars à déposer à la Caisse de dépôt et placement du Québec qui pourraient servir à faire des investissements, mais vraiment, vraiment productifs, dès maintenant.

Ça ne suffit pas. Moi, je suis convaincu que les travailleurs seraient prêts à investir, non pas dans l'épargne-actions, parce que je pense bien que le ministre responsable qui a parti le programme, et puis c'est un bon programme, on ne le lapide pas, mais ça n'a pas créé beaucoup d'emplois au Québec, ça. Le monde a investi dans Bell Canada, dans Northern Telecom et puis, c'est bon, c'est beau, mais elles n'étaient peut-être pas les compagnies qui étaient le plus sur le bord de la faillite. Il y en avait peut-être d'autres qui en auraient eu plus besoin.

On parle d'un vrai fonds pour créer de l'emploi, de nouveaux emplois.

Tout ce dont le gouvernement a parlé ce matin, par exemple, le ministre Bernard Landry a parlé d'investir pour créer des logements. Bravo ! je ne sais pas de combien de millions vous parliez : 12, 13, 60 millions de dollars ? En tout cas, on est loin de ce qu'il faut.

Créons un fonds, les travailleurs connaissent la situation telle qu'elle est. Peut-être que nos prophètes de malheur vont arrêter de prédire la faillite du Québec. On n'est pas sur le bord de la faillite. On a des problèmes financiers. Des problèmes financiers : 700 millions de dollars; si on n'avait pas à acheter l'Asbestos cette année, on aurait eu combien ? Quelque 200 millions de dollars en moins, en tout cas, ça n'a rien à voir ? Non, parce que ça, on va payer ça plus tard. On va payer ça plus tard 3 fois plus cher qu'on aurait payé maintenant, enfin. Je ne veux pas continuer sur ce sujet.

En créant un fonds pour relancer l'emploi, pour relancer l'économie, je suis convaincu que les travailleurs québécois sont prêts à investir là-dedans à un taux d'intérêt réduit.

Je suis convaincu qu'en expliquant bien aux travailleurs pourquoi on crée un fonds spécial, on n'est pas obligé de leur offrir du 17,75% ou du 18% d'intérêt, pourvu, bien sûr, que ce qu'ils investiraient puisse être déductible d'impôt.

Je suis convaincu qu'on pourrait bâtir un fonds et construire les logements dont on a tellement besoin dans certaines régions du Québec. On pourrait remettre des dizaines et des dizaines de milliers de travailleurs dans la construction et dans les industries connexes. On pourrait investir dans d'autres programmes. Il n'y a pas que la construction. Il y a peut-être d'autres programmes qui seraient prêts, qui auraient besoin d'investissements à un taux d'intérêt qui aurait un peu plus d'allure que celui auquel les entreprises font face actuellement.

Nous sommes d'accord pour que le gouvernement aide les entreprises qui ont une bonne gérance et qui ont de bonnes possibilités, pas aider des entreprises qui sont sur le bord de la faillite parce qu'il y a une mauvaise gestion.

Et dernier mot qui s'adresse aux employeurs : moi, je suis bien heureux de voir que vous suivez des cours. Au lieu de faire venir des experts américains pour vous montrer comment vous passer des syndicats, si vous preniez des cours de gestion, ça nous aiderait.

Nous n'aspirons pas et n'avons jamais aspiré à vous remplacer dans la gestion des entreprises. Nous sommes des partenaires. Nous avons un rôle à jouer. Nous ne voulons pas vous remplacer dans la gestion des entreprises. Mais nous voulons savoir où nous allons.

S'il investit plusieurs années de sa vie dans une entreprise, un travailleur a le droit de savoir si, lui, il a un avenir dans cette entreprise-là.

Créons ce fonds d'investissement pour, non seulement sauver des emplois, la caisse de stabilisation dont on a parlé, l'accès au syndicalisme, bien sûr, tout ça, tout notre programme qu'on a mis de l'avant et dont on a parlé à plusieurs occasions, ça demeure; mais en plus de ça, un fonds spécial pour créer des emplois immédiatement. Nous sommes prêts à y participer.

**Norbert Rodrigue**

président, Confédération des syndicats nationaux

Dès le départ, la CSN tient à enregistrer son vote favorable à la demande faite hier soir par les consommateurs d'inscrire le droit au travail dans la charte québécoise des droits de la personne.

Nous estimons nous aussi qu'il est urgent que ce droit inaliénable soit reconnu et affirmé. La présente intervention se veut une tentative de proposer des moyens concrets s'inscrivant dans une planification économique et qui sont des éléments essentiels à l'établissement d'une stratégie industrielle dont le Québec, quant à nous, a un pressant besoin.

Les objectifs que nous poursuivons : amélioration de la condition de vie des travailleurs et travailleuses non syndiqués, travailleurs du secteur privé qui recherchent à bon droit une véritable sécurité de retraite, le maintien de leur emploi, vont de pair, à notre avis, avec la canalisation et le contrôle démocratique des sommes que nous versons dans les régimes de rentes, et qui sont administrées par l'industrie privée. Cet argent, c'est le nôtre puisqu'il s'agit de salaires différés; nous pensons qu'il devrait servir en tout premier lieu au développement du Québec. Il y a là plusieurs milliards de dollars qui pourraient servir davantage les intérêts du Québec.

Depuis combien de temps parle-t-on de transformer sur place nos richesses naturelles au lieu de les exporter sous forme brute pour les racheter sous forme

de produits finis ? Les forêts recèlent un important potentiel énergétique qu'on pourrait exploiter. Nous pourrions miser davantage sur le développement minier et la transformation de notre production.

Nous répétons encore une fois la nécessité de mettre à l'oeuvre les gars de la construction pour que des logements que le monde pourra acheter soient construits ou rénovés. On a souligné l'impact de la construction sur de nombreux autres secteurs de l'économie.

Si on élargissait encore plus le nombre de travailleurs et travailleuses protégés par un régime de rentes, ce sont de nouvelles rentrées de fonds qui viendraient s'ajouter à ceux qui existent déjà. Au Québec, environ 45% seulement des travailleurs sont protégés par un régime de rentes. Nous remettons de l'avant l'idée que la Caisse de dépôt et placement joue un rôle majeur dans l'utilisation de ces fonds collectifs. Pour ce faire, il est essentiel qu'on attribue à cette caisse la vocation d'assurer au Québec un développement économique décentralisé et de combattre les inégalités socio-économiques. La Caisse de dépôt doit devenir un levier économique puissant, capable de mettre en oeuvre une stratégie industrielle créatrice d'emplois. Mais cette transformation doit obligatoirement s'accompagner d'une démocratisation de cette institution. Cela exige davantage de transparence; la participation, au moins paritaire, des travailleurs à l'administration de cette caisse.

Pour combler les besoins de la population, on doit rechercher d'autres sources de revenus. Nous avons indiqué ce matin notre opposition aux coupures supplémentaires annoncées dans le récent budget de dépenses et au gel des salaires des employés de la fonction publique et parapublique. Nous répétons qu'à notre avis, le gouvernement emprunte la voie de la facilité, qui est une voie foncièrement injuste, en s'attaquant à des hommes et des femmes qui ne sont pas responsables de la crise économique.

De 1977 à 1980, les revenus de placement ont augmenté en termes réels de 9,3% au Canada contre 1,3% pour les revenus du travail. On voit que la présente crise profite davantage à ceux qui ont les moyens d'investir. C'en est au point où il est plus payant de faire travailler de l'argent que de travailler. L'effet progressif de la table d'impôt est annulé par les taxes indirectes dont le fardeau repose plus proportionnellement, sur les plus pauvres dans la société. Il faut combattre l'accroissement des inégalités provoquées par la crise au moyen d'une nouvelle fiscalité.

Une première mesure d'équité serait de rétablir les taux d'impôt sur les profits des compagnies aux niveaux qui existaient antérieurement. Rappelons qu'en 1962, le taux combiné, fédéral-provincial, au Québec dépassait 41% tandis qu'il est tombé aujourd'hui à moins de 30%. Plus précisément, si le Québec

rétablissait son taux d'imposition au niveau qui existait au début des années 1970, cela aurait généré, en 1980, des revenus supplémentaires que nous estimons à environ 500 millions de dollars. Toutefois, si on ne faisait qu'appliquer le même taux qu'en Ontario, c'est environ 200 millions de dollars que l'État québécois aurait recueillis.

Une taxe sur des technologies destructrices de l'emploi. Aujourd'hui, si une entreprise engage un travailleur, elle est taxée sur la masse salariale par une série de prélèvements. Si cette entreprise met à pied ce même travailleur et le remplace par une machine, elle échappe à ce type de charges. Nous proposons l'établissement d'une taxation qui serait plus équitable, plus neutre, et qui pourrait avoir pour effet de protéger les emplois dans plusieurs secteurs. Nous proposons de taxer certaines technologies destructrices d'emploi. Une façon de faire serait d'identifier périodiquement certaines technologies dont les conséquences néfastes sur l'emploi sont connues et d'imposer une taxe sur les frais d'installation de cette technologie. Les systèmes d'informatique dans les institutions financières en sont un exemple. L'entreprise paierait ainsi une partie des coûts sociaux qu'elle engendre quand elle remplace des hommes et des femmes par des machines.

Nous affirmons que le Québec ne tire pas le maximum qu'il pourrait de ses ressources naturelles. L'exemple le plus patent, à ce sujet, touche le privilège incroyable que la collectivité québécoise continue d'accorder à la compagnie Alcan. En étant très conservateurs, nous estimons que le Québec serait en droit de réclamer des redevances d'au moins 200 millions de dollars par année à cette entreprise pour l'utilisation de nos ressources hydro-électriques. Nous ne ferions qu'appliquer le même type de redevances que le gouvernement de la Saskatchewan impose aux producteurs de potasse dans cette province. La tarification des droits miniers et forestiers serait également à revoir.

Rendre équitable la taxe de vente. Une étude du Conseil économique du Canada indique que ceux qui sont au bas de l'échelle paient, en proportion, deux fois plus au chapitre de la taxe de vente au Québec que les mieux nantis. Afin de rendre la taxe de vente plus équitable, et sans même parler de la rendre progressive, on pourrait taxer à un plus haut taux les objets de luxe consommés exclusivement par les plus riches de notre société.

La fermeture d'échappatoires fiscales, on voudrait en dire deux mots. Malgré la courte durée de plusieurs des mesures du budget MacEachen, le programme pour fermer les échappatoires a mis en relief leur importance au Canada. Ces échappatoires, incluant la non-taxation des bénéfices marginaux des cadres et des déductions d'impôt pour des investissements dans l'immobilier, existent également. Le ministre fédéral Pierre Bussières estimait, en novembre dernier, que son application au Québec donnerait des revenus additionnels de 334 millions

de dollars en 1982-1983. Rappelons aussi que les réformes McEachen ne touchaient même pas le plus important privilège fiscal dont bénéficient les gens à hauts revenus : les gains de capital sont taxés à la moitié du taux des gains du travail.

Il est scandaleux que les profits de certaines activités parasitaires de spéculation soient taxés à un taux inférieur privilégié. Il serait plus normal, d'un point de vue d'équité et d'un point de vue d'efficacité économique, de taxer les gains de la spéculation foncière et immobilière à un taux très élevé. Cela aurait comme effet bénéfique de déplacer les capitaux dans des secteurs productifs et créateurs d'emplois comme la fabrication.

Une taxe sur la richesse. L'avantage que comporte une taxe sur la richesse comme complément à l'impôt sur le revenu, c'est qu'elle s'applique sur toute forme de richesse, qu'elle soit génératrice ou non de revenus (tandis que l'impôt sur le revenu ne touche que les biens générateurs de revenus). En taxant la richesse, on incite donc un déplacement de capitaux d'investissements non générateurs de revenus (comme les tableaux, les grandes propriétés) vers des investissements générateurs de revenus (comme les usines). Une taxe sur la richesse existe dans la plupart des pays européens qui ont connu des régimes social-démocrates. Même un récent rapport du Conseil économique de l'Ontario recommandait qu'on étudie sérieusement la mise en place d'une taxe sur la richesse.

En conclusion, le gouvernement nous invitait, hier et ce matin, à lui faire des suggestions en vue d'augmenter les revenus de l'État. Nous venons de le faire ou d'en fournir un certain nombre. Sans toutes les chiffrer et en étant conservateurs, ces taxes visant les riches, ceux qui profitent de la crise, représentent 735 millions de dollars. Ces nouvelles sources de revenus, il est clair pour nous qu'elles devront servir au maintien et au développement de services sociaux, à la création de nouveaux emplois; servir les besoins du monde ordinaire. Bien sûr, l'application de telles mesures suppose une volonté politique certaine et s'appuie sur certains choix en termes de société. Et bien sûr, il est plus facile de proposer le gel des salaires des travailleurs et travailleuses des secteurs public et parapublic. C'est bien connu. C'est toujours plus difficile de frapper sur les gros que sur les petits. Mais il importe aujourd'hui plus que jamais pour le gouvernement québécois de déterminer clairement de quel côté il se situe pour assurer notre développement comme société.

Il y a des hommes avant moi qui ont dit qu'il fallait rendre la vie plus douce pour les plus faibles et plus exigente pour les plus forts, c'est ce que j'ai essayé d'exprimer.

**Marie Gagnon**

2e vice-présidente, Centrale de l'enseignement du Québec

C'est ce avec quoi nous sommes profondément d'accord.

Si vous permettez, je vais m'offrir un petit aparté. J'aurais mauvaise conscience de ne pas le faire et vous allez comprendre pourquoi.

Je savais depuis longtemps que « gouvernante » n'était pas le féminin de « gouvernant ». Mais à constater ce qui s'est passé aujourd'hui, je suis obligée de dire aussi que « décideur », si tant est qu'il s'agisse de ça et puis vous connaissez notre scepticisme à cet égard, a un féminin bien aléatoire. Je suis obligée de dire cependant que je pulvérise un record en étant la troisième femme à s'asseoir en même temps à cette table, vous l'aurez remarqué, je l'imagine.

Ça confirme le préjugé connu que les femmes dans la pyramide du pouvoir, c'est comme l'air en montagne, plus on monte, plus ça se raréfie.

Une fois que je vous ai dit ça, mon exposé, essentiellement, vise une chose : à affirmer devant tous les participants à cette conférence au sommet de Québec que la contre-révolution tranquille n'est pas une solution.

« Qui s'instruit, s'enrichit », ça nous rappelle, à tous et chacun, quelque chose, vous reconnaîtrez là-dedans un vieux slogan des années 1960 qui est partagé d'ailleurs par le très honorable Conseil économique du Canada. Cependant, ce slogan qui a eu beau être partagé largement, est battu en brèche par les temps qui courent. L'argent est hors de prix, nous disait hier soir le Premier ministre. Or, évidemment, s'appuyant là-dessus, on est obligé d'admettre qu'on n'a pas les moyens de s'enrichir.

Pourtant, en ce qui nous concerne, nous pensons exactement le contraire. Nous affirmons que les dépenses en éducation sont des dépenses d'investissements qui n'ont rien à voir avec des dépenses de consommation « introductives » et puis, ma foi, superflues; que sur une longue période ces dépenses d'investissement contribuent significativement à la croissance économique, et que le très révolutionnaire Conseil économique du Canada est tout à fait d'accord avec nous à cet égard, lui qui disait qu'on a même évalué que, entre 1911 et 1961, le règlement du niveau de l'éducation a contribué pour le quart, dit-on, à la hausse du niveau de vie.

On affirme encore que ces dépenses en éducation ne sont pas emballées, à défaut qu'elles soient jugées emballantes, ni extravagantes une fois qu'on a débarrassé le terrain des bases des entourloupettes, des imputations et puis des opérations comptables.

En plus clair et très sommairement, je m'explique : pour le primaire-secondaire, qui représente le lieu de 60% de toutes les dépenses en éducation, on a vu le coût brut de l'année scolaire, en 1979-1980, s'accroître de 9,3%, de 12,6% en 1980-1981 et de 10,5% en 1981-1982. Ces chiffres nous viennent de notre gouvernement, de sorte qu'on estime qu'il n'y aura guère de contestation là-dessus. Compte tenu de l'inflation et du produit intérieur brut, on admettra qu'il n'y a pas lieu là ni de s'agiter ni de se dépeigner, de se décoiffer, de s'énerver, enfin je vous laisse les synonymes.

Nous affirmons aussi, cependant, et puis ça, c'est peut-être le plus essentiel de notre discours, que l'école favorise le développement intégral des individus et l'autonomie des travailleurs. Vous comprendrez qu'il y a là un lieu de diversion profonde entre les participants à cette conférence. Cependant, on l'affirme et on estime aussi que les efforts que le peuple a consentis pour se doter d'un système d'éducation potable allaient dans ce sens-là et avaient cette intention-là.

On sait aussi, cependant, que l'égalité des chances à l'école, ça passe par la capacité égale de se nourrir, de se loger convenablement et puis de se faire soigner quand on est malade, y compris et jusqu'aux dents; que les conditions de vie ont une influence déterminante sur les conditions d'apprentissage, que la détérioration des premières entraîne inévitablement la détérioration des secondes et que nous sommes en pleine détérioration des deux, forcément, quand on parle de la majorité.

À ce propos, il serait utile de constater que la profession de foi négative du Premier ministre, hier soir, à l'effet qu'on n'emprunte pas pour payer son épicerie est précisément contredite pour une bonne partie de la population qui, elle, réellement et concrètement, par les temps qui courent, empruntent pour payer l'épicerie, avec tout ce que ça suppose de conséquences et de séquelles.

Évidemment, quand on claironne qu'on n'atteint ni les services réels ni les plus démunis, nous on prétend que ce n'est là que mensonge (mensonge par omission, admettons, mais mensonge tout de même), parce que ce qu'on arrive à taire, c'est que les classes de pré-scolaire en milieu économiquement faible diminuent, que les places disponibles pour les immigrants en classe d'accueil sont coupées de moitié, qu'on n'offre plus le soutien satisfaisant ni suffisant aux enfants en difficulté d'apprentissage et d'adaptation; que les fonds pour l'alphabétisation des quelque 500 000 adultes analphabètes ont complètement disparu. J'en passe, sans insister.

S'il ne s'agit pas là de services réels coupés, s'il ne s'agit pas là d'attaques aux plus démunis, je ne sais pas ce que le mot veut dire.

La réforme des années 1960 méritait d'être poursuivie et poussée plus loin. On en a salué les acquis, on en a aussi souligné les limites. Elle conservait en son sein autant de choses à corriger que de choses acquises. Au lieu de petits bonds en avant qui nous amèneraient progressivement à corriger les lacunes des années 1960, on assiste à une séquence de petits bonds en arrière qui menacent singulièrement et sévèrement les acquis des luttes de la population dans son ensemble, puisque la réforme des années 1960 n'avait rien à voir avec un don du ciel ni avec de dons d'autres gens qui, généralement, sont supposés faire des dons. On comprendra de qui je parle.

Cette volonté de démocratisation, cette forme de lutte aux inégalités que représente un système d'éducation comme celui qu'on s'est donné, cet effort de rattrapage ne peuvent pas être terminés. On pense qu'ils doivent se poursuivre. Avec à peu près le quart des enfants d'un groupe d'âges qui se rendent au cégep, avec 7% des enfants francophones qui atteignent l'université, avec une infime proportion des fils des travailleurs qui atteignent ces sommets de l'éducation, on pense qu'on a encore des efforts à faire.

Avec les différences profondes de statut de travail, de rémunération, d'existence qui séparent encore les femmes et les hommes, avec le rôle que l'école peut avoir pour équilibrer cette situation, on a plus que jamais besoin de nous enrichir et il faut trouver les moyens de le faire. On a plus besoin que jamais de nous démocratiser, de lutter contre les inégalités. À cet égard, l'éducation n'est certes pas omnipuissante, ce n'est probablement pas une condition suffisante, mais c'est à tout le moins une condition nécessaire et on ne voudrait pas qu'en projet collectif ou pseudo-collectif, on se limite à ne plus remplir cette condition.

L'éducation ça coûte cher partout, dans tous les pays du monde. L'ignorance n'est certainement pas une matière brillante d'économiser et si jamais on la choisit, encore faudrait-il en mesurer les coûts à court, à moyen et à long terme.

**Robert Gaulin**
président, Centrale de l'enseignement du Québec

Le gouvernement, hier et ce matin, nous a proposé des solutions que nous rejetons très clairement. Nous pensons que le développement du Québec passe par la voie du progrès social, du maintien des acquis sociaux, et du maintien des programmes qui sont le résultat de l'action syndicale et de l'action sociale des citoyens depuis nombre d'années.

Je crois que la réponse aux modifications unilatérales au régime de retraite, c'est non. La réponse au gel des salaires négociés et signés, c'est non.

Je crois que certains jeunes ministres devraient refaire l'histoire un peu des engagements qui ont été pris et des cent ans de régime de retraite qui ont servi à financer le Québec, ce avec quoi nous ne sommes pas en désaccord, souvent sans intérêt.

Ceci étant dit, nous sommes fortement préoccupés par le développement du Québec et, dans le cahier que nous avons déposé, nous avons soumis toute une série de propositions qui favoriseraient la création d'emplois. Ce que nous avons dit, c'est que le problème du Québec, actuellement, passager, à court terme, c'est un problème de revenu.

L'absence de revenu, c'est causé par la situation catastrophique du chômage dans lequel nous vivons. Qu'est-ce qu'il faut faire ensemble pour combattre ce chômage ? C'est ça la question essentielle.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le chômage des jeunes, par la sous-utilisation des ressources humaines qui ne sont pas seulement une perte passagère, mais qui vont constituer un handicap important pour l'avenir du Québec.

On n'a qu'à voir la chute de motivation actuellement chez les jeunes dans l'éducation, au niveau secondaire et au niveau collégial. Comment voulez-vous qu'un jeune soit motivé à travailler pendant 15 ans ou 18 ans de sa vie, si ce qu'on lui promet le lendemain, c'est le chômage ? Comment voulez-vous qu'on crée des emplois dans notre société si l'État québécois n'est pas créateur d'emplois ? Je crois qu'on sème des illusions auprès des jeunes en disant : ayez de l'espoir dans l'avenir, le secteur privé va vous créer de l'emploi. Je pense qu'il faut que l'État québécois prenne ses responsabilités à cet égard et soit lui-même créateur d'emplois.

Nous sommes prêts à ce que le gouvernement utilise une partie des fonds versés dans nos régimes de retraite particulièrement dans le RREGOP, à des taux d'intérêt discutables pour créer de l'emploi dans le secteur de la construction, pour créer des logements, je crois qu'il y a 10 milliards et quelques centaines de millions de dollars dans ce RREGOP et il va en arriver encore une tranche importante cette année (si ça peut servir à des fins). On n'a jamais contesté, de notre côté, l'utilisation de l'épargne publique à des fins de développement. Que ça rapporte 12% au lieu de 13,5%, que la moyenne soit à 11.5% plutôt qu'à 12% ce n'est par un problème catastrophique pour l'avenir du Québec, et les travailleurs, les cotisants sont prêts à assumer leur part là-dedans, même si, dans 3 ans, une étude actuarielle nous dit que ça va coûter 10 cents de plus. Il me semble qu'il y a des efforts de ce côté-là.

Il faut aussi aller du côté de la syndicalisation, du côté du renforcement des droits collectifs, du côté de la réforme du Code du travail, du côté des lois contre les fermetures d'usines, la réforme du Régime des rentes. Il y a des choses là-dedans qui ne coûtent pas terriblement cher et qui pourraient contribuer au progrès social et permettre à des travailleurs syndiqués et non syndiqués d'être mieux organisés pour se défendre en cette période difficile.

Nous pensons qu'il faut y aller d'une manière plus rationnelle du côté de la canalisation et du contrôle des épargnes collectives. La CEQ estime qu'une canalisation des épargnes est nécessaire afin d'établir une stratégie industrielle pour le Québec, visant à reconnaître le droit au travail. Cette canalisation de l'épargne doit s'accompagner d'un contrôle des investissements publics et des subventions afin d'assurer une politique de plein emploi.

Les problèmes, à notre avis, découlent, non pas de l'insuffisance de l'épargne ou des profits, du fait des salaires directs ou indirects trop élevés. Il découle du fait que les épargnes ne trouvent par leur chemin vers des investissements productifs au Québec.

Selon les estimés du Rapport du groupe de travail sur l'épargne, si les compagnies de fidéicommis, de prêts hypothécaires, d'assurance-vie et d'assurance générale, avaient investi au Québec en 1976 autant qu'elles ont recueilli en dépôts, les investissements auraient augmenté de 1,6 milliard de dollars.

Je crois qu'il y a, de ce côté, des solutions facilement envisageables, démocratiques et qui permettraient à tous de faire des efforts positifs dans le sens du développement de la société québécoise et non pas dans le sens du retour en arrière.

**Jean-Paul Hétu**

président, Centrale des syndicats démocratiques

Tout d'abord, j'aurais deux questions à poser au Premier ministre : qu'entend-il faire de l'avis qui nous a été remis par le Conseil de planification et de développement du Québec et qui traite de la création d'un conseil économique et social ? Deuxième question : a-t-il l'intention de mettre sur pied, dans les plus brefs délais, et on aimerait savoir quand, la commission d'étude sur la participation des travailleurs dans l'entreprise qu'il a annoncée lui-même, d'ailleurs, dans le discours inaugural ?

Le développement économique et social ne peut pas se faire sans les syndicats, mais la CSD constate que le modèle syndical des rapports sociaux dans l'entreprise est non seulement contesté, mais dénié par le patronat et, ce, de trois manières :

i) on dénie le rôle général des syndicats comme représentants des travailleurs;
ii) on dénie le rôle particulier des syndicats au moment de la syndicalisation en vue d'empêcher les travailleurs de former un syndicat affilié à une centrale syndicale;
iii) on dénie enfin les syndicats en mettant en cause, de manière généralisée, les acquis syndicaux qui sont cristallisés actuellement dans les conventions collectives.

Lors du dernier sommet économique, tenu à Montebello, le patronat s'inquiétait de savoir si le mouvement syndical reconnaissait l'entreprise privée dans la société. Aujourd'hui, nous sommes en droit d'exiger et de savoir si le patronat veut combattre sans merci le syndicalisme dans la société, ou s'il est prêt à le reconnaître comme l'agent exclusif des travailleurs, particulièrement dans les rapports sociaux dans l'entreprise.

La crise a forcé les syndicats à s'interroger sur les pouvoirs syndicaux réels dans l'entreprise. Après étude, nous concluons d'abord que les syndicats ne décident pas grand chose dans les entreprises, sauf, bien sûr, en ce qui a trait aux conditions de travail; ensuite que les syndicats affaiblissent leur capacité de représentation des travailleurs par la perte de membres qu'ils subissent à l'occasion de cette crise économique.

Il y a trois facteurs qui expliquent ce phénomène social-là :

i) il y a d'abord le morcellement du Droit du travail;
ii) le juridisme vicieux qui existe dans les relations de travail;
iii) et le rôle d'exécutants qu'on a confié aux travailleurs dans l'entreprise; faute de temps, je ne discuterai pas cette question-là dans l'exposé.

Le Droit du travail constitue le cadre dans lequel les relations de travail sont gérées. Ce cadre légal du Droit du travail est actuellement hétéroclite et incohérent. Comment et sur quelles bases doit-on le changer pour établir de nouveaux rapports sociaux dans l'entreprise ?

D'abord, il faut reconnaître qu'il est morcelé par plus de 7 lois différentes. Le Droit du travail est donc devenu complexe et compliqué, parce que cette variété législative fonctionne sans interaction entre elles et avec les attentes du milieu. La Loi sur les normes de travail, le Code du travail, la santé, la sécurité, etc. et chacune de ces lois est mise en oeuvre, en dehors bien sûr du Code du travail, par un appareil administratif différent. Ce morcellement juridique a introduit et établi divers niveaux d'incohérence socio-économiques dans les rapports sociaux.

Premièrement, comment peut-on solutionner des problèmes de la société du travail avec des solutions disparates proposées par le cadre juridique ? Deuxièmement. Le travailleur ou le syndicat lésé qui ont revendiqué, par exemple, une amélioration des conditions de travail n'ont que la possibilité, soit de se résigner ou de se révolter, suite à l'intervenant bureaucratique qui règle la revendication.

De manière générale, on peut traduire cette incohérence comme suit : remplissant diverses fonctions, ces lois ne convergent pas toutes vers un même objectif, soit tendre vers l'amélioration des conditions de travail. Au contraire, elles permettent aux divers agents gouvernementaux, par exemple : l'enquêteur sur les normes de travail, le commissaire du travail, l'inspecteur de la CSST, d'intervenir dans le milieu du travail pour régler des problèmes avec le mandat d'appliquer une norme juridique (le travailleur a-t-il un droit ou non, selon la loi ou le règlement) ce qui est fort différent que de viser à l'amélioration des conditions de travail.

Voici deux autres aspects : l'un concerne la reconnaissance mitigée du syndicat; l'autre a trait aux courants de pensée universitaires diffusés dans la gestion du personnel et l'organisation de la production.

Le Droit du travail ne reconnaît par le syndicat comme l'agent principal d'amélioration des conditions de travail et ce, au même titre que le patronat. Tantôt, on le reconnaît comme un agent important lors des négociations collectives, tantôt comme un agent accessoire de nature consultative, quand il n'est tout simplement pas exclu, comme par exemple, dans la définition et l'application des normes de travail, alors qu'on favorise l'intervention des bureaucrates.

Cette considération mitigée du syndicalisme se retrouve dans la pratique industrielle courante, par exemple issue du genre industriel, même de la psychologie et aussi de la sociologie industrielles qui se sont développées en-dehors des relations de travail dans les courants de pensée universitaires. Ces courants diffusent, par exemple, la politique des relations humaines et sont subtilement des générateurs d'anti-syndicalisme.

Enfin, il y a une divergence sociale qui résulte de la définition des objectifs proposés pour améliorer les conditions de travail, qui entremêle trois conceptions sociales opposées, allant de la coopération paritaire que l'on retrouve dans la Loi sur la santé et la sécurité au travail, à la coopération conflictuelle qu'on retrouve dans le Code du travail jusqu'à l'absence de coopération, c'est-à-dire favorisant l'individualisme et le paternalisme dans les rapports sociaux, dans les cadres de normes de travail.

Nous proposons, premièrement, de simplifier le Droit du travail en unifiant dans un Code du travail nouveau toutes ces lois du travail qui concernent l'amé-

lioration des conditions de travail. Deuxièmement, nous proposons de reconnaître les syndicats et les centrales syndicales comme représentants exclusifs des travailleurs syndiqués ou non, et que le travailleur non syndiqué ait le loisir de se faire représenter par la centrale syndicale de son choix pour faire appliquer toute loi du travail, particulièrement à l'égard des lois relatives aux normes du travail, à la santé et à la sécurité du travail, en particulier la loi relative à la réparation des lésions professionnelles. Que ce droit de représentation soit assorti des protections nécessaires, comme le droit de lever un grief dans l'entreprise, jusqu'au droit à l'arbitrage et que les frais relatifs à la défense de leurs droits soient assumés par les agences gouvernementales concernées.

Il faut reconnaître la liberté démocratique de ce syndiqué. L'évolution récente du Code du travail devait conduire, selon ses derniers réformateurs, à une civilisation des rapports entre les parties concernées. Notre bilan aujourd'hui révèle que c'est tout le contraire. Nous constatons que l'exercice du droit démocratique de ce syndiqué doit s'exprimer à travers un juridisme vicieux qui conduit à trois voies d'évitement :

i) à l'écoeurement des travailleurs. Nous constatons ce phénomène-là à l'égard des femmes à l'emploi des petites entreprises qui, victimes de ce juridisme parasitaire, en sortent tellement écoeurées, même si le syndicat a obtenu gain de cause, que ces femmes-là renoncent au syndicat et vont même jusqu'à quitter leur employeur. Pour elles, aucune victoire judiciaire ne pourrait raviver leurs désillusions;
ii) dans d'autres cas, la lutte des travailleurs ne conduit nulle part, même après deux ou trois tentatives de syndicalisation;
iii) enfin, le cheminement tortueux qui mène la syndicalisation constitue le ferment d'un régime de guérilla rangée entre les parties quand on a passé notre temps, 1 an, 1 an et demi à attendre une décision du commissaire ou du Tribunal du travail.

À cause des faiblesses chroniques du Code du travail, le juridisme devient un outil à utiliser :

i) pour camoufler, il faut le dire, ce n'est sans doute pas les gens qui sont là, pour camoufler les agissements antidémocratiques du patronat s'ils se confinent à certaines limites qui ne violent pas grossièrement la loi;
ii) pour abuser des procédures afin d'allonger les délais d'accréditation.

Voilà les deux principales caractéristiques du modèle patronal qui a été mis au point pour contrer le développement du syndicalisme.

Bien appuyé par un avocat ou un conseiller en relations industrielles, l'employeur qui désire contrer la syndicalisation de son personnel, recourra invaria-

blement au même arsenal qui est le suivant : c'est une stratégie étapiste, sans jeu de mots, à savoir frapper à toutes les phases du processus d'accréditation : avant le dépôt de la requête, après le dépôt de la requête, lors de la requête, après la requête, devant le commissaire du Travail, après l'accréditation.

On constate donc, grosso modo, que l'employeur qui sait manoeuvrer à l'intérieur de certaines limites et en exploitant toutes les ficelles de la procédure, peut agir à sa guise et rendre la loi, le Code du travail totalement inefficaces quant à l'expression du droit démocratique de ce syndiqué.

De la documentation contenant nos propositions a été distribuée.

## 4.2 L'exposé des producteurs agricoles

**Jacques Proulx**
président général, Union des producteurs agricoles

Le rôle des agriculteurs a toujours été et demeure de fournir à la société une nourriture abondante, de qualité et à des prix raisonnables.

Nous croyons que nous nous sommes passablement bien acquittés de cette tâche jusqu'à aujourd'hui. Je dirais même que nous nous en acquittons de mieux en mieux, en ce sens qu'au cours des dernières années, les agriculteurs on fait des efforts accélérés de modernisation, de recherche d'une efficacité toujours plus grande. Ces efforts sont perceptibles à l'oeil nu à quiconque visite les régions agricoles du Québec.

Des chiffres publiés récemment par le nouvel Institut national de productivité confirment ce dynamisme de l'agriculture et cette accélération du développement au cours des années récentes. Selon les calculs de l'Institut, la productivité agricole a crû à un rythme annuel de 5,4% par année entre 1966 et 1973, et de 1973 à 1978, la productivité agricole a crû à un rythme de 7,5% par année, pendant que dans l'ensemble de l'économie du Québec, le taux d'augmentation était de 2,3% par année pour l'ensemble de la période.

Le gouvernement actuel avait fait de l'agriculture une priorité. Il a mis sur pied ou identifié différents programmes d'incitation à l'investissement, de stabilisation des revenus, de commercialisation des produits. Se sentant appuyés, les agriculteurs ont répondu et ont investi massivement, avec le résultat que j'ai décrit plus haut. Au moment où ils traversent la crise actuelle, les agriculteurs veulent que le gouvernement réaffirme son engagement de vouloir participer activement au développement de l'industrie agricole.

Lors de la séance d'ouverture, nous avons fait l'énumération des secteurs en difficulté actuellement. Dans plusieurs de ces secteurs, notamment le porc, la pomme, le mouton, le sirop d'érable, nous avons soumis au gouvernement des suggestions d'interventions ponctuelles pour aider les producteurs à se tirer du marasme. Il y a là des emplois et des investissements à sauver. Il est aussi justifiable d'initier des programmes d'urgence dans ces secteurs que de lancer des programmes pour tenter de créer de nouveaux emplois dans d'autres secteurs.

La crise actuelle nous remet brutalement face à face avec une vérité qu'on a tendance à oublier quand on connaît quelques années de relative stabilité, à savoir que la recherche constante de l'efficacité n'est en aucune façon une garantie de revenu adéquat pour les agriculteurs. Les marchés agricoles sont régulièrement affectés par des superproductions qui font baisser le prix et les revenus agricoles à des niveaux complètement inacceptables.

Devant cela, il n'y a toujours et il n'y a encore que deux voies possibles : l'intervention de l'État pour protéger les revenus, ou la stabilisation des revenus par les producteurs eux-mêmes par la gestion de l'offre de leur produit. Les plans conjoints de mise en marché sont l'aboutissement d'efforts énormes faits par les agriculteurs pour se donner une sécurité de revenu.

Il est extrêmement important de constater que les secteurs qui traversent le mieux la crise jusqu'à maintenant sont ceux où les agriculteurs se sont eux-mêmes disciplinés et où ils ont réalisé une gestion de l'offre, soit le lait, les oeufs, et la volaille. L'ajustement continuel de l'offre à la demande et l'établissement de prix basés sur les coûts de production dans ces trois secteurs a assuré une plus grande stabilité de revenus aux producteurs.

Paradoxalement, au moment où l'évolution de l'économie fait ressortir plus clairement que jamais les bénéfices que procure aux agriculteurs la gestion de l'offre, celle-ci est contestée par différents groupes qui sont favorables au libéralisme économique absolu.

Ces attaques contre les plans conjoints de mise en marché constituent une de nos préoccupations les plus importantes actuellement. Nous avons le sentiment d'être coincés. D'un côté, les gouvernements annoncent qu'ils devront réduire la croissance des dépenses publiques, ce qui laisse entrevoir qu'on pourrait, dans l'avenir, compter de moins en moins sur l'aide de l'État pour faire face aux baisses de revenus agricoles. De l'autre, la seule alternative qui existe à l'aide de l'État, soit la stabilisation des revenus par les agriculteurs eux-mêmes, est attaquée.

Au nom de quoi la gestion de l'offre est-elle contestée ? Elle est contestée sur une base théorique et idéologique, au nom d'un libéralisme économique qui

condamne toute entrave à la concurrence. La gestion de l'offre des produits agricoles étant, par définition, une entrave à la concurrence, elle est, par définition, condamnable. La cause est entendue.

Nous croyons qu'il y a passablement d'hypocrisie dans ce jugement, car il applique à l'agriculture une norme de concurrence à laquelle personne d'autre n'est soumis.

Il nous semble évident que dans le reste de l'économie, la concentration grandissante de la production aux mains d'un nombre restreint d'entreprises permet à celles-ci de régler le volume de la production à ce que le marché peut absorber à un prix donné. Plutôt que de se faire des guerres de prix, on se fera des guerres d'image en investissant massivement dans la publicité.

Il existe toutefois une différence de taille entre ce type de gestion de l'offre et celle pratiquée en agriculture, et qui fait à la fois la force et la faiblesse de cette dernière : c'est que la gestion de l'offre agricole se fait ouvertement, en public, et est soumise au contrôle et à la vérification continuelle du pouvoir politique. Ailleurs dans l'économie, elle se fait en silence et n'est soumise à aucun contrôle.

Quand on analyse en pratique, les conséquences qu'a la gestion de l'offre, nous constatons que les performances sont plus que satisfaisantes aussi bien pour les producteurs que pour la société en général. J'ai parlé précédemment des avantages pour les agriculteurs qui sont particulièrement évidents en période de crise, et je n'y reviens pas.

Pour l'ensemble de la société, la gestion de l'offre s'est avérée et continue de s'avérer avantageuse à plus d'un point de vue. Qu'on se donne par exemple la peine d'examiner comment ont évolué les prix de l'alimentation au consommateur au cours des dernières années. De 1975 à janvier 1982, les prix à l'alimentation au Canada ont, selon Statistique Canada, augmenté de 82,5%. Dans la même période, le prix de la volaille au consommateur a augmenté de 73%, les produits laitiers de 81% et les oeufs de 52,6%. Ces chiffres démontrent que la gestion de l'offre n'a pas contribué à faire augmenter les prix aux consommateurs de façon indue, puisqu'ils ont augmenté à la même vitesse ou moins vite que la moyenne des prix à l'alimentation.

Certains doutes ont été aussi émis quant à la croissance de la productivité dans les secteurs avec gestion de l'offre.

Il est clair pour nous que si le contingentement ralentissait la croissance de la productivité, il y aurait matière à graves préoccupations, car notre position concurrentielle se détériorerait à long terme. Tel n'est pas le cas. Des statistiques

de la FAO indiquent que le Canada est le pays du monde où le rendement du lait par vache, un des meilleurs indices de l'efficacité technique et de la productivité, a augmenté le plus rapidement au cours des 10 dernières années.

Une étude faite à l'Université Laval démontre par ailleurs que dans les secteurs des oeufs, le rendement en termes d'oeufs par pondeuse ainsi que le taux de conversion alimentaire ont augmenté plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis où il existe très peu de gestion de l'offre.

La stabilité de revenu engendrée par la gestion de l'offre incite les agriculteurs à investir avec l'assurance que la rentabilité de leur investissement ne sera pas remise en question par une baisse de prix résultant d'une surproduction.

La gestion de l'offre s'est également avérée un moyen par lequel les agriculteurs ont été amenés à améliorer la qualité de leur produit. Dans le domaine laitier, par exemple, les règles et les systèmes de contrôle mis en place par les producteurs eux-mêmes garantissent au consommateur un lait d'où sont complètement absents antibiotiques ou autres produits indésirables, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé. La centralisation de la mise en marché par un plan conjoint devient alors un instrument par lequel la qualité des produits peut être contrôlée et améliorée.

Un dernier avantage pratique de la gestion de l'offre que je tiens à souligner ici, c'est qu'il rend les producteurs de moins en moins dépendants de l'aide de l'État. Prenons ici encore l'exemple du secteur laitier. Depuis 1976, les montants consacrés à l'industrie laitière sont demeurés constants. Cela veut dire qu'en termes réels, ils ont diminué au même rythme que l'inflation. Pendant ce temps, la CEE et le gouvernement américain ont été forcés de soutenir les prix et d'acquérir des surplus énormes dont ils ne savent pas quoi faire.

Dans la mesure où les gouvernements chercheront à réduire la croissance de leurs dépenses, la stabilisation des revenus agricoles par les agriculteurs eux-mêmes est une solution qui doit non pas être combattue mais plutôt encouragée par les gouvernements. Il y va de l'intérêt aussi bien des producteurs que de la collectivité.

En conclusion, les agriculteurs s'engagent à continuer leurs efforts pour développer des fermes efficaces et productives. Ils demandent en retour au gouvernement de maintenir son engagement de s'impliquer dans le développement de l'agriculture. En échange de leur effort, les agriculteurs ont toujours revendiqué une sécurité de revenu. Ils ont l'intention de continuer à travailler à organiser eux-mêmes la mise en marché de leurs produits, ce qui les rendra dans l'avenir d'autant moins dépendants de l'assistance financière de l'État. Pour y arriver, ils s'attendent à ce que l'État leur donne les moyens légaux de le faire efficacement.

## 4.3 L'exposé des associations de consommateurs

**Jean-Claude Beauchamp**
conseiller à l'exécutif, Association des consommateurs du Québec

En venant à ce sommet, les associations de consommateurs et de consommatrices ont décidé d'utiliser leur droit de parole pour prendre vigoureusement partie pour les plus démunis, parce que nous pensons que ce sont ces personnes qui sont les pires victimes de la crise économique actuelle. Notre principale préoccupation à nous n'est pas l'équilibre des finances publiques, mais la crise financière que traversent les ménages à faible et moyen revenus.

Les mesures que nous proposons aujourd'hui se situent avant tout dans le court terme et visent à garantir un minimum de stabilité de budget familial. Selon nous, ces solutions à long terme ne s'improvisent surtout pas. Mais nous pensons que ces solutions passent nécessairement par une réforme en profondeur de la fiscalité des particuliers ainsi que par l'établissement d'une véritable politique de plein emploi et de sécurité du revenu.

Les programmes actuels de transferts de revenu, que ce soit l'aide sociale, l'assurance-chômage ou le supplément du revenu ne permettent pas actuellement à ceux qui en sont bénéficiaires de disposer d'un revenu au moins équivalent au seuil de la pauvreté. Ces régimes, non seulement entretiennent la pauvreté, mais la génèrent en pénalisant ceux qui voudraient combler l'écart qui les sépare de ce seuil de la pauvreté.

En ce faisant, on exclut délibérément du circuit de la consommation près d'un million de personnes qu'on s'efforce de culpabiliser, parce qu'elles ne contribuent pas momentanément à l'accroissement de la richesse collective. Nous pensons qu'il faut graduellement remplacer ces régimes de transferts du revenu par un régime unique de revenu annuel minimum garanti qui assure à tous les ménages québécois un revenu annuel décent, ce qui signifie pour nous un revenu au moins égal au seuil de la pauvreté.

Bien sûr, une telle politique de sécurité du revenu est impensable sans une véritable politique de plein emploi qui favorise une plus grande accessibilité au travail des jeunes, des femmes et des travailleurs âgés, par la formation permanente et le recyclage continuel de notre main-d'oeuvre. Et dans ce domaine, nous croyons que le patronat doit assumer les responsabilités qui lui incombent.

D'autre part, nous pensons que les argents que les contribuables les plus nantis investissent en épargne-retraite, en épargne-logement ou en épargne-actions, ainsi que les intérêts des dividendes provenant de divers placements ne

devraient pas être déductibles du revenu imposable de ces particuliers; ces abris fiscaux nous apparaissent inéquitables pour les contribuables à faible et moyen revenus qui n'ont pas un revenu suffisant pour épargner ou investir.

Depuis 1977, ces régimes de déductions fiscales auront permis à ceux qui sont les mieux placés pour faire face à la crise actuelle de soustraire de leur revenu imposable la rondelette somme de 7 millions de dollars en 5 ans, ce qui représente un manque à gagner important pour le gouvernement, que monsieur Parizeau ce matin a chiffré aux alentours de 715 millions de dollars pour cette année.

L'épargne, est-il utile de le rappeler est un luxe : se loger, se meubler ou s'habiller font partie des premières nécessités de la vie. En conséquence, nous proposons que les ménages à faible et moyen revenus puissent déduire de leur revenu imposable une partie de leurs dépenses pour l'achat de biens essentiels, durables ou semi-durables.

Il nous apparaît urgent, dans la situation économique actuelle, d'accroître l'accessibilité des plus démunis aux produits et services essentiels que de favoriser l'épargne des Québécois les mieux nantis, d'autant plus que la baisse actuelle des dépenses de consommation dans les secteurs de la consommation et des biens durables affecte gravement nos propres industries.

De plus, le gouvernement du Québec prévoit au cours du prochain exercice financier, au-delà de 4 milliards de dollars en taxes indirectes de toutes sortes. Ces taxes, à notre avis, sont injustes et régressives parce qu'elles frappent aveuglément et indistinctement toutes les catégories de contribuables, même ceux qui vivent en-deçà du seuil de la pauvreté, contribuant ainsi de façon significative à la baisse du pouvoir d'achat.

Nous réclamons l'abolition progressive de ces taxes indirectes. Le gouvernement du Québec pourrait remplacer toutes ces taxes par un impôt direct à la consommation applicable à ceux qui ont un revenu personnel disponible, donc après impôt, supérieur au seuil de la pauvreté. Ces contribuables pourraient par ailleurs déduire, pour fins de calcul de cet impôt direct à la consommation, les argents investis dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite, d'épargne-logement, d'épargne-actions. Cette façon de procéder rendrait plus neutre et plus équitable, selon nous, cette catégorie d'abris fiscaux.

Le gouvernement pourrait accorder, par ailleurs, un traitement de faveur à un programme comme celui proposé par monsieur Louis Laberge pour relancer l'économie pour des objectifs partagés par l'ensemble de la collectivité.

Ces quelques éléments de réforme permettraient d'après nous, d'accroître l'efficacité redistributrice de la fiscalité au Québec et favoriser un accroissement du pouvoir d'achat des consommateurs à faible et moyen revenus.

À court terme, le gouvernement doit toutefois adopter des mesures concrètes pour contrer l'effet déstabilisateur de la crise actuelle sur l'équilibre des finances des ménages et accroître leur pouvoir d'achat. La priorité doit être accordée à la protection des plus démunis et les mesures que nous examinerons maintenant portent avant tout sur les secteurs les plus essentiels pour eux : l'alimentation, l'habitation et le transport en commun.

L'alimentation est un des secteurs qui contribue le plus à l'inflation. Nous avons dit hier que le Conseil des affaires sociales et de la famille évaluait que les consommateurs à faible revenu consacraient plus de 50% de leur revenu, au seul titre de l'alimentation.

Ici au Québec, ce secteur est fortement concentré, tant au niveau de la production qu'aux niveaux de la transformation et de la vente au détail.

Le lait à lui seul a connu au cours des dernières années des augmentations très substantielles ; une famille moyenne de 4 personnes qui consomme un peu plus de 2 litres de lait par jour et dont le revenu se situe au niveau du salaire minimum doit consacrer à peu près 10% de son budget total uniquement pour se procurer cet aliment, et pourtant il s'agit d'un aliment essentiel à la santé. En conséquence, nous proposons dans le secteur de l'alimentation deux mesures :

i) un gel du prix du lait ;
ii) un contrôle progressif, mais permanent des prix dans tout le secteur de l'alimentation, en commençant immédiatement par un contrôle des prix des aliments de base.

Le logement est aussi un poste budgétaire qui accapare aussi une partie importante du revenu des ménages. Nous croyons que les locataires ne doivent pas faire seuls les frais de la présente crise ; les propriétaires doivent aussi assumer une part du fardeau des augmentations des coûts dans l'habitation, y compris des augmentations des taux d'intérêt hypothécaires.

Pour favoriser, encore une fois, le rétablissement de l'équilibre des finances des consommateurs québécois, nous réclamons un plafonnement des augmentations de loyer en-deçà de 10%.

Pour accroître davantage le pouvoir d'achat des consommateurs à faible et moyen revenus et orienter les dépenses des consommateurs vers un secteur vital de notre économie, nous proposons une mesure additionnelle applicable à

court terme dans le secteur de l'habitation. Pour relancer la construction et la rénovation domiciliaires, nous proposons un programme massif d'aide à la construction et à la rénovation domiciliaires destiné prioritairement aux ménages à faible et moyen revenus qui veulent se construire une maison et aux petits propriétaires qui veulent rénover leur habitation et pour qui ces dépenses ne sont pas déductibles actuellement.

En procédant par voie de déductions discales dans les cas qui le permettent, plutôt que par l'octroi de subventions, le gouvernement favoriserait une reprise à très court terme dans l'industrie de la construction, en réduisant au strict minimum les tracasseries administratives inhérentes à tout programme de subvention.

Et pour accroître davantage le caractère incitatif d'une telle mesure, le gouvernement pourrait aussi demander aux municipalités de répartir sur un certain nombre d'années et de façon progressive toute augmentation des taxes en résultant. Nous croyons aussi que le gouvernement devrait lancer sans délai un vaste programme de construction de logements sociaux et de foyers pour gens âgés.

Enfin, dans le secteur du transport, nous réclamons l'abolition de la taxe sur l'essence en commençant dans les transports en commun, publics ou privés, que les grands transporteurs ont déjà ou se verront obligés de refiler aux consommateurs.

Enfin, pour favoriser davantage l'autonomie financière des ménages et l'accroissement de leur pouvoir d'achat, nous pensons que les déductions de base en ce qui concerne l'impôt des particuliers devraient progressivement se rapprocher du seuil de la pauvreté, de telle sorte que les contribuables les plus démunis n'aient pas à se priver sur des besoins aussi essentiels que l'alimentation, le logement, l'habillement ou le transport pour payer des impôts.

Nous proposons plus spécifiquement que dans le cas des ménages où les deux travaillent, le gouvernement ne perçoive pas d'impôt sur le revenu du conjoint, si le revenu personnel total disponible de ce ménage est inférieur au seuil de la pauvreté.

## 4.4 Échange entre les partenaires

**Jacques Parizeau**
ministre des Finances

À la suite des premières interventions de monsieur Laberge, ce matin, au sujet de la relance de la construction domiciliaire, j'ai tenté de faire examiner, à partir des

ordinateurs assez bien fournis dont nous disposons de l'autre côté de la rue, une hypothèse de cet ordre, de façon à en voir les conséquences; et puisque monsieur Laberge est revenu, tout à l'heure, dans son intervention, sur cette question de la construction domiciliaire, je pense qu'il serait approprié que j'essaye d'en indiquer les résultats.

Nous n'avons pas fonctionné, on aurait peut-être dû le faire, nous n'avons pas fonctionné dans l'hypothèse d'une mise en chantier de 50 000 logements, mais plutôt de la création de 50 000 emplois dans la construction domiciliaire. On a pris un peu le problème à l'envers. Et cela correspondait, avec l'espèce de mélange que nous avons actuellement en construction domiciliaire, c'est-à-dire unifamiliale et multifamiliale, à quelque chose, sur une année entière, comme 60 000 mises en chantier. Si on faisait de la construction unifamiliale seulement : 59 000. Donc, on parle de ce que monsieur Laberge avait en tête.

L'effet total, direct et indirect sur l'emploi serait de l'ordre de 85 000 emplois. C'est donc considérable. Ce n'est peut-être pas le double, mais, enfin, c'est très important.

Et l'impact, je pense qu'il faut s'arrêter à ça 30 secondes pour se rendre compte de ce que ça veut dire, l'impact sur l'emploi au Québec est considérable proportionnellement ; c'est non seulement 85 000 emplois, mais ça représenterait, au bout de 1 an, une hausse de plus de 3% dans l'emploi total au Québec, 3,2% exactement.

Ça représenterait une augmentation du produit intérieur brut réel sans inflation, d'à peu près 3%; alors qu'on parle d'augmentation du produit intérieur brut réel de 0,2% ou d'une baisse de 0,5% et, à notre époque, quand un gouvernement peut annoncer 1%, il se trouve très fier de son coup. Là, c'est 3% d'augmentation dont on parle. C'est considérable.

L'effet sur les finances publiques d'un programme comme celui-là, il est, dans un premier temps, très fort sur une base d'exercice de 1 an du gouvernement du Québec, en impôt sur le revenu des particuliers, contributions des employeurs au programme de santé, taxe de vente au détail, et autres taxes indirectes, l'entrée de fonds pour un exercice du gouvernement est de 439 millions de dollars.

Cependant, il faut déduire de ça ce que le gouvernement fédéral automatiquement nous enlève au titre des transferts fédéraux lorsqu'il y a ainsi une accélération des rentrées de fonds à Québec. Nous perdrions donc 236 millions de dollars, surtout à cause de la péréquation. Sur ces 236 millions, à peu près 168 millions de dollars de péréquation nous seraient enlevés.

Donc, le gain net pour le Trésor québécois serait 203 millions de dollars. Et évidemment, à même ces 203 millions, il faut mettre le programme en train, non pas d'ailleurs tellement je pense, en fonction de ce que certains disaient cet après-midi, c'est-à-dire d'avoir à trouver des capitaux pour une opération comme celle-là, parce que les capitaux, ils existent dans notre société sur ce plan-là.

Si, à l'heure actuelle, la construction ne démarre pas, ce n'est pas parce que les capitaux ne sont pas disponibles. C'est parce que c'est trop cher. Ce que le gouvernement peut faire, comment dire?, d'utile dans ce domaine, ce n'est pas tellement de trouver un milliard de dollars quelque part, le crédit hypothécaire, il est là. C'est de faire en sorte que, pour le constructeur ou pour l'acheteur de maison, ou l'acheteur de logements multifamiliaux, le prix hypothécaire, le coût hypothécaire de l'argent ne soit pas trop élevé. Donc, il y a une contribution directe, là, du gouvernement du Québec à apporter pour faire en sorte que la demande soit là.

Alors, dans ce sens, et on arrive finalement à la conclusion suivante qui, je dois le dire d'ailleurs, préoccupe un certain nombre de membres du gouvernement depuis un certain nombre de semaines de façon très très active. Je pense que, effectivement, monsieur Laberge et d'autres qui ont mis l'accent sur la même chose aujourd'hui, ont parfaitement raison. C'est certainement en raison du manque de construction de logements, de la pénurie actuelle de logements, c'est ce qui pourrait démarrer le plus vite et de façon la plus spectaculaire.

C'est ce qui pourrait avoir l'impact le plus immédiat sur la croissance de l'économie du Québec, sur l'ensemble, sur la réduction du chômage.

Il faut bien comprendre que sur le plan de l'effet net sur les finances, sur le Trésor public québécois, l'effet n'est pas si grand que ça. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire.

**Alexandre Beaulieu**
président, Alexandre Beaulieu inc.

Je voudrais réagir à une intervention de monsieur Jean-Paul Hétu concernant le bureau du commissaire du travail : les retards accumulés dans cet organisme.

Je ne sais pas s'il était dans l'esprit de ce qu'on a entendu au début de l'après-midi où le patronat était responsable de tous les péchés, mais il est permis de dire qu'il y a un consensus au Conseil du travail de ne pas accepter ces retards, de réprouver tant du côté patronal que syndical, ces mesures dilatoires de quelque façon que ce soit.

Je pense qu'il est fortement injuste de nous accuser de vouloir ces retards-là, même si des membres syndicaux et patronaux, parmi les avocats ou ceux qui les représentent, des fois, profitent du système. Les gens qui siègent avec nous au Conseil du travail, ce n'est pas péché de l'admettre en public, sont d'accord.

Peut-être serait-il temps aussi que vous réintégriez cette place au niveau du Conseil du travail si le gouvernement vous invite, il va sans dire.

D'autre part, pour revenir à la crise actuelle, le Premier ministre a très bien identifié les difficultés rencontrées par le gouvernement. Nous aurons beau discourir, déplacer la discussion sur des projets de société, cela ne changera rien au problème immédiat auquel le gouvernement a à faire face. Ce sont les gouvernements qui se sont succédés qui ont conduit à la situation qui prévaut aujourd'hui. Le gouvernement actuel connaît la solution.

J'aimerais plutôt ajouter, à la suite du ministre des Finances, aux propositions déjà faites, celle de relancer l'industrie de la construction, point de départ de toute relance économique. À cela, je me joins aux propositions de monsieur Laberge et d'autres parties ici.

J'irai peut-être même un peu plus loin en disant que l'on doit réactiver le projet de la Baie James, sans connotation politique. Une relance à pleine vapeur qui aurait pour effet de faire bouger nos entreprises en créant des milliers, des dizaines de milliers d'emplois directs et indirects.

Pour y arriver, de nouveaux modes de financement pourraient être imaginés, ce qui n'exclut pas une baisse des tarifs d'électricité pour les rendre au moins compétitifs avec le gaz que l'on va charrier dans un tuyau installé à grand prix. En effet, les Québécois sont encore capables et il y a encore beaucoup de place pour échanger des barils de pétrole et du gaz pour des kilowatts.

À cela, on doit aussi favoriser la construction domiciliaire qui connaît une baisse dangereuse, à peine 26 000 unités probables en 1982. Pour y arriver, l'industrie de la construction a déposé ici deux mémoires dans lesquels nous pouvons puiser certains éléments de solution.

Je demande de nouveau au ministre des Finances, cette relance étant importante, de faire travailler encore plus ses ordinateurs pour trouver une solution qui satisfera cette espèce de consensus qui existe présentement à cette table.

**Guy Laflamme**
président, Industrie de la Rive-Sud limitée

Je m'adresse ici à monsieur Claude Gingras qui s'interrogeait sur la faiblesse des investissements faits par le secteur privé et plus particulièrement des PME.

Au cours des années 1977 et 1978, le gouvernement a tenu plusieurs mini-sommets économiques traitant surtout des secteurs mous de l'économie. Depuis ce temps, ces soi-disant secteurs mous ont eu à faire face à des dépenses de capital pour se plier aux exigences des normes contre la pollution par le bruit, la pollution par la fumée, la pollution par la poussière, la Loi 101, le CSST, etc.

Le déclin que l'on vit aujourd'hui ou la crise, comme vous dites, a non seulement commencé cette année, mais s'est fait sentir dans plusieurs secteurs de la PME au cours de l'hiver 1980-1981.

C'est donc dire que depuis nombre d'années, les surplus qui avaient été accumulés dans ces compagnies ont dû être utilisés soit pour rencontrer des normes gouvernementales que je ne discute pas, et également pour faire face à la faiblesse des marchés et aider ces entreprises à passer à travers la situation de crise.

De plus, les PME doivent toujours et en tout temps se garder une réserve liquide pour faire face aux droits de succession. Ça fait nombre d'années qu'on parle de ça avec monsieur Parizeau, des fameux droits de succession, car une compagnie dont un actionnaire principal décède doit verser au gouvernement, en liquide, des sommes plus ou moins importantes.

Il va donc sans dire que si on calcule qu'il en coûte de 50 000 à 100 000 dollars pour la création d'un emploi permanent, à cause de la crise et de toutes ces situations, il y a nombre de PME qui ne sont pas en mesure de créer de nouveaux emplois pour le moment.

En terminant, je voudrais m'adresser à monsieur Norbert Rodrigue qui parle de taxer certaines technologies qui, pour lui, détruisent les emplois et, à mon sens, augmentent la productivité d'une entreprise. Dois-je comprendre, par le sens de votre intervention, que vous préconisez le retour à l'époque du cheval et de l'attelage? Est-ce le genre d'emploi que l'on voudrait nous voir créer?

**Pierre Lortie**
président du conseil, Chambre de commerce du district de Montréal

La question qui nous a été posée en nous invitant ici est de savoir comment se sortir de la crise actuelle et, dans une large mesure, beaucoup des diagnostics posés par le secteur syndical, à mon sens, sont largement tronqués.

*L'état de la situation socio-économique* que nous a fait parvenir le gouvernement, dépeint un bilan extrêmement imposant de la capacité de nos entreprises à survivre. La structure financière des entreprises est fragile, dangereusement reliée et très vulnérable.

Je crois qu'on vit dans l'irréel si on ne réalise pas comment la situation est dramatique, et il faut comprendre, dans ce contexte-là, beaucoup des réserves du milieu des affaires à *loader* le système encore plus.

Dans le document qui nous a été envoyé, on dit qu'on n'a pas vraiment de chiffres pour le Québec. En voici quelques-uns : en 1977 la dette à court terme, les emprunts à court terme des entreprises dont les actifs étaient inférieurs à 5 millions de dollars et ça, dans une large mesure, c'est notre structure industrielle au Québec, représentait 34% du bilan du capital des entreprises. Celles dont l'actif était supérieur à 25 millions de dollars avaient une dette à court terme qui représentait 18% de leur structure de capital.

Quand on regarde les paiements d'intérêts effectués par les entreprises en 1978 et 1981, on s'aperçoit que sur la dette à court terme, ils ont augmenté de 325% alors que sur la dette à long terme ils n'ont augmenté que de 164%. Donc, il ne faut pas être particulièrement brillant, je pense, pour voir dans quelle situation se retrouvent un bon nombre d'entreprises.

Et la question à laquelle il est important de répondre c'est : comment fait-on pour augmenter les fonds propres des entreprises? Je pense qu'on s'illusionne si on pense qu'une institution financière ou un groupe financier aussi puissant soit-il est capable de régler ce problème des fonds propres des entreprises et, par conséquent, ça nous amène nécessairement à revoir l'ensemble de l'environnement, c'est-à-dire les conditions permissibles qui feraient en sorte que les fonds propres sont canalisés vers ça.

Comment faire pour augmenter l'épargne et pour l'orienter vers les investissements productifs ? L'épargne, monsieur Beauchamp, ce n'est pas un luxe. C'est la pierre angulaire de toute croissance et c'est d'ailleurs parce qu'il y a de l'épargne qu'on est capable de financer Hydro-Québec, par exemple.

Je pense que c'est aussi une erreur de réduire l'État et sa finalité au rôle d'une énorme machine bureaucratique; son rôle, c'est celui d'être un gardien du bien commun. Il n'y a rien qui dit que l'État doive faire ou que la machine bureaucratique doive tout faire ce qui doit être fait.

D'ailleurs, dans ce domaine de l'emploi, si on regarde de 1977 à 1981, il s'est créé 212 000 emplois au Québec, 11 000 seulement dans l'administration publique.

Si on regarde les statistiques que l'on a et qui s'appliquent, d'ailleurs, aussi bien au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord, les deux tiers des nouveaux emplois sont créés par des entreprises qui ont moins de 50 employés. Les grandes entreprises, celles qui ont plus de 100 employés en créent moins que 20%. On constate également que 80% des nouveaux emplois sont créés par des établissements qui ont moins de 5 ans.

Par conséquent, si on veut vraiment s'attaquer au problème de l'emploi dans une perspective plus à moyen terme, on doit faire en sorte que nos entreprises, d'abord, soient moins vulnérables, d'une part; et deuxièmement, dissiper la création d'un nombre beaucoup plus grand.

**Camille Laurin**
ministre de l'Éducation

Dans ce dialogue à plusieurs voix qui n'a pas encore atteint la polyphonie, je voudrais relever certaines affirmations plusieurs fois répétées de la Centrale des enseignants du Québec.

Je suis d'accord avec ses représentants lorsqu'il disent que, depuis 20 ans, l'effort du peuple québécois auquel ont collaboré les syndicats a fortement accru la productivité et a fortement amélioré le développement économique. Mais je dois dire en passant que cette collaboration des syndicats très souhaitable leur a quand même permis à eux aussi d'améliorer considérablement leurs conditions de vie et leurs conditions de travail.

Par exemple, les ratios au primaire-secondaire sont de 5 élèves inférieurs au Québec par rapport à l'Ontario. Il en coûte 600 dollars de plus par élève au primaire, 600 dollars de plus au Québec par rapport à l'Ontario. Ce qui fait que nos enseignants québécois sont les mieux payés du Canada pour des charges inférieures, et la même chose pourrait être dite au collégial également.

Je voudrais aussi relever l'affirmation selon laquelle on déplore que le budget de l'éducation n'est augmenté que de 3,6%, cette année. Cette augmentation a été de près de 15% au cours des 4 dernières années et, pourtant, il y a eu une

diminution de clientèle régulière de 3% au cours des 5 dernières années, une diminution, donc, de 17,36% de clientèle au cours des 5 dernières années, alors que le budget du primaire-secondaire n'a cessé d'augmenter de près de 15%.

Cette année, si c'est encore 3,6% malgré la diminution de clientèle, c'est parce que l'essentiel des moyens que nous avons, en raison de tous les facteurs qui ont été énumérés ici, doit aller au respect de nos conventions collectives; car, 87% pour ne pas dire davantage, de la masse du budget du primaire et du secondaire ira cette année aux rémunérations, ce qui nous oblige à couper, à comprimer davantage tous les programmes que nous avions commencé à installer pour des milieux économiquement faibles, pour les enfants en difficulté d'apprentissage, les inalphabètes, etc.

Et c'est donc sans parler, évidemment, du rattrapage qu'il importe de continuer à faire pour augmenter les taux de passage du secondaire au collégial et à l'universitaire.

Pour ces raisons, il faut se poser la question : quest-ce que nous ferons maintenant? Malgré ces difficultés de conjoncture, le ministère de l'Éducation entend bien continuer les programmes en y dégageant les montants nécessaires, et c'est ce que visent nos nouveaux régimes pédagogiques, c'est ce que vise notre nouveau projet de réforme scolaire, nos nouveaux programmes de formation professionnelle pour jeunes et adultes que nous rendrons publics d'ici quelques mois.

**Marcel Bundock**
président, Produits Easterntube inc.

Concernant l'intervention de monsieur Hétu, il y a deux points que j'aimerais soulever. Premièrement, j'aimerais parler un peu de l'accréditation. C'est compliqué, je suis d'accord avec vous, mais j'aurais une suggestion à faire au ministre du Travail pour qu'on humanise un peu un aspect de l'accréditation. Il faut vous imaginer le chef d'entreprise qui reçoit, un bon matin, sur son bureau, une lettre du ministère du Travail lui apprenant que son usine est syndiquée. Ça m'est arrivé cette année. Mais je dois vous dire que ça s'est bien passé parce que, finalement, après 3 mois de négociations, on a signé notre contrat sans problème et avec la CSN en plus de ça. Alors simplement, la suggestion que j'ai à faire au ministre du Travail c'est qu'il y aurait peut-être une méthode à utiliser pour annoncer au propriétaire d'une entreprise que sa société, sa compagnie, dorénavant aura un syndicat, pas nécessairement par la voie d'une lettre qui arrive avec les comptes et le reste du courrier parce que c'est un peu traumatisant pour le bonhomme qui n'est pas trop organisé.

Deuxième point, la participation des travailleurs à l'entreprise. Eh bien, ça rejoindra peut-être un peu le programme de monsieur Biron. Les entrepreneurs, pour votre information, ne sont pas contre. On sera contre si c'est imposé. Mais si c'est volontaire, on est prêt à s'asseoir et à en discuter.

**Claude Dessureault**

vice-président exécutif (Québec), Association des manufacturiers canadiens

Pour maintenir l'emploi et puis pour créer de nouveaux emplois au Québec, il faut de nouveaux investissements. Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus.

Qui est-il l'investisseur ? C'est le particulier, c'est l'entreprise québécoise. C'est le particulier, c'est l'entreprise canadienne. C'est le particulier, c'est l'entreprise étrangère.

Nous connaissons déjà ceux qui investissent au Québec. Je félicite le Mouvement Desjardins pour ses efforts en ce sens. Nous sommes prêts à collaborer avec eux. Déjà des manufacturiers font partie de vos conseils d'administration, monsieur Blais. Ces investisseurs qui ne viennent pas au Québec, comme tous les autres investisseurs, veulent un endroit où il y aura intérêt à investir des fonds et le Québec, malheureusement, de même que le Canada, trop souvent, ne sont pas perçus par certains investisseurs comme des endroits où on peut investir avec intérêt.

Quelques-uns disent qu'il y a des lois qui sont peut-être protectionnistes. D'autres diront qu'il y a des lois qui sont discriminatoires. Et d'autres diront qu'il y a des lois qui sont inappropriées à leurs besoins.

Je pense, et c'est peut-être là que nous pouvons collaborer, qu'il y a un besoin d'un ensemble de politiques fédérales et provinciales cohérentes, positives, concordantes, complémentaires et axées sur l'aide à apporter aux entreprises, aide à apporter aux initiatives de l'entreprise privée, particulièrement.

Et nous sommes prêts, nous, les manufacturiers, les patrons, à collaborer avec le gouvernement pour l'élaboration de ces politiques.

**Pierre Beaulne**

économiste, Centrale de l'enseignement du Québec

Diverses mesures ont été prises par le présent gouvernement en principe pour stimuler l'investissement (je mets entre parenthèses le rôle des sociétés d'État et des politiques de subvention). On peut relever la Loi 48 en 1977-1978

qui permettait aux PME de déduire la moitié de leur impôt pour fins d'investissement. Cette mesure n'est plus opératoire étant donné que le gouvernement a supprimé, à toutes fins pratiques, les taux d'impôt aux PME.

Il y a eu également la suppression de la taxe de vente dans les secteurs mous que nous avons approuvée.

Le régime d'épargne-actions qui a surtout bénéficié aux grosses compagnies comme Bell ou Northern transigent à la Bourse de Montréal.

Également, la déductibilité à 166% des placements dans les sociétés de commandite. C'est un cadeau fiscal qui ne réussira jamais à impulser sérieusement le secteur minier, contrairement à l'action de la SOQUEM ou d'autres sociétés d'État.

Il y a aussi les SODEQ qui constituent une, sinon la principale innovation du gouvernement au plan des institutions financières. Des placements dans ces sociétés-là donnent droit à un crédit d'impôt. Il paraît que, actuellement, ces sociétés-là gardent leurs capitaux sous forme de placement ou de dépôt à terme. Leur utilité dans la conjoncture est nulle. Le Mouvement Desjardins aurait peut-être des commentaires additionnels à faire là-dessus.

Sous ces divers rapports et par ces multiples concessions fiscales, l'État s'est placé en situation de remorque face aux initiatives du secteur privé. Dans la conjoncture actuelle, une telle attitude mène à un cul-de-sac. Les perspectives de rentabilité étant incertaines, l'entreprise privée ne peut pas assurer la relance économique : premièrement, elle est incapable d'obtenir du financement à long terme à cause de l'effondrement des marchés obligataires et deuxièmement, elle est incapable de générer le financement nécessaire à partir de sources internes à cause de l'alourdissement de la dette à court terme. C'est particulièrement vrai pour les PME.

L'État doit donc intervenir plus qu'il ne le fait actuellement et affirmer le rôle d'animateur et de moteur du développement économique dans le cadre d'un processus de planification démocratique. À cet effet, il nous apparaît souhaitable de voir l'État se doter d'une institution financière qui aurait pour rôle de canaliser l'épargne vers l'investissement productif en fonction de critères sociaux. Ces critères sociaux seraient la création d'emplois permanents, le développement technologique et le renforcement industriel.

On peut suggérer que le mandat de la SDI soit modifié en ce sens. C'est possible à court terme, la SDI est rentable, c'est le gouvernement qui en est le principal actionnaire.

J'ai entendu monsieur Lortie dire tantôt que les barrières tarifaires allaient s'abaisser dans les prochaines années. Je pense qu'il va falloir que la collectivité québécoise s'organise pour faire face sérieusement à la nouvelle conjoncture. Dans ces conditions, il est impératif que la société se dote de leviers stratégiques au plan économique pour résister à ce qui s'en vient.

**Ghislain Dufour**
vice-président exécutif, Conseil du patronat du Québec

Je voudrais revenir à la question du gel des salaires, ce que, nous, on a appelé le gel de la masse salariale, ce qui est tout à fait différent, et poser une question au ministre Bérubé.

Hier soir, et je vous cite, vous disiez :

*Certains prennent plaisir à souligner qu'il y a proportionnellement plus de fonctionnaires au Québec qu'en Ontario. Ils oublient, par contre, que le Québec offre plus de services que l'Ontario.*

Je suis un de ceux qui prend ce malin plaisir, et j'ai des chiffres qui, pour décembre 1980, indiquent que, pour les administrations publiques, c'est-à-dire les ministères, les régies d'État, et non pas le réseau des affaires sociales ou le réseau de l'éducation, il y avait au Québec 16,3 fonctionnaires par 1000 de population contre 12,7 en Ontario. La marge est énorme.

On sait que le salaire était au Québec de 20 668 dollars contre 18 102 dollars en Ontario, ainsi une marge, finalement, importante : 2500 dollars.

Je reviens à votre texte, monsieur Bérubé, parce que dans ce débat, quand on parle, nous, de gel de masse salariale, bien sûr ça peut sous-entendre que certains prendront des augmentations de salaire. C'est au niveau des postes que se joue une très grosse partie du jeu. Je reviens à un bulletin de Statistique Canada, numéro 7207, pour vous donner la bonne référence, qui dit que, entre décembre 1977 et décembre 1980, le nombre d'employés de l'administration publique a diminué de 3000 en Ontario, et il a crû de plus ou moins 10 000 au Québec. Je ne comprends pas tellement ce qui a pu se passer au niveau des services, d'une part.

Et d'autre part, je ne voudrais pas qu'on entre dans des contentieux fédéral-provincial, il y a des services qui sont offerts au Québec à cause de sa spécificité : l'Office de la langue française, bon, mais est-ce que tous les efforts ont été faits dans tous les domaines, justement, pour éliminer les duplications ? Je pense au réseau de centres de main-d'oeuvre et vous en avez toute une série d'exemples en tête.

Donc, 2 problèmes : une décroissance en Ontario, une croissance quand même assez forte, semble-t-il, au Québec, d'une part, tout au moins d'après les chiffres que j'ai ici de Statistique Canada, et cette deuxième vision des choses : c'est que même si on est à parité, est-ce que les efforts ont été faits vraiment pour éviter les duplications de programmes ?

**Yves Bérubé**
président, Conseil du trésor

Je me réserverai la fin pour répondre à monsieur Dufour.

Il y a un point intéressant qui représente une sixième voie et que le ministre des Finances vient, je pense, de refermer. Ça vaut la peine quand même de s'y arrêter 30 secondes.

Essentiellement, pour maintenir les services actuels, il faut des dépenses qui augmentent de 3% plus vite que la richesse et ça, même après compression.

Les intervenants syndicaux, cet après-midi, ont unanimement rejeté des solutions du type : essayons de réduire le coût de ces services-là; ou encore, ne haussons pas les impôts. Je pense que monsieur Laberge est parfaitement conscient sur qui porte le fardeau des impôts et il ne voit pas de ce côté-là la solution. Il a, à plusieurs reprises, souligné que, finalement, ce n'est pas le patronat qui paie, mais c'est lui, bon.

Alors, il a ouvert la voie à ce que j'appellerais la sixième voie : la création d'emplois, reprise également par monsieur Gaulin. Et il a une proposition sur la table qui est intéressante parce qu'elle est rapide. On peut relancer la construction rapidement.

Elle est d'une ampleur majeure, puisque 85 000 emplois, comme le soulignait le ministre des Finances, c'est significatif. On peut difficilement penser à un programme de création d'emplois aussi vigoureux.

Ça représente 3% du PIB et ça représente un gain net à l'État de 200 millions de dollars sans compter les économies qu'on pourrait faire à l'aide sociale que nous n'avons pas quantifiées, effectivement.

Mais il faut maintenant soustraire les coûts. Comment pourrait-on inciter les gens à construire plus rapidement ? Bien, c'est par un rabais sur le taux d'intérêt de l'hypothèque.

Supposons que 4% de rabais serait suffisant. Chaque 1% nous coûterait 37 millions de dollars. Donc 150 millions de dollars de rabais d'intérêts en partant pour une économie de 200 millions. Si le rabais d'intérêts ne dure qu'une année, il risque d'être fort peu incitatif. S'il dure 2 ans, il est de 300 millions de dollars.

Donc, le coût est de l'ordre de 300 millions de dollars pour un gain de l'État de 200 millions. C'est-à-dire qu'il me manque toujours 725 millions de dollars, je dirais même plus : il m'en manque 825 millions.

Je n'ai pas réglé mon problème et je pense que ça ferme la sixième voie.

**Marie Gagnon**

2e vice-présidente, Centrale de l'enseignement du Québec

Dans le temps finalement très court qui nous est imparti à tout le moins à chacun d'entre nous, je vais encore me permettre de vous faire une espèce de petit exposé qui sera plus court que le précédent, mais en 3 points.

Je veux insister sur le fait que les propositions qui sont mises de l'avant par la CEQ et, généralement, par le mouvement syndical, ne sont ni utopiques, ni révolutionnaires, mais qu'elles supposent une volonté politique ferme et puis un projet social qui va dans le sens des intérêts de la majorité et qui, évidemment, sera insoumis au lieu d'être soumis aux pressions des détenteurs du capital. Ça, c'est un choix. Nous, on prétend qu'il doit être fait.

Malgré la crise actuelle, le Québec doit se doter d'un plan de développement de l'éducation, je dis très volontairement « développement », et pas seulement de maintien, qui soit à la hauteur des aspirations de la société des années 1980.

En l'occurence, le gouvernement doit au moins, au moins, profiter des ressources disponibles pour combler les multiples besoins qui subsistent en éducation dans le respect des règles ordinaires, cela va sans dire, au lieu de clamer à qui veut ou qui ne veut pas l'entendre qu'il y a des centaines et des centaines de travailleuses et de travailleurs de l'enseignement qui sont payés à ne rien faire. D'abord, ça ne veut rien dire. Deuxièmement, ce n'est pas vrai, objectivement. Troisièmement, c'est plutôt dénigrant. Et puis, quatrièmement, c'est parfaitement stérile comme attitude.

Ce plan, dans notre document, on en soumet le schéma en 10 points. Vous comprendrez que je sauve du temps.

Par ailleurs, mais dans un ordre d'idée voisin, autour de la démocratisation et de la lutte aux inégalités et puis du respect du capital humain dont on a large-

ment parlé, on a souvent dit, et c'est généralement admis, que les femmes sont plus que d'autres victimes de la crise. On a dit souvent aussi que la situation objective de plusieurs était à proprement parler affligeante. Les pires, les plus coincés c'est évidemment ceux qui sont privés de travail. Parmi ces « ceux qui sont privés de travail », il y a énormément de « celles ». « La » pauvreté a exactement le genre qui lui convient, c'est un mot féminin. Les statistiques sont là pour le prouver. Il nous faut assurer, pensons-nous, un droit réel au travail pour tout le monde qui ne dépend ni du sexe, ni du statut civil, ni de la conjoncture économique et, ça, c'est capital.

S'il s'agit d'un droit fondamental, encore faut-il, comme société, nous assurer de nous donner les réelles possibilités de son exercice.

Or, quand il s'agit des femmes, on pense à quoi principalement ? On pense au respect de cette capacité qu'elles ont d'être mère mais évidemment, plus précisément, un congé de maternité généralisé, protégé et payé. C'est acquis dans le secteur public. On espérait, en le négociant, que ce soit généralisé. Le gouvernement nous a fait la preuve que l'impossible était faisable et, au moment où on se parle, ce n'est pas encore généralisé.

Ça passe aussi par des garderies. La capacité des femmes de travailler, ça dépend des garderies. On connaît la situation à cet égard-là et puis il nous semble, à nous, qu'il est urgent d'y remédier.

Cependant, un tel choix, ça suppose qu'on ne tient pas le travail des femmes pour une distraction et puis qu'on n'imagine pas non plus qu'elles travaillent pour un salaire d'appoint. Ce sont des mythes qui ont la vie dure. Les femmes travaillent pour les mêmes raisons que les hommes : gagner leur vie. Et puis quand on devient un peu plus philosophique : se réaliser, mais ça n'a rien à voir avec la distraction.

Évidemment, l'excuse facile des transferts fiscaux et puis du manque à gagner et puis tout ça, en terminant, je tiens juste à dire au gouvernement que c'est peut-être une explication mais que ce n'est pas une excuse et que si ce gouvernement avait déployé autant d'efforts et de stratégies à cet égard-là qu'il en déploie généralement pour préparer sa négociation avec les employés du secteur public, on aurait probablement eu des résultats différents.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

J'ai quasiment envie de passer mon tour. D'essayer de trouver des *patentes* pour investir, apparemment je travaille contre le Québec. Si on replace 85 000 travailleurs au travail, on perd 236 millions de dollars du fédéral.

Monsieur Bérubé vient de dire : en rabattement d'impôt, on perd 115 millions de dollars la première année, 300 et quelque millions la deuxième année. *Baptême !* on serait aussi bien d'envoyer une lettre circulaire à tous nos membres en leur disant de lâcher leurs *jobs*, on va en retirer plus du fédéral !

C'est vraiment sans issue, hein ! Apparemment, il n'y a qu'une solution en vue : c'est le gel des salaires et moi, je vous dis qu'il y en a d'autres qui vont être gelés.

On est prêt. Il me semble qu'on a démontré qu'on était prêt à trouver des solutions pour se sortir de la crise. Mais ce n'est pas vrai que vous allez le faire rien que sur notre dos. Ça, ce n'est pas vrai.

Quant aux craintes exprimées par le patronat quant à la participation dans l'entreprise, enfin, tout le *kit*, là, il y a des nouveaux mots qui sortent et puis il y en a qui se gargarisent de ça, là, on n'est pas plus intéressés qu'il faut à ça.

On est juste intéressés à savoir : s'il y a de l'argent qui vient des impôts pour aider des entreprises, ce qu'on fait avec cet argent-là. Est-ce que les argents sont dépensés pour sauver des emplois ou pour créer des emplois ? Ça nous intéresse.

C'est monsieur Bundock, je pense, qui disait qu'il avait reçu une lettre sur son bureau et puis il a été estomaqué d'apprendre que les travailleurs de son usine étaient syndiqués. Ça s'est fait en cachette parce que, quand vous le savez, vous *crissez* les gars dehors et c'est pour ça qu'on se cache.

Alors, c'est un fait et puis Alexandre Beaulieu et puis Ghislain Dufour peuvent en témoigner : de nombreuses plaintes, d'innombrables plaintes devant les commissaires de travail. Ça, ça ne devrait pas exister, je suis d'accord avec vous. Ça devrait être beaucoup plus civilisé que ça. Mais, ça, ça dépend un peu de notre mentalité, des 2 bords, hein ! Évidemment, là, on est obligé de se cacher pour le moment et puis, moi, j'ai de la misère un peu, ça me prend un gros boulot !

Une autre chose. Les amendements au Code du travail. On n'a pas voulu insister là-dessus. On en a parlé au début, les amendements au Code du travail, c'est essentiel.

Il n'y a rien pour pourrir le climat des relations de travail que ce qui se passe actuellement et puis c'est vrai, Alexandre Beaulieu a raison là-dessus, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, on est unanime : il faut absolument réduire les délais. Il faut absolument amender le Code du travail. Il faut absolument, et c'est là que vous n'êtes plus d'accord, que le gouvernement respecte ses engagements vis-à-vis la population en favorisant l'accès au syndicalisme. Il

faut que le gouvernement respecte les engagements très nets et très précis qu'il a pris.

Et une fois qu'on a un Code du travail, qui ne va pas forcer le monde à rentrer dans les syndicats, Ghislain Dufour ne devrait pas s'en inquiéter, tous les sondages qu'il a payés lui disent que les gens ne veulent pas rentrer dans le syndicat, alors, même si le Code du travail était plus libéral, le monde ne rentrera pas dans les syndicats, bon. Mais si, ça, c'est fait, cela améliore le climat et là on peut parler de solutions.

Mais là, monsieur Bérubé vient de me maudire une douche d'eau froide : plus on investit, plus on perd !

**Jean-Paul Rivard**
directeur général, FTQ-Construction

Mon intervention se veut dans le cadre nécessairement de notre offre de participation financière des travailleurs dans la relance de l'industrie de la construction, en particulier ce qui me concerne le plus, et se veut aussi une réponse à l'intervention de la CSD qui semble vouloir prôner le syndicalisme européen comme on le connaît en France pour les travailleurs du Québec.

Je comprends les intérêts de la CSD qui se sent menacée dans le cadre de notre demande d'accréditation multipatronale, parce que les petites centrales, nécessairement, peuvent être appelées à être éliminées de certains secteurs et ça ne serait pas un mal en ce qui me concerne.

Le modèle européen de syndicalisation existe ici dans la construction depuis 14 ans, depuis 1968, et la gestation n'est même pas encore finie et je peux vous promette que le bébé ne viendra jamais à terme, parce que jamais vous n'allez pouvoir faire entendre 5 centrales syndicales dans la construction, qui ont des intérêts différents, qui ont des services à donner à leurs membres et qui doivent nécessairement aussi se financer.

Ce système a été la cause, depuis sa création, de conflits, des fois assez violents, a été la cause aussi de surenchère, et là, j'ouvre la porte au ministre du Travail pour démontrer, encore une fois, que Karen Magnuson, la championne nord-américaine de patinage artistique, n'est rien si on la compare à lui parce que, à un moment donné, il va nous répondre encore et nous parler de démocratie dans l'industrie de la construction, de liberté syndicale, du libre choix, etc., etc. Mais ça ne s'applique pas aux députés, par exemple, qui peuvent être, à cause du système électoral, élus avec peut-être, selon le nombre de candidats, 10% des voix et ne se retrouveront pas avec les candidats défaits assis à l'Assemblée nationale avec eux autres et qui s'interposent continuellement dans les relations entre le gouvernement et les électeurs.

Mais pour nous, ce n'est pas bon ce genre de représentations-là où la centrale qui aurait le plus grand nombre de votes serait la centrale qui pourrait négocier la convention collective dans la construction.

Malheureusement, cette situation-là cause nécessairement le dédoublement des services, ce qui occasionne des coûts inutiles aux travailleurs. Quand on parle de démocratie, on devrait peut-être leur donner des outils pour sauver de l'argent qui pourrait être investi à autre chose.

Prenons, par exemple, les services donnés par les centrales, à la Baie James : 3 bureaux syndicaux côte à côte, dans le même centre d'achats, où ça coûte 75 000 dollars la copie, à cause des coûts de la Baie James, subvention qu'on n'a pas, nous autres, et que l'Association des employeurs a des subventions de la SEBJ.

Si la participation financière des travailleurs doit être une réalité dans la construction, elle doit nécessairement passer par une association syndicale majoritaire. On n'a jamais été capable de s'entendre. On n'a pas été capable de s'entendre sur un protocole d'entente central pour aller négocier et ne nous blâmez pas : le PQ n'est même pas capable de s'entendre, à l'intérieur de son parti, sur un objectif aussi noble que la souveraineté. Alors, on ne peut pas demander aux centrales de s'entendre, à un moment donné, quand ils ont des intérêts différents.

Ce qu'on demande : ce sont des amendements à la loi qui vont permettre d'éliminer des centrales et aussi protéger des travailleurs, prévoir qu'une centrale qui a 15% des votes va être nécessairement et obligatoirement sur le prochain bulletin de vote, ainsi les travailleurs seront protégés et aussi des amendements qui vont éliminer la loi d'exception dans la construction qui fait en sorte que, moi si je donne une claque sur la bouche de quelqu'un, je perd ma *job* pour 5 ans, tandis que je peux être député.

**Jacques Proulx**
président général, Union des producteurs agricoles

Je voudrais soulever une proposition qui a été faite tout à l'heure, la dernière intervention sur le gel du prix du lait et puis le gel de certains autres aliments, et vous savez que ça m'a chatouillé parce que, peut-être si on élaborait davantage ce qu'on entend dire par ça, peut-être que je changerais d'avis.

Il reste que je voudrais seulement donner quelques chiffres, des statistiques. L'indice général des prix à la consommation au Canada a été de 82,43% de 1975 à 1982. Ça, c'est du mois de février 1982. L'indice du coût de l'alimentation a été de 86,9%, ça se maintient pas si pire. L'indice des prix reçus par les agriculteurs a été de 35,90%. Si on parle de geler le prix du lait ou de certains autres

aliments au niveau des producteurs, je ne peux pas voir comment on va pouvoir relancer l'économie avec ça, parce que ça va finir qu'il n'y en aura plus de producteurs, si on coupe à partir de là.

Moi, je pense qu'il va falloir arrêter de s'énerver avec ça et puis penser que les aliments, ici, c'est ça qui coûte le plus cher. Je comprends que c'est essentiel, des aliments, mais il reste qu'il va falloir penser qu'il y a des gens qui, à tous les jours, sont obligés d'investir, sont obligés de fournir beaucoup d'efforts pour les fournir, ces aliments-là aux Québécois.

Je voudrais rappeler aussi que les produits laitiers, par rapport à l'indice du coût de l'alimentation qui a été de 86,9%, ont été de 73,51%. Ce n'est pas ça, je pense, qui a vraiment fait monter tout le coût de l'alimentation.

Moi, je serais d'accord sur une proposition : que la collectivité vienne en aide aux plus démunis sur des produits alimentaires essentiels.

Je pense que, ça, c'est envisageable. Mais arrêtons de penser qu'on va subventionner des aliments pour toute la population. Moi, je vois très mal subventionner du lait ou du poulet, ou du fromage à des gens qui gagnent des salaires plus que respectables. Qu'on vienne en aide aux plus démunis, je pense qu'on va embarquer dans ça.

Une autre chose aussi. Chaque augmentation dans le prix du lait passe par 3, 4 étapes : il y a une annonce d'augmentation; on va défendre nos coûts de production devant la Régie, ce qui fait deux fois; et puis, ensuite, la Régie prend un certain temps pour donner ou non l'augmentation. Il y a beaucoup de gens qui pensent qu'on a eu 3 augmentations pendant ce temps-là et je pense que ce n'est pas réel.

Il va falloir, encore une fois, s'attaquer ailleurs pour relancer l'économie; ce n'est pas au niveau de gens qui sont « poignés » eux autres aussi, qu'on va réussir des choses.

**Christophe Auger**

vice-président, Confédération des syndicats nationaux

Je pense qu'on peut rappeler qu'un des rôles fondamental d'une centrale syndicale, c'est le droit à la syndicalisation qu'on va défendre et puis on va continuer pour notre part, comme première tâche à faire en sorte qu'il y ait de plus en plus de travailleurs et travailleuses qui puissent adhérer aux centrales syndicales.

Je le rappelle, parce que, en 1979, au sommet de Montebello, à la proposition que les centrales avaient adressée concernant l'accréditation multipatronale et qui avait été, il me semble, relevée assez positivement de la part du gouvernement, des représentants de la PME nous avaient dit : « Laissez-nous encore quelques années pour nous consolider et puis, après ça, on pourra en reparler. »

Nous sommes en 1982. On en a reparlé à plusieurs reprises depuis et on en a reparle maintenant. Ça nous apparaît fondamental ce droit-là. Le ministre du Travail lui-même disait qu'il faut en faire plus qu'un droit de papier, mais qu'il faut en faire un droit réel.

Alors, nous, on tient à réaffirmer que notre première tâche va porter là-dessus. Elle va porter également et puis elle va, je dirais, se confronter par rapport à un certain nombre d'autres éléments qui nous sont présentés depuis ces dernières années; je parle particulièrement de la question de la participation des travailleurs à la gestion des entreprises, des programmes de qualité de vie au travail qui sont instaurés ou que l'on veut instaurer à l'intérieur d'un certain nombre d'entreprises, des programmes de conditionnement physique des travailleurs à l'intérieur des entreprises; non pas pour dire que, comme centrale syndicale, on va rejeter d'un revers de la main l'ensemble de ces programmes-là, mais pour dire aux employeurs et au gouvernement qu'on trouve un peu bizarre que ces propositions-là nous viennent en période de crise et que, en période normale, des entreprises où les affaires vont bien, il n'y a pas souvent de propositions de partage de responsabilité qui nous sont livrées sur la table.

Il ne faudrait pas que les patrons s'inquiètent de la froideur avec laquelle certaines de ces propositions-là sont reçues par les groupes de travailleurs et travailleuses, quand on se doute que la situation qu'ils nous présentent est une situation déjà dangereusement endommagée.

On tient cependant à vous dire qu'on va toujours être prêt à jouer ce rôle d'accès à la syndicalisation pour défendre les droits des travailleurs et travailleuses, et travailler, par la suite, dans le cadre de la libre négociation qu'on a encore conservée, pour faire en sorte que les acquis, que les droits que nous voulons aller chercher, nous puissions aller les chercher, de maintenir les acquis, mais de débattre toujours dans le cadre de cette libre négociation-là, les droits et les acquis que nous désirons.

**Norbert Rodrigue**
président, Confédération des syndicats nationaux

En réponse à monsieur Laflamme, très brièvement, quant à notre proposition sur les impôts sur les bénéfices et la technologie.

Ces deux aspects-là sont liés et on croit qu'on devrait chercher à diminuer la taxe sur la masse salariale en taxant la technologie qui détruit l'emploi.

Nous ne savons pas les sommes que cela implique, mais nous voulons les discuter, et on pense que l'État devrait être aussi transparent au point de dire au moins quelle serait la rentabilité des taxes nouvelles, et pas uniquement quand il s'agit des salaires des employés de l'État.

Quant aux effets sur la productivité, on considère que 12% de chômeurs dans une société, ce n'est pas tellement productif.

À propos des services, il y a beaucoup de mystification sur les comparaisons qu'on fait avec l'Ontario et les autres provinces. La mystification relève du fait que, au Québec, contrairement à l'Ontario, il y a des services publics plus généralisés, où il y a beaucoup plus de services assumés par la collectivité, alors que, en Ontario, il y a des services privatisés.

Et puis, en Ontario, ça rencontre l'objectif du patronat qui voudrait nous faire privatiser nos services sociaux, ici, et nous ne sommes pas d'accord avec ça.

On vous invite à aller voir dans les institutions sociales, le taux de productivité. Vous nous parlez des mesures, là, de coupures et de compression qu'il faut arrêter, parce que, sans ça, on va couper dans les programmes. C'est monsieur Bérubé qui disait : « On a compressé, on a compressé. Si on compresse plus, on va couper dans des programmes complets. »

Allez donc voir le monde qui s'occupe du monde. Ils ne s'occupent pas des machines. Ils s'occupent du monde, des malades, des enfants inadaptés, des enfants à l'école, etc. Ce n'est pas des machines, ça, c'est du monde avec lequel on travaille. Le taux de productivité, j'aimerais bien ça voir certaines comparaisons à certaines occasions.

Quand on affirme que 1% de chômeurs coûte 2 milliards de dollars au Québec, on nous propose de faire des nouveaux chômeurs en coupant dans les services sociaux, ou encore de se mettre des problèmes de consommation supplémentaires sur le dos en réduisant les salaires ou en gelant les salaires dans le secteur public. C'est un cercle vicieux. Il faut s'en sortir. Il ne faut pas créer de nouveaux problèmes.

Quant à l'inquiétude du patronat sur l'interventionnisme de l'État, je voudrais rappeler que, en 1980, la Caisse de dépôt, dans ses placements à long terme, a investi dans le secteur privé 30% environ, alors que dans le secteur public, c'était 69%. Ils n'ont pas encore *grafigner* trop fort, là.

Et un dernier aspect ! Sur les mesures concernant le travail, je vous dis tout de suite que, nous autres, on ne considérera pas que vous nous faites des cadeaux si vous légiférez sur les fermetures d'usine, sur l'accès à la syndicalisation, parce que ça fait des années qu'on le réclame.

Avant l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, on a réclamé ces choses-là, on pense que c'est simplement équitable et que ce sont des droits fondamentaux.

**Raymond Blais**
président, Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

On avait invité le gouvernement, les gens d'affaires, le patronat et les syndicats à essayer de voir ce qui pouvait être fait pour se sortir de la crise. On avait aussi invité une catégorie qu'on appelle presque « les autres » le mouvement coopératif.

Et cet après-midi, alors que, d'un côté, les gens d'affaires et le patronat, et de l'autre côté, les syndicats donnaient la liste de ce qu'ils pouvaient faire pour sortir de la crise, vous avez peut-être remarqué que nous avons été assez discrets, du moins du côté des réactions, mais nous n'avons pas pu empêcher de constater que l'arrimage n'est pas facile entre l'économie et le social et l'humain ou si vous me permettez une autre expression, entre la finance et la technologie et le monde.

Le Mouvement Desjardins et puis le mouvement coopératif qui se piquent d'avoir des objectifs autant économiques que sociaux a aussi ses tiraillements internes. C'est quoi la priorité ? À partir de quand va-t-on taper sur les clous de l'économie et du social ?

On a l'avantage extraordinaire de pouvoir essayer de régler nos problèmnes avant les sommets, et peut-être qu'il faudrait proposer des présommets pour l'avenir. Mais ici, je parle de la délégation coopérative, au moment où notre optimisme n'était pas tout à fait délirant, on trouve un projet commun, on trouve un consensus qui m'apparaît être l'habitation, et je me dis : dépêchons-nous d'embarquer et puis arrêtons d'en parler avant de se trouver d'autres divergences.

Au-delà des commentaires de monsieur Parizeau et de monsieur Bérubé, et je pense qu'il vont être d'accord avec moi, le bon sens indique que si l'habitation, un besoin si essentiel au Québec, repartait, il va y avoir des retombées économiques. Que ce soit dans le bilan du gouvernement, dans le bilan des syndicats, du patronat ou du Mouvement Desjardins, je l'espère aussi, il va y avoir un bénéfice économique, c'est certain, et ça, c'est un bénéfice comptable.

Et écoutez, laissons tomber les périodes : est-ce une période, deux périodes ? Est-ce un accroissement ? Bon. Il y a des choses plus importantes que ça, il y a le bilan social du Québec qui va être amélioré aussi.

Ça, ça ne se comptabilise pas dans les colonnes de comptabilité. Ça ne se donne pas comme garantie d'emprunt, mais ça presse au Québec, du côté d'un besoin aussi fondamental que l'habitation, que le bilan social soit amélioré.

**Jean-Paul Hétu**
président, Centrale des syndicats démocratiques

Le Québec a été reconnu comme étant un lieu où les libertés peuvent s'exprimer. Ça, c'est valable aussi pour sortir de la crise et il faut pour cela que les rapports sociaux soient organisés, bien sûr, par rapport aux syndicats, par rapport à l'employeur.

Mais il faut aussi qu'ils soient organisés pour permettre aux travailleurs, ça existe depuis longtemps comme liberté, de se syndiquer. C'est un principe de base fondamental. Ce même travailleur doit aussi pouvoir choisir le syndicat qui lui convient le mieux. C'est une deuxième liberté fondamentale. Une troisième : que ce syndicat ait aussi la liberté de s'affilier à la centrale qu'il veut. Ce sont trois principes de base à partir desquels le Droit du travail a structuré l'action syndicale.

Évidemment, ce n'est pas agréable, suite à une campagne, par exemple, dans la construction, de perdre sa majorité et de voir la plus petite des centrales syndicales qui est plus ou moins acceptée dans le concert de l'échiquier syndical, qui a grimpé un petit peu. Mais ça, fondamentalement, c'est l'expression des travailleurs; ils l'ont choisie.

Alors, on va commencer par respecter ça. Nous autres, on aurait aimé avoir beaucoup plus de membres, mais tout au ins pour ceux-là, on dit : bien, ils ont choisi leur centrale syndicale. Ça, ça existe et puis je pense que tout droit du travail se doit de continuer à le reconnaître.

Cependant, dans le droit de former un syndicat, il faut faire attention, il y a des problèmes pratiques. Je veux juste raconter ce qui se produit. Depuis une dizaine d'années, il y a des syndicats de boutique qui se développent beaucoup. Je vais donner un exemple bien précis d'une organisation qui s'appelle le Trait d'union, qui a organisé un groupe de travailleurs il n'y a pas longtemps. Il y a un « christ » là-dedans et puis, deuxièmement, il y a un propriétaire de taverne. C'est eux autres qui mènent l'organisation, les traits d'union. Ils font un petit peu de syndicalisation. Alors, vous vous imaginez tout de suite le type de syndicat qu'ils forment. On n'a pas besoin de dessin là-dessus.

L'autre élément que je tiens à mentionner : je comprends ce que vous dites, monsieur Beaulieu, que le Conseil supérieur, etc., est d'accord pour diminuer les délais et ç'a été ratifié aussi par monsieur Laberge tantôt; c'est dans l'ordre des intentions, c'est excellent, ça promet pour l'avenir, mais le ministre du Travail, lui, est-il prêt à organiser le Code du travail pour éliminer les formules dilatoires juridiques, ça c'est une question.

**Clément Godbout**
directeur québécois, Syndicat des métallos

Si je comprends bien la description de la situation depuis le début du sommet, c'est que le bateau amiral de la flotte québécoise a un trou dans le flanc qui vaut à peu près 700 millions de dollars.

On nous dit : bon, bien, qu'est-ce qu'on peut faire, face à ça ? Alors, on écoute et puis on nous dit ceci : il faut reporter indéfiniment toutes les augmentations fiscales, toute législation en matière de syndicalisation, de licenciement, de main-mise de l'État sur les régimes de rentes privés. On nous dit qu'il y a plusieurs années que les gouvernements et les syndicats retirent des richesses plus grandes, etc.

Je ne trouve pas beaucoup d'imagination là-dessus ni beaucoup de productivité de la part d'un des partenaires qui participe au sommet, ici. Il semble que le patronat qui fait partie aussi, de façon importante, parce qu'il se veut le vrai défricheur, n'a pas proposé quelque chose que moi j'ai senti qu'on peut toucher. Il me semble qu'il y a eu un paquet de discours dans le vide. Il y a eu un paquet de discours qui ont décrit des situations, mais il n'y a pas eu de propositions.

Je pense que, à la FTQ, Louis Laberge a fait une proposition qui vaut la peine d'être regardée et puis des sortes de propositions comme ça qu'il faut regarder de façon à relancer l'économie et aller dans l'investissement et puis arrêter de frapper les travailleurs qui sont dans le même bateau, qui tiennent les rames et puis on propose de leur enlever les rames pour faire avancer le bateau. Je ne sais pas comment ça va arriver. Ça n'arrivera pas très beau tout à l'heure.

Il y a des problèmes, nous, qu'on décrit depuis des années. Il y a un climat social qui peut permettre à du monde de participer ensemble à un meilleur Québec et à une meilleure économie. Mais pour ça, il faut que ce soit un peu orchestré et puis il faut qu'il y ait du monde qui se respecte dans ce monde-là.

Dans le tapis, si vous voulez, dans l'échiquier québécois, on ne peut pas non plus se permettre, en 1982, d'accepter, dans une société civilisée, que dans le secteur privé, environ 24% des travailleurs aient un outil de revendication. Ça non plus, ça n'a pas grand bon sens.

Ce n'est pas parce que ça arrive seulement parce que les travailleurs ou les travailleuses ne veulent pas se donner un syndicat. Il y a des gens qui sont contre et il y a du monde qui engage de savants procureurs, de savantes stratégies sont mises de l'avant et puis ça ne passe pas et puis on se tient devant les tribunaux et puis cette *patente*-là; ça décourage passablement de monde et ça enlève la croyance à la possibilité de se donner un outil de revendication collectif.

Il faut civiliser les relations de travail et, pour ça, le ministère n'a pas le choix, le gouvernement n'a pas le choix : dans le désordre actuel, il faut qu'il intervienne.

**Jean Garon**

ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Je vais être très bref, essentiellement je suis d'accord avec ce qu'a dit monsieur Proulx.

Le gouvernement a toujours manifesté depuis cinq ans qu'il est d'accord avec la gestion de l'offre ordonnée pour protéger les producteurs indépendants, pour protéger la ferme familiale, stabiliser les revenus également puisque nous avons établi 19 régimes, 19 productions stabilisées.

Cependant, il n'est pas maître de décider quand les producteurs veulent avoir des plans conjoints. Il y a des productions où les producteurs n'ont pas décidé de se donner de plan conjoint et c'est malheureux. Je pense au sirop d'érable, par exemple, et puis si on avait le moyen d'empêcher des gens qui sont des professionnels dans d'autres domaines, de venir prendre la place des producteurs agricoles, ça enlèverait peut-être bien un certain nombre de problèmes de surplus dans le sirop d'érable, ça nous permettrait aussi d'ajuster les productions plus facilement.

Maintenant, il y a un problème, à mon avis, qui est important et qu'on observe depuis un certain temps. Ces mécanismes-là ont été mis en place pour les producteurs indépendants et les fermes familiales; or, on observe depuis un certain temps que des quotas sont achetés par des entreprises privées aux coopératives qui les relouent aux agriculteurs pour leur vendre de la moulée. Et ça, moi, je trouve ça profondément immoral.

Et de la même façon, il va falloir légiférer pour rendre plus facile la perception des cotisations des producteurs qui ont décidé de se donner un plan conjoint. Monsieur Proulx me disait l'autre jour : « Si on va plus loin, vous allez nous mettre en prison, parce que ça prend des manifestations pour avoir des plans conjoints, pour aller chercher les cotisations, ce n'est pas normal. Il faut faire amender les lois. »

Il faudrait peut-être les amender aussi pour que les gens n'achètent pas les quotas des producteurs indépendants pour que les quotas demeurent la propriété des producteurs indépendants, parce que, autrement, ils deviennent un peu comme au moyen âge : des locataires sur leur propre ferme.

**Robert Gaulin**

président, Centrale de l'enseignement du Québec

Je ne voudrais pas entamer de polémique avec le ministre de l'Éducation. Dans notre document, on a fait toute une analyse sur les coûts de l'éducation et juste un mot là-dessus : on dit que :

> *La sous-estimation des coûts réels, jusqu'en 1980, la prise en charge par le budget de l'Éducation du produit de l'impôt foncier scolaire, la modification de la formule du financement du coût d'une année scolaire dans le sens de l'étalement, a rendu nécessaires des ajustements budgétaires considérables, ce qui justifie des chiffres...*

comme ceux dont a parlé le ministre, mais la réalité, le budget réel, et je cite le budget 1980 du ministère qui dit :

> *Abstraction faite des modifications structurelles évoquées plus haut...*

on reconnaît le langage habituel, là...

> *... l'augmentation réelle sur deux ans, c'est-à-dire 1978-1979 à 1980-1981 est de 23,2%, ce qui signifie une augmentation annuelle moyenne de 11%.*

On se rappellera, si ce n'est déjà clair, que les modifications structurelles dont il est question n'ont rien à voir avec la quantité et la qualité des services éducatifs dispensés.

Ceci dit, on peut faire des comparaisons entre la situation de l'enseignement au Québec et au Canada et, bien sûr, nous sommes fiers d'avoir contribué à l'amélioration des conditions de travail et des conditions d'exercice de l'enseignement et à la qualité du service, particulièrement, en ce qui regarde l'enseigne-

ment primaire, et le ministre a référé à une comparaison de ratio, je crois que nous sommes, au Canada, la seule organisation syndicale de l'enseignement à avoir mis l'accent et la priorité, dans ses négociations passées, sur l'amélioration de la situation des enseignants et enseignantes au primaire.

Nous avons constaté, selon des études faites par le ministère de l'Éducation, que la semaine de travail, au primaire, était d'au-delà de 43 heures. Nous avons constaté aussi qu'il y avait une espèce de discrimination systémique entre le primaire et les autres niveaux de l'enseignement, et nous avons dit que, étant donné qu'il y avait une majorité de femmes au niveau primaire, que c'était peut-être une explication historique à l'absence de priorité et d'accent mis sur le développement de l'enseignement primaire et nous avons mis une priorité là-dessus et nous avons dit qu'il fallait, dans tout système d'éducation qui fonctionne normalement, qu'on mette des efforts accrus au niveau de l'enseignement primaire, parce que c'est là que les gens ont la chance de réussir dans leurs études ou bien c'est là qu'ils franchissent les premières étapes vers l'élimination du système d'enseignement.

Nous sommes heureux des résultats réalisés à ce niveau-là et nous pensons que c'est pour le progrès de l'éducation, tout en servant l'amélioration des conditions du personnel.

**Jean-Claude Beauchamp**

conseiller à l'exécutif, Association des consommateurs du Québec

Rapidement, pour répondre aux préoccupations de monsieur Proulx, je voudrais tout simplement rappeler qu'on n'a pas pointé les producteurs agricoles comme étant les responsables ou les principaux responsables des augmentations qu'on connaît dans le secteur de l'alimentation. En fait, on serait peut-être porté à penser que c'est à d'autres niveaux où il y a peut-être des profits excessifs ou abusifs qui se font.

**Pierre Racicot**

coordonnateur, Fédération nationale des associations de consommateurs

Je tiens à souligner, pour rassurer peut-être l'UPA, que le gel du prix du lait, ce n'est pas la première fois qu'on en parle, ça fait au moins 3 ans et on en parle toujours en relation avec le phénomène des ristournes qui existent et qui sont illégales entre les laitiers et les détaillants, et on a fait une évaluation de ces ristournes-là qui sont de l'ordre, qui constituent une perte, finalement, pour les consommateurs, parce qu'on se demande si ça ne devrait pas aller tout simplement dans nos poches, de 7 millions de dollars par année.

Et en ce sens-là, il y a belle lurette que nous aurions pris un recours collectif, si la Régie était couverte par la loi du recours collectif, pour aller chercher les sommes auxquelles on pense que les consommateurs ont droit et, forcément, le gel du prix du lait serait, de toute façon, une décision qui relèverait de la Régie et serait forcément à ce qu'on pourrait retrouver lors d'un jugement en vertu des recours collectifs.

En ce qui concerne le contrôle du prix de certains aliments de base, ce n'est pas des subventions. On pense que les producteurs ont droit à leur juste prix et c'est pourquoi, selon nous, ça devrait être les aliments où les producteurs sont déjà organisés, où il y a déjà une organisation de l'offre. Il ne s'agit pas de désorganiser ou d'affaisser complètement la production québécoise.

**Yves Bérubé**
président, Conseil du trésor

En réponse, d'une part, à ce que le Conseil du patronat soulignait et puis, en même temps, pour ne pas qu'il y ait de mésentente entre monsieur Laberge et moi, je pense qu'il faut que ce soit très clair.

Le projet de construction que vous avez soumis, à mon point de vue, et tel que je l'ai dit, est extrêmement intéressant en termes d'impact sur la création d'emplois et pour la modestie de son coût.

Mais tel que vous l'aviez souligné, d'ailleurs, avec beaucoup d'à propos dans votre introduction, hier, vous aviez fait la distinction entre la crise économique et la crise financière. J'ai voulu souligner que vous aviez apporté une excellente solution, peut-être, à la crise économique, mais qu'elle pouvait être moins bonne à la crise financière, c'est tout. Mais ça n'empêche pas, cependant, que le projet est excellent.

Pour répondre également à l'intervention du Conseil du patronat concernant les effectifs dans le secteur public et parapublic. Lorsqu'on regarde les effectifs depuis, essentiellement, le 31 mars 1979, on s'aperçoit qu'ils sont passés, dans la fonction publique, de 62 307 à 57 930. Il y a donc une décroissance très réelle des effectifs dans la fonction publique, continue et qui va d'ailleurs se reproduire encore pendant un certain nombre d'années, du moins pour la fonction publique, d'une part.

D'autre part, le problème des chiffres que vous citez, c'est qu'ils reposent sur une comparaison globale : du nombre de fonctionnaires, par exemple, par 1000 habitants. Or, il nous faut, évidemment, extraire de cette comparaison des services qui ne sont pas rendus en Ontario, par exemple, un ministère du Revenu ou un ministère des Affaires intergouvernementales beaucoup moins développés.

Et si on s'en tient spécifiquement à des missions équivalentes, on constate, dès le départ, que cet écart d'environ 20% baisse de presque 6%.

Et que, deuxièmement, si on tient compte également de la tendance en Ontario à procéder à de la sous-traitance beaucoup plus que par du travail en régie, on doit également défalquer un certain nombre de fonctionnaires au Québec.

Ce qui laisse, en fin de compte, un écart de productivité pour des tâches comparables d'à peu près 5%. Ce sont les chiffres que nous avons. Ça me fera plaisir de vous fournir l'étude que nous avons. Donc, c'est beaucoup moins dramatique que vous le dites, c'est néanmoins réel. Je pense que c'est ce que j'ai essayé de souligner dans mon introduction.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

C'est le Premier ministre qui va avoir la responsabilité, demain, d'essayer de dégager, je ne sais pas s'il va oser appeler cela un consensus, de ce qui s'est dit à ce sommet.

Il est bien évident que les suggestions ne sont pas venues avec autant d'imagination qu'on l'aurait espéré. Nous en avons fait une couple et nous ne croyons pas avoir le monopole de l'imagination. On n'a jamais demandé que l'État finance un tel fonds. Moi, je vous l'ai dit tantôt : nous sommes prêts à participer.

Supposons que, là, on en vienne vraiment à la conclusion : il y a un trou dans les finances du Québec et ceux qui croient au Québec, est-ce que, ensemble, on met la main à la pâte et on s'en sort ?

Est-ce que ça prend une journée de notre salaire ? Moi, je vais mettre la mienne. Norbert Rodrigue va souscrire moins que moi, vu qu'il gagne moins cher. Le vice-président de Bell Canada, là, on va en « poigner » un paquet. Attendez qu'on poigne le président ! Là, quand on poigne le président, on est correct. Et puis il y en a un autre, là, j'ai vu son nom là-dedans, il doit avoir un gros salaire, lui, c'est comme rien, il est vice-président première ligne, premier rang. Je ne sais pas au juste ce que ça veut dire. Moi, je suis président deuxième rang. Je serais prêt à contribuer pareil. Est-ce que c'est ça que ça prend ?

Et c'est Raymond Blais qui a fait une analyse, je pense, très justifiée : on a des problèmes financiers, évidemment, mais maudit qu'on a la mémoire courte au Québec : rappelons-nous d'il y a quelques années à peine, alors que tout le

monde décriait le climat social comme étant épouvantable. Est-ce que c'est là qu'on veut se rediriger ?

Il me semble : est-ce qu'il y a un prix qui est trop cher à payer pour avoir un climat social, il me semble, qui a de l'allure au Québec et, là, vous voulez arriver avec vos grosses masses – je veux dire, il y en a qui ont déjà essayé ça et puis ç'a fait dur. Il n'y aurait pas moyen d'oublier les masses et puis les matraques et puis les geôles, et puis les lois spéciales et puis pensez à des façons de s'en sortir. Nous autres, on est prêt à faire un maudit bout.

En tout cas, moi, je le laisse à votre réflexion en vous disant ceci, en terminant : j'espère que le premier qui a écouté religieusement toutes les interventions va comprendre le message qu'on essaie de lui passer de notre bord.

On n'a jamais demandé aux autres de payer pour nous autres. On est prêt à faire notre part. Ce n'est pas vrai qu'on va payer tout seul, et ce n'est pas vrai que, à coup de menaces, de restrictions ou de choses semblables, qu'on va flancher.

Nous serons debouts pour contribuer ou debouts pour résister, mais debouts nous serons !

Chapitre 5

# La synthèse et les conclusions

# Chapitre 5
# La synthèse et les conclusions

## 5.1 La synthèse

**René Lévesque**
Premier ministre

Je voudrais commencer selon les règles et vous présenter les deux assesseurs dont je suis flanqué ce matin : à ma gauche, il y a monsieur Sénéchal et à ma droite, monsieur Louis Bernard, secrétaire général du Gouvernement. Ils vont m'aider à ne pas déraper et à suivre de mon mieux ce qui va se passer.

Depuis lundi soir, il y a eu douze heures de discussions, de tours de table, pendant lesquelles – je pense que dans une période aussi concentrée, c'est assez extraordinaire – pas moins de cent trente-trois des participants ont pu exprimer leurs points de vue, ici, dans cette salle, et certains à plusieurs reprises.

Donc, nécessairement, il est sorti un flot hétéroclite d'idées de toutes sortes qu'il n'est pas facile de synthétiser ou d'organiser pour en tirer des conclusions.

Alors, forcément, il faut choisir. Il faut essayer de mettre l'accent sur ce qui semble rallier des consensus, ou, en tout cas, ce qui semble susceptible de rallier certaines doses de consensus, d'accords entre nous. Et forcément, aussi, il va falloir oublier des idées qui étaient intéressantes, mais qu'on n'a pas pu, ou qu'on n'aura pas le temps, d'ailleurs, de retenir et je m'en excuse dès le départ.

Est-il utile d'ajouter que je n'ai pas l'intention de faire un cour magistral sur ce qui s'est dit ? D'ailleurs, la presse et les commentateurs sont bien mieux placés que nous pour le faire et le temps manquerait, de toute façon; et ce qui compte, c'est d'explorer les pistes les plus intéressantes qui se sont amorcées pour voir s'il est possible de pousser la démarche plus avant et d'obtenir soit des consensus, soit des expressions d'opinions qui nous permettent à tout le moins, de poursuivre un dialogue utile, fructueux éventuellement.

Il y a eu beaucoup de pensées exprimées. Il y a eu beaucoup de paroles pour les exprimer, il faut que tout ça, autant que possible, on s'arrange pour que ça débouche sur de l'action.

J'ai eu l'occasion, hier soir, avec un bon nombre de participants, et je veux le répéter ce matin devant tous les participants, de dire merci, un grand merci à tous ceux et à toutes celles qui ont accepté ce rendez-vous et qui ont tenu le coup pendant cette course contre la montre, 12 heures de discussions, 50 heures en tout, y compris les repas, le sommeil, les discussions, donc, une espèce de marathon d'urgence que chacun a réussi à terminer. On s'est tous rendu. On était tous là au départ, ce qui était déjà assez extraordinaire. Nul besoin de vous dire qu'on n'était pas très très rassuré jusqu'à la dernière minute, nous qui convoquions, nous, du gouvernement, parce que c'est une période très tendue, c'est une période de crise et, parfois, le moins qu'on puisse dire, ça crée des réticences.

Mais dès le départ, tout le monde était là. Et ce qui est extraordinaire, c'est qu'on a tenu le coup tous ensemble aussi jusqu'à la ligne d'arrivée. Je pense qu'on peut se donner, entre nous, collectivement, un coup de chapeau à ce point de vue-là, parce que c'est un démenti à une certaine opinion masochiste qui flottait ici et là, avant lundi, et même lundi matin, je lisais ça dans les journaux, et qui se demandait, non seulement si on y arriverait tous plus ou moins en bon ordre, au départ, mais si on réussirait à passer à travers sans qu'il y ait quelque désastre en cours de route.

Est-ce que ça veut dire, parce qu'on est là encore, 50 heures plus tard, qu'on a tout réglé ? Je pense que nous ne sommes pas naïfs, ni les uns ni les autres. On ne peut jamais tout régler. Mais est-ce qu'on a réglé quelque chose ?

En tout cas, il me semble qu'on a atteint le premier des objectifs : on va sortir d'ici, et c'est le strict minimum, beaucoup plus au courant des problèmes tels qu'ils se posent, tels que nous les percevons, les uns et les autres. Et ça, je pense que c'est non seulement tout profit pour nous qui avons participé, mais aussi pour nos concitoyens qui nous ont suivi, et qui nous suivent encore au cours de cet exercice.

Qu'on n'ait pas tout réglé, qu'on n'ait pas réglé grand chose concrètement, pour l'instant, il fallait s'y attendre. L'important, c'est que, quand dans de telles réunions, tout le monde tient le coup jusqu'au bout, on l'a senti hier, il y a une sorte de réaction chimique extrêmement puissante qui se produit entre les participants et d'où il ressort assez clairement une constatation qui est simple, qui est élémentaire, qui est quasiment une loi de la nature (on avait vu ça à Pointe-au-Pic, le premier des grands sommets généraux, tenu en 1977, on l'avait retrouvé, aussi, autrement, à Montebello, au deuxième sommet) : une espèce de dégel.

Ici, c'était plus risqué, parce que le climat est plus lourd et puis nous savons tous que nous sommes devant une situation sans précédent de notre vivant, en

tout cas, au point de vue économique, au point de vue social, parce que tout ça se tient, et c'était plus risqué, donc.

D'ailleurs, au départ, on sentait qu'on arrivait un peu, les uns et les autres, comme des espions qui arrivent du froid avec des méfiances, avec forcément des aspérités qu'on apporte les uns vis-à-vis les autres.

J'étais plutôt observateur que participant, hier, j'écoutais de mon mieux et j'ai eu l'impression qu'il y avait quand même une sorte de dégel, en tout cas, un dégel beaucoup plus marqué que celui qu'on sent à l'extérieur, actuellement.

Il s'est affirmé, il me semble, ce que j'appelle une loi de la nature, on a redécouvert, je pense, tous, jusqu'à un certain point, qu'il y a une sorte de solidarité de l'équipage québécois qui est nécessaire dans les circonstances que nous avons à traverser.

On appartient tous au Québec. Et non seulement le Québec nous appartient, mais c'est à nous, d'abord, qu'il appartient aussi de le faire marcher ensemble, le mieux possible.

Et quand, temporairement, comme c'est le cas en ce moment, ça ne marche pas tout seul, il faut empêcher le Québec d'être trop abîmé. De notre vivant, même des gens de la génération qui avance le plus dans la vie, dont je fais partie, de notre vivant, c'est à peine si on peut se souvenir de la grande dépression. Depuis la grande dépression, ça ne se présente pas de la même façon, Dieu soit loué ! mais c'est le plus dur des tests que le Québec, collectivement, ait eu à rencontrer.

Et alors, face à cette crise qui est très exigeante, qui a ses côtés démoralisants aussi, moi je vous le dis : je suis [illegible] je pense que je le dis au nom de mes collègues du gouvernement et [illegible] je pense qu'on peut se le dire tous ensemble, nous pouvons être fiers, tout compris, de la réaction qui s'est dégagée de la part des participants, de tous les représentants des divers secteurs qui sont ici. Une réaction qui s'est dégagée au-delà des partisaneries, on en a tous, chacun notre part, et qui nous a fait sortir un peu, je pense, des compartiments dans lesquels, trop souvent, nous sommes retranchés.

Nous nous sommes senti, jusqu'à un certain point, tous Québécois. Et en même temps, on a senti, jusqu'à un certain point, qu'on peut passer au travers. Passer au travers des deux aspects de cette crise, telle qu'elle se présente en ce moment, parce qu'il y a une distinction très nette qui a été faite, il fallait la faire, au cours de la conférence, entre la crise des finances publiques, c'est-à-dire la crise budgétaire à laquelle le gouvernement doit faire face cette année, et la crise économique générale qui afflige le Québec comme la presque totalité des économies nationales un peu partout dans le monde.

Alors, je voudrais dire un mot, d'abord, sur la crise budgétaire. Je crois que tout le monde, depuis deux jours, a reconnu que cette crise est réelle. Elle n'est pas inventée, elle n'est pas artificielle, elle est réelle, elle est sérieuse. Ce n'est pas une fausse crise qu'on aurait fabriquée, nous, au gouvernement, pour atteindre des fins que je n'imagine pas, qui seraient inavouées ou inavouables. Alors, c'est déjà quelque chose de s'entendre comme ça sur l'existence et l'ampleur de l'impasse devant laquelle nous nous trouvons. Et en conséquence, il y a eu un accord sur le fait qu'il fallait faire quelque chose pour résoudre ce problème. Je pense que tout le monde l'a admis. On ne s'est pas nécessairement entendu sur le genre de choses qu'il fallait faire, mais je n'ai entendu personne prétendre qu'il n'était pas nécessaire de faire quelque chose.

Et le quelque chose dont je parle, c'est tout de suite. Ce n'est pas pour plus tard. On ne peut pas remettre ça à l'an prochain, ni dans deux ans. L'impasse, et si on ne la règle pas cette année, elle se retrouvera en pire l'an prochain, c'est dans le budget de cette année qu'elle se retrouve, le budget dont le volet à la fois final et principal, c'est-à-dire le discours du budget sur le budget des revenus doit venir au début de mai, et c'est là, le mois prochain qu'il va falloir décider des mesures à prendre.

La discussion à ce sujet a été éclairante quant à la position des divers participants. Je pense qu'on s'est fait dire avec beaucoup d'insistance par tout le monde que couper au-delà d'une certaine limite qui n'est pas loin devant nous dans les services dont les citoyens ont besoin, dans les programmes essentiels, c'est contre-indiqué.

On s'est fait dire également, je pense que tout le monde était d'accord, que le fardeau fiscal de nous tous ici au Québec est déjà terriblement lourd à porter et qu'il ne faudrait pas en ajouter beaucoup pour que les gens disent que c'est intolérable.

Et finalement, il a été question, plus franchement que jamais, des problèmes de rémunération, c'est-à-dire du coût des secteurs public et parapublic.

C'est la première fois, je pense, que les paramètres essentiels du budget, tout l'encadrement que ça demande, sont mis sur la place publique comme ça et discutés avec les principaux intéressés.

Au moins, même si on n'est pas d'accord sur la façon d'en sortir, tous connaissent mieux les questions qui se posent. Et quand on connaît les enjeux, il y a des chances qu'on comprenne mieux les solutions, le jour venu.

Solutions, il n'y a pas de miracle là-dedans, et la discussion l'a bien montré. Remarquez que ce n'était pas de l'ironie que je faisais l'autre soir, quand je

disais : « S'il y a des idées, si on a oublié quelque chose, s'il y a des idées qui peuvent nous être suggérées, allez-y, des idées qui puissent s'appliquer rapidement. »

Je dois dire qu'on n'est pas beaucoup, et je ne pense pas qu'on le puisse non plus, on n'est pas beaucoup sorti de l'entonnoir dans lequel il fallait bien situer le problème qui se pose. C'est pourquoi, en définitive, c'est le gouvernement qui va devoir trancher de ce côté-là. C'est normal, il a été élu pour ça et puis il en a la responsabilité. Il devra le faire au meilleur de sa connaissance.

Mais je souligne qu'on a pris bonne note de tous les points de vue qui ont été exprimés au cours de la conférence et qu'on en tiendra compte dans la prise de décision.

À cet égard, par exemple, le monde syndical a manifesté clairement qu'il était prêt à faire sa part, en reconnaissant lui aussi, comme tout le monde, qu'il y a des limites à ce qu'on peut demander aux contribuables et aux prêteurs de capitaux, et aussi il y a des limites, encore une fois, pas tellement loin devant nous à ce qu'on peut rogner dans les dépenses publiques sans carrément supprimer des services et faire vraiment mal à l'ensemble de nos concitoyens.

Mais en même temps qu'il admettait ça, le monde syndical, je pense plus éloquemment à la toute fin de la journée d'hier par la voie du président de la FTQ, nous a demandé de ne pas être le seul à supporter quelque fardeau que ce soit. Je cite ce que disait monsieur Laberge dans son style inimitable : « Nous autres, on est prêt à faire un maudit bout. On est prêt à faire notre part, mais ce n'est pas vrai qu'on va payer tout seul ! »

Inutile de dire qu'on va y penser et même j'espère qu'on aura l'occasion de s'en reparler. C'est quand même assez pressant.

Nous, on va continuer à réfléchir, mais pas très longtemps et puis il va falloir continuer le dialogue avec les principaux intéressés avant d'arrêter des décisions définitives et on ne perdra pas de temps, parce qu'il est essentiel pour la société, pas pour le gouvernement qui passe, en ce moment, il est essentiel pour la société québécoise qu'on réussisse à surmonter la crise des finances publiques. Ce n'est pas une question comptable, simplement, loin de là. Ce qui est en jeu, c'est la santé même d'un instrument qui est vital pour l'équilibre et pour le développement de la communauté québécoise.

Si le gouvernement du Québec devenait incapable de faire face à ses responsabilités, d'y faire face convenablement, s'il n'avait pas la marge de manoeuvre nécessaire pour s'acquitter de ses devoirs, pour exercer certains dynamismes qu'il est absolument nécessaire d'exercer, surtout par les temps qui courent,

c'est toute notre société qui s'en trouverait handicapée et, ça, c'est encore plus vrai en ce moment, en période de crise économique, parce que c'est à ce moment-là qu'on a le plus besoin d'un gouvernement fonctionnel et puis aussi efficace que possible.

Et dans ce sens-là, la solution de la crise budgétaire est un préalable indispensable à la solution de la crise économique aussi ou, en tout cas, à l'allégement de la crise économique. Je sais bien que c'avait l'air, un peu, on pourrait dire presque égocentrique, puisque c'est le gouvernement qui est aux prises avec le problème, mais c'est pourquoi on a cru devoir en parler abondamment avec le plus de détails possibles au cours de la conférence.

Je ne ferai pas de tour de table sur ce point de vue-là, mais s'il y a des gens qui veulent donner des réactions, rapidement, sur ce que je viens de dire – parce que, encore une fois, la décision, il va falloir la prendre d'ici quelques semaines et j'ai comme l'impression qu'on ne peut pas aller plus loin sur ce sujet-là après les deux jours qu'on vient de passer.

Mais j'enregistre de nouveau l'ouverture qui s'est manifestée en ce qui concerne la possibilité de s'entendre sur une formule ou l'effort qu'il va falloir faire. Certains sacrifices vont être requis et devront être partagés et non pas converger directement vers un seul groupe. Ça, on l'a bien retenu et puis c'est à partir de là aussi qu'on tiendrait à amorcer le dialogue dans les jours qui viennent.

Maintenant, passons à la crise économique générale et aux moyens que nous devrons prendre, tous ensemble, ou que nous pouvons prendre, pour essayer d'en sortir.

Ce qui m'a frappé, c'est que tout le monde autour de la table a exprimé la conviction que si on s'y met tous ensemble, chaque fois que c'est possible, il y a moyen, non pas de faire disparaître tous les problèmes, il n'y en a pas de recette magique, mais il y a moyen d'améliorer sensiblement la situation et puis de le faire rapidement.

Il y a eu, à ce propos, un bon nombre de suggestions qui ont été faites et qui pourront être reprises, d'ailleurs, quand le compte rendu de la conférence sera publié, mais d'ores et déjà, on peut en identifier quelques-unes qui, me semble-t-il, mériteraient d'être discutées immédiatement pour voir si on peut les mettre au point et jusqu'à quel point on pourrait les mettre en oeuvre rapidement.

On a identifié, entre autres, 7 questions sur lesquelles et qui sont en même temps, il me semble, 7 idées substantielles sur lesquelles j'aimerais bien avoir les

commentaires des participants. Je les donne dans l'ordre et puis on reviendra dessus, si vous voulez, une à une :

- premièrement, un programme d'urgence de construction domiciliaire qui viserait à mettre en chantier quelque 50 000 nouveaux logements, pour, essentiellement, les familles qui en ont terriblement besoin par les temps qui courent, nos familles québécoises;
- deuxièmement, la mise sur pied d'un conseil économique et social qui établirait, sur une base plus permanente, plus continue, le dialogue amorcé lors des diverses conférences socio-économiques, les conférences générales ou les conférences sectorielles;
- troisièmement, la mise en oeuvre d'un programme d'urgence de stimulation économique et de soutien de l'emploi diversifié, au-delà de la question domiciliaire, une sorte d'opération Solidarité économique numéro II, si vous voulez et qui serait lancée en consultation étroite, encore, avec les partenaires socio-économiques que nous avons à travers le Québec;
- quatrièmement, le développement sur une base volontaire, sur une base volontaire, je le dis bien, je répète, de la participation des travailleurs à la propriété, à la gestion, autrement dit à l'intéressement dans les entreprises, et notamment ça serait un point de départ par la création d'une commission sur l'exercice de la participation dans l'entreprise;
- cinquièmement, la revalorisation progressive du Régime de rentes du Québec, afin de garantir à nos citoyens, il y en a beaucoup qui en manquent terriblement encore, la certitude d'une retraite décente, tout en favorisant, bien sûr, une utilisation judicieuse des épargnes qui s'accumulent ainsi en vue de notre développement économique;
- sixièmement, l'examen des conditions pratiques dans lesquelles s'exerce le droit à la syndicalisation afin d'éliminer les délais indus et les tracasseries administratives, judiciaires, qui empêchent les travailleurs qui veulent se syndiquer, d'exercer rapidement, convenablement, leur droit d'association;
- et septièmement, une idée qu'on retrouve d'ailleurs en détail dans *Le Devoir* de ce matin et qui a été évoquée hier par monsieur Lortie, entre autres, mais qui semblait rallier beaucoup d'intérêt, en tout cas, autour de la table, c'est-à-dire l'élargissement de la vocation internationale de Montréal, cette vocation essentielle de la métropole, en favorisant, entre autres choses, l'établissement, à Montréal, de centres bancaires internationaux.

C'est ce qu'on a retenu. Évidemment, s'il y a des choses oubliées, on pourrait les ajouter. Mais est-ce que vous seriez d'accord pour qu'on s'embarque sur cette liste de 7 questions, sans plus de délai ?

S'il y a des additions qui vous paraissent essentielles en cours de route, on pourra prendre des notes et puis les ajouter. Mais comme on n'a pas plus de temps qu'il faut, on pourrait peut-être plonger tout de suite là-dedans.

## 5.2 Le programme de construction domiciliaire

Un programme d'urgence a été évoqué à plusieurs reprises, hier, hier soir aussi autour de la table du dîner de travail, d'une façon qui nous semble rallier déjà une sorte de consensus, face à l'urgence de la situation économique. L'urgence, ce n'est pas compliqué, c'est à peine s'il va y avoir 26 000 mises en chantier du côté résidentiel, cette année, au Québec. C'est invraisemblable. Ça nous mène à une crise là aussi. C'est un élément de la crise qui s'ajoute, qui fait mal, parce que la construction est dans un marasme invraisemblable. Les familles surtout cherchent désespérément des logements qui deviennent de plus en plus introuvables et, par conséquent, hors de prix.

Là-dessus, les syndiqués de la construction nous ont clairement donné un signal et nous ont dit qu'ils étaient prêts à prendre un élan rapide. Le monde coopératif, par la voie de monsieur Blais, en particulier, a dit : « Si ça l'air que tout le monde est d'accord, bien, ne compliquons pas les choses, on serait mieux de grouiller, parce que, sinon, ça va se compliquer ». Et puis le monde patronal, je pense, est prêt à donner un coup de main aussi. Il avait l'air d'être d'accord. Hier soir, monsieur O'Bready nous soulignait l'intérêt des municipalités à être partie prenante dans un projet comme celui-là. Donc, est-ce qu'on s'entend sur les points suivants :

i) qu'il y a urgence à faire démarrer un tel programme plus que rapidement, immédiatement, enfin, je veux dire, dans les jours ou au plus dans les semaines qui viennent ?

ii) est-ce qu'on serait d'accord pour que l'objectif, aussi bien s'en fixer un qui soit concret, sur une base annuelle, puisse être de 50 000 logements pour les mois ou l'année qui viennent ?

iii) et que, pour y arriver, tout le monde devrait trouver le moyen de faire l'effort d'y participer ?

Si on est d'accord, on pourrait parler d'un *task force*, du groupe de travail conjoint qu'on devrait mettre sur pied pour concrétiser ça. Mais la réponse aux questions que je viens de poser, là : est-ce que les gens voudraient tout simplement donner leur point de vue ?

**Jean-Paul Lambert**

président, Chambre de commerce de la province de Québec

Tout d'abord, cette idée de relance de la construction familiale, ça nous plaît. Nous sommes prêts à participer à son étude rapide de faisabilité dans les meilleurs délais et à son exécution dans la mesure de nos modestes moyens. Cet engagement, pour nous, est clair et positif.

**Jacques O'Bready**

président, Union des municipalités du Québec

Je l'ai souligné lors de l'ouverture, également hier matin et à l'occasion de notre dîner de travail, hier soir, il est évident que le monde municipal souscrit à cette idée-là.

Par contre, comme je l'ai mentionné, il faut se rappeler que l'habitation ça se fera chez nous, ça se fera dans nos villes et ce qui est le souhait du monde municipal et de l'ensemble des municipalités, c'est d'être impliqué dans le processus de mise en oeuvre, de mise en application, parce qu'il y aura certainement, je ne sais pas, moi, peut-être certains inventaires à effectuer. Il ne faudrait quand même pas, si on veut que la relance économique s'effectue partout au Québec, que ce programme-là soit concentré dans un seul endroit, dans une seule région.

Donc, il serait important que les municipalités conjointement avec les autres partenaires économiques puissent faire une espèce d'inventaire des infrastructures qui existent dans les différentes villes, des besoins aussi pour ne pas que ça se fasse un peu à l'aveuglette comme ça.

Alors, c'est ce que j'ai souligné hier soir et ce que je répète ce matin : les municipalités du Québec, par des mécanismes à discuter, voudraient, avec le monde patronal, le monde syndical et, bien sûr, les autorités du gouvernement, participer à la mise en place de ce programme-là, mais, d'ores et déjà, je peux vous dire que nous y souscrivons d'emblée.

**René Lévesque**

Premier ministre

C'est bien ce qu'on avait compris hier soir, en particulier, et puis inutile de dire qu'il n'y a pas la moindre hésitation, pour ce qui est de la construction et puis il y a un aspect rénovation aussi qui touche en particulier nos centres-villes qui sont une partie essentielle de notre patrimoine collectif qu'on a laissé se dégrader dans beaucoup de cas, et qu'il y aurait peut-être l'occasion, là, de rattraper en bonne partie et de faire d'une pierre deux coups, et puis deux coups extrêmement importants.

**Esther Désilets**

présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Nous, par rapport au programme de l'habitation, on ne peut pratiquement pas être contre, dans le sens que c'est vrai que ça fait partie du budget familial, le logement, et on a dénoncé jusqu'à quel point c'est important.

Mais il reste qu'on a des attentes par rapport à ce programme-là. Vous avez commencé à l'aborder en parlant du programme de rénovation. Les gens qu'on a représentés ici jusqu'à maintenant ont toujours été des gens qui faisaient face à des inégalités socio-économiques. Quelle sera leur part dans ce programme d'habitation-là ? Est-ce qu'il est question de logements sociaux ? Est-ce qu'il est question de coopératives d'habitation ? Est-ce qu'il est question, pour eux, de faire partie de ce programme-là ? Est-ce qu'on va les atteindre avec ce programme ?

Parce qu'on sait que la construction domiciliaire rejoint un type de famille qui est capable de se payer une maison. Mais on sait aussi que la construction domiciliaire est souvent en-dehors des villes, donc que ça prend aussi du transport pour se rendre en ville et on a de la difficulté avec le transport actuellement.

**René Lévesque**
Premier ministre

En tout cas, une chose certaine, il faudrait que ce soit des logements accessibles avec des moyens de transport.

**Esther Désilets**
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Un autre point important pour nous est vraiment à court terme, c'est le plafonnement des augmentations de loyer en-deçà de 10%. Ça, c'est demain. La construction, ce n'est pas demain qu'on va l'avoir, nécessairement, mais ça, on aimerait l'avoir.

Je voudrais passer à ma deuxième inquiétude tout de suite et vous vous doutez probablement où je veux en venir : on n'a qu'à regarder la participation des femmes à ce sommet. Or, la construction rejoint une partie seulement des travailleurs, ceux qui sont formés pour la faire et quand on parle d'accès au travail pour les femmes, c'est clair que, dans la construction, les femmes ne sont pas représentées.

Si on met parallèlement à ça un programme de formation professionnelle permettant aux femmes d'avoir accès aux métiers non traditionnels, j'y crois. Autrement, j'aurais de la difficulté à y croire et les femmes seront encore exclues.

**René Lévesque**
Premier ministre

Écoutez, on enregistre ce que vous dites, madame Désilets. Évidemment, ce n'est pas une panacée. Aucune mesure ne peut être une panacée et puis répondre à tous les besoins en même temps; sauf une chose qui me frappe : il n'y a pas de raison d'exclure l'aspect coopératif. D'ailleurs, monsieur Blais est là pour nous le rappeler dans l'ensemble du programme dont on parle.

**Jean-Marie Moreau**
président, Union des conseils de comté et des municipalités locales du Québec

Nous souscrivons, l'Union des conseils de comté, à ce programme d'urgence de construction d'habitations, évidemment. Mais nous voulons également nous assurer que, non seulement ces programmes vont être axés dans les centres de grandes villes, mais il y a également au niveau des villages ruraux des problèmes d'habitation dont il faudra tenir compte et c'est dans ce sens que j'aimerais sensibiliser les responsables de futurs *task forces*, de l'importance, évidemment moindre, parce que la population est moins dense, mais qu'il existe également, au niveau des villages, des problèmes d'habitation dont il faudra tenir compte.

**Norbert Rodrigue**
président, Confédération des syndicats nationaux

Nous avons exprimé à plusieurs reprises depuis une journée et demie, l'importance de la relance de la construction et nous maintenons qu'il faut effectivement relancer ce secteur économique.

Ceci étant dit, j'aimerais vous poser une question qui n'est peut-être pas très protocolaire, mais je voudrais savoir si on pourra commenter ou réagir sur l'ensemble des sujets que vous avez abordés depuis ce matin, sans toutefois prendre toute la journée.

**René Lévesque**
Premier ministre

Écoutez, peut-être, à condition qu'on ne s'éternise pas sur chaque sujet trop trop, à partir du moment où il semble que ça se clarifie, peut-être qu'on pourrait faire, pour ceux qui le veulent, une sorte de tour de table final avant de terminer pour dégager, chacun selon son point de vue, ses propres conclusions.

**Raymond Blais**

président, Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

De toutes les préoccupations qu'on aurait pu avoir au niveau de ce sommet, nous avions, bien avant ma dernière intervention, décidé de taper sur le clou de l'habitation. Alors, c'est clair que ma réaction de fin de journée était la continuité de ce que nous avions dit avant.

Je voudrais faire, non pas une réserve, mais pour être sûr qu'on se comprenne bien, nous avons plus parlé de problèmes concernant l'habitation que de construire 50 000 logements. C'est plus large parce que notre société d'habitation qui est encore très modeste, et vous me permettez un tout petit mot du commanditaire, a réussi déjà à réfléchir sur de nouvelles formes d'habitation, de nouvelles formes de prêts hypothécaires. Et pour moi, cette partie-là ne doit pas durer deux ans, mais doit quand même précéder le matin où on commence à planter des clous, bon.

Deuxième commentaire, et là, je vais rejoindre monsieur O'Bready, je ne pense pas que le problème de l'habitation doit se régler par en haut. Il doit se régler dans les régions.

Et même si aujourd'hui, autour de cette table, le porte-parole, c'est le président du Mouvement Desjardins, on n'a pas réglé ces problèmes-là à partir de la Confédération. On a réglé ça à partir de notre réseau de distribution que sont les caisses populaires. Et je dirais à monsieur O'Bready qu'on a des exemples extraordinaires, ici même dans la ville de Québec, dans des coopératives d'habitation, l'Habitation populaire Saint-Sauveur où vous avez eu une coordination extraordinaire entre les caisses locales et la ville.

Autre exemple : le programme Logirove, si je comprends bien, même si je ne le connais pas en détails, a connu un partage de responsabilités. On l'a fait de *hide-away* et puis il a fallu quelques mois, mais je pense qu'on est arrivé à ce que chacun joue son rôle. Les caisses populaires, justement, ne voulaient pas s'embarquer dans un rôle d'évaluation, dans un rôle autre que stimulateur, et on a confié cette chose-là aux villes. C'est-à-dire que, pour le Mouvement Desjardins, on est prêt à jouer à la balle avec les municipalités.

Un troisième élément, on a mentionné que la SDC avait déjà un inventaire de logements, il faudrait mettre ça dans le paquet, je pense, de nos réflexions.

**René Lévesque**
Premier ministre

Pour ce qui est de l'implication du milieu, la présence du mouvement coopératif avec son rayonnement diversifié comme on le connaît et la présence des municipalités aussi nous assurent, en tout cas, qu'on va en tenir compte tout au long du chemin.

**Ghislain Dufour**
vice président exécutif, Conseil du patronat du Québec

Je pense que le président du Conseil du patronat, hier soir, a été clair au moment du dîner, au niveau de l'idée, bien sûr, il y a une acceptation de principes. Tout le monde s'entend qu'il faut relancer l'industrie de la construction.

Le programme qui est mis sur la table est très particulier, c'est celui de la construction domiciliaire. À ce sommet, nous n'avons pas avec nous, comme peut l'avoir le monde syndical, les vrais impliqués dans le problème.

Ce à quoi nous souscrivons donc, bien sûr, en dehors de l'idée, c'est à un *task force*. Je pense que c'est ça carrément que vous nous proposez, en termes d'étude de faisabilité, en termes de problèmes de territoire, en termes de problèmes de rôle des différents intervenants, etc.

**Jean Lavallée**
directeur général et secrétaire financier, Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité

En tant que représentant du groupe de la construction, nous sommes très intéressés à participer, comme je l'ai mentionné hier dans mon intervention, de plusieurs façons.

Je pense que le problème immédiat qu'on aura à régler, c'est la négociation, étant donné que le décret de l'industrie de la construction se termine le 30 avril. Nous sommes conscients que, dans la situation actuelle, il va falloir qu'on regarde de très près avec l'AEQ, au moins essayer de s'entendre, là, pour ne pas qu'on se réveille dans un chaos au mois de mai lorsqu'on parle de relance de la construction.

On parle de 50 000 logements et moi, je suis convaincu que, relançant la construction, ça va définitivement aider l'économie du Québec. Si les gars de la construction travaillent, ça va pouvoir générer d'autres emplois. Les gens vont s'acheter des automobiles, etc. Monsieur Parizeau parlait de 85 000 emplois. Mais si on regarde aussi ce que ça peut déboucher, je pense que l'impact économique va être beaucoup plus grand.

Si on regarde les consensus qu'on a pu voir alentour de cette table, la CEQ était d'accord avec ça, la CSN est d'accord avec ça et je pense que le monde patronal et que tout le monde ici est d'accord avec cette relance-là.

C'est sûr qu'il y a plusieurs sujets qui ont été évoqués ici, mais, pour nous, on a à cœur l'industrie de la construction et puis soyez assurés qu'on va mettre tout en œuvre pour pouvoir faire notre possible pour relancer l'industrie de la construction.

Madame Désilets nous disait qu'elle aimerait avoir des femmes au niveau de la formation professionnelle. Je suis convaincu que ça donnerait un peu de chaleur sur les chantiers de construction si on avait des femmes avec nous autres !

**René Lévesque**
Premier ministre

J'ai remarqué que madame Désilets n'a pas sauté d'enthousiasme immédiatement. Il doit y avoir un certain scepticisme.

**Marcel Bundock**
président, Produits Eastern Tube inc.

Bien entendu, nous du monde de la PME, on endosse très favorablement cette idée. Bien entendu, il y aura certainement des démarches, des études qui devront être complétées et on espère que ça va se faire dans les plus brefs délais.

Et de façon à créer le plus d'emplois possibles, il y a juste une petite note que j'aimerais ajouter : c'est qu'on fasse en sorte que l'achat chez nous soit bien pratiqué dans un projet de la sorte.

**René Lévesque**
Premier ministre

On va y revenir, d'ailleurs, si vous permettez.

Maintenant, il me semble qu'il y a suffisamment d'accords pour qu'on puisse, le plus vite possible, en tenant compte des réticences pratiques sur tel ou tel aspect, des *caveat*, qu'on a entendus depuis quelques minutes, mais il me semble que tout ça, peut se résorber rapidement si on met sur pied ce qu'on appelle en anglais un *task force* qui représenterait le monde syndical, le monde patronal, le mouvement coopératif, les municipalités et le gouvernement qui, lui

aussi, d'ailleurs, par ses programmes et dans les perspectives qu'on développait depuis quelque temps, il est inutile de le dire, est suffisamment intéressé à faire sa part et toute sa part.

Alors moi, je proposerais ceci : c'est que ce *task force* soit convoqué le plus rapidement possible et qu'il ait le mandat, si possible, de faire rapport avant la fin d'avril ou, en tout cas, au plus tard au début de mai, en tenant compte des complexités, là, qu'on aura à rencontrer en cours de route avec les parties. Alors, c'est d'accord là-dessus ?

Alors, c'est en marche !

## 5.3 La création d'un conseil économique et social

Très rapidement, je voudrais rappeler que, dans le premier de la série, puisqu'il y en aura un deuxième, la première perspective économique qui s'intitule *Bâtir le Québec*, on signalait la nécessité, je cite :

> *D'établir sur une base permanente l'objectif de concertation qu'on s'est fixé depuis quelques années.*

Et on proposait la création, déjà, d'un conseil économique et social qui pourrait être l'organisme de concertation plus permanent, si vous voulez, entre les sommets.

Depuis, l'organisme existant que certains d'entre vous connaissent bien, le CPDQ, le Conseil de planification et de développement du Québec, a produit un mémoire qui a été rendu public, d'ailleurs, et qu'on a reçu au gouvernement et qui constituait un avis sur la création d'un tel conseil économique et social.

Alors, il nous semble que le moment est venu, ça fait déjà quelques années qu'on en parle d'ailleurs, de créer un tel organisme qui soit à la fois d'étude, de consultation, mais aussi, autant que possible, d'étude, de consultation et de concertation pour l'action, à chaque fois que c'est possible. Il y a une foule de secteurs où c'est possible. On vient d'en voir un, là, qui nous est plus ou moins dicté par les urgences que nous traversons, mais il y aura de plus en plus de telles perspectives possibles à dégager.

Alors, ça prendrait une loi, et cette loi prévoirait que, en matière de priorité, de politique et de programmes de croissance économique ou socio-économique, de développement régional, c'est une dimension qui nous est rappelée souvent et qu'il ne faut pas oublier, que ce soit le mandat de cet organisme de nous éclairer là-dessus et puis, en même temps, non seulement de nous éclairer parce

qu'on ne voudrait pas, enfin, j'aimerais ça avoir l'opinion des participants, on ne voudrait pas que le gouvernement soit en dehors, mais minoritairement qu'il soit partie prenante, qu'il en fasse partie de façon à ce qu'on ait tout les éléments de décision autour de la même table chaque fois que c'est nécessaire.

En tout cas, c'est la façon dont nous l'entrevoyons en ce moment. Et en même temps, ce qu'on prévoyait, et puis je jette ça sur la table, là, en attendant vos interventions les uns les autres, ce qu'on prévoirait, ce serait le lieu de rencontre aussi de cette multitude de conseils consultatifs sectoriels, régionaux, etc. Ça nous permettrait, non seulement de concentrer les perspectives, la discussion et puis éventuellement de déboucher sur l'action, mais en même temps de faire des économies d'échelle et puis peut-être de rationaliser une série de ces choses-là.

Ça mettrait, dès le départ, des ressources humaines à la disposition du conseil éventuel et ça lui donnerait plus de moyens financiers aussi pour assurer une expression plus valable, la recherche nécessaire aux besoins et qui doit accompagner un tel travail.

D'autant plus que le personnel de l'actuel OPDQ, l'Office de planification et de développement du Québec, que la plupart d'entre vous connaissez dans les régions, en tout cas, est en voie de réorientation et par conséquent qu'une bonne partie de l'actuel budget de l'OPDQ pourrait d'emblée être affecté au travail du conseil économique et social.

Alors, évidemment, avant de mettre ça sur pied d'ici quelques mois, s'il y a un consensus qui se dégage, le gouvernement va retenir en particulier, et on commence tout de suite en vous écoutant, une recommandation du CPDQ à ce point de vue-là qui était de consulter les principaux groupes organisés, avant d'arrêter, la forme exacte, la formule définitive de ce conseil.

Alors, le sujet est sur la table, la question est posée.

**Jean-Paul Hétu**
président, Centrale des syndicats démocratiques

Nous appuyons fortement l'idée de transformer le CPDQ en un conseil économique et social qui deviendra un outil de concertation important au Québec.

Nous estimons que deux tâches prioritaires devraient être assumées par ce conseil ou, tout au moins, s'il n'est pas mis sur pied immédiatement, devraient être réalisées immédiatement, initiées par le CPDQ.

La première tâche prioritaire, ce serait de commencer à étudier avec tous les agents socio-économiques présents ici ou leurs délégués, peu importe, à étudier en profondeur la dimension de la crise économique dans laquelle nous sommes. Il faudrait, bien sûr, que ce comité-là soit en mesure d'identifier les bouleversement qui *fuck* actuellement toute l'économie. On devrait également définir l'équation entre les besoins nécessaires qu'il nous faut combler par la production et étudier toutes les implications sociales et économiques. Même si la relance autour des programmes domiciliaires est vraiment importante, je pense à des milliers de travailleurs qui ont perdu de façon définitive leur emploi. Je pense aux travailleurs de l'amiante à Asbestos. Dans la région du Saguenay et du Nord-Est, plus de 1000 travailleurs de l'industrie du sciage ignorent, eux, quand l'emploi pourra reprendre. Ce comité devra étudier en profondeur tous les moyens à prendre pour que le problème structurel lié à l'économie puisse vraiment être identifié et solutionné.

La deuxième tâche serait d'étudier également, partant par exemple des propositions qu'a faites le ministre Lazure, de revoir un certain nombre de programmes gouvernementaux ou programmes sociaux, voir lesquels doivent être réajustés et adaptés pour qu'on puisse assurer ce revenu social de base comme les consommateurs l'ont très bien évoqué, pour qu'on puisse véritablement mettre sur pied, raffermir, renforcer le revenu social nécessaire pour que tous les citoyens, face à cette crise, puissent passer au travers.

**Christiane Bérubé Gagné**

présidente, Association féminine d'éducation et d'action sociale

Inutile de vous dire qu'on est d'accord pour la formation d'un tel conseil qui permettra, j'en suis sûre, un bon dialogue et une concertation dont vous parlez depuis le début du sommet. Vous avez dit aussi que notre présence ici était signe qu'on voulait faire marcher ensemble le Québec, tous les partenaires.

Maintenant, je voudrais resoulever l'importance de ces partenaires-là. Depuis le début du sommet, quand on parle de « partenaires », j'ai souvent l'impression, et je ne pense pas souffrir de complexe, qu'il s'agit du gouvernement, des patrons et des syndicats, et que les consommateurs et plus particulièrement les femmes sont drôlement oubliés dans ça.

Dans la formation d'un tel conseil, il ne faudrait pas oublier ces partenaires-là qui, somme toute, ont à souffrir des décisions prises à d'autres niveaux.

Maintenant, pour revenir sur la chaleur. Je voudrais dire que ce qu'on attend des hommes, ce n'est pas de la chaleur. On n'en a pas manquée, mais ça ne nous a pas donné grand'chose lorsqu'on regarde l'accès égal au marché du

travail. Ce qu'on veut : c'est la reconnaissance de l'égalité, face à la compétence et face à l'intelligence.

**René Lévesque**
Premier ministre

Vous voulez que ca aille plus loin que la chaleur, surtout verbale ?

D'accord. Je pense que le message a été enregistré.

**Robert Gaulin**
président, Centrale de l'enseignement du Québec

Je voudrais dire d'abord, que cette question d'un conseil économique et social n'a pas été, à peu près pas, abordée durant le sommet et que, pour nous, c'est une question qui est prématurée.

Il nous semble que les conditions objectives à la création d'un conseil de cette nature ne sont pas réunies et, comme groupe, nous rejetons la thèse de la concertation sociale.

Nous pensons qu'il y a lieu, dans notre société, de conduire et de mener des débats publics, pour confronter des idées, pour que les thèses puissent se marquer ou se démarquer. S'il y a des éléments de consensus qui se dessinent comme tout à l'heure sur la question domiciliaire, je crois qu'il faut souscrire à ces éléments-là, mais nous ne pensons pas que, à force de se parler comme ça, les solutions vont magiquement tomber sur la table.

Je crois et je souscrirais à l'idée avancée par Norbert Rodrigue, tout à l'heure, qu'on aurait besoin d'un peu de temps durant ce sommet, à l'étape finale, pour tirer véritablement les conclusions de ce qui s'est débattu durant ce sommet, de ce qui a marché et de ce qui n'a pas marché.

Et là-dessus je dois dire que vous avez fait une inversion un peu étonnante entre les causes et les effets dans la jonction des deux crises, tout à l'heure. Et nous, nous pensons que les problèmes budgétaires naissent d'une crise économique difficile et qu'il faudrait s'attarder aux causes de cette crise économique et aux moyens de s'en sortir, et je crois que c'est du côté des programmes, de certains éléments là-dedans comme le programme d'urgence de construction domiciliaire, le programme de création d'emplois, qu'on va trouver les moyens d'avoir des revenus supplémentaires dans les budgets du gouvernement qui vont permettre de se sortir de cette crise.

Je crois qu'il faudrait éviter de tomber un peu dans le piège soit de trouver des solutions futuristes qui ne répondent pas aux problèmes posés aujourd'hui, dans la société d'aujourd'hui, soit de remettre en cause, à ce moment-ci, ce qui a été discuté dans le cadre de ce sommet.

Je regrette que le gouvernement ait apporté beaucoup plus d'attention à faire du sommet une espèce de lieu de relations publiques pour essayer de passer son message sur la crise budgétaire.

Je pense qu'il y a une crise budgétaire, mais, pour nous, le sommet portait sur la crise économique, sur les moyens de s'en sortir et je crois que nos attentes nous amenaient à sortir un petit peu de la comptabilité budgétaire et à mettre de l'avant des propositions véritablement de développement économique pour le Québec. À cet égard, je pense que l'analyse présentée par le gouvernement dans le sommet a été passablement réductrice, et on a beaucoup mieux apprécié l'analyse qui était présentée dans le document de base qui a peut-être été un peu sous-utilisé dans le cadre de ce sommet-là.

Donc, pour nous, la question du conseil économique et social, on verra en temps et lieu. Il y aura un certain nombre de conditions à réunir sur la syndicalisation, sur la représentation des groupes, véritablement pour s'assurer que les groupes de la société sont représentés dans ce cadre-là. Pour le moment, que peut-on faire pour se sortir de la crise économique, relancer l'économie et permettre au gouvernement d'avoir les revenus qu'il faut pour boucler ?

**René Lévesque**
Premier ministre

Alors, monsieur Gaulin, on note soigneusement l'opinion que vous venez de donner. Je n'entrerai pas dans les attenants et les aboutissants de l'intervention que vous venez de faire.

Si j'ai fait une inversion qui vous a paru injustitiée, ce matin, en commençant par l'aspect budgétaire, c'est qu'on peut toujours chercher la poule et l'oeuf : où ça commence et quelle est la cause.

Mais la question qui est claire et nette et qui est sur la table et qu'il faut résoudre, nous, au gouvernement d'ici quelques semaines : c'est qu'il y a une crise du côté des finances publiques et il faut la résoudre. C'est tout.

Évidemment, elle est reliée très directement à nos difficultés économiques, mais elle va beaucoup plus loin que ça aussi, si on tient compte d'où nous arrivons, depuis un certain nombre d'années.

Maintenant, est-ce que vous auriez, j'espère que vous n'en avez pas, des objections à ce que s'il y a un consensus général qui se dégage, on puisse au moins amorcer l'expérience. On verra ce que ça donnera. Ce n'est pas réducteur pour personne, parce que, exactement comme ici au sommet, le conseil économique et social dont on parle ne voudrait pas dire que tout le monde arrive à l'unisson à chaque réunion.

Ça veut dire simplement qu'on se met ensemble plus régulièrement, ceux qui le veulent bien, et qui représentent des milieux organisés, des milieux représentatifs, de façon à faire face au problème tel qu'il se pose, non pas de philosopher sur l'an 2000, mais, d'année en année, d'accompagner, si vous voulez, l'action et également d'aiguillonner l'action dans la bonne direction.

**Norbert Rodrigue**

président, Confédération des syndicats nationaux

Je ne suis pas très méfiant de nature, mais au cas où on n'ait pas le temps de passer un certain nombre de choses, très brièvement je voudrais intervenir sur le fond, avant de conclure sur le sujet, de façon définitive.

*L'état de la situation socio-économique* nous démontre ou nous démontrait que la crise économique générale engendrait effectivement, selon le gouvernement, une crise budgétaire.

Je constate que c'est de la crise budgétaire dont il est surtout question depuis une journée et demie. Je voudrais souligner au Premier ministre du Québec que nous avons posé des questions, quant à nous, sur le genre de société, sans rêver en couleur, au grand soir, pour demain matin.

Nous avons posé des questions en termes de salaire minimum, d'universalité des régimes de retraite, d'accès à la syndicalisation, d'ailleurs inclus dans le programme de 1975 du parti qui compose votre gouvernement, sur les formes de négociations, etc.

Nous avons proposé aussi, au cours de la journée d'hier, des nouvelles taxes différentes des taxes qui existent, qui constituaient, quant à nous, des nouveaux revenus pour le budget ou pour le gouvernement du Québec. Nous avons parlé du contrôle et de la canalisation des épargnes des Québécois, des travailleurs et des travailleuses. Et nous avons parlé aussi de la planification économique du Québec, notamment en citant l'exemple du secteur des pêcheries où nous avons consacré beaucoup d'énergies quant à l'exploitation de cette ressource, de sa qualité et de sa mise en marché.

Nous n'avons pas eu de réponse sur ces questions et nous savons très bien qu'une réponse sur ces questions est probablement impossible en une journée et demie. Nous sommes capables de le comprendre.

Nous sommes prêts à discuter ultérieurement, nous l'avons exprimé, avec le gouvernement et avec la patronat s'il veut venir à ces discussions, sur les problèmes que vous avez identifiés comme gouvernement; nous sommes prêts à y réfléchir.

Ce que, cependant, je voudrais exprimer, c'est que l'état de la situation que vous-mêmes, comme gouvernement, vous avez décrit dans les documents préparatoires, nous signalent que les pauvres s'appauvrissent dans cette société et que les riches s'enrichissent dans cette même société.

Par conséquent, nous avons proposé, selon nos moyens, des actions pour faire en sorte que la société soit plus douce pour les plus faibles et plus exigeante pour les plus forts.

En conséquence, la proposition qui est devant nous en ce qui concerne la création d'un conseil économique, a priori, la CSN ne la rejette pas.

Ce que je dis au gouvernement, c'est que, nous, nous avons l'habitude lorsque vous proposez des mécanismes, de décider dans nos instances démocratiques d'une participation ou non, et c'est ce que nous ferons avec tout le sérieux du monde.

Mais, monsieur le Premier ministre, je voudrais ajouter en concluant que si, encore une fois, l'État québécois, le gouvernement québécois ne veut que régler un problème temporaire, parce qu'on peut ne pas s'entendre sur le futur, quant au déficit, et même sur l'actuel, quant au déficit, s'il ne veut que régler un problème temporaire, les hommes et les femmes de cette société nous jugeront, pas les travailleurs et travailleuses seuls, mais vous jugeront aussi à un moment donné.

**René Lévesque**
Premier ministre

Ça, on est parmi ceux qui sont le plus sûrement condamnés à être jugés périodiquement.

Maintenant, parmi les sujets que vous avez évoqués, monsieur Rodrigue, il y en a un entre autres : la syndicalisation, enfin, tout ce qui tourne autour, là, des difficultés d'organisation qui est un des sujets qu'on devrait aborder, si possible, avant la fin de la séance, très spécifiquement.

Pour ce qui est des taxes quelles qu'elles soient, que vous avez pu évoquer, c'a été noté. Mais vous admettrez une chose : ce n'est pas le genre de truc qui se décide, là, comme ça, au coin de la table. Il nous reste quelques semaines, à peine quelques semaines, et on tiendra compte de tout ce qui nous a été suggéré.

Vous ne vous imaginez peut être pas que vous allez retrouver tout ça dans le prochain budget, parce que le mot *taxe*, ce n'est pas exactement celui qui est le plus populaire.

Mais une chose certaine, c'est que ça va être évalué au mérite, le mieux possible, en tout cas, dans les semaines qui restent.

Pour ce qui est de l'idée du conseil économique et social, il me semble aussi que ça rejoint une bonne partie de la préoccupation globale que vous venez d'exprimer. C'est que ça serait un forum où chacun aurait droit quand même d'exprimer l'orientation qu'il trouve préférable dans tel ou tel cas, ou dans tel ou tel secteur, ou pour la société tout entière. Il s'agit vraiment d'un forum qu'il s'agirait d'essayer de « permanentiser », si vous voulez, plutôt que de revenir périodiquement avec des sommets comme on l'a fait jusqu'ici, ce qui n'exclut pas du tout la continuation de l'expérience des sommets régulièrement, mais au moins, on serait plus sûr de se retrouver entre-temps.

**Fernand D'Aoust**

secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

Cet avis que vous soumettait le CPDQ au mois d'octobre dernier le fut après de nombreux échanges entre les participants au CPDQ, et le fut de façon unanime, il est bon de le souligner à ce moment-ci.

Une commission des orientations du CPDQ s'est penchée sur la création éventuelle d'un conseil économique et social. Elle a dégagé 5 conditions jugées essentielles à ce type de dialogue. Entre autres, il est mentionné que la concertation des agents peut et doit passer par la confrontation d'intérêts divergents avant d'en arriver à l'identification des véritables convergences.

Le milieu du dialogue est en effet situé entre la confrontation des différents et la concertation des avantages communs. Pour nous, nous l'avons déjà mentionné, les conditions objectives de forme de concertation peut-être souhaitable n'existent pas encore au Québec à cause, entre autres, du fait que l'accès au syndicalisme soit battu en brèche. On y reviendra peut-être un peu plus tard.

Et c'est pour ça qu'on ne voit pas, dans un tel conseil économique et social ce qui pourrait s'apparenter de près ou de loin à du tripartisme. C'est le lieu des

convergences. C'est le forum des divergences afin qu'on puisse dégager, s'il est possible, des points d'accord communs.

Il y a une autre condition qui a été jugée aussi essentielle, c'est une volonté politique réelle et déterminée du gouvernement et, évidemment, la motivation des agents. Je ne veux pas trop trop expliciter cette partie de l'avis de la Commission des orientations. On peut tout simplement s'y référer en prenant note du document qui vous a été distribué hier.

On parle aussi de conditions de la représentation adéquate. Je pense qu'il faudra tenir compte du poids numérique et du poids politique de tous les agents au Québec quand il s'agira de dégager la représentativité de chacun d'eux. Enfin, il est question de l'autonomie d'action et de la liberté d'action d'un tel organisme. Ça aussi, c'est important et puis il y a des notes intéressantes que tous les gens pourront consulter.

Il y a un autre aspect et c'est le dernier sur lequel je voudrais insister, c'est le problème des ressources humaines et financières appropriées.

Selon la Commission des orientations, et nous concourrons avec cette partie des propositions qui sont faites, qu'afin d'assurer un bon fonctionnement de l'organisme, il faut d'abord que l'on assure aux membres les moyens de leur expression, notamment les ressources techniques et financières qu'exigent la recherche, la consultation et la participation aux comités et groupes de travail.

C'est bien beau d'avoir des gens à l'intérieur des organismes gouvernementaux, à l'OPDQ ou ailleurs. Mais si les agents n'ont pas les moyens financiers et les moyens de recherche et les équipes qui vont les appuyer, ceux qui seront les porte-parole des groupes seront en position de faiblesse.

Il nous a toujours semblé essentiel qu'on soit muni de tous ces moyens-là.

Encore une fois, quant à la FTQ, on concourt avec cette recommandation unanime du CPDQ et on souhaite que cette habitude qu'on a prise de se faire un peu la main dans le dialogue au Québec, se poursuive à l'intérieur d'un organisme qui cette fois-là, sera mieux structuré.

**René Lévesque**
Premier ministre

Écoutez, il évident que les recommandations de la Commission vont nous servir en grande partie de feuille de route pour la consultation plus concrète, là, qui devrait nous permettre de déboucher sur un organisme convenable.

Il y a une différence essentielle que j'évoquais tout à l'heure comme une intention. Ça peut avoir l'air, du gouvernement, de la quadrature du cercle et puis d'un autre côté, il me semble que ça puisse se réconcilier, pour donner tout le poids possible, tout en maintenant son autonomie, à un tel organisme, c'est que le gouvernement y soit présent lui aussi, mais, enfin, on verra comment ça peut se réconcilier et, si c'est possible, ça nous paraîtrait préférable.

**Louis Laberge**

président, Fédération des travailleurs du Québec

Juste deux petits mots. C'est que j'ai écouté tantôt avec beaucoup d'intérêt votre histoire de la poule et de l'oeuf alors, on voudrait juste s'assurer de ne pas recevoir trop trop de coups à l'endroit où l'oeuf sort !

**René Lévesque**

Premier ministre

Ça complète votre intervention finale d'hier, monsieur Laberge.

**Jacques O'Bready**

président, Union des municipalités du Québec

Alors, rapidement comme je l'ai fait tantôt pour le mécanisme concernant l'habitation, je veux simplement vous dire que les municipalités du Québec souscrivent à cette idée d'un conseil économique et social.

J'ai quand même situé, je pense bien, le rôle du monde municipal sur l'échiquier socio-économique du Québec, lors de l'ouverture, rôle qui est peut-être même appelé à s'accroître si la décentralisation continue à s'effectuer, et je pense que les municipalités sont peut-être un réceptacle ou un récipient privilégié.

Il faudra, à ce moment-là, sans nier la représentation actuelle des municipalités au CPDQ, qu'on n'oublie pas les municipalités.

On est venu ici avec deux buts en tête, offrir notre collaboration, mais également proposer des moyens bien identifiés pour la relance économique.

Et d'ailleurs, je suis heureux de constater que dans les suggestions que nous avions faites, on avait parlé de revitalisation des centres-villes. On avait parlé de programme domiciliaire. On a parlé d'achat chez nous. Et on a même parlé que les municipalités pourraient être des lieux d'accueil pour des programmes de création d'emplois, et un de vos points a trait à la création d'emplois.

Alors, tout ça pour vous dire, monsieur le Premier ministre, que par le biais de ce genre de sommet économique ou par une présence à un conseil économique et social, les municipalités du Québec se considèrent un élément important dans la vie des Québécois et nous sommes prêts à y participer.

**Marcel Bundock**
président, Produits Easternlube inc.

Voici... on endosse, bien entendu, l'idée d'un comité.

Par contre, pour nous, de la petite entreprise, j'aimerais peut-être, ici, faire une blague. Vous savez ce qu'est un chameau ? Eh bien, c'est tout simplement un cheval dessiné par un comité.

Alors, chez nous, dans notre entreprise, chaque fois qu'on invente un nouveau comité, on s'aperçoit que notre productivité diminue, et c'est surtout ce qu'on dénote dans la petite entreprise : on n'est pas structuré et ça nous fait peur.

Alors, quand on parle de contrôle budgétaire, quand on parle d'équilibrer les finances, et qu'on parle d'un nouveau comité, ça me plaît plus ou moins.

J'aimerais savoir, premièrement, la faisabilité et puis qu'est ce que va faire ce comité là ? Est-ce que ça va être un dédoublement de CPDQ ? Alors, à ce moment-là, si, bien entendu, on enlève le CPDQ, on remplace par un comité social, parfait, ça, on y va, mais il ne faudrait pas que c'en soit un autre.

**René Lévesque**
Premier ministre

Non, non. Il n'est pas question, justement, de faire de la sédimentation et puis d'ajouter à ce qui existe. Il s'agit, à la fois, de prendre, si vous voulez, l'expérience vécue du CPDQ mais avec toutes ses carences dont tous les membres, d'ailleurs, étaient très conscients, parce que j'ai assisté à quelques séances assez pour m'en rendre compte, de renforcer cette structure-là, d'y greffer des ressources qui peuvent venir de certains conseils consultatifs, par exemple, qui sont dans le paysage depuis longtemps, du personnel qui est là, des éléments de budget qui sont là aussi, du côté de l'OPDQ, en particulier, et de voir s'il n'y a pas moyen de bâtir un organisme qui soit un organisme plus cohérent et qui mérite vraiment d'avoir, si vous voulez, une force de frappe dans le paysage, ce qui n'a pas toujours été le cas, et Dieu sait que ce n'est par de la responsabilité de ceux qui ont bénévolement assumé la tâche d'animer ou de faire vivre le CPDQ depuis quelques années, mais l'expérience est dépassée.

Je pense que tout le monde est d'accord, le CPDQ en premier.

Il s'agit de remplacer et non pas, encore une fois, d'ajouter, mais de remplacer ce qui existe par un organisme beaucoup plus cohérent, mieux articulé et qui pourrait nous aider à avoir vraiment une force de frappe sur les problèmes, sur les orientations, etc.

**Marcel Bundock**

Président, Produits Easternmetal inc.

Très bien.

**Jean-Paul Létourneau**

Vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Merci beaucoup, monsieur le Premier ministre, de nous dire que l'option est ouverte, en d'autres mots que la formule n'est pas encore coulée dans le béton. Nous l'apprécions parce que, lorsque la formule a été connue, là, comme le signalait monsieur D'Aoust, en octobre, nous avons exprimé certaines réserves.

Nous n'étions pas partie à la proposition. Alors, on a exprimé certaines réserves sur les structures, les orientations et les objectifs.

Nous sommes prêts à participer à la mise sur pied de ce lieu organisé de dialogue et de consultation.

En terminant, un point d'ordre, tout simplement, monsieur le Premier ministre.

À l'instar de monsieur Rodrigue, j'interviens simplement pour vous dire que nous aimerions bien que nous conservions tout le temps voulu, avant la fin de cette séance pour faire un tour de table pour répondre aux questions fondamentales que vous avez posées à l'ouverture de cette conférence.

**René Lévesque**

Premier ministre

Bien, ça sera d'autant plus possible qu'on accélérera un petit peu nos interventions, parce que, à partir du moment où il se dégage une forme quelconque de consensus, je pense que ce n'est pas nécessaire d'insister trop.

**Jean-Marie Moreau**

Président, Union des conseils de comté et des municipalités locales du Québec

Je voudrais, non pas parler au nom de l'ensemble des municipalités du Québec, tout simplement au nom des municipalités rurales du Québec, il y en a 1250, pour dire que nous sommes entièrement d'accord à ce que l'implantation d'un conseil économique et social soit mis sur pied, bien entendu, avec, évidemment, l'élimination et la disparition du CPDQ. Ça, je pense bien que c'est déjà entendu. C'est déjà entendu dans l'avis publié par le CPDQ.

Il faudrait évidemment que tous les intervenants qu'on a identifiés autour de cette table, et il y en a peut être d'autres qui ne le sont pas, puissent être présents ou avoir le droit de parole au niveau de ce nouvel organisme que serait le conseil économique et social.

Vous savez, on a l'impression, ici, aujourd'hui et hier également, monsieur le Premier ministre, et je voudrais le dire mais d'une façon très particulière, que les principaux intervenants autour de cette table de concertation sont le monde syndical et le patronat.

À mon sens, notre société est beaucoup plus complexe que ça. Et je pense, remarquez bien que c'est sans préjudice, qu'il y a une identification qui doit se faire, mais je pense également qu'il y a d'autres éléments dans notre société pour qui il est essentiel de pouvoir s'exprimer.

L'implantation d'un tel conseil est essentielle, non pas pour essayer d'identifier notre nationalisme, mais notre fierté d'être Québécois. Je n'aime pas le terme «nationaliste», c'est un terme qui a été charrié pas mal.

La fierté d'être Québécois, ce n'est pas d'être francophone, d'être anglophone ou d'être d'une certaine race, c'est d'être Québécois. Et ça, je pense que c'est essentiel. Il n'y a personne ici dans cette salle qui n'a pas une certaine fierté d'être Québécois.

Il y a peut être quelques Québécois qui, à un moment donné, viennent jeter de l'essence sur le feu, monsieur le Premier ministre, heureusement qu'ils ne sont pas dans ces lieux.

Au nom des municipalités rurales du Québec, nous sommes entièrement d'accord pour l'implantation d'un conseil économique et social au Québec.

**Robert D. Murray**

président (Québec) Association des manufacturiers canadiens

Nous de l'AMC, l'Association des manufacturiers canadiens du Québec, nous appuyons fortement le concept de la création d'un tel comité.

Par le biais de nos membres régionaux, nous avons 10 sections et je vais vous les citer : Montréal, Laval, Deux-Montagnes, Saint-Hyacinthe, Drummondville, Granby, Saint-Jean, Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec et le Saguenay, nous allons y participer d'une façon réelle et non « cosmétique ». Nous allons avoir des *grass-roots*, des réactions et des suggestions.

Nous sommes en crise économique, on l'a entendu ici maintes fois, *ad nauseam*, peut-être, mais il faut en sortir et on peut en sortir. On en sortira de cette crise économique si tous les gens autour de cette table, le gouvernement, le monde municipal, l'organisation des travailleurs, l'Association des consommateurs, les producteurs agricoles, le mouvement coopératif et nous du patronat, si ensemble nous continuons ce dialogue sincère et honnête qui a été amorcé lundi. Il faut continuer ce dialogue et ensemble nous allons trouver des réponses pour nous aider, tous ensemble, nous sommes partenaires, il s'agit de se comprendre les uns les autres.

**Paul Dolan**

président, Conseil de la coopération du Québec

Nous voulons vous dire que nous sommes d'accord, évidemment, avec la formation d'un tel conseil. D'ailleurs, en coopération, l'économique et le social sont à peu près indissociables. C'est toujours par cette voie qu'on a réussi à régler nos problèmes en coopération, alors nous sommes convaincus que vous allez y arriver comme ça.

Toutefois, quelques petites questions qui rejoignent peut-être les questions posées par monsieur Bundock.

Où va-t-on insérer ce comité à travers toute la multitude de conseils qui existent déjà ?

On voudrait aussi que, dans l'élaboration de ce comité, le mandat soit clairement défini de façon à ce qu'on sache si c'est un comité consultatif ou de concertation.

Et je voudrais vous dire, finalement, que la coopération privilégie grandement plutôt un conseil tourné vers l'action.

**René Lévesque**
Premier ministre

Inutile de vous dire que, avant de terminer, en désignant ceux qui, quant à nous, devraient être responsables, je vais vous dire qu'il va y avoir quand même une période de consultation suffisamment large pour qu'on définisse des mandats sans les improviser et puis qu'on sache qu'il y a des chances que ça fonctionne.

**Jacques Proulx**
président général, Union des producteurs agricoles

C'est bien certain que, nous autres, on appuie la formation d'un conseil économique et social.

J'aimerais quand même qu'on puisse en connaître les modalités le plus rapidement possible pour pouvoir discuter, tout de même, à l'intérieur de nos organismes, comment on va s'insérer à l'intérieur de ça.

Il y a l'autre partie aussi. Même si ça été dit, je tiens à souligner qu'il va être très important qu'on tienne compte des groupes minoritaires à l'intérieur de ça, ceux qui ont de la misère à se faire représenter à différents niveaux et puis je pense que, pour moi, ça va être très important d'en tenir compte et de vraiment leur faire une place pour qu'ils puissent dire ce qu'ils ont à dire.

**René Lévesque**
Premier ministre

C'est entendu, je crois, dès le départ.

**J.J. Pierre Tremblay**
président, Conseil des gens d'affaires du Québec

Ce que je vois de ce conseil, c'est seulement du positif, en fait. C'est que ça peut rapprocher nos vues sur les choses sur lesquelles on peut être d'accord et nous permettre d'agir de façon concertée.

Quant aux choses sur lesquelles on n'est pas d'accord, on pourra toujours exprimer nos vues.

**Ghislain Dufour**

Vice président exécutif, Conseil du patronat du Québec

Plus tôt, comme la FTQ, on a signé ce document. Alors, on est totalement d'accord qu'il y ait de la consultation.

**René Lévesque**

Premier ministre

Il ne faut pas improviser, parce qu'il s'agit quand même de ce qui serait le grand conseil avec un C majuscule si on peut le mettre sur pied convenablement. Alors, il y aura une période de consultation de quelques mois et si vous êtes d'accord, le mandat de mener cette consultation, on le donnerait, du côté du gouvernement, au ministre d'État au développement économique et au ministre d'État au développement social qui pourraient travailler avec le support, bien entendu, du Secrétariat des conférences, avec tous les groupes qui sont ici présents et aussi avec d'autres qu'il s'agira de rejoindre, on nous l'a souligné il y a un instant d'ailleurs, pour avoir toutes les suggestions et puis aussi avoir toutes les présences qui paraissent indiquées et que, d'ici quelques mois, on puisse se mettre en marche, aussitôt qu'on aura défini l'organisme en question et son mandat.

## 5.4 Le programme d'urgence de stimulation économique et de soutien de l'emploi

Alors, sur ce, si vous permettez, on va passer au point suivant pour lequel je vais très rapidement vous situer l'arrière-plan.

Il s'agit de ce programme d'urgence économique. Il y en a un gros morceau, on peut le dire, sur lequel on semble s'être bien mis d'accord, qui était le premier point à l'ordre du jour de ce matin, c'est-à-dire l'habitation.

Mais comme vous le savez, ça vous a été répété hier par monsieur Landry au nom du gouvernement, on a décidé que la totalité de la marge de manoeuvre, c'est-à-dire l'argent qui n'est pas dépensé d'avance et puis, comme je l'ai dit, il n'y en a pas plus qu'il faut, il y en a hélas moins qu'on voudrait, beaucoup moins mais, quand même, tout ce qui sera disponible d'ici quelques semaines doit servir à mettre sur pied ce programme d'urgence.

Il y a un certain nombre de mesures premièrement du côté domiciliaire, on avait des intentions. On va les greffer à ce qui s'est dégagé de ce sommet de façon à ce que ça soit coordonné le mieux et le plus vite possible.

Il y a un programme de taux d'intérêt réduit, de soutien aux petites et moyennes entreprises qui a été annoncé il y a quelque temps à la suite des suggestions qui avaient été faites à plusieurs reprises par monsieur Biron, en particulier.

Il y a le programme de bons d'emploi pour les jeunes. On l'avait annoncé l'an dernier comme une mesure à prendre. Je pense que ce n'est pas une recette magique ça non plus, mais on sait à quel point c'est cruel pour les jeunes en ce moment. Ce programme qui s'adresse aux entreprises, essentiellement, qu'on a retravaillé, restructuré pour le rendre plus pratique, plus concret, si vous voulez, a été annoncé lui aussi et entre en vigueur, je pense, dans les jours qui viennent, le 1er mai.

Il y a plusieurs choses qu'on pourrait souligner, entre autres, ce qui nous permettrait, on l'espère, de pouvoir aussi coordonner notre travail avec le gouvernement fédéral, en particulier sur la lancée de ce qu'on appelle le « Plan Axworthy » où on espère des décisions très bientôt.

Il y a un effort maximum qui a été demandé, on a déjà de bonnes retombées de cette demande de la part de Hydro-Québec, en particulier, pour tout l'été et l'automne qui vient, un effort maximum qui a été demandé à l'ensemble des sociétés d'État, parce que elles aussi qui sont propriétés collectives doivent faire leur part dans le soutien, le maintien et quand c'est possible la création d'emplois même parfois quand c'est seulement temporaire, hélas, mais quand même c'est mieux que de ne pas travailler.

Il y a également un aspect que monsieur O'Bready a souligné quelques fois depuis ce matin et qui nous intéresse beaucoup : c'est tout ce qui touche la politique d'achat. Et je voudrais mettre ce sujet là sur la table parce que le reste, ce sont des décisions déjà prises ou qui sont en voie de développement, si vous voulez, ou de mise au point par le gouvernement.

Mais la politique d'achat, c'est à dire promouvoir l'achat de biens et de services québécois, le gouvernement en a une, en fait, ça commencé autour des années 1960, laborieusement d'abord et ça été inauguré, si vous voulez, à Hydro-Québec. Peu à peu, ça s'est développé avec des à-coups. On l'a relancée de notre mieux depuis 5 ans partout au gouvernement et puis là, on veut l'intensifier comme jamais, parce que c'est l'exemple le plus simple, le plus concret, le plus faisable aussi de solidarité collective. Alors, les sociétés d'État, bien sûr, en font partie, comme tous les ministères. Le réseau des affaires sociales a fait des gros progrès de ce côté-là. Celui de l'éducation emboîte le pas peu à peu. Et monsieur O'Bready le soulignait, les municipalités aussi semblent être prêtes à foncer dans le tas de ce côté-là. Est-ce que tout le monde est d'accord pour donner un coup de main à ce point de vue-là, pour nous donner à tous un coup de main ?

Est-ce qu'il y a des choses qui vous paraissent importantes, concrètement, là ? Ça peut venir du monde patronal, en particulier, mais ça peut venir des syndiqués qui sont à pied d'oeuvre un peu partout sur le terrain, là, partout au Québec, et les coopérateurs, parce que Dieu sait qu'ils voient passer les produits, en particulier.

Est-ce qu'il y a des idées qui vous paraissent devoir se greffer à cette perspective générale, mais qu'il faut intensifier dans l'action de la charité bien ordonnée qui doit commencer par nous-mêmes. Ça ne veut pas dire de fermer les frontières et d'arrêter d'avoir des échanges, on n'arrêtera jamais.

Évidemment, l'achat chez nous, ça intéresse beaucoup les producteurs agricoles.

**Jacques Proulx**
président général, Union des producteurs agricoles

Ce troisième consensus que vous venez d'élaborer un peu, c'est celui qui nous touche le plus à ce moment-ci.

Je pense que c'est important, à l'heure actuelle, dans un premier temps, qu'on mette un programme d'urgence qui pourrait permettre aux entreprises agricoles en difficultés sérieuses de bénéficier d'un rabais d'intérêt ou quelque chose de semblable au programme que vous avez mis en place pour la petite et moyenne entreprise. C'est très important à ce moment-ci, parce qu'un très grand nombre de nos exploitations agricoles céréalières et des différentes autres productions, ne pourront pas semer ce printemps et ça, ça commence ces jours-ci, là, si la température se place et ça se rend jusqu'à la fin mai.

**René Lévesque**
Premier ministre

Oui, si on finit par avoir un printemps.

**Jacques Proulx**
président général, Union des producteurs agricoles

C'est ça. Si on ne l'a pas, on va passer directement à l'été et on essaiera de le faire si on a des possibilités.

Si on ne vient pas rapidement à trouver une solution possible ou, en tout cas, une aide quelconque de ce côté-là, tous les efforts que le gouvernement a

fait depuis quelques années, plus particulièrement dans les produits de céréales, les silos d'entreposage, etc. vont être anéantis et vont avoir été pratiquement inutiles.

Il est important aussi de trouver un programme d'urgence pour stimuler les projets de développement régionaux.

Je l'ai souligné un peu hier et je pense qu'on a des possibilités immenses au niveau agricole et forestier dans la province, des possibilités dont une grande partie des gens ne se rendent pas compte, toutes les possibilités qu'il y a là et ça se répercute par des créations d'emplois immenses. Ça pourrait se faire rapidement.

Il va falloir tenir compte de ça. On est capable de faire des choses, encore une fois, rapidement de ce côté-là, exemple : le sirop d'érable, etc. Ce sont des choses qu'on a là. C'est une matière première qu'on a. Il s'agit qu'on y mette un peu d'ingéniosité, qu'on se force un petit peu et qu'on y mette un peu de stimulant. C'est la partie où on peut vous aider à condition que tout le monde se consulte, le monde agricole et forestier avec vous autres et qu'on regarde des plans qui collent vraiment à la réalité et dans lesquels les gens sont prêts à embarquer rapidement.

On vous offre notre entière collaboration de ce côté-là. Mais encore une fois, ça presse, parce que si l'on perd une année, il y a un tas de choses qu'on a faites depuis quelques années qui seront pratiquement perdues.

**René Lévesque**
Premier ministre

Étant bien entendu, je pense que vous-mêmes l'avez évoqué et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation le disait aussi, pour le cas du sirop d'érable spécifiquement et puis pour beaucoup d'autres secteurs, que les producteurs eux-mêmes nous donnent cette certitude qu'ils se serrent les coudes, qu'ils se tiennent ensemble et puis qu'ils soient prêts à administrer l'organisation des programmes.

À partir de là, je pense que la réponse c'est oui, à l'intérieur de toutes les ressources disponibles, on n'a pas de raison de risquer de gaspiller tous les efforts qui ont été faits en particulier ces dernières années.

**Pierre Racicot**
coordonnateur, Fédération nationale des associations de consommateurs

J'aimerais intervenir sur 2 éléments de votre intervention. D'abord, la politique d'achat.

Effectivement, les consommateurs y sont très sensibles mais pas encore assez.

Par exemple, selon une enquête dont la méthodologie est aussi forte que celle du Conseil du patronat, il y a seulement 10% des consommateurs qui considèrent le produit québécois lorsqu'ils font leurs achats, particulièrement dans le domaine de l'alimentation. C'est très grave, parce que ça indique simplement qu'il y a un effort à faire, énorme, surtout du côté de l'entreprise pour identifier les produits québécois. Pourquoi ?

Parce que, je suis d'accord avec vous, lorsque vous avez une politique d'achat chez nous, du côté institutionnel, ça va, mais ce n'est pas visible, ça, pour les consommateurs. Donc, il faut qu'il y ait une visibilité, là, claire à l'achat pour les consommateurs, si on veut mobiliser les consommateurs à acheter chez nous.

Deuxième élément, concernant la création d'emplois. Qu'on appelle les programmes OSE ou autrement, selon nous, on va juger de ces programmes-là si la priorité, c'est-à-dire si la plus grande part du gâteau sert à réduire les inégalités, réduire les écarts. Et ça passe par, justement, la création d'emplois.

On pense que ce programme devrait d'abord viser les exclus du marché du travail et ceux qui doivent compter sur l'aide sociale et qu'il devrait y avoir une possibilité pour des projets valables, organisés par ces groupes-là, d'avancer des capitaux avec tous les barèmes nécessaires pour pouvoir créer des entreprises, c'est-à-dire pour donner la possibilité à des gens qui n'ont pas d'argent de pouvoir créer leur propre emploi et leur propre entreprise de façon coopérative et dans le cadre où ça leur appartient.

Je voudrais rajouter la dimension « décentralisation » soulignée hier par monsieur Blais, pour pouvoir impliquer ceux qui, justement, sont exclus de l'emploi.

Je pense qu'une des conditions d'être, c'est d'impliquer les travailleurs à la participation dans la gestion de ces entreprises-là. Selon nous, la mobilisation sociale vers l'économique doit se faire dans le cadre d'une prise en charge totale du projet.

Et c'est pour ça que ce que vous avez dit, pour nous autres, c'est encore flou d'une certaine façon, parce que les projets sont là sur la table précisément, mais on va les évaluer en fonction de ce critère-là parce que la priorité c'est la création d'emplois pour ceux qui sont exclus actuellement du travail.

**Ghislain Dufour**
vice-président exécutif, Conseil du patronat du Québec

Je ne parlerai pas de la politique d'achat, mon collègue Létourneau y réfèrera. Je veux beaucoup plus parler, de façon globale, du programme qui a été soumis hier par monsieur Landry.

On a signalé notre accord. On conserve cet accord-là. On l'assortirait de 3 réserves, si vous permettez. Il faudra éviter, bien sûr, au maximum, la bureaucratie, la paperasse, ne pas mettre sur pied des structures permanentes pour des programmes qui, de toute façon, seront temporaires; on a souvent tendance à vouloir conserver certaines structures.

Deuxième réserve, je pense, que ce sera des organismes para-gouvernementaux, genre CSST avec toutes les règlementations nouvelles, notamment au niveau des plans et devis. Et ça, il faudrait que ça soit simplifié, mais vraiment au minimum, parce qu'il s'agit d'urgence et là, il y a toute une question de règles nouvelles que s'établissent avec la Loi 17 qui pourraient vraiment handicaper le fonctionnement à court terme de ces projets-là.

Troisièmement, vous parlez de coordination, de consultation avec le monde privé. Vous avez parlé de sélectivité dans votre texte, hier. On est entièrement d'accord avec ça.

Et ça nous permet de rappeler que, partout où le gouvernement peut procéder par des allègement fiscaux au lieu de procéder par des subventions directes, nous préférons les allègements fiscaux; pour nous c'est une question de principe.

**René Lévesque**
Premier ministre

On prend note.

Pour ce qui est du règlement, paperasse, etc. je n'ai pas retenu le sujet ce matin parce qu'on est déjà un peu en marche et puis on a tenu compte des observations que vous avez faites, en particulier d'obtenir le plus rapidement possible, quand ça sera possible, les résultats de la grille économique, en ce qui concerne la règlementation.

**Ghislain Dufour**
vice-président exécutif, Conseil du patronat du Québec

Mais si vous me permettez, dans ce cas très précis de tous les programmes dont monsieur Landry parlait hier, ça pose tout le problème des plans et devis. Et, actuellement, il y a des problèmes énormes et au niveau de la CSST et au niveau du ministère du Travail pour handicaper le fonctionnement de ces programmes.

**Paul Dolan**
président, Conseil de la coopération du Québec

Dans ce programme d'urgence ou de stimulation économique, chez nous, on voit parfaitement le rôle de la Société de développement coopératif, l'entreprise conjointe de l'État et du mouvement coopératif, on a déjà en main des demandes d'entreprises coopératives qui nous permettraient de créer ou de maintenir quelque 40 000 emplois d'ici 5 ans.

Le seul problème auquel nous faisons face actuellement, c'est la façon de le financer. Nous sommes prêts, avec le gouvernement, à chercher des solutions et à en trouver.

**René Lévesque**
Premier ministre

Et s'il y a des projets concrets et rentables, je suis bien sûr que le financement est une question qui peut se régler; en général, en tout cas.

**Pierre Lortie**
président du conseil, Chambre de commerce du district de Montréal

Le programme OSE II contient de nombreux éléments qui sont très positifs, surtout dans une perspective à court terme. Mais je pense qu'il ne faut pas négliger le fait que nos entreprises ont une fragilité de leurs structures financières qui est presque aberrante et il est important d'apporter des solutions à plus long terme, des solutions qui ne sont pas nécessairement des solutions budgétaires pour le gouvernement, mais bien dans son rôle de législation, de faire des règles du jeu pour faire en sorte que ça fonctionne.

Si on examine, dans le moment, la croissance du chômage, on s'aperçoit que, dans une large mesure la grande proportion vient des faillites de nos moyennes entreprises. C'est de là que ça vient.

Et puis ce qui est le plus troublant c'est que c'est la troisième fois que ça nous arrive. Ça nous est arrivé dans les années 1950. Ça nous est arrivé en 1962 et ça nous arrive encore une fois. Et je pense que ça indique qu'il faut retourner voir les conditions, les règles du jeu.

Et nous avons, hier, parlé de deux ou trois choses, par exemple, l'examen dans d'autres pays ou d'autres régions montre que le problème du financement des entreprises passe par une multiplication des sources de financement, et là-dedans il est clair que, par exemple, la proposition de laisser le Mouvement Desjardins avoir accès à ce champ d'activités est extrêmement important. Et ce n'est pas une question de coût pour le gouvernement, c'est vraiment une question de faire en sorte que les règles du jeu le permettent; il y a la nouvelle Loi des valeurs mobilières et j'ai eu l'occasion d'en parler avec le ministre. Il y a toute une série de choses dans le cadre fiscal qui est tout croche dans le fond et qui est mal adapté aux besoins vraiment de nos moyennes entreprises.

Alors, je ne sais pas comment rentrer ça dans votre truc OSE II, là, mais il m'apparaîtrait, en tout cas, urgent que ceux qui ont une préoccupation pour ces choses-là, qui ont certainement une expertise dans le domaine, que ce soit chez nous, là, je parle surtout de la Bourse, du milieu financier, que ce soit le Mouvement Desjardins, que ce soit les entreprises, que ce soit le milieu bancaire, qu'on puisse s'asseoir rapidement avec des responsables au niveau du gouvernement, pour faire en sorte qu'on corrige à plus long terme ces défauts un peu structurels et qu'on les corrige rapidement.

**René Lévesque**
Premier ministre

Aussi rapidement qu'on pourra. D'ailleurs, on a bien noté, mais si je ne l'ai pas retenu ce matin, c'est que c'est en marche et c'est même imminent, que vous insistiez sur le nouvelle Loi des valeurs mobilières, elle arrive le plus vite possible. Également l'ouverture de nouvelles sources de financement, c'est-à-dire d'ouvrir la possibilité à des réservoirs existants de pouvoir aller du côté industriel.

Et puis je retiens aussi ce que vous dites, c'est-à-dire qu'on puisse, jusqu'à un certain point, vouloir des restructurations de ce côté-là, consulter toute l'expérience qui est dans le milieu et puis l'orienter dans une bonne perspective, parce que c'est de ce côté-là qu'on veut fonctionner le plus vite possible, nous aussi.

Alors, on est parfaitement d'accord sur tout. Et puis pour ce qui est des deux points que vous mentionniez hier, là, spécifiquement, c'est en marche. En fait, très bientôt, ça devrait aboutir.

**Marcel Bundock**
président, Produits Easterntube inc.

Bien, enfin, c'est dans le même ordre d'idées.

Et puis, tout simplement, c'est que toutes les petites entreprises, les moyennes surtout, sont sous-capitalisées. On n'a pas d'histoire économique au Québec. Ça commence. On est dans la première génération.

Alors, il faut absolument que le gouvernement se penche très rapidement sur la proposition, le groupe de travail qui est actuellement à considérer ces choses-là, que le ministre des Finances, des Coopératives et des Institutions financières, les valeurs mobilières et puis tout le bataclan règlent le plus rapidement possible et donnent les leviers à ces gens-là qui travaillent actuellement pour donner l'accès à des capitaux de risque, parce qu'il n'y en a pas.

On a beau parler des SODEQ, actuellement, elles sont une facette, mais il y a quelqu'un hier qui mentionnait que, actuellement, il y en a beaucoup qui ont leur argent en dépôts garantis, en dépôts à la banque. C'est plus payant, c'est bien entendu, mais il ne faut pas oublier cette nouvelle formule de participation, et on verra peut-être même la FTQ-Construction, les travailleurs, etc. investir dans ces nouveaux programmes avec le mouvement coopératif.

Il est certain que les moyennes entreprises, au Québec, sont sous-capitalisées d'une façon tragique et on a besoin d'investisseurs et on n'a pas de sources d'approvisionnement.

**René Lévesque**
Premier ministre

Je pense que le document de base de la conférence soulignait ça dramatiquement aussi et nous en sommes tous conscients.

Soit dit en passant, je rappellerais que, parmi les efforts qui se font en ce moment, la Caisse de dépôt et placement a annoncé récemment, spontanément, sa décision d'injecter quand même une quarantaine de millions de dollars le plus vite possible là où ça paraîtrait indiqué du côté des petites et moyennes entreprises.

**Une voix**

Il faudrait mettre un autre zéro.

**J.J. Pierre Tremblay**
président, Conseil des gens d'affaires du Québec

Un court mot sur ce qu'on appelle souvent le plan Biron; les 200 millions de dollars qui sont lancés auprès des entreprises en difficulté. Ça, à mon sens, ça va les aider à passer à travers la tempête. Mais ce sur quoi on voudrait insister, c'est sur l'achat des produits québécois. L'intervention de monsieur Racicot a été parfaitement exacte, à mon sens.

Il faut être capable d'identifier les produits comme on a identifié, à un moment donné, monsieur Proulx va me comprendre très bien là-dessus, les bananes Chiquita et les oranges Sunkist qui viennent des États-Unis.

À mon sens, c'est pour ça qu'on a fait une proposition à ce sommet, demandant au ministère de l'Industrie et du Commerce de fournir des étiquettes, et de laisser, évidemment, à chacun des fabricants le choix de les mettre ou de ne pas les mettre, de les mettre quand ça se dirige vers le Québec, et de ne pas les mettre quand ça se dirige vers l'extérieur. Ce n'est pas une dépense énorme mais cela permettrait aux gens de faire un choix quand ils arrivent devant un produit québécois.

**René Lévesque**
Premier ministre

J'espère que vous serez entendu, monsieur Tremblay, parce que c'est vrai : on ne peut pas forcer ce genre d'identification, mais ce serait très utile et important aussi.

**Clément Godbout**
directeur québécois, Syndicat des métallos

Quand on parle de soutien de l'emploi, on est bien d'accord avec ça, parce que ça coûte très cher de créer de nouveaux emplois et qu'il y a un effort certain à faire pour garder les *jobs* qu'on a présentement.

Au plan syndical, on peut jouer un rôle important avec un jeu de cartes ouvert aussi quand on se rencontre pour discuter de la sécurité d'emploi ou pour maintenir un minimum d'emplois dans une entreprise donnée, surtout dans le secteur privé. Ça va mal, essayer de faire des propositions lorsque les 4 as sont gardés dans le dos et qu'on ne voit pas le jeu de l'autre. Je pense qu'il y a moyen de faire beaucoup, mais il faudrait que ce soit fait sans arrière-pensée.

Chez nous, on a à peu près 10 000 travailleurs mis à pied présentement. Ça commence à être un problème assez grave.

Il y a des endroits, je pense, où on parle d'horaire de travail, on parle d'assignation ou de *overhead*, comme on appelle ça; là, on avait des suggestions à faire, mais on nous écoute plus ou moins. On manque d'habitude mais il me semble qu'il y aurait un rôle important à jouer de ce côté-là.

Sur le plan de l'achat chez nous, il y a de quoi d'important à faire et puis s'il y a un consensus qui devrait être unanime et fort, c'est de demander au gouvernement de faire en sorte qu'on mette sur pied immédiatement, de façon continue, un programme d'information à travers les médias connus et efficaces et modernes, de façon à sensibiliser la population québécoise. Parce que, moi comme les autres, on va dans un supermarché ou ailleurs, qu'est-ce qui est québécois ou qui ne l'est pas ? C'est loin d'être évident et je pense que, là dessus, il faut que les médias d'information modernes soient utilisés au maximum.

En d'autres termes, acheter chez nous, c'est sauver nos *jobs*. Alors, peut-être que ce serait intelligent de le faire.

**René Lévesque**
Premier ministre

Je pense qu'il n'y a pas moyen de dire plus clairement à quel point c'est notre intérêt à tous.

Et pour ce qui est de l'information dont vous parlez, je pense que ça fait partie, dès le départ, des intentions qu'on a, de pousser ça au maximum par les médias d'information avec les budgets dont on dispose. Ça, c'est sûr que c'est fondamental.

Il y a également, peut-être une façon plus vulgarisée de reprendre ce qui s'appelait, je crois, ***Mille façons d'acheter québécois***, cette espèce de manuel qui a fait son tour de piste très utilement il y a deux ou trois ans, et de voir s'il n'y a pas de formules nouvelles qui pourraient l'améliorer.

**Clément Godbout**
directeur québécois, Syndicat des métallos

Surtout, je crois, les médias modernes et efficaces d'information; parce que, le manuel c'est bon, mais ce n'est pas un des moyens les plus efficaces, je pense.

**René Lévesque**
Premier ministre

Non, d'accord. Je me souviens, entre autres, d'un groupe au Québec, les AFEAS qui l'avaient fait circuler et puis qui s'en étaient servis avec une sacrée efficacité pendant un bon bout de temps. J'espère que ca continue, mais il s'agit d'intensifier ca.

**Christophe Auger**
vice président, Confédération des syndicats nationaux

Nous aussi on tient à souligner que tout programme de stimulation économique, ca doit viser particulièrement la protection et le recouvrement de l'emploi.

Je me suis absenté tout à l'heure, quelques minutes, c'était pour aller rencontrer des groupes de travailleurs qui sont venus manifester devant le lieu où se tient le sommet économique, et c'était majoritairement et très majoritairement des travailleurs et travailleuses qui sont victimes de licenciements collectifs, de fermetures d'entreprise, peut-être qu'il y en a certains qui vont se retrouver, je pense à la Boulangerie Vaillancourt de Québec, je pense à l'Abattoir Le Bic, à la Filature Plessis, aux mineurs de l'amiante qui sont en licenciements massifs, à la scierie Price de Rimouski, etc., etc., qui étaient représentés dans ces délégations-là, venant de plusieurs coins de la province.

Ça nous apparaît donc important que tout programme de stimulation économique puisse assurer, d'une part, la protection et le recouvrement de l'emploi, je le disais, et puis en même temps, pour nous, il nous semble qu'un tel programme devrait être beaucoup plus puissant que ce qui est annoncé là.

Beaucoup plus puissant et puis appuyé sur un développement économique qui soit démocratisé par des entreprises où les travailleurs et travailleuses pourraient avoir leur mot à dire.

On l'a souligné dans nos interventions, le rôle de certaines sociétés d'État, et particulièrement Hydro-Québec, a été un levier économique important. On trouvait ça intéressant, on l'a souligné. Ce qu'on voudrait rappeler, ce qu'on voudrait resouligner ici, c'est qu'il faut, non pas seulement ces grandes sociétés d'État nationales, mais il faut pouvoir travailler avec des blocs qui sont moins importants, mais encore une fois, des blocs où, dans ces centres décisionnels, les travailleurs vont avoir réellement une emprise sur les engagements qui vont se prendre et sur les finalités dans lesquelles ils vont se retrouver.

On trouve ça important que l'ensemble de ces organismes-là soit développé et soit démocratisé. Ceux qui existent et qu'il en soit créé d'autres, non seulement au palier national, mais également dans les paliers sectoriels et régionaux.

**René Lévesque**
Premier ministre

Et pour revenir à votre point de départ, les gens que vous avez rencontrés, les travailleurs des entreprises que vous avez mentionnées, nous rappellent que, sans pouvoir évoquer de recette magique, il y aura toujours des entreprises, même dans les meilleures années, qui vont fermer. Il y a heureusement, quand ça va bien, plus d'entreprises qui ouvrent aussi chaque année. Il y a tout un problème d'ajustement permanent qui doit exister dans une société à ce point de vue-là. En ce moment, c'est tragique, on le sait.

Et hier, ça été évoqué, mon collègue, monsieur Marois, entre autres, je pense, a situé le mieux possible l'action que le gouvernement entend poursuivre et puis intensifier de ce côté-là, autant que possible pour prévenir ça. Ça, ça demande que tout le monde se mette ensemble, par exemple, qu'on sorte des tranchées quand une entreprise est en danger, donc qu'on prévienne, autant que possible, chaque fois que c'est possible, et puis, en tout cas qu'on fasse des efforts aussi maximaux pour réduire les dégâts qui sont terribles, on le sait.

Maintenant, encore une fois, tout ce qui est possible, on va le faire, le faire plus intensément que jamais, mais il ne faut pas s'imaginer qu'on va empêcher des fermetures tout le temps, comme si ça pouvait être mécanique. Ce n'est pas possible.

Mais tout ce qui est possible, au-delà de cette impossibilité fondamentale, on va essayer de le faire de notre mieux.

**Jean-Paul Létourneau**
vice président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Parlant de politique d'achat gouvernementale, monsieur le Premier ministre, il nous a été donné récemment d'examiner ça d'un peu plus près et nous avons observé que, à l'intérieur du gouvernement, il semble y avoir certains problèmes de coordination.

Certains de nos membres nous ont cependant signalé que, entre autres, – je ne veux pas stigmatiser les autres, mais que, entre autres, le ministère de l'Agriculture est particulièrement efficace de ce côté-là. On nous a fait cette remarque.

Le manque de coordination, cependant, semble exister particulièrement dans le secteur parapublic.

Deux handicaps aussi pour l'application de la politique d'achat du gouvernement. Quelqu'un l'a déjà mentionné : l'information.

Et le deuxième, c'est que, malheureusement, il arrive encore trop souvent que le gouvernement prenne trop de temps à payer ses comptes. Alors, il y a beaucoup de PME qui nous indiquent qu'elles n'ont plus les moyens de faire des affaires avec le gouvernement à cause du fait qu'elles doivent supporter ce crédit trop longtemps, et certaines en sont venues à ne plus soumissionner.

Du côté du secteur privé, nous sommes d'accord que nous n'avons pas encore suffisamment développé le réflexe automatique de penser à acheter chez nous, à qualité, prix et service égaux. Trop de gens achètent sans y penser. Et nous sommes un peu tous coupables, là-dedans et nous pouvons vous dire que nous allons revenir à la charge dans notre organisation pour essayer d'améliorer ce réflexe.

Un des problèmes que nous avons, il nous semble, au Québec, c'est que, en matière de politique d'achat, nous en parlons trop et nous n'en faisons pas suffisamment.

Alors, ça, ça nous crée certains problèmes : certains manufacturiers d'ici qui veulent vendre dans le reste du Canada, font face, parfois, à des représailles parce qu'on en a trop parlé et puis, malheureusement, on n'en a pas tiré des bénéfices, on ne l'a pas suffisamment fait.

Alors, monsieur le Premier ministre, vous pouvez compter sur nous pour semer le message du bon réflexe.

**René Lévesque**
Premier ministre

D'accord, monsieur Létourneau, juste une remarque ou deux avant de lever la séance pour quelques minutes. Vous avez parlé du côté « mauvais payeur » du gouvernement.

Bah ! Ç'a toujours été sa réputation, mais peut-être vous admettez une chose, ça s'est quand même amélioré. Ça ne s'est pas détérioré et on paye l'intérêt en cas de retard.

**Jean-Paul Létourneau**
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Ah ! Ça, c'est un peu compliqué, monsieur le Premier ministre. Il faudrait aller voir. C'est assez compliqué.

**René Lévesque**
Premier ministre

Bien, écoutez, quand on dit qu'on paye l'intérêt, on paye l'intérêt, non ?

**Jean-Paul Létourneau**
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Enfin – oui, oui, mais...

**René Lévesque**
Premier ministre

Bon ! Je ne dis pas que ça compense pour les délais, mais, enfin, c'est toujours ça de pris.

**Jean-Paul Létourneau**
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

On n'examinera pas les détails, mais on pourra en parler cet après-midi.

**René Lévesque**
Premier ministre

Mais, donnant – donnant, monsieur Létourneau, je voudrais terminer là-dessus, d'une part, une meilleure coordination s'impose, c'est évident, bon, et on va faire tout notre possible pour le faire de notre côté.

De votre côté, est-ce que vous pourriez, en vous mettant ensemble, les représentants autorisés du monde patronal, nous aider à solutionner ce problème d'identification, de voir s'il n'y a pas moyen au fond, de se convaincre nous-mêmes de nous servir nous-mêmes le mieux possible.

**Jean-Paul Létourneau**
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

C'est une arme à deux tranchants, monsieur le Premier ministre. Nous sommes d'accord quand c'est à l'intérieur, mais n'oubliez pas que, lorsque ça sort, ça peut créer des représailles.

**René Lévesque**
Premier ministre

Mais si on met l'imagination au pouvoir un petit peu ?

**Jean-Paul Létourneau**
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Il faudrait en parler...

**René Lévesque**
Premier ministre

Écoutez : il y en a qui en ont très peu parlé dans le monde, y compris des voisins à nous qui sont juste là, de l'autre bord de l'Outaouais, qui pratiquent ça avec beaucoup d'ingéniosité et puis beaucoup de précision depuis des années.

**Jean-Paul Létourneau**
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

On est prêt à regarder ça, monsieur le Premier ministre.

## 5.5 La participation des travailleurs à l'entreprise

**René Lévesque**
Premier ministre

Alors, le sujet qu'on aborde maintenant, c'est celui de la participation des travailleurs, des employés dans les entreprises.

On en a parlé. Ç'a été évoqué il y a déjà un an et plus, un peu partout au Québec, à l'occasion d'une campagne électorale. L'accueil avait été divers, c'est normal, avait été partagé, mais il reste quand même que ça semble avoir fait son chemin dans beaucoup d'esprits au point où, en tout cas, je me permet-

tais d'annoncer la mise en marche de quelque chose du genre, dans le discours inaugural que j'avais à prononcer en Chambre au mois de novembre 1981.

J'ai ici un projet de décret – et en même temps, je demanderais à nos interlocuteurs patronaux, en particulier, d'écouter les passages rapides de ce projet de décret que je vais lire, parce que je pense que ça répond à certaines réticences qui ont été très concrètement exprimées hier, de nouveau.

Alors, ça dit ceci et puis je pense que ça situe le sujet :

*Attendu que le Québec se doive, pour son développement économique et social, d'explorer toutes les avenues possibles afin de continuer de bâtir son propre modèle de société;*

*Attendu que le développement social et économique exige une harmonisation des intérêts différents mais complémentaires du capital et du travail;*

*Attendu que la participation est un besoin social parce qu'elle permet de protéger ou de créer des emplois, de favoriser la dignité de la personne, d'instaurer des relations de travail plus humaines et même de promouvoir la qualité de la vie...*

Et je dirais même, souvent, surtout,

*... la qualité de la vie par la recherche d'une organisation différente au sein de l'entreprise;*

*Attendu que, pour être efficace et dynamique, l'exercice de la participation dans l'entreprise doit se réaliser avec l'adhésion volontaire des partenaires;*

*Attendu que, dans les faits, quelques centaines d'entreprises québécoises ont déjà choisi pour leur fonctionnement et/ou...*

comme on dit en anglais

*... leur financement une forme ou une autre de participation des travailleurs;*

*Et attendu que le gouvernement souhaite que les grandes orientations de son action dans ce domaine soient établies avec l'accord du monde du travail ainsi que des milieux financiers et patronaux;*

Il serait donc ordonné par ce décret :

*Qu'on mette sur pied une commission sur l'exercice de la participation dont le mandat* — cette commission — *serait d'étudier, de consulter et de mettre en*

*place* — dans les délais raisonnables — *des mesures destinées à favoriser cette participation des travailleurs. Qu'elle ait à définir* cette commission, *les principes, les avantages, les conditions et les actions susceptibles de promouvoir l'expression de cette nouvelle dimension, si on veut, économique, socio-économique, chez nous, et à recommander plus particulièrement au gouvernement les principes, les modalités d'application, d'administration des programmes, des lois éventuellement qui favoriseraient la propriété, le financement de l'entreprise, l'organisation du travail et le partage des profits...*

Tout ça, en faisant une place aux travailleurs, là, encore une fois, où ça pourrait se faire sur une base volontaire.

*Et que l'échéancier des travaux de la commission soit étalé sur vingt-quatre (24) mois de la façon suivante :*

*début des travaux : fin avril 1982;*

*rapport d'étape : octobre 1982;*

*autre rapport : juin 1983.*

Et puis, au plus tard,
*recommandations finales : avril 1984.*

Et, évidemment, selon ce qui se passera, ça peut être accéléré. Mais il est évident que ça serait un délai maximum.

**Richard Mercier**
président, Conseil provincial de l'Union des employés de commerce

C'est avec beaucoup de réserve que nous accueillons cette proposition parce que, présentement, nous croyons que, d'abord, la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise, ça doit passer par l'accès au syndicalisme parce que, même lorsque les travailleurs sont organisés, il se développe des programmes de socio-technique, vous y avez fait allusion tout à l'heure, et il y a beaucoup d'attrapes. Il y a beaucoup de consultants qui se promènent et qui coûtent des sommes énormes à l'entreprise.

Et encore là, même quand les travailleurs sont organisés, il nous faut développer énormément de temps pour ne pas que les travailleurs se fassent avoir dans de fausses participations à la gestion de l'entreprise.

C'est avec énormément de réserve que nous regardons cette proposition. Mais, d'abord, si cette proposition est sérieuse, il va falloir que les partenaires sociaux envisagent aussi l'accès à la syndicalisation.

**René Lévesque**
Premier ministre

Enfin, il y a une chose certaine, monsieur Mercier, que j'ai soulignée tout à l'heure dans le projet de décret que j'ai lu : c'est qu'il s'agit d'une base volontaire. On ne peut tout de même pas empêcher les travailleurs et les employeurs qui sont d'accord de le faire. Il me semble, en tout cas.

**Jean-Paul Hétu**
président, Centrale des syndicats démocratiques

Nous appuyons sans réserve la commission d'études que vous venez d'instituer. Il est temps qu'on puisse démystifier l'aura idéologique à partir duquel on veut empêcher les travailleurs de s'assumer de manière pleine. Et, évidemment, ça passe par la syndicalisation.

Mais chaque chose en son temps. Vous avez annoncé un projet de loi, et monsieur Laberge a dit hier, en appuyant les propos de la partie patronale, qu'on voulait ensemble, au conseil consultatif, enlever tout le juridisme qui empêchait les travailleurs de se syndiquer et, là, on a hâte de savoir ce que le ministre du Travail va dire là-dessus, c'est à lui de se prononcer maintenant.

Alors, sans réserve, nous l'appuyons cette commission.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

Monsieur le Premier ministre, j'ai un petit peu d'hésitation mais pas de l'hésitation à participer à un comité qui va regarder et puis qui va faire une enquête là-dessus. Vous dites : « On ne peut toujours pas empêcher les travailleurs qui veulent s'impliquer de le faire ».

Je ne suis pas sûr que je remplirais bien mon mandat de représentant de travailleurs si je ne mettais pas les travailleurs en garde contre des *patentes*, parce que ça peut devenir des *patentes*.

Bien sûr qu'il y a des entreprises qui veulent la participation des travailleurs et puis bravo ! je n'ai pas d'hésitation. Quand ils veulent vraiment, là, la participation des travailleurs.

Mais il ne faudrait pas non plus que ça devienne un autre artifice ou une autre arme patronale pour empêcher la syndicalisation des travailleurs.

Et c'est pour ça que j'ai beaucoup d'hésitation, je suis moins entier que Jean-Paul Hétu, Dieu merci !

**René Lévesque**
Premier ministre

Vous avez chacun votre façon de l'être.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

Non, non. Mais je veux dire : il a le droit d'avoir la sienne.

Nous avons malheureusement vécu des expériences un petit peu malheureuses, et c'est pourquoi j'y vais avec réserve. Bien sûr, la politique de la FTQ, ça été discuté à maints congrès. Nous sommes d'accord, nous voulons participer à tout. Il y a un comité d'études là-dessus, parfait, nous y serons. Mais nous allons y aller avec des réserves.

Participation, en fait, pour tout vous dire le fond de ma pensée, moi, le patron devrait *runner* son affaire, mais on est intéressés à savoir les choses qui nous intéressent au plus haut point : les investissements, les possibilités pour l'avenir. Est-ce qu'il y aura des mises à pied ? Est-ce qu'on pourrait suggérer au patron que, peut-être bien, le produit qu'il veut nous faire fabriquer, il est devenu désuet et puis qu'il serait peut-être mieux de se brancher ? Ça, ce sont des choses peut-être qu'on peut faire.

Je me vois mal siéger à un comité et endosser la mise à pied de travailleurs que je représente.

**René Lévesque**
Premier ministre

Le moins qu'on puisse dire, c'est que vous n'êtes pas d'un enthousiasme délirant, en tout cas, tout de suite, en partant, là.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

C'est une façon de le dire.

**Jean-Paul Lambert**
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Voici : en autant que c'est sur une base volontaire des deux parties concernées, ça, c'est très important, les deux parties concernées dans l'entreprise, et puis on est d'accord pour l'étude de cette question.

Il faut qu'on s'assure des précautions suffisantes pour que les travailleurs et les émetteurs puissent faire tous les deux une bonne affaire. Ça, c'est important à notre point de vue.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

C'est ça qui m'inquiète : c'est que vous êtes d'accord !

**Roger Hébert**
président, Centre des dirigeants d'entreprise

Si la commission, en fait, a comme objectif, comme vous le sous-entendez dans le décret, de promouvoir l'intérêt des travailleurs dans le milieu de travail, il est sûr qu'on embarque.

Cependant, j'espère que le groupe pourra faire une distinction entre la participation financière et la participation à la gestion de l'entreprise. Ça me semble deux avenues qu'il faut regarder séparément.

Et même dans la participation à la gestion, il semble y avoir, sans vouloir présumer des travaux du groupe, des paliers d'intervention et c'est peut-être à ça que fait référence monsieur Laberge. Il faudrait peut-être regarder un peu plus attentivement les paliers possibles d'implication des travailleurs. Quand on parle, par exemple, d'implication dans la gestion générale de l'entreprise, il me semble que ça ne peut pas se dissocier du risque relié à l'entrepreneur qui a son entreprise. Et puis si le travailleur veut s'associer au risque, bien, là, c'est une autre chose, c'est par le financement. Alors, si on fait ces distinctions-là, bien sûr qu'on embarque.

Je voudrais souligner, cependant, une certaine crainte ou une réserve. Vous savez comme moi qu'il y a plusieurs comités qui existent déjà dans plusieurs entreprises, de par certaines lois et on a mentionné la Loi 17 et il y a la Loi 101. Il y aurait lieu peut-être que ce groupe-là se penche aussi sur les différents comités à travers lesquels les travailleurs s'impliquent déjà dans l'entreprise, pour peut-être créer une certaine cohésion. Il me semble y avoir une multiplicité de ces groupes-là qui pourrait être néfaste à la gestion des entreprises.

**René Lévesque**
Premier ministre

Ça, je crois que c'a été souligné abondamment, hier, et puis que ça pourrait probablement être un creuset qui permettrait de coordonner mieux et de simplifier, même, dans certains cas, certaines choses. Mais enfin, là, on est sur la question de principe.

**Ghislain Dufour**
vice-président exécutif, Conseil du patronat du Québec

Sur la question de principe, je ne pense pas qu'il y ait de problème. Le décret ne donne pas, évidemment, toute l'information qu'on voudrait avoir.

Moi, ça m'inquiète d'accepter la mise sur pied d'une nouvelle commission, alors qu'on essaie, justement, d'éviter d'entrer dans les coûts additionnels.

J'aurais peut-être la proposition suivante, sans rejeter éventuellement l'idée d'un décret, n'y aurait-il pas possibilité de faire regarder le contenu de ce document-là par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre ?

Je comprend que c'est un document qui vient du ministre Biron, mais je n'ai pas l'impression qu'il aurait d'objection à le transférer au ministre Marois. J'ai l'impression que, à ce moment-là, on regarderait le dossier avec les vrais intervenants, en tout cas, la FTQ, la CSN, le côté patronal.

C'est parce que ça me fatigue un peu le mandat, parce que le CPDQ vient de réaliser, sur la participation quand même, des drôles de recherches; sur le groupe de Toulouse qu'il a publié, il y a énormément de matériel. C'est une suggestion, si c'était acceptable.

**René Lévesque** .
Premier ministre

Bien, écoutez : on va retenir la suggestion. On va voir si ça s'impose.

Monsieur Biron, comme vous l'avez dit, serait chargé de piloter cette commission. Il ne s'agit pas d'une commission, d'aucune façon, permanente. Il s'agit encore vraiment d'une sorte de petit *task force* interne qui essaierait de mettre toutes les données au point, en n'oubliant pas les expériences extérieures.

Il y a déjà quelques centaines d'entreprises qui, d'une façon ou de l'autre, pratiquent ce genre d'intéressement, si vous voulez, des travailleurs et c'est en train de se répandre. Est-ce que ça ne serait pas mieux si ça pouvait baliser, d'une façon plus favorable pour tout le monde ?

Enfin, on va tout examiner ça et, encore une fois, il s'agit d'une commission légère, temporaire, et qui aurait un mandat spécifique et puis qui disparaît aussitôt qu'elle l'a accompli.

**Christophe Auger**
vice-président, Confédération des syndicats nationaux

On n'a pas non plus d'enthousiasme délirant sur cette question-là. On veut mentionner, cependant que nous sommes d'accord avec nos camarades de la FTQ quand ils disent que c'est lié étroitement et préalablement à la syndicalisation. Ça nous apparaît essentiel.

D'autre part, je dirais que les réticences que nous avons de la gestion, c'est qu'on nous a un peu schématisé ça de la façon suivante : généralement, quand on nous faisait intervenir ou quand on nous demandait notre participation, c'est parce que l'entreprise était dans des difficultés certaines et très certaines la plupart du temps, de sorte qu'on a dit : bon, si du côté des patrons, on parle de privatiser les profits et de socialiser les pertes, nous allons être réticents.

Si on socialise l'ensemble, au sens large, peut-être que ce serait quelque chose qu'on pourrait considérer et qu'on voudrait considérer, sans s'enfermer dans un modèle absolu. Il faut respecter précisément ce que des groupes de travailleurs vont pouvoir assimiler de cette notion-là ?

Et encore une fois, ça nous apparaît important de lier ça à cet accès à la syndicalisation. Les exemples que nous avons nous démontrent que c'est quand les travailleurs sont organisés qu'ils peuvent effectivement faire face à des propositions et débattre ces propositions-là face au patronat qui, lui, se présente organisé à ces rencontres.

**Paul Dolan**
président, Conseil de la coopération du Québec

On parle de volontariat et du droit du travailleur. On voudrait reconnaître aussi que le travailleur a le droit de se regrouper dans la formule coopérative. Mais que, en vertu de ce choix, il ne soit pas, après ça, dans l'obligation de se syndiquer.

**René Lévesque**
Premier ministre

Mais, de toute façon, je pense que monsieur Auger l'a souligné et puis ç'a été souligné...

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

Ça vient faire quoi votre affaire ? Où est-ce qu'on s'en va avec ça ?

**Paul Dolan**
président, Le Conseil de la coopération du Québec

La foresterie.

**René Lévesque**
Premier ministre

Est-ce que, monsieur Laberge, vous voudriez, non, mais faire un intermède avec monsieur Dolan ? Le faire en dehors de la table.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

Non. Je supporterais la suggestion, moi, de Ghislain Dufour : qu'on regarde ça.

On est bien d'accord et je ne doute absolument pas de la bonne foi du ministre, là, mais je pense qu'on est mieux de regarder ça avant de s'embarquer dans des *patentes*.

**René Lévesque**
Premier ministre

Non, mais écoutez : c'est exactement ce qu'on veut dire. Et puis s'il y a une chose qui est évidente, c'est que ça ne peut pas être coulé dans un moule unique, là, qui prétendrait rigidifier des choses qui, expérimentalement, se passent de diverses façons déjà au Québec et qui, dans le contexte actuel, d'ailleurs, qui est très difficile, fait surgir de nouvelles expériences auxquelles on n'aurait pas pensé il y a quelques années.

Alors, il s'agit simplement d'explorer ça avec toutes les précautions requises, de tenir compte des remarques qui nous ont été faites. On verra s'il est indiqué d'avoir l'avis du CCTMO.

Écoutez, laissez-nous la chance d'y penser un peu. Et puis, de toute façon, de mettre sur pied, un instrument très léger pour, si vous voulez, prospecter toute l'expérience acquise et puis voir comment on pourrait favoriser, sur la base la plus absolument volontaire, ce genre d'expérience, si ça semble indiqué. Ça va ?

## 5.6 La revalorisation progressive du Régime des rentes du Québec

Alors, on peut conclure là-dessus et passer à un sujet qui a été évoqué avec pas mal d'insistance par plusieurs participants, hier, qui est celui de la sécurité des personnes âgées, des gens qui doivent quitter la vie active et qui, très souvent, n'ont vraiment pas la sécurité minimale qui serait requise dans une société vraiment civilisée, là, au moment où l'âge les rattrape comme ça. C'est relié très directement à un cas spécifique qui est celui du Régime des rentes du Québec que, de toute façon, il va falloir réviser, on l'a déjà évoqué, je pense que tout le monde qui suit ça le moindrement est au courant.

Il faut constater que le niveau des prestations du régime de rentes est trop bas, ça c'est vrai, pour assurer, tel qu'il est, une retraite convenable à nos concitoyens.

D'un autre côté, ça va se dégrader progressivement avec le temps si on ne fait rien, parce que ça va s'épuiser.

Parce que c'est vraiment une des clefs de la santé collective et que ça ne peut pas se faire tout d'un coup au niveau qui serait requis et qui va être requis éventuellement, d'ici quelques années, mais justement parce qu'il va falloir bonifier le régime, est-ce qu'il est possible de s'entendre pour qu'on commence le plus rapidement possible et qu'on progresse vers l'équilibre qui est nécessaire de plus en plus évidemment.

Par exemple : est-ce qu'il serait possible de concevoir une augmentation qui pourrait être de 1% par année pendant un nombre X d'années pour nous amener au niveau requis, de façon à atteindre, dans une perspective perceptible, des objectifs comme ceux qui ont déjà été fixés par un rapport que beaucoup de gens ont lu, ceux qui s'intéressent au secteur, le *Rapport Cofirentes*, comme on l'appelle.

Alors, je pose la question, soulignant que, de toute façon, il va falloir agir sur le Régime des rentes du Québec pour l'empêcher de se dégrader et pour lui donner une certaine bonification qui est essentielle.

**Robert Gaulin**
président, Centrale de l'enseignement du Québec

Nous avons indiqué la nécessité d'ajuster, de valoriser et de bonifier le Régime de rentes public pour contribuer au règlement des problèmes de pauvreté qui frappent les personnes âgées et les personnes les plus démunies de notre société.

Cette valorisation, à notre avis, doit rendre superflus un certain nombre de régimes privés qui ont été absolument incapables de solutionner les problèmes, ce qui a été démontré, comme vous venez de le dire, dans une foule d'études.

L'amélioration de ces régimes de rentes doit permettre de développer des sources d'épargne qui serviront à l'investissement et qui pourront permettre de réaliser des propositions comme celles que nous avons mentionnées dans notre document et qui n'ont pas été tellement reprises dans le cadre de ce sommet.

Nous pensons qu'un projet de loi sur la question doit être déposé ce printemps, et que ce projet de loi doit précéder toute modification au régime RRE, RREGOP, qui eux, doivent faire l'objet de négociations plus tard, l'automne prochain.

Nous pensons que le gouvernement, à l'égard des régimes actuels des travailleurs du secteur public, doit respecter ses engagements comme il l'a mentionné au début du sommet : son intention de respecter ses engagements envers les banquiers ou envers tout ceux qui ont des ententes avec le gouvernement.

Nous pensons que le gouvernement doit surseoir à toute volonté de modifier unilatéralement nos régimes de retraite et que, si cela ne change pas, bien sûr, il y aura des réactions très importantes de la part des syndiqués de la centrale.

Et nous pensons que la priorité doit aller à cette modification au Régime des rentes et qu'un moyen de faire ça rapidement, ce printemps... il y a eu suffisamment d'études qui ont été faites de ce côté-là et qu'on devrait passer au stade des propositions et de la législation.

**René Lévesque**
Premier ministre du Québec

Monsieur Gaulin, je note avec soin tout ce que vous venez de dire. Mais je me permets de faire un rappel : c'est que, à une rencontre à laquelle vous assistiez il n'y a pas si longtemps, il a été entendu qu'il y aurait de la consultation, j'espère qu'il y en a eue, qu'il y aurait une façon d'examiner ensemble la manière de rectifier le parcours de nos régimes de rentes du secteur public qui sont dans la direction ruineuse, littéralement, et, comme c'est déjà arrivé, vous l'avez vous-même souligné quand on s'est rencontré en 1974, je pense, qu'il faut s'entendre pour réduire les coûts, tout en maintenant, bien sûr, les droits acquis.

Et ça, il n'est pas question de changer cette décision-là sur le fond, parce qu'on ne peut pas se le payer tel qu'il est actuellement, l'ensemble; parce que, d'une part, il y a des gens, et là, on rejoint le Régime de rentes du Québec, qui n'ont aucune sécurité convenable, même pas un minimum de dignité quand arrive l'âge de la retraite ou l'âge, enfin, où on sort du marché du travail.

Tandis que, par ailleurs, on admettra, je pense, que le régime le plus riche qui existe, à part peut-être celui des parlementaires, à ce point de vue-là qu'on doit également rectifier, c'est celui de la retraite dans le secteur public.

Alors, on ne peut pas confondre les deux, je m'en excuse, ce n'est pas possible, là, de faire un lien automatique ni un lieu, comment je dirais ?, étapiste comme celui que vous venez d'établir. Autant le dire tout de suite.

**Robert Gaulin**
président, Centrale de l'enseignement du Québec

Nous ne nous en faisons pas, parce qu'il y a une intégration de ces deux régimes-là, et sur la question de la consultation, on vient de recevoir la documentation et je pense que les rencontres formelles de consultation ne sont pas amorcées. Et ça, on a accepté ce processus de consultation.

**René Lévesque**
Premier ministre

D'accord.

**Robert Gaulin**
président, Centrale de l'enseignement du Québec

Je ne pense pas que nous accepterons et nous n'accepterons jamais le processus de modification unilatérale, je pense.

**René Lévesque**
Premier ministre

D'accord.

**Jean-Paul Létourneau**
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Monsieur le Premier ministre, il y a une situation qui semble mal connue concernant le Régime des rentes du Québec, c'est le fait que les employés et les employeurs payent présentement des cotisations de loi inférieures à ce que ça coûte pour verser des bénéfices déjà prévus.

On a fait nos calculs, à un moment donné, à l'époque de *Cofirentes* et on arrive au fait que nous n'aurons pas le choix, d'ici l'an 2000, peut-être en 1995, selon les décisions administratives, il va falloir au moins doubler la contribution actuelle pour verser des bénéfices prévus présentement.

D'autres chiffres ont indiqué que ça allait même jusqu'à 9%. Nous autres on parlait entre 7% et 8%.

Par ailleurs, il semble qu'il y a un certain automatisme, enfin, il y a des décisions qui sont prises régulièrement pour améliorer le régime dans le sens de hausser le salaire couvert par le régime, ce qui fait que, en somme, on améliore le bénéfice.

Avant de s'engager là-dedans, il me semble que nous aimerions beaucoup savoir de manière précise du côté des employeurs, ce que coûtent vraiment ou ce que va coûter vraiment les bénéfices déjà prévus.

Vous avez parlé, monsieur le Premier ministre, d'augmenter, par exemple, de 1% par année....

**René Lévesque**
Premier ministre

Écoutez, coulez-moi pas dans le ciment là-dessus...

**Jean-Paul Létourneau**
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Okay. Disons, d'augmenter, bon. Déjà, on n'a pas le choix, avec les bénéfices actuels, il va falloir que ça arrive éventuellement. Je ne sais pas avec quelle rapidité, on espère que c'est le plus progressivement possible, ça arrivera.

Lors de l'étude *Cofirentes*, nous avions un représentant au comité qui a dû, malheureusement, à un moment donné, se désister, parce qu'il ne pouvait plus suivre l'évolution de la pensée du groupe.

Alors, ce que je viens de dire, ces réticences que nous avons exprimées ne veulent pas dire que nous sommes insensibles à ce besoin, bien au contraire. Nous avons dit hier, nous avons pris des engagements, hier, sur la question de l'amélioration des conditions de retraite par la voie de l'amélioration et de la diffusion plus grande des régimes supplémentaires de rentes.

Alors, nous sommes prêts à agir dans ce sens-là, mais au niveau du régime supplémentaire de rentes ce qui, à toutes fins utiles, revient au même, si on parle globalement du revenu après la retraite.

**René Lévesque**
Premier ministre

Enfin, on pourra revenir là-dessus.

Monsieur Létourneau n'est pas nécessairement tout à fait d'accord.

Mais là, il s'agit du grand programme collectif qui, comme vous l'avez dit vous-même, a un besoin qui est de plus en plus évident, au Québec, d'être renfloué, c'est vrai dans le reste du pays, d'ailleurs. Il faut le faire et c'est peut-être mieux de le faire progressivement et le plus vite possible que d'arriver à certaines catastrophes comme celles qui ont été évoquées.

Les déficits qu'il peut y avoir, par exemple, en France, de ce côté-là, ou alors, le *social security* américain qui grimpe à une vitesse vertigineuse.

**Jean-Paul Létourneau**
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Le déficit qu'on a au RRGOP ici, déjà, là, un régime supplémentaire.

**René Lévesque**
Premier ministre

De toute façon, on n'y reviendra pas, on en a parlé.

**Christiane Bérubé Gagné**
présidente, Association féminine d'éducation et d'action sociale

Je sais que vous connaissez très bien la position de l'AFEAS là-dessus, alors vous ne serez pas surpris de m'entendre.

Hier, monsieur Lazure, si je ne me trompe, a parlé de réduire le temps de travail, le nombre d'heures travaillées. On a parlé de mi-temps. Et quand je pense à mi-temps, pour moi, ça égale sécurité moindre, cotisation moindre.

Alors, quand on pense que c'est majoritairement des femmes qui occupent ce type d'emploi-là, on peut s'attendre à ce que, à l'âge de la retraite, on est encore majoritairement des femmes sous le seuil de la pauvreté, puisque, présentement, 70% des femmes seules vivent sous le seuil de la pauvreté.

On se dit que, tant qu'à repenser la formule de participation au RRQ, il vaut mieux y aller en profondeur et penser aussi à intégrer les femmes qui travaillent au foyer à cette formule de retraite-là.

Présentement, je sais que ce n'est pas facile. J'ai participé à des rencontres avec des membres du Secrétariat à la condition féminine. C'est plein d'obstacles, d'embûches. C'est sûr que s'il n'y a pas de volonté politique de vouloir intégrer ces travailleuses-là au programme, il n'y a pas de possibilité.

Mais je me dis que, avec une volonté politique, il y a une possibilité sûrement d'y arriver et, pour nous, c'est de reconnaître le travail qui est réalisé par les femmes au foyer sur le plan économique et sur le plan social.

On nous dit souvent que le Régime des rentes, c'est une forme d'assurance-salaire. Les femmes au foyer, présentement, n'ont pas de salaire, alors ce qui équivaut à dire qu'elles s'attendent à vivre leur retraite dans la pauvreté.

Alors, je me dis : il y a une volonté politique et une dimension sociale.

**René Lévesque**
Premier ministre

Comme monsieur Létourneau le soulignait, il y a d'abord, évidemment, le renflouement qui est nécessaire et puis, ce que vous évoquez, c'est toute la perspective qui a été discutée abondamment depuis des années, en fait, de la bonification, de l'élargissement. Et tout dépendant, évidemment, de la façon dont on peut prendre les bouchées. Ce sont des choses qu'il va falloir mettre au point le plus vite possible. Mais pour l'instant, on enregistre ce que vous avez dit.

**Norbert Rodrigue**
président, Confédération des syndicats nationaux

Vous vous souvenez que, en 1967, quand la CSN a commencé à parler de la nationalisation de l'assurance-automobile, on s'est fait coller à peu près toutes les étiquettes possibles.

**René Lévesque**
Premier ministre

Je ne m'en souviens pas du tout, mais je prends votre parole.

**Norbert Rodrigue**
président, Confédération des syndicats nationaux

Bien, je vais vous en reparler après.

Aujourd'hui, on a agi sur ce plan-là au Québec, quant à nous, trop partiellement, mais on en a déjà une partie à nous autres qui évolue et qui donne des résultats, tant mieux. Selon nous, il faudrait compléter.

Mais sur les régimes de retraite, nous sommes complètement insatisfaits dans les circonstances actuelles, non seulement de la réalité de ce que les hommes et les femmes vivent à la retraite, de l'absence de préparation à la retraite. C'est nous autres qui les préparons à la retraite, par nos petits moyens, dans des cours à l'occasion, la FTQ aussi.

Nous sommes insatisfaits, parce qu'on considère que l'élargissement et la progression n'est pas assez rapide, d'autant plus que, selon nous, la seule réponse à ce problème-là, c'est un régime universel qui va couvrir tout le monde et qui va protéger tout le monde.

Deuxièmement, nous sommes insatisfaits aussi parce que, on le dit depuis des années, la canalisation de ce type d'épargne-là doit servir de levier économique au Québec. Je comprends, aujourd'hui, que le gouvernement refuse de se donner un levier économique important en n'agissant pas plus rapidement sur cette question, alors qu'on en parle depuis longtemps.

Ce matin, on discutait de l'importance de la construction. On est en temps de crise. On souscrit à ça, l'importance de la construction. Mais la construction, ce n'est pas important rien qu'en temps de crise, je vous le rappelle. C'est un secteur crucial de notre économie et, par conséquent, il faut faire en sorte que les leviers économiques qu'on peut se donner ou qu'on accepte de se donner puissent nous permettre de planifier les travaux de la construction un peu mieux au Québec, comme on l'a dit à Hydro-Québec, à la commission parlementaire pour son programme de 10 ans de 90 milliards de dollars.

Nous disons que le Québec doit se donner ce levier économique important-là. Nous disons que nous voulons participer à l'administration de ces argents-là parce que, le secteur économique qui s'appelle la construction, on va convenir tous ensemble que si on réduit la capacité des travailleurs et travailleuses de consommer, d'une part, si on agit sur les salaires en termes de compression, d'autre part, on crée des problèmes de consommation. On crée des problèmes aux gars, aux filles, et puis aux femmes qui pourraient faire rénover leur maison, en faire construire une, si petite soit-elle, ou si modeste soit-elle.

Par conséquent, si on veut agir d'une manière plus large, si on veut mieux planifier, il faut se donner ce moyen-là.

**Marcellin Tremblay**

vice président, Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes inc

Je ne veux pas répéter ce que monsieur Létourneau a dit. Il est évident que nous, du secteur privé, reconnaissons la nécessité de réviser le Régime des rentes du Québec et, évidemment, il faudra augmenter les contributions. Tout le monde est d'accord là-dessus.

Il y a un aspect quand même que je voudrais souligner, c'est l'importance économique des régimes des rentes. Le rôle de l'État, sans doute, est essentiel pour assurer, comme on l'a dit tantôt, un régime universel. Mais il faut quand même mesurer la présence de l'État dans ce domaine-là, autrement vous allez mobiliser une grande partie des épargnes des Québécois dans un même réservoir de capital, alors que nous vivons quand même dans un système de libre entreprise où les investissements du secteur privé sont extrêmement importants.

Les pensions administrées par le secteur privé, il faut tout de même le réaliser, sont investies de façon dynamique dans des obligations d'entreprise, dans des hypothèques, ou dans des actions.

Alors, il est évident que le rôle, l'aspect, si vous voulez, de l'investissement, la formation du capital restent extrêmement importants et il faudrait que, dans la politique que vous allez élaborer, tout en reconnaissant l'amélioration de ce qui existe à l'heure actuelle, on laisse quand même une place plus que raisonnable au secteur privé qui joue quand même un rôle extrêmement dynamique dans le domaine de l'investissement.

**Louis Laberge**

président, Fédération des travailleurs du Québec

Tout le monde sait que si ça n'avait été que de la flambée des taux d'intérêt depuis 2 ans, déjà les sorties du Régime de rentes dépasseraient les rentrées ou s'en approcherait. Alors, il faut absolument, mais absolument améliorer le Régime des rentes.

Je pense que monsieur Létourneau se trompait un peu. Dans le rapport de *Cofirentes*, je pense qu'il fallait se rendre à 4,2 pour maintenir les bénéfices. Mais je ne pense pas que les travailleurs soient prêts à payer plus pour avoir les mêmes bénéfices. Tant qu'à y aller, on veut avoir de meilleurs bénéfices. Il faut couvrir ceux qui ont déjà pris leur retraite avec, il faut bien le dire, des rentes pas tellement reluisantes. Il faut couvrir les femmes au foyer qui n'ont pas de droits du tout. Ça n'a aucun sens. Il faut les couvrir. Il faut couvrir aussi ceux qui gagnent un peu plus cher. Pourquoi mettre le plafond aussi bas qu'il l'est ? Il y a bien des choses qui ont changé depuis quelques années.

Alors, non seulement nous sommes entièrement d'accord, mais laissez de la place à l'entreprise privée, on en a. On dit qu'au Québec, il y a 5000 régimes privés de fonds de pension et puis on a, je pense, réussi chez nous à négocier ce qu'on a de mieux en fonds de pension. Mais ça représente et ça ne protège qu'un nombre infime de travailleurs, la vaste majorité n'a pas de protection.

À un colloque tenu par la FTQ, l'an dernier, 500 délégués, rien que là-dessus, sur la question des rentes, même ceux qui sont couverts par des régimes de rentes ont convenu avec nous que ce que ça nous prend, c'est un vrai régime de rentes public. Et les régimes privés deviendront des régimes d'appoint.

Jamais on ne pourrait couvrir tous les travailleurs par des régimes publics. On a beau vouloir élargir la syndicalisation, faciliter la syndicalisation, permettre la négociation des régimes de rentes, mais jamais on ne pourra tous les couvrir.

Alors, il faut un régime public qui couvre tout le monde, les femmes au foyer, ceux qui sont déjà à leur retraite, ceux qui sont sur le bord de la prendre avec des pensions pas tellement reluisantes. Il faut bonifier ça. Et les travailleurs chez nous sont entièrement d'accord et puis on est prêt à payer notre part.

**René Lévesque**
Premier ministre

Je pense que la conclusion s'impose d'elle-même.

D'une part, c'est sûr qu'il y a un rôle à jouer complémentaire et très large pour le secteur privé. Mais il reste que ce qui est fondamental, c'est qu'il y ait un régime universel et qu'il soit en santé. Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus et ça commence à presser pour vrai.

Autrement dit, il faut capitaliser convenablement le régime actuel et il faut combler des lacunes dans le système, il y en a qui ont été évoqués par madame Bérubé Gagné : on peut penser tout de suite aux veuves, par exemple, qui, très souvent, sont parmi les cas les plus tragiques de notre société. Et il y a d'autres aspects évidemment, qu'il s'agira de bonifier, ce qui voudra dire, presque inévitablement, sinon inévitablement, d'augmenter le salaire admissible et puis, ça, c'est sûr en ce qui concerne le Régime des rentes.

Il y a aussi toutes les questions de transférabilité, d'indexation, etc., sur lesquelles il va falloir se pencher aussi. On n'ouvrira pas la discussion aujourd'hui, d'autant plus que c'est assez spécialisé aussitôt qu'on rentre dans la plomberie.

Enfin, je pense que, sur l'objectif général, on est d'accord et il va falloir s'y mettre assez rapidement.

## 5.7 Le droit à la syndicalisation

Et ça nous amène, si vous permettez, à l'autre sujet qui pourrait lui aussi amener une certaine discussion, c'est l'accès au syndicalisme; la syndicalisation à l'échelle de la société. Comment ça se passe ? Comment ça se comporte ? Comment ça doit être amélioré ?

Du côté syndical, c'est normal, il y a plusieurs intervenants qui, depuis le début de la conférence, se sont plaints de ce qu'on peut appeler des *enfarges* multiples que doivent franchir encore ceux qui veulent, et il ne s'agit de rien d'autre que de la libre volonté des gens mais ceux qui veulent se syndiquer, s'organiser en association représentative.

Du côté patronal, il y a des intervenants et on l'a noté hier, qui ont reconnu eux aussi que des améliorations seraient possibles et même souhaitables. Et ils ont manifesté, certains, en tout cas, une ouverture d'esprit en ce qui concerne l'examen qu'on doit faire pour améliorer cet aspect.

Alors, sans se lancer dans une révision en profondeur du Code du travail, serait-il possible de confier au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre qui est là pour ça, au point de départ, ou à un autre organisme conjoint, en tout cas, de mettre toutes les ressources disponibles de ce côté-là, de confier à cet ensemble, un mandat pour envisager cette question du fonctionnement de nos mécanismes d'accréditation ?

Et puis, peut-être plus largement aussi, parce que ça revient souvent, le fonctionnement et les ressources des commissaires au travail, du Tribunal du travail et tout ce qu'il peut y avoir d'excès de judiciarisation dans tous ces processus-là afin, en particulier, d'alléger ou d'abréger les délais et essayer de simplifier au maximum les procédures vis-à-vis des parties qui ont tout simplement décidé d'exercer un droit qui est fondamental, celui de s'associer.

**Robert Gaulin**

président, Centrale de l'enseignement du Québec

Je crois qu'il faut aller beaucoup plus loin que l'intention que vous manifestez ce matin à l'égard des modifications aux règles d'accès au syndicalisme.

C'est le troisième sommet où la question de la syndicalisation est abordée et ce serait le troisième sommet où on sortirait sans engagement trop, trop précis.

Bien sûr, il y a l'ordre de la mécanique, il y a l'ordre de la révision de la procédure qui est tout à fait secondaire dans le débat de la syndicalisation et de l'accès au syndicalisme et, là-dessus, il y a beaucoup de travail qui a été fait. Il y a eu la pré-loi 45, la Loi 45.

Il y a eu, depuis, toute une série de problèmes qui ont été constatés, qui ont été analysés. Il y a eu un comité de députés qui ont consulté différentes organisations pour voir quelle était la liste des problèmes concrets. Il y a des propositions qui en sont sorties. Il y a le CCTMO, même si la CEQ n'y est pas, qui travaille sur ces questions depuis de longues années.

Je crois que, véritablement, il faut passer à l'action concrète. Il faut passer à l'étape des modifications substantielles à la législation. Il faut entrevoir et envisager de nouvelles formes d'organisation, la syndicalisation multipatronale ou

autre pour permettre véritablement de respecter le droit des travailleurs à la syndicalisation.

Il y a trop de groupes qui, après un an, deux ans d'efforts se sont retrouvés sans organisation d'aucune manière et je crois qu'il faut y aller carrément dans quelque chose de beaucoup plus important.

**Norbert Rodrigue**
président, Confédération des syndicats nationaux

Alors, brièvement, je voudrais tout simplement souligner le programme du Parti québécois en 1975 où l'accès à la syndicalisation était un élément important.

Deuxièmement, Robert Gaulin vient de dire qu'il y a eu trois sommets. Il y a eu aussi la rencontre avec les députés où nous avons soumis un certain nombre d'amendements possibles à court terme. Et au-delà de ces amendements possibles à court terme et urgents, je voudrais souligner que, à notre avis, il faut agir en profondeur sur le Code du travail pour faire en sorte qu'on ne soit plus dépendant, dans nos relations de travail, totalement, des règles du Code civil, pour faire en sorte qu'on ne soit plus enferré dans une mécanique juridique où les travailleurs de l'entrepôt de Simpsons, après 6 ans de tentatives de syndicalisation, n'ont pas encore eu d'accréditation, ne sont pas encore sortis de leur bataille; et où des travailleurs, pendant 2 ans, comme le disaient certains des militants et des travailleurs et travailleuses congédiés pour activités syndicales, ne voient arriver la réponse ou la décision que des mois plus tard.

Ce que je veux dire, c'est qu'il me semble qu'il y a d'autres régimes au Canada, dans d'autres provinces, qui sont aussi dans cedit pays et qui ont des manières ou des formes de code de fonctionnement différent et il me semble que si on pouvait faire un pas de ce côté-là, ce serait déjà un pas important.

Par conséquent, je dis tout simplement au ministre du Travail : nous autres, on va souscrire aux amendements urgents, bien sûr. On pense qu'ils sont fondamentaux, qu'ils sont importants. Mais plus fondamentalement que ça encore, il faut aller d'une manière large. Il faut réformer le Code. Il faut arrêter d'être dépendant du Code civil où n'importe qui vient se mêler des relations de travail et n'importe qui peut agir et on peut se ramasser à la Cour suprême n'importe quand, je veux dire, pour une petite procédure bien simple qui pourrait se régler, parfois, entre les parties ou avec une intervention très rapide.

**René Lévesque**
Premier ministre

C'est intéressant de vous entendre parler aussi pragmatiquement, monsieur Rodrigue, parce que c'est vrai que, parfois, on est victime de notre propre tradition dans la foi cartésienne, juridique, etc. Il s'agit de voir comment est-ce qu'on peut aérer.

**Norbert Rodrigue**
président, Confédération des syndicats nationaux

Je voudrais tout simplement souligner que, quand vous négociez pendant 90% de votre temps, tous les jours, comme organisation syndicale, l'idéologie, c'est important, mais le pragmatisme est aussi important.

**René Lévesque**
Premier ministre

Monsieur Laberge, vous êtes d'accord avec ça ?

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

Oui, oui, un peu, oui.

Et vous savez, vous, par expérience, que la Cour suprême ce n'est pas toujours là qu'on a les meilleures décisions !

**René Lévesque**
Premier ministre

Ne dites pas du mal, je penise qu'on doit y aller incessamment, là, encore une fois.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

Je le sais, j'y suis déjà allé moi aussi. Ça nous achetait du temps !

Monsieur le Premier ministre, il faut absolument, absolument, mais absolument et de façon urgente, amender le Code du travail. Et là-dessus, le patronat est d'accord avec nous.

Il y a des délais épouvantables. Ça vient empoisonner le climat des relations de travail et, ça, ça n'a pas d'allure.

C'est bien sûr que je ne dirai pas que le patronat est d'accord avec nous autres sur les amendements à apporter au Code. Mais le patronat est d'accord avec nous autres que le Code doit être amendé pour que cesse cette négation du droit d'association qui existe présentement : des délais épouvantables, un patron en parlait hier, il a reçu une lettre et puis il a trouvé ça un petit peu dur d'apprendre que ses employés étaient syndiqués.

C'est la seule façon qu'on a de le faire présentement, ce n'est pas la meilleure façon, on aimerait mieux le faire autrement; mais il y a des patrons qui veulent s'engager des avocats, — et il y a des avocats verreux qui gagnent leur vie à faire de la *procédurite* et qui empêchent et qui nient le droit d'association des travailleurs. Alors, il faut amender le Code.

À la FTQ, nous étions quelque peu hésitants à propos d'une révision un peu plus large du Code du travail. On est prêt. Nous sommes prêts maintenant à regarder une révision un peu plus large du Code du travail pour régler les *mautadits* problèmes des injonctions, des renvois pour activités syndicales, de la syndicalisation, du droit à la syndicalisation, de la première convention collective; et ça, c'est essentiel pour garder au Québec un climat social qui n'est quand même pas si mal.

Quand on regarde ce qui se passe à travers le monde, je pense que, bien que CSN, la FTQ et la CEQ se fassent accuser de militantisme et puis de toutes sortes d'affaires, je pense qu'il y a du monde pire que nous autres.

Et ça, il faut préserver ça et même l'améliorer. Les amendements du Code du travail sont absolument essentiels, c'est urgent pour garder le climat qu'on a.

**Ghislain Dufour**
vice-président exécutif, Conseil du patronat du Québec

Je n'irai pas dans la foulée de l'intervention de Robert Gaulin qui amènerait sur la table le débat de la négociation sectorielle ou multipatronale. Je pense que, quand vous soulevez ce problème à ce moment-ci, suite aux discussions d'hier, vous limitez vraiment le débat aux amendements administratifs et aux amendements juridiques quant aux procédures actuelles.

Nous sommes d'accord pour reconnaître, comme l'a dit Louis Laberge, des délais qui ne sont pas justifiés au niveau des accréditations, ce qui crée un certain nombre de problèmes et les problèmes ne sont pas purement d'ordre

syndical. Il sont d'ordre patronal. Quand un commissaire-enquêteur rend un jugement et que quelqu'un qui a été congédié doive être réembauché un an plus tard et qu'on doive payer son salaire, on a nous aussi un problème.

Donc, il y a un intérêt très net dans la révision, si on veut, des structures au niveau de l'accréditation.

On fait une distinction très nette, par exemple, entre des réformes administratives et des amendements au Code. Pour nous, et le ministre du Travail le sait, ça s'impose des réformes administratives pour une raison, notamment celle que je mentionnais hier : c'est qu'on a donné au bureau du commissaire-enquêteur toute une série de responsabilités, sans lui ajouter du personnel. C'est rare qu'on dit ça, là, mais il y a eu toute une série de responsabilités avec la Loi 101, avec la Loi 17, avec la Loi sur les normes. Le docteur Lazure vient de lui donner la Loi sur la retraite volontaire ou obligatoire, donc, toute une série de dossiers que les commissaires doivent maintenant aborder. Donc, il y a des problèmes administratifs et je pense que le ministère est très sensibilisé à ça.

Concernant la réforme comme telle du Code, notre position est la suivante et on est prêt à la regarder au CCTMO de façon très ouverte dans le sens où j'ai compris la proposition du Premier ministre.

C'est bien sûr que si, dans notre législation, il y a ce qu'on appelle des trous, en comparaison avec ce qu'il y a en Ontario ou en Colombie ou ailleurs, on va les regarder. On a toujours accepté le principe que ce qui s'appliquait en Ontario peut s'appliquer ici. Il y a des propositions concrètes, même, qu'on peut faire dans certains cas.

Je pense que monsieur Laberge a vraiment compris le message patronal, ceci dans le cadre actuel du Code du travail et non pas dans une économie nouvelle du Code du travail.

**René Lévesque**
Premier ministre

Vous semblez être d'accord.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

C'est dit de façon très élégante.

**René Lévesque**
Premier ministre

Okay.

Monsieur Godbout, voulez-vous participer à ce concours d'élégance, vous aussi ?

**Clément Godbout**
directeur québécois, Syndicat des métallos

Tout à l'heure, j'écoutais monsieur Rodrigue parler de Simpsons et aussi je pense bien qu'il ne faut pas oublier bien d'autres cas comme celui-là, par exemple : Zeller's à Lachute, 27 mois, des femmes en grève pour la sécurité syndicale et puis il n'y a rien qui se passe, bon. Dans des cas comme Barrette à Chapais, par exemple, où ça dure depuis 4 ans et, demain matin, si l'employeur devait payer ce que nous avons gagné devant les tribunaux, il doit au-delà d'un million de dollars en salaires. Des choses comme celle-là, ça na pas de maudit bon sens !

Monsieur le Premier ministre, si j'ai compris, vous avez dit : « ... soit au Conseil consultatif ou à un autre comité ». Moi, je pense que la place pour préparer ou discuter ça c'est au Conseil consultatif.

À l'heure actuelle, dans les cas qui vont bien où il n'y a pas de problèmes, ça prend 127 jours pour être accrédité, c'est quand ça va bien, ça. Ça donne un exemple.

Et en terminant, je dirais à monsieur Dolan du mouvement coopératif que probablement les patrons n'ont pas besoin d'un coup de main pour se défendre, ils sont capables tout seuls. Et c'est surprenant de voir une réaction du mouvement coopératif comme vous l'avez eue.

**Paul Dolan**
président, Conseil de la coopération du Québec

Il n'a pas compris l'intervention.

**Louise Joly**
vice-présidente, Association féminine d'éducation et d'action sociale

À ce moment-ci de la discussion, j'aimerais rappeler notre discours d'ouverture, faire le lien avec ce qu'on proposait lundi soir. On est arrivé avec un texte sur les inégalités socio-économiques qui avait été déposé au CPDQ, nous disions que,

même en temps de crise, il faudrait réduire les inégalités socio-économiques, il ne faudrait pas laisser ça de côté pour que les écarts s'élargissent. Une des inégalités frappantes sur le marché du travail, c'est l'inégalité d'accès à la syndicalisation pour les femmes, pour les jeunes.

Vous parlez d'améliorer le fonctionnement de la syndicalisation. Vous parlez de simplifier les procédures. Mais on aimerait aller plus loin et on aimerait que, par le fait même, vous facilitiez, vous réduisiez une inégalité et facilitiez l'accès à la syndicalisation pour les femmes.

J'ai des chiffres, ici, de 1976 qui nous disent que, parmi la population syndiquée, il y a 31,8% de femmes; et que, parmi la population à l'emploi, il y a seulement 32,1% de femmes syndiquées.

Je pense que je n'ai pas besoin d'élaborer davantage, les chiffres parlent par eux-mêmes. Si on a si peu de femmes syndiquées, c'est que les femmes travaillent dans des entreprises sur le marché périphérique, dans des petites entreprises. Elles n'ont pas accès à la syndicalisation.

Donc, on demanderait, pour réduire une inégalité, du même coup de faciliter l'accès à la syndicalisation. Que vous l'appeliez multipatronale ou sectorielle, en tout cas, quelque chose pour réduire l'inégalité d'accès à la syndicalisation.

**René Lévesque**
Premier ministre

Bien, il me semble que la perspective qu'on est en train d'évoquer s'applique à tout le monde, tous ceux ou toutes celles aussi qui, librement, voudront profiter de ce qu'on veut essayer de simplifier dans tout ça. Enfin, il me semble, en tout cas.

Monsieur Dolan, est-ce que vous tenez à préciser ou à rectifier, avant qu'on termine ?

**Paul Dolan**
président, Conseil de la coopération du Québec

Oui, j'aimerais bien rectifier.

Je parlais de coopératives de travailleurs qui se forment surtout en foresterie, — c'est très très précis à ce niveau-là, qui, à un moment donné, sont obligés de se syndiquer ou ne peuvent pas avoir de travail. Dans le conflit actuel, c'est un peu ça. On pourra en reparler, c'était pour simplifier.

**Jean-Paul Hétu**
président, Centrale des syndicats démocratiques

Alors, le point sur lequel je voudrais m'arrêter, c'est le suivant : c'est qu'il faut envisager la réforme du Code du travail comme étant un moyen aussi important que la relance économique pour atténuer, pour déphaser, si vous voulez, la crise économique.

Très souvent, pour des raisons idéologiques, on a l'habitude de dire que le syndicalisme est un agent qui sert uniquement à créer des troubles dans la société.

Je pense qu'il est important de voir aussi son rôle positif. Toutes les entreprises où il y a des syndicats, quels qu'ils soient, ont pu très souvent se développer, atteindre un haut niveau de productivité, non seulement parce que l'employeur était un employeur entreprenant, non seulement parce que l'employeur utilisait très souvent, ce qu'on dit, l'innovation; mais aussi et ça, on le néglige, c'est le rôle des travailleurs syndiqués qui, dans l'entreprise, ont permis, non seulement le maintien des boîtes, mais ont permis aussi tout simplement d'obtenir un haut standing de qualité.

Et ça, c'est le rôle d'un syndicat de permettre aux entreprises, par la qualité du travail fourni par la compétence professionnelle des travailleurs. Quand ils sont syndiqués, il y a un apport qui est encore meilleur, et c'est dans ce sens-là aussi qu'il faut prendre la question de tous les amendements qui doivent être apportés au Code du travail.

**René Lévesque**
Premier ministre

Bien, il semble qu'il y a un consensus qui se soit dégagé pas nécessairement pour refaire tout l'édifice, mais, en tout cas, pour corriger les lacunes qui sont de plus en plus évidentes, en tenant compte des consultations qui ont eu lieu, y compris celles des députés.

En comparant aussi avec ce qui se fait ailleurs, je crois que c'est toujours important, on ne le fait pas assez souvent et pas seulement sur ce sujet-là, mais sur d'autres aussi, de façon à ne pas être obligé de répéter toujours, de reprendre l'expérience à zéro quand on voit certains mécanismes qui fonctionnent mieux.

Alors, en tenant compte de tout ça, il me semble que tout le monde soit d'accord pour essayer d'accélérer les délais, diminuer la judiciarisation excessive, revoir peut-être le fonctionnement et les ressources disponibles pour les commis-

saires, et aussi le fonctionnement du Tribunal du travail, et puis également procéder à des amendements, ceux qui sont les plus urgents. Tout ça semblerait devoir aller, en première instance, au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre qui nous donnera son éclairage et puis c'est à lui de se presser de façon à ce qu'on puisse agir et puis que, au prochain sommet, on ne soit pas obligé de reprendre le même sujet. On en aura toujours d'autres à reprendre. Ça va ?

## 5.8 La création de centres bancaires internationaux à Montréal

Il y a un dernier sujet qui touche directement à une perspective, non seulement de relance économique, mais à une perspective de rôle élargi pour la métropole qui demeure quand même le moteur de toute l'économie du Québec et qui rassemble à 50 kilomètres autour du Mont-Royal quelque chose comme 40% de toute la population du Québec, où il y a des indices de renouveau depuis au moins une couple d'années et où on nous propose d'injecter quelque chose qui, évidemment, fait très nouveau dans le paysage.

Je vais demander peut-être à l'un des proposeurs de nous en parler d'abord pour nous situer le sujet. Il s'agit de centres bancaires internationaux dont Montréal pourrait éventuellement être doté.

Ce matin, tous ceux qui ont pu lire dans *Le Devoir* un reportage assez fouillé, détaillé, ont un meilleur éclairage que le mien; moi, je n'ai eu que le temps de voir le titre et un ou deux paragraphes qu'on m'a mentionnés. Il s'agirait, d'après l'un de ces paragraphes, d'un service pour les non-résidants, essentiellement, un service de dépôt et un service d'emprunt relié directement et exclusivement aux devises étrangères, et pas pour usage ici, mais pour usage en-dehors du pays.

Je me demande comme la plupart d'entre nous peuvent se le demander : qu'est-ce que ça mange en hiver ?

Est-ce que je pourrais demander à monsieur Lortie qui en a parlé le premier de nous situer rapidement ce dont il s'agit ?

**Pierre Lortie**
président du conseil, Chambre de commerce du district de Montréal

Je pense que ce qu'il faut réaliser, c'est que, avec le développement des communications, les opérations financières internationales ont pris une vigueur extrêmement rapide, surtout depuis environ 1964 où, pour des raisons de contrôle

de change aux États-Unis, on a développé le marché de l'euro-dollar, marché que le Québec connaît bien, d'ailleurs.

À l'origine, ces marchés se sont développés sur certaines places financières et, pour des raisons fiscales, ces opérations-là sont faites, dans certains centres comme Singapour, les Caïmans, Curaçao ou autres.

Et ces activités-là sont extrêmement importantes, c'est 16 milliards de dollars, je pense, pour des banques canadiennes à charte qui sont effectuées dans ces réseaux, dans le fond, un peu *off shore* et sont réalisées, sont fermées dans des centres qui ont une législation fiscale où ça devient intéressant de les faire. C'est la première phase du développement du marché international bancaire.

On observe, dans le moment, que les grands centres financiers ont vu là-dedans des activités motrices qu'ils devaient rapatrier. Et on assiste à une bataille assez monumentale, par exemple, entre Hong-Kong et Singapour pour savoir laquelle serait le centre financier là-bas, et aussi Tokyo qui commence à ouvrir ses portes assez rapidement. Londres a pris les mêmes mesures. Et New York qui est de loin un peu plus solide qu'on est et puis Toronto et d'autres ont mis en place un train de mesures pour faire en sorte qu'on rapatrie ces activités-là dans les centres traditionnels financiers.

Nous, à Montréal, ce qu'on s'est dit; c'est que, dans l'environnement canadien, il est assez clair que le marché domestique est contrôlé ou, en tout cas, certainement dominé par Toronto, et c'est clair qu'on va avoir des problèmes sérieux si on essaie tout le temps d'essayer de se battre contre le plus gros.

Mais quand on observe ailleurs dans le monde, on s'aperçoit que des villes, dans beaucoup de pays, ont développé la deuxième vocation, la vocation internationale et il n'y a absolument aucune raison pour que Montréal ne la développe pas.

Alors, on a mis un groupe qui connaissait ces activités-là et des gens au niveau légal, des gens au niveau de la fiscalité, et on s'est aperçu d'une chose extrêmement importante : d'abord, c'est assez clair que, si au lieu d'être tout le temps connecté sur Toronto, on était connecté sur New York, c'était comme passer du 110 volts au 550 : c'est clair qu'on va sauter un peu.

Deuxièmement, c'est que, quand on regarde toute la nouvelle loi bancaire, on s'aperçoit que toutes les nouvelles banques à charte étrangères qui sont venues, sont soumises à des contraintes importantes sur les opérations domestiques, sont soumises à un plafond de 8% sur leurs opérations domestiques; sauf qu'il n'y a pas de réserves et pas de contraintes sur les opérations faites avec des non-résidants en monnaie non canadienne.

Donc, il y a dans la législation bancaire le conduit exact que ça prenait pour permettre à cette activité-là d'éclore au Canada. Donc, c'est parfait, ça veut dire qu'on peut rentrer, demain matin, avec le projet des centres bancaires internationaux sans s'embarquer dans tout le remaniement de la Loi des banques qui est un peu le bordel quand on essaie de la changer.

Alors, la question après ça, c'est de dire : qu'est-ce qu'on fait pour que les activités viennent ici ? Nous sommes allés à Singapour qui, en passant, en dedans de 5 ans, est presque au rang de Hong-Kong. On a regardé le Luxembourg qui a réussi à déplacer de l'Allemagne à chez lui, à ses portes, un centre international en marks. Il faut le faire.

Qu'est-ce qui a fonctionné ? Pourquoi est-ce que cela a marché ? Nous en sommes venus à ce concept des centres bancaires internationaux. Et ce qu'il reste à faire, dans le fond, c'est de faire la zone *off shore*, si vous voulez, pour ces opérations-là, c'est-à-dire faire en sorte qu'elles ne soient pas taxées si elles sont faites au Canada.

En termes de gouvernement, ça ne change rien, parce qu'il n'y a absolument rien qui se passe au Canada. Donc, ne rien taxer, ça donne zéro et ce qu'on cherche, c'est générer l'activité.

Alors, c'est dans ce contexte, dans le fond, de l'évolution extrêmement rapide des marchés bancaires internationaux qu'on dit : on a la chance, là, de se positionner au niveau canadien pour que ce soit à Montréal et non ailleurs que ça se développe ces activités-là.

**André Bisson**

vice-président et directeur général (Québec), Banque de Nouvelle-Écosse

Mon collègue, monsieur Lortie, a déjà fait un exposé excellent, je veux donc simplement l'appuyer. Je pense que c'est un projet complexe qui, comme vous le savez, puisque la question bancaire est encore de législation fédérale, va demander, donc, qu'Ottawa soit d'accord.

Nous ne sommes pas seuls dans la course. Je pense qu'on a tous vu les journaux. On sait que Calgary, entre autres, et peut-être Vancouver aussi, mais c'est un cas, justement, où les Québécois peuvent travailler ensemble vers cet objectif commun. Alors, je voulais tout simplement supporter activement la proposition de monsieur Lortie.

**Raymond Blais**
président, Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

On a déjà pris des mesures pour évaluer, chez nous, plus en détails le projet, voir les implications pour le Mouvement Desjardins qui est déjà dans ces marchés-là.

Mais à première vue, il semble évident qu'on serait très favorable à un tel projet et nous avons l'intention de vous confirmer, dans les jours qui vont suivre, cet appui concernant le projet.

**Pierre Lortie**
président du conseil, Chambre de commerce du district de Montréal

Nous avons, au cours des derniers mois, eu des discussions avec le ministre des Finances, monsieur Parizeau et ses hauts fonctionnaires sur la proposition détaillée. Nous en avons également eues avec le gouvernement fédéral. Et l'assurance du ministre du Québec que la proposition était acceptée au niveau du gouvernement fédéral, donc, ça, c'est réglé.

J'aimerais souligner seulement la collaboration extrêmement importante qu'on a eue de monsieur Parizeau. Je pense que, d'habitude, on lui tire pas mal de tomates à notre ministre des Finances, mais dans ce dossier, je voudrais dire que sa collaboration et celle des hauts fonctionnaires a été remarquable et, je voudrais le souligner ici, nous sommes très heureux de son appui.

**Jacques Parizeau**
ministre des Finances

Effectivement, nous sommes en face d'un projet, je pense, qui est un des plus originaux qui soit sorti du milieu depuis assez longtemps, qui, normalement devrait servir à Montréal, ... comment dire ? ... pas seulement à comptabiliser des transactions.

Le danger, je sais que les promoteurs en sont très conscients, le danger d'une opération comme celle-là, c'est que ce soit une opération blanche, qu'on ouvre des comptes, qu'on comptabilise des transactions dans ces comptes, un point c'est tout.

Mais tel qu'il est monté, ça va beaucoup plus loin que ça et, normalement cette espèce d'expertise qui a toujours été traditionnelle dans les milieux financiers de Montréal, cette expertise quant aux transactions étrangères, au change étranger, aux opérations à la fois de court terme et de long terme dans ce

domaine-là, pourrait, par un projet comme celui-là, être considérablement, d'abord, consolidée, renforcée et puis développée.

On a eu l'occasion là de se servir, non pas de richesses naturelles, mais de matière grise spécialisée qui existe déjà et qui serait susceptible de se développer passablement, dans le sens où le projet est fort intéressant.

Il est clair cependant que le gouvernement fédéral, comme le disait monsieur Lortie, doit marcher là-dedans. Il détient, dans une décision comme celle-là des leviers assez importants. Déjà un certain nombre de démarches ont été faites à l'égard d'Ottawa. Elles vont avoir à se poursuivre dans les semaines qui viennent, mais il n'est pas mauvais, je pense que, dès aujourd'hui, dans un forum comme le nôtre, on indique, dans la mesure où c'est possible, un assez vaste appui à un projet comme celui-là.

**Robert W. Harrison**
1er vice-président, Bureau de commerce de Montréal

Depuis plusieurs années maintenant, le COPEM, le *Board of trade*, et la Chambre de commerce du district de Montréal cherchent une façon d'amplifier la vocation internationale de Montréal. Nous croyons que ce projet nous le permettra.

Je voudrais mentionner rapidement les retombées de cette opération. Comme tout le monde le sait, le Québec excède son quota d'étudiants et de gradués d'universités spécialisées dans le commerce. On a plus de gradués proportionnellement à la population que le reste du Canada ou même que l'Amérique du Nord. Ce projet laisse une place logique à ces gradués pour aller dans un domaine qui demande une expertise à ce niveau-là.

Deuxièmement, évidemment, il y a une retombée au niveau du tourisme, même peut-être suffisamment pour rentabiliser Mirabel.

**René Lévesque**
Premier ministre

J'avais peur que vous parliez de casino !

**Robert W. Harrison**
1er vice-président, Bureau de commerce de Montréal

En plus, il y a la question des retombées indirectes au point de vue de la fiscalité. Évidemment, directement, sur les opérations il n'y aura pas de revenus fiscaux mais dans une opération qui emploie du monde et qui crée des activités, évidemment il y a toujours des retombées du côté fiscal.

Dans notre esprit, c'est un projet qui rejoint nos objectifs.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

Ce n'est pas tout à fait notre *gang*, ça et puis toutes ces *patentes*-là, c'est un petit peu mystérieux; mais on a eu l'occasion d'en discuter déjà. Moi, je trouve que c'est une idée excellente de redonner à Montréal une vocation internationale. Comme pôle d'attraction, bien, ça fait fumer les économistes qui disaient, dans le temps, qu'il fallait tout décentraliser et, aujourd'hui, on recentralise, n'est-ce pas, afin d'en faire un vrai pôle d'attraction.

Et on est tellement d'accord avec ça, qu'il y a même des citoyens de Montréal qui seraient prêts à envoyer le maire à New York !

**René Lévesque**
Premier ministre

Je pense que vous venez de prouver que c'est le moment de terminer, parce qu'on pourrait risquer de déraper.

## 5.9 L'envoi

Je ne demande pas à tout le monde de le faire, mais certains ont manifesté le désir de tirer certaines conclusions, — après tout, chacun a le droit de tirer les siennes et on pourrait y consacrer les quelques minutes qui restent.

Puisque celui qui en a parlé avec le plus d'insistance parmi les participants et qui a ouvert le bal à ce point de vue-là, c'est monsieur Rodrigue, bien, si vous êtes toujours du même avis, monsieur Rodrigue, c'est à vous la parole.

**Norbert Rodrigue**
président, Confédération des syndicats nationaux

Je m'attendais bien à ce que vous me poigniez comme ça ! Je suis prêt, très brièvement.

Monsieur le Premier ministre, d'abord je voudrais rappeler une chose qui est fondamentale pour nous : c'est que, dans les circonstances actuelles, les travailleurs et travailleuses estiment ne pas être responsables de la crise économique.

Deuxièmement, je voudrais rappeler ce qu'on disait au départ de cette réunion : nous, nous ne comptons pas sur la CIP ou ITT ou Iron Ore pour développer le Québec; il faut que le Québec se donne des leviers économiques lui-même.

Troisièmement, je voudrais rappeler que la crise que nous vivons actuellement fait souffrir le monde ordinaire : le chômage, l'augmentation de l'inflation, les loyers, les hypothèques, etc.

Il y en a, les banques, les grosses compagnies, ceux qui vivent de revenus de placements, à qui la crise profite. Donc, pour nous, c'est clair : le gouvernement, s'il le veut, peut ne pas se tromper de cible.

Nous voulons discuter, nous l'avons dit publiquement, avec le gouvernement, avec le patronat, s'ils le veulent, du développement économique du Québec, par secteur. Nous l'avons exprimé à plusieurs reprises.

Le secteur privé, dans les circonstances actuelles, subit la crise d'une manière cinglante depuis les dernières années. On veut voir comment on peut agir avec l'exploitation de nos richesses naturelles, comment on peut agir avec la transformation de nos richesses naturelles, et nous pensons que les leviers économiques que le Québec doit se donner, le Québec est capable de se les donner. C'est pour ça qu'on disait qu'on se tournait du côté de l'espoir. C'est pour ça aussi que je dirais que c'est le seul moyen ou c'est la seule garantie pour faire en sorte de conserver, de défendre cette identité culturelle spécifique que nous avons et que nous sentons tout le monde ensemble.

Je termine en disant monsieur le Premier ministre, que, quant à moi, à la conclusion de cette conférence, il n'y a pas de consensus. Il y a des positions convergentes, mais il n'y a pas de consensus et il reste un paquet de détails à discuter sur l'ensemble des positions avancées par nous et par les autres. Il nous faut garder l'oeil ouvert. Nous agirons d'une manière la plus réfléchie au cours des prochains mois, de manière à faire en sorte que ceux et celles qu'on identifie comme les victimes ne paient pas les effets de la crise.

**Jean-Paul Lambert**
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Monsieur le Premier ministre, vous avez raison, nous devons comme groupe, comme société, consentir des efforts sérieux pour nous sortir des difficultés économiques et de la crise des finances publiques.

Nous, du monde des affaires, sommes venus ici pour participer aux choix difficiles à faire que vous nous aviez fort bien exposés à l'ouverture de cette conférence. Comme chacun des autres groupes, nous vous avons présenté nos difficultés et nos solutions. Nous sommes maintenant à l'heure des choix.

D'un commun accord, notre groupe a examiné vos quatre questions d'ouverture. Mais tout d'abord, nous acceptons votre prémisse, à savoir qu'il n'est pas question de hausser le déficit; il faudra même le réduire.

Vos choix étaient les suivants : premièrement, hausser les taxes; deuxièmement, couper des programmes; troisièmement, geler les salaires dans la fonction publique; et quatrièmement, faire un mélange des trois premiers.

Notre réponse est la suivante : définitivement non à la hausse des taxes et des impôts. Les contribuables québécois ne peuvent plus en prendre, ils en ont ras le bol. Ils commencent même à se rebeller. Ce choix est donc exclu.

Il y a sans doute possibilité de couper encore dans quelques programmes et de recourir beaucoup plus, comme on l'a fait en Ontario, à la sous-traitance pour faire faire plutôt que faire, surtout en régie.

Le gel des salaires est la solution que nous avons privilégiée dès le départ. Vous et vos ministres, vous avez fort bien expliqué les motifs d'équité qu'il y a dans cette solution. Les gens du secteur public sont trop payés par rapport à l'ensemble des payeurs de taxes et des employés du secteur privé. C'est à leur tour de se serrer la ceinture. On ne leur demande pas d'en porter plus que les autres. On leur demande de revenir à un niveau de rémunération comparable aux autres.

Or, il est évident que, dans le processus, il faudra sans doute diminuer leur nombre, pas nécessairement en créant du chômage mais en suivant au moins le rythme d'attrition.

Voilà nos réponses à vos questions fondamentales, monsieur le Premier ministre.

**Esther Désilets**
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Donc, pour nous, on demeure quand même avec notre inquiétude du début qui est l'écart croissant des inégalités dans cette crise.

Selon nous, si les prochaines mesures économiques ne visent pas à réduire ces écarts, nous sommes cuits.

On vous a mis sur deux pistes pour aider les ménages à faible et moyen revenus : l'accès au marché du travail et l'amélioration des conditions de vie. En quoi les mesures que vous avez résumées en synthèse y répondent-elles ?

Les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés n'y trouvent pas leur compte. Ils ne sont pas considérés dans ces 50 000 emplois. Pour la personne qui paye son loyer, qui paye son épicerie, il lui arrive quoi demain matin ?

On vous rappelle trois mesures concrètes : plafonner l'augmentation des loyers à 10%; contrôler les prix des aliments de base; et abolir la surtaxe Parizeau dans le transport en commun.

Quant aux femmes et je conclus là-dessus, on a eu l'impression de s'imposer tout au long du sommet, que nos revendications restaient en suspens. Elles sont enregistrées. J'espère que vous ne perdrez pas vos enregistrements.

**René Lévesque**
Premier ministre

Non seulement ça, mais je ne sais pas où vous avez pris cette impression que vous vous imposiez, parce que c'est, je pense, depuis Montebello qu'on ne demande pas mieux, mais ce n'est pas à nous de choisir les participants qui viennent des groupes représentatifs, mais on ne demande pas mieux que se multiplie comme partout dans la société, la présence féminine et, de toute façon, on peut dire qu'elle a été remarquablement efficace et remarquablement éloquente aussi à l'occasion, au cours de ces deux jours.

**Paul Dolan**
président, Conseil de la coopération du Québec

Monsieur le Premier ministre, nous avions affirmé à la séance d'ouverture que notre participation à cette conférence logeait à l'enseigne de la recherche d'un dialogue avec les autres partenaires pour essayer de trouver ou d'inventer des solutions qui aideraient, sinon à sortir de la crise, du moins à ne pas l'aggraver.

Nous étions bie conscients qu'un sommet n'était pas un processus décisionnel. Nos préoccupations étaient de nous mettre à l'écoute de tous les points de vue, de prendre conscience de la nature et de l'ampleur des problèmes qui nous affectent à très court terme et auxquels il fallait trouver des solutions immédiates. À cet égard, nous avons bien indiqué le sens vers lequel le monde de la coopération réorientera ses efforts à très court terme.

Nous avons également indiqué que les problèmes fondamentaux du Québec qui expliquent d'ailleurs l'impasse budgétaire actuelle étaient des problèmes structurels. On en a très peu parlé, malheureusement, au cours de ce sommet. Nous espérons que cet aspect de la situation sera pris en considération éventuellement par le conseil économique et social ou tout autre organisme approprié.

Ce sommet n'a certes pas réglé nos problèmes. Il a au moins permis de faire sortir une certaine vapeur qui alourdissait dangereusement l'atmosphère socio-économique au Québec. Nous sommes satisfaits, monsieur le Premier ministre, d'y avoir participé.

**J.J. Pierre Tremblay**
président, Conseil des gens d'affaires du Québec

Monsieur le Premier ministre, le Conseil des gens d'affaires du Québec est venu à ce sommet avec une certaine dose d'optimisme. Nous croyons que, comme nous l'ont montré les Beaucerons en créant eux-mêmes leurs activités économiques, nul n'est mieux servi que par soi-même, et que c'est en relevant nos manches que nous pourrons assurer une certaine relance économique en attendant que la situation économique occidentale soit meilleure.

Les Québécois ont vu bien d'autres situations difficiles au cours de leur histoire. Ils ont toujours trouvé la volonté, l'énergie et la perspicacité nécessaires pour reprendre le dessus.

Le Conseil des gens d'affaires constate qu'il n'y a rien de plus néfaste que le type de surenchère où chacun semble s'efforcer de peindre des tableaux de plus en plus apocalyptiques de l'économie occidentale. Au contraire, nous croyons que le Québec a des ressources extraordinaires et que la reprise économique repose bien davantage sur l'attitude des gens.

C'est pourquoi le CGAQ se propose de mettre l'accent sur les avantages économiques du Québec et de répandre au maximum les bonnes nouvelles touchant l'économie du Québec, et nous invitons tous les participants de ce sommet, à faire de même. Ça pourrait être une façon de rétablir l'équilibre entre les bonnes et les mauvaises nouvelles et, par conséquent, établir une image réelle de la situation.

**Jacques Proulx**
président général, Union des producteurs agricoles du Québec

Si on est venu au sommet, c'est parce que nos producteurs agricoles sont comme un peu tous les autres gens de la société, terriblement affectés par la crise à l'heure actuelle.

On l'a dit. On va se répéter : ça prend des mesures extrêmement rapides et ponctuelles pour maintenir et protéger les investissements qu'on a faits ensemble, autant le gouvernement que les producteurs agricoles. Ils n'ont pas eu peur de s'impliquer et ils sont encore prêts à s'impliquer, tant individuellement que collectivement.

Je pense qu'on a suggéré certaines choses. On est prêt à embarquer dans ça. Il est certain que, ensemble, il va falloir faire des choix et on est prêt à les faire ces choix-là, mais à condition d'être présent pour définir ensemble ce qu'on laisse aller pour un certain temps, et ce qu'on garde.

Ça, ça va être important et c'est à partir de là que ça va donner des résultats et qu'on va pouvoir se replacer sur la bonne voie.

Encore une fois, je pense que notre secteur est très important, il génère 10 milliards de dollars dans notre province. Nous sommes au début de la chaîne, c'est important qu'on tienne compte de nous autres, autrement, ce 10 milliards de dollars vient de tomber à l'eau.

Si on calcule que c'est important, on va tenir compte de notre force. Ce sont des ressources qui sont là, qu'on n'a pas besoin d'aller chercher ailleurs, elles sont là; il ne s'agit que de les développer.

Alors, nous autres, encore une fois, on est prêt à fonctionner en espérant qu'il va y avoir vraiment des suites et puis qu'on aura des résultats rapides, parce que ça presse.

**Ghislain Dufour**
vice-président, Conseil du patronat du Québec

Le monde patronal, en venant à cette conférence, avait comme objectif de discuter avec tous les groupes qui sont ici représentés, des moyens propres à relancer les investissements, et, par définition, donc à créer des emplois. C'est ce que nous avons honnêtement cherché : la recherche de solutions, sans bien sûr offrir des formules-miracles comme, peut-être, certains l'auraient souhaité.

Nous avons mis en cause surtout deux problèmes majeurs pour l'entreprise : l'interventionnisme de l'État et les problèmes de fiscalité. Ce matin, le bilan peut se faire autour de deux volets que vous avez vous-mêmes identifiés, monsieur le Premier ministre : l'angle des finances publiques et l'angle du développement économique.

Au niveau de l'angle des finances publiques, c'est bien sûr qu'on est pas d'un enthousiasme délirant, il faut malheureusement se dire : le problème, quant à nous, reste entier, Comme il ne saurait être question, comme vous l'avez mentionné, d'ajouter au déficit et d'augmenter les impôts et je pense qu'il y a un consensus là-dessus, il ne reste pas tellement de solutions : couper des services, ce qui ne serait pas facile, ou couper dans la rémunération globale. Je pense que le débat a été fait. Comme vous l'avez mentionné ce matin, ce sera maintenant des décisions politiques qui devront être prises.

Sous l'angle du développement économique, notre bilan est généralement positif. Nous retenons 5 propositions qui, quant à nous, se doivent d'être signalées.

D'abord, cette acceptation d'un comité conjoint entre le secrétariat d'État au développement économique et le patronat, quitte à ajouter d'autres membres, concernant notamment la biotechnologie et d'autres techniques de pointe. Nous recevons avec beaucoup d'intérêt la possibilité d'un groupe de travail sur l'habitation. Nous recevons aussi avec beaucoup d'intérêt l'ensemble de la proposition Landry. Nous croyons avoir décelé, dans le dossier de la formation professionnelle, des éléments intéressants. Et finalement, nous avons à signaler notre accord avec la création d'un conseil économique et social.

En résumé donc, décevant sous l'angle financier; plusieurs aspects très positifs sur le plan du développement économique et je voudrais ajouter : riche sur le plan des échanges, quelles que soient nos divergences de points de vue.

**Jean-Paul Létourneau**
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Monsieur le Premier ministre, certains observateurs ont commenté nos interventions en disant que, nous, du monde des affaires, apportions peu ou pas de solutions au marasme économique et des finances publiques.

Permettez-moi de vous signaler que tel n'est pas notre avis, bien au contraire. Nous avons proposé des solutions. Nos solutions, d'accord, mais non moins ce que nous croyons être de véritables solutions. Tout d'abord, nous croyons que le départ de tout redressement de la crise générale que nous traversons passe

par l'assainissement des finances publiques afin qu'un climat favorable à la reprise favorise à nouveau l'investissement et la création d'emplois.

À cet égard, dès le départ, nous avons mis de l'avant nos solutions. Elles n'avaient peut-être rien de spectaculaire et d'absolument original, mais diminuer le fardeau de l'État apparaît une voie inévitable à cause de sa croissance récente trop rapide et mal calculée. Comme on dit chez une équipe de hockey qui perd trop souvent : bon, on va s'asseoir et on va retourner aux sources des règles du jeu, *back to basics*, comme on dit dans le jargon. Nous n'avons cessé de faire des recommandations de solutions de cette nature, des conditions pour le bon moral de nos joueurs pour les conditionner à produire pour les rendre positifs.

Inutile de rappeler les recommandations qui viennent d'être débattues : le centre international bancaire proposé par le COPEM; l'amélioration au fonctionnement du Code du travail, etc., qui sont parmi nos propositions. En plus de ces propositions, nous en avons d'autres plus spécifiques. Nous avons pris des engagements sur les fonds de pension, la promotion touristique, les réflexes d'achat au Québec, etc. Dans notre situation actuelle, même si le trou est immense, il n'y a pas de petites économies. Si chacun fait sa part, il y a peut-être moyen d'améliorer considérablement notre sort commun.

Dans le cadre d'une préoccupation d'économie de finances publiques, nous observons que, depuis plusieurs années, et je fais là une dernière proposition, le gouvernement a dépensé des sommes considérables pour établir à travers le Québec des réseaux d'organismes parapublics avec des mandats de promotion de développement économique général, industriel, touristique et même commercial. Dans plusieurs cas, ces organismes lourdement financés par l'État sont venus opérer en parallèle ou supplanter d'autres organisations privées agissant déjà dans le même sens. Toutes ces expériences n'ont pas été heureuses. Plusieurs n'ont pas réussi à impliquer largement les principaux intéressés du secteur privé de leur milieu. Plusieurs ont coûté cher aux contribuables et rapporté peu, eu égard à leur objectif principal.

Nous voulons ici vous offrir notre collaboration pour économiser sur ces deniers et favoriser une meilleure efficacité dans ces efforts. Notre réseau de 40 permanences de chambres de commerce distribuées à travers le Québec est disponible; à peu près toutes sont orientées et déjà engagées dans l'action en matière de développement et de promotion économiques de tout genre. Dans l'optique du « faire faire », nous vous offrons de réaliser, à travers ces permanences disséminées dans le territoire, des objectifs de promotion, de développement et d'information. Les maisons de l'industrie, par exemple, comme projet que le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a déjà sur sa table, est un projet pilote qui provient d'une de nos chambres : le comptoir unique, pour la

promotion de développement, etc., à meilleur compte, avec une implication active du milieu d'affaires et avec des résultats mesurables sur une base contractuelle.

Nous croyons, monsieur le Premier ministre, que cette dernière proposition s'inscrit bien dans un effort d'efficacité et de contrôle des dépenses publiques.

**Jean-Paul Hétu**
président, Centrale des syndicats démocratiques

Monsieur le Premier ministre, dès l'ouverture de ce sommet, monsieur Pierre Lortie a parlé de l'excellence comme condition pour sortir de la crise : développer l'excellence, encourager l'excellence, bonifier l'excellence a-t-il dit.

La CSD est d'accord avec cette approche, mais elle voudrait souligner trois points :

i) que le patronat admette qu'il ne possède pas le monopole de l'excellence;
ii) que l'État reconnaisse que ses salariés ont des compétences inaliénables dans la gestion des services à assurer aux citoyens;
iii) que les syndicats et que les travailleurs sont aussi des promoteurs de compétence et je pense qu'ils l'ont bien démontré avec les autres décideurs à ce sommet.

**Robert Gaulin**
président, Centrale de l'enseignement du Québec

Nous sommes venus au sommet sans illusion. Nous sommes venus pour discuter de la situation économique du Québec, du chômage, des taux d'intérêt, de la crise, parce que le gouvernement lui-même nous avait dit que c'était la cause de ses problèmes financiers.

Nous avons mis de l'avant toute une série de propositions visant à s'attaquer à la crise économique comme telle, par exemple, concernant la canalisation, le contrôle de l'épargne, l'amélioration des mécanismes de subventions vers la création d'emplois. Or, ces propositions sont là, demeurent, même si elles n'ont pas reçu tout l'écho qu'elles auraient voulu avoir.

Nous pensons que, plutôt que de travailler à protéger la majorité des Québécois contre les efforts de la récession, plutôt que de travailler à la reprise économique par des moyens qui renforceraient, qui diversifieraient, qui amélioreraient la structure économique québécoise, nous avons plutôt vu un gouvernement qui

emboîtait le pas aux propos du monde de la finance et des propositions patronales, c'est-à-dire coupure des services publics, mises à pied de personnel, atteinte aux programmes sociaux, etc.

Nous avons vu également un gouvernement qui semble obnubilé par la crise financière ou la crise budgétaire et qui a orienté davantage ses débats, ses discussions, autour de cette crise budgétaire, plutôt qu'autour de la crise économique, ce qui, à notre avis, donne des perspectives très différentes à ce sommet économique.

Nous avons déjà dit non aux propositions de gel des salaires. Nous disons non à toute mesure aussi qui viserait à renforcer le chômage et la crise économique; et nous pensons que, bien sûr, le gouvernement a des choix. Il n'y a pas tellement de points de convergence dans ce sommet, si ce n'est cette nécessité de créer des emplois d'une manière prioritaire et rapide dans le secteur de la construction.

Mais nous pensons que le gouvernement a à faire, au sortir de ce sommet, des choix importants. Il a à choisir entre les perspectives et les propositions mises de l'avant par le patronat qui iront dans le sens de la détérioration de notre avenir collectif ou à se lier du côté des propositions mises de l'avant par le mouvement syndical et les consommateurs, qui se rejoignent.

**Robert D. Murray**
président (Québec), Association des manufacturiers canadiens

Les manufacturiers ne se souviennent pas d'une compression aussi grosse de leur trésorerie. Pour assurer notre survie, nous prenons nos responsabilités, nous réduisons nos coûts, nous instaurons des régimes d'austérité et continuerons d'innover, de créer la demande, de stabiliser les prix, d'investir dans le développement et la recherche au Québec, d'inciter de nouveaux investissements au Québec et de faire mieux que la concurrence.

*Ladies and gentlemen, And this is not an easy assignment. Survival is the name of the game.*

Nous demandons donc au gouvernement du Québec de réduire ses coûts, de geler la masse salariale du secteur public, de ne pas ajouter aux problèmes des particuliers et des sociétés, si l'on veut assurer la croissance de l'industrie manufacturière au Québec.

Notre thème et notre cheval de bataille, monsieur le Premier ministre, c'est la productivité. Et je ne veux pas seulement mentionner une hausse de productivité chez les travailleurs, mais aussi, c'est le *front line management* et le *middle*

*management* et dans le *management* senior, nous voyons ça comme, pas un chemin à sens unique, le succès de notre effort dépend vraiment, en cette crise économique, d'une meilleure coopération entre les travailleurs et le patronat.

Et je termine, *mister chairman, may I reiterate my firm believe and sincere conviction that we must be continue to dialogue and listen and try to understand one another problems and opportunities.*

Et je crois, monsieur le Premier ministre, que nous avons entamé un dialogue, depuis lundi et que, ensemble, tous les gens à cette table, nous pourrons aider à renforcer l'économie du Québec.

**René Lévesque**
Premier ministre

Merci, *thank you, mister Murray*

Monsieur Laberge, c'est à votre tour et puis je dois vous avertir tout de suite que je n'ai pas manipulé la liste, vous n'êtes pas dernier cette fois-ci, mais juste avant-dernier.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

Il me semble qu'il y avait quand même eu un certain, je ne dirais pas accord ou consensus, mais on semblait converger un peu sur la question du programme de construction domiciliaire, sur la création ou la transformation du CPDQ en un conseil économique et social; qu'on semblait d'accord avec le programme proposé par le ministre Landry sur la stimulation économique, bien que trop humble, mais, tout de même, c'est un programme intéressant; d'accord aussi sur une commission pour regarder tout le problème de la participation volontaire et le travail, etc. Il me semble qu'on s'était aussi quelque peu entendu sur l'urgence, l'absolue nécessité de revaloriser le Régime des rentes du Québec. Il me semble qu'on avait quand même fait un petit bout de chemin sur l'urgence d'amender le Code du travail, la question du droit d'association.

Et puis là, après le tour de table, crime ! on ne s'entend plus sur rien ! Des fois, on devrait dire que l'ajournement est à telle heure et jouer un tour à tout le monde et puis ajourner une heure avant.

**René Lévesque**
Premier ministre

Je retiens votre suggestion.

**Louis Laberge**
président, Fédération des travailleurs du Québec

On ne s'attendait pas à partir d'ici avec une convention collective signée avec le Conseil du patronat, les chambres de commerce, le *Board of Trade* et puis le gouvernement, là, et puis que tous les problèmes seraient réglés. On ne s'attendait pas à ça.

Il me semblait, tout de même, qu'on avait réussi à se comprendre au moins dans nos prises de position. Il me semblait qu'on avait tous convenu que, en dehors des problèmes financiers, il y avait l'aspect humain des citoyens du Québec. Il y avait l'aspect du climat social qu'il nous fallait préserver. Il me semble qu'on s'était entendu un peu là-dessus.

Alors, moi, je pense que, contrairement à d'autres, je vais partir d'ici, je vais oublier le dernier tour de table et puis je me rappellerai surtout la table d'hier soir.

**René Lévesque**
Premier ministre

Il me semble que ce qui a été convenu, grosso modo, comme perspective d'actions, ce matin, n'est pas remis en question par le dernier tour. Évidemment, il a son climat particulier auquel je demanderai, en dernier lieu, à monsieur Bundock d'ajouter sa note personnelle.

**Marcel Bundock**
président, Produits Easterntube inc.

Alors, pour faire plaisir à monsieur Laberge, eh bien, je retiens tous les consensus sur lesquels on s'est entendu ce matin et puis ils demeurent. Mais, des fois, il faur se ramener sur terre, monsieur Laberge. Il faut se ramener les deux pieds sur terre.

Nous, de la PME, nous sommes venus au sommet pour parler de relance aussi, pour parler de développement économique et puis de solutions. Bien entendu, les consensus auxquels on est arrivé ce matin et puis ce qui vient de se

passer dans le dernier tour de table nous prouve qu'on vit dans une société très complexe, surtout avec des groupes, des agents et avec des conceptions fort différentes. Par contre, il faudra s'habituer à travailler ensemble et dans ce climat-là, parce que c'est une caractéristique, je pense, des Québécois.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a eu des présentations qui ont été faites, des propositions qui ont été mises sur table et, même ces propositions ou parfois ces revendications, comme vous pouvez les appeler de l'autre côté de la table, sont des éléments qu'on a apportés du côté patronal pour favoriser un climat plus propice à l'investissement. Donc, les propositions de monsieur Landry, il faut les retenir et les pousser plus loin.

La proposition de la FTQ sur la construction, d'urgence, il faut la mettre de l'avant, l'étudier pour qu'on puisse agir dans les plus brefs délais.

Et puis, finalement, peut-être qu'on parle de compression, d'équilibre. Bien, il faudrait peut-être en rester à trouver une solution pour un équilibre budgétaire parce que, chez nous, dans la petite entreprise, lorsque l'équilibre n'est plus là, le banquier nous coupe dans le vif, pour utiliser l'expression de monsieur Lévesque, et puis je ne voudrais pas que cela arrive à la province, surtout pas.

**René Lévesque**
Premier ministre

Il me reste à conclure, quant à moi, très rapidement, parce que l'heure passe.

On vient de vivre deux journées, une cinquantaine d'heures qui ont été tendues par moments, très intenses, de toute façon, et puis le mot a été employé ce matin, je pense que tout le monde pourrait l'adopter, en dépit du pessimisme habituel de monsieur Laberge, deux journées qui, dans l'ensemble, il me semble, ont été très riches.

Je m'excuse, il y a eu des oublis, c'est ma faute. Ce matin, j'ai essayé d'en réparer quelques-uns en cours de route, mais je voudrais vous rassurer sur le fait que rien ne sera perdu une fois élagué, forcément, de certaines longueurs. Le compte rendu, comme d'habitude, de la conférence socio-économique, reflétera aussi précisément que possible toutes les interventions et toutes les suggestions qui ont pu émaner des participants.

Je peux vous assurer, au nom du gouvernement, que peut-être encore plus, pas peut-être, sûrement plus que d'habitude, il va y avoir un suivi très précis et très pressé aussi, parce qu'on est dans une situation pressante, de tout ce qui a pu émerger, surtout ce matin, comme consensus ou comme perspectives d'action.

Je voudrais simplement souligner une chose : on nous a reproché d'avoir mis l'accent beaucoup sur nos propres problèmes comme gouvernement au point de vue financier, au point de vue budgétaire. Mais je soulignerais, et je pense que tous les participants de bonne foi l'admettront, qu'il a été bien entendu qu'on arrivait ici, les uns et les autres, avec le point de vue qui devait refléter nos préoccupations, chacun est libre de les exprimer, et évidemment aussi nos suggestions pour autant qu'on en avait. Alors, pour nous, il s'agit d'un problème central. D'autres ont évoqué des problèmes qui leur paraissent centraux aussi. Mais, pour nous, comme représentants de l'intérêt public avec les lumières que le bon Dieu nous a données, il fallait tout de même qu'on souligne ce qui est un problème central quant à l'avenir même de l'État québécois, en ce moment.

Cela étant dit, il reste simplement à remercier tout le monde d'être venus, d'abord, et puis de nous avoir permis d'arriver, non pas seulement à ce résultat minimum qui est, je crois, un meilleur éclairage de la situation économique sous tous ses angles, mais aussi d'avoir retrouvé quelque chose qui est fondamentalement la confiance au Québec qu'on ne doit jamais perdre. On était sûr qu'elle était là, mais on se demande quand même, quand on entend tout ce qu'il y a de « bonhomme-sept-heures » qui traîne dans le paysage, si ça nous avait affectés aussi profondément que, parfois, on peut en avoir l'impression. Moi, j'ai l'impression du contraire, c'est que, fondamentalement, on sait qu'on peut avoir confiance au Québec.

Il y a des difficultés qui sont nécessairement passagères. Elles vont peut-être durer un peu plus longtmeps qu'on ne le voudrait mais on va en sortir et on en sortira d'autant mieux et d'autant plus vite qu'on le fera ensemble, autant que possible, chaque fois que c'est possible.

Il reste simplement, donc, à nous féliciter, je crois, des résultats.

Je dois remercier beaucoup notre président, monsieur Laplante qui, hier, a eu une journée plutôt mouvementée.

Et puis aussi, je pense que tout le monde participera aux remerciements que je voudrais adresser, parce qu'ils ont réussi un tour de force. Il n'y a pas eu beaucoup de délai de préparation cette fois-ci, à l'équipe du Secrétariat des conférences socio-économiques qui, vraiment, a fait un travail magistral.

En terminant, je voudrais remercier aussi, on ne sait jamais si ça rapporte vraiment, mais ce n'est jamais perdu complètemnet non plus, les représentants des médias d'information qui vont, je l'espère, j'en suis sûr, répercuter à travers le Québec ce qu'il y a pu avoir ici, de pensées, de paroles et puis surtout de perspectives d'actions concrètes.

# Annexes

I Les invités présents

II La réalisation de la conférence

III Les documents des conférences socio-économiques du Québec

# Annexe I
# Les invités présents[1]

## Les invités-participants et les invités-conseillers[2]

### Les représentants de l'État

**Le ministère du Conseil exécutif**

* René Lévesque
Premier ministre

* Bernard Landry
ministre d'État au développement économique

* Denis Lazure
ministre d'État au développement social

* Pauline Marois
ministre d'État à la condition féminine

Louis Bernard
secrétaire général et greffier

Jean-Roch Boivin
directeur de cabinet

Évelyne Dumas
conseillère spéciale

Martine Tremblay
directrice de cabinet adjointe

Jean-P. Vézina
secrétaire général associé au développement économique

Raynald Bernier
directeur de cabinet du ministre d'État au développement économique

Guy Rocher
secrétaire général associé au développement social

Nicole René
directrice de cabinet du ministre d'État au développement social

Christine Tourigny
secrétaire générale associée à la condition féminine

Danielle Thibault
attachée politique au cabinet de la ministre d'État à la condition féminine

---

1 D'après la liste d'inscription, les noms mentionnés sont ceux des personnes présentes à un moment ou l'autre de la conférence, les noms des substituts y figurent aussi

2 L'astérisque devant le nom d'une personne indique que cette personne a le droit de parole en tant qu'invitée participante, les autres sont des invitées conseillères

**Le ministère des Finances**

* Jacques Parizeau
ministre

Michel Caron
sous-ministre

André Lécuyer
directeur de cabinet

**Le Conseil du trésor**

* Yves Bérubé
président

Robert Tessier
secrétaire

Jean-Guy Gagnon
directeur de cabinet

**Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme**

* Rodrigue Biron
ministre

Charles Beaulieu
sous-ministre

Michel Leguerrier
directeur de cabinet

André Dicaire
secrétaire

**Le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu**

* Pierre Marois
ministre

Thomas-J. Boudreau
sous-ministre

Robert Dean
adjoint parlementaire

Lise Simard
directrice de cabinet

Robert Jasmin
attaché politique

**Le ministère des Affaires sociales**

* Pierre Marc Johnson
ministre

Jean-Claude Deschênes
sous-ministre

Claude Filion
directeur de cabinet

**Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

* Jean Garon
ministre

Ferdinand Ouellet
sous-ministre

Maurice Tremblay
directeur de cabinet

**Le ministère de l'Éducation**

- Camille Laurin
  ministre

  Jacques Girard
  sous-ministre

  Yvon Leclerc
  directeur de cabinet

## Le monde des affaires

**Le Conseil du patronat du Québec et la Chambre de commerce de la province de Québec**

- Sébastien Allard
  vice-président principal
  La Royale du Canada, cie d'assurance

- Claude Arcand
  président
  Groupement québécois d'entreprises inc.

- Alexandre Beaulieu
  président
  Alexandre Beaulieu inc.

- André Bisson
  vice-président et directeur général (Québec)
  Banque de Nouvelle-Écosse

- Marc Bovet
  président
  Conseil québécois du commerce de détail

- Frank Brady
  président du conseil
  Institut canadien des textiles

- Marcel Bundock
  président
  Produits Easterntube inc.

- Yvon Chouinard
  président-directeur général
  Télévision de la Baie-des-Chaleurs inc.

- Pierre Côté
  président
  Conseil du patronat du Québec

- A.J. D'Ailly
  président
  Natalik inc.

- Roger Demers
  vice-président exécutif
  Centre des dirigeants d'entreprise

- Claude Dessureault
  vice-président exécutif (Québec)
  Association des manufacturiers canadiens

- Ghislain Dufour
  vice-président exécutif
  Conseil du patronat du Québec

- Alex Harper
  directeur général
  Bureau de commerce de Montréal

- Robert W. Harrison
  1er vice-président
  Bureau de commerce de Montréal

- Roger Hébert
  président
  Centre des dirigeants d'entreprise

- Conrad Johnson
  président-directeur général
  Montel inc.

- Guy Laflamme
  président
  Industrie de la Rive-Sud limitée

- Jean-Paul Lambert
  président
  Chambre de commerce de la province de Québec

- Charles Langlois
  vice-président de premier rang
  Chambre de commerce de la province de Québec

- Jean-Paul Létourneau
  vice-président exécutif
  Chambre de commerce de la province de Québec

- Pierre Lortie
  président du conseil
  Chambre de commerce du district de Montréal

- Vincent Marceau
  vice-président
  Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain

- Léonce Montambault
  vice-président exécutif (Québec)
  Bell Canada

- Robert D. Murray
  président (Québec)
  Association des manufacturiers canadiens

- Simon Poiré
  vice-président
  Association canadienne des distributeurs d'équipement

- Oscar Stangeland
  président
  Association des industries forestières du Québec

Marcel J.B. Tardif
directeur général des affaires publiques
Chambre de commerce de la province de Québec

- Marcellin Tremblay
  vice-président
  Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes inc.

- Bernard Turcot
  président
  Conseil de l'alimentation du Québec

- André Vallerand
  vice-président exécutif
  Chambre de commerce du district de Montréal

**Le Conseil des gens d'affaires du Québec**

- André Bélanger
  président ex officio

* J.J. Pierre Tremblay
  président

* André Verronneau
  trésorier

## Les organismes de travailleurs

### La Fédération des travailleurs du Québec

* John Alleruzzo
  directeur québécois
  Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile

* André Asselin
  directeur adjoint
  Syndicat canadien de la fonction publique

Lisette Boucher
conseillère

* Fernand Boudreau
  représentant syndical
  Association internationale des débardeurs

* Fernand D'Aoust
  secrétaire général
  Fédération des travailleurs du Québec

* Claude Ducharme
  directeur québécois
  Travailleurs unis de l'automobile

* Jean-Guy Frenette
  directeur de la recherche
  Fédération des travailleurs du Québec

* Clément Godbout
  directeur québécois
  Syndicat des métallos

* Aimé Gohier
  président
  Union des employés de service

* Louis Laberge
  président
  Fédération des travailleurs du Québec

* Réal W. Lafontaine
  secrétaire correspondant
  Union des employés de commerce, Local 298

* Jean Lavallée
  directeur général et secrétaire financier
  Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité

* Richard Mercier
  président
  Conseil provincial de l'Union des employés de commerce

* Claude Morrisseau
  directeur québécois
  Syndicat canadien de la fonction publique

* Marie Pinsonneault
  représentante syndicale
  Syndicat des travailleurs en communication du Canada

* Jean-Paul Rivard
  directeur général
  FTQ – Construction

* Raymond Sliger
  coordonnateur à l'admnistration
  Syndicat des métallos

* Guy van de Weghe
  directeur administratif
  Fédération des travailleurs
  du Québec

**La Confédération des syndicats nationaux**

* Christophe Auger
  vice-président
  Confédération des syndicats
  nationaux

* Léopold Beaulieu
  trésorier
  Confédération des syndicats
  nationaux

Georges Cantin
  président
  Fédération des travailleurs des
  pâtes et papier

Gisèle Cartier
  vice-présidente
  Confédération des syndicats
  nationaux

* Donatien Corriveau
  président
  Fédération des affaires sociales

Pierre Dupont
  président
  Fédération de la métallurgie, des
  mines et des produits chimiques

* Sylvio Gagnon
  secrétaire général
  Confédération des syndicats
  nationaux

Yvon Leclerc
  président
  Fédération nationale des syndicats
  du bâtiment et du bois

Jean-Claude Martel
  président
  Conseil central du Saguenay –
  Lac-Saint-Jean

* Norbert Rodrigue
  président
  Confédération des syndicats
  nationaux

* Robert Tremblay
  président
  Fédération du commerce

Simone Voisine
  présidente
  Conseil central de la Gaspésie

**La Centrale de l'enseignement du Québec**

* Pierre Beaulne
  économiste

* Marie Gagnon
  2[e] vice-présidente

* Robert Gaulin
  président

* André Morin
  conseiller

* Gilbert Plante
  directeur général

* Alice Tremblay
  1[ère] vice-présidente

**La Centrale des syndicats démocratiques**

André Baribeau
président, secteur agro-alimentaire

• Claude Gingras
vice-président

• Jean-Paul Hétu
président

Pierre-Yvon Ouellet
économiste

Roland Tapin
directeur – Région de Québec

## Le monde municipal

**Union des municipalités du Québec**

• Francis Dufour
vice-président

• Luc Lacharité
directeur général

• Jacques O'Bready
président

Serge Robillard
consultant

**Union des conseils de comté et des municipalités locales du Québec**

Gaétanne Martel
directrice générale adjointe

• Jean-Marie Moreau
président

## Le mouvement coopératif

**Le Conseil de la coopération du Québec**

• Paul Dolan
président

• Louis-Georges Gervais
directeur général

**La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins**

• Raymond Blais
président
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Iréné Bonnier
président-directeur général
Société d'habitation Alphonse-Desjardins

• Yvon Daneau
secrétaire général
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

• Oscar Mercure
président
Assurance-vie Desjardins

• Henri-Paul Trudel
directeur général
Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec

**La Coopérative fédérée de Québec**

* Paul-Émile Saint-Pierre
  président

Yvon Valcin
conseiller

**La Fiducie du Québec**

* A. Hervé Hébert
  président

**La Fédération des caisses d'établissement du Québec**

André Lamothe
directeur général

**La SSQ — Mutuelle d'assurance groupe**

* Léopold Marquis
  directeur général

## Les producteurs agricoles

**L'Union des producteurs agricoles**

Jean-Claude Blanchet
secrétaire général

François Côté
directeur du service d'études et de recherches

* Gérard Gras
  1er vice-président général

* Jacques Proulx
  président général

## Les associations de consommateurs

**La Fédération nationale des associations de consommateurs**

* Esther Désilets
  présidente

* Pierre Racicot
  coordonnateur

**L'Association des consommateurs du Québec**

* Jean-Claude Beauchamp
  conseiller à l'exécutif

Irène Lemerise
présidente

**L'Association féminine d'éducation et d'action sociale**

* Christiane Bérubé Gagné
  présidente

* Louise Joly
  vice-présidente

## Les invités-observateurs

Jacques Audy
directeur général
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Gilles Beauchemin
membre du conseil d'administration
Fédération des cégeps

Jean-Guy Beaulieu
directeur général
Association des centres de services sociaux du Québec

Yves Beaumier
député de Nicolet

Claire Bonenfant
présidente
Conseil du statut de la femme

Lucien Bouchard
responsable des négociations
Conseil du trésor

Paul-Guy Boucher
président
CRD - Région de Québec
Conseils régionaux de développement associés du Québec

Gilles Boulet
président
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Joseph Bourbeau
président du conseil d'administration
Hydro-Québec

Jean Campeau
président
Caisse de dépôt et placement du Québec

Roger Carette
secrétaire général
Conférence des cadres des fonctions publique et parapublique québécoises

Claire Chamberland
agent de recherche et de planification socio-économique
Office de la protection des consommateurs

Maurice Charlebois
directeur général
Fédération des centres locaux des services communautaires du Québec

Mercédès Chartier-Gauvin
directrice de la politique sociale
[illegible]ices Canada

[illegible]re Richard Clément
chargé des affaires gouvernementales
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Pierre Cloutier
directeur général
Association des centres d'accueil du Québec

Guy Coulombe
président
Hydro-Québec

Robert de Coster
président
Sidbec-Dosco

France Delisle
conseillère technique
Fédération des infirmières et infirmiers unis

Claude Desjardins
vice-président
Association des hôpitaux du Québec

Léon Dion
professeur
Département de science politique
Université Laval

Jean-Guy Doucet
président
Association des centres d'accueil du Québec

Robin Drake
président par intérim
Association des commissions scolaires protestantes du Québec

Pierre Fortin
Département d'économique
Faculté des sciences sociales
Université Laval

Errol Fréchette
directeur administratif
Conseil interprofessionnel du Québec

Pierre Fréchette
Département d'économique
Faculté des sciences sociales
Université Laval

Robert Gagnon
conseiller en relations de travail
Association des centres hospitaliers et des centres d'accueil privés du Québec

Claude Germain
adjoint au directeur des affaires économiques
ministère des Affaires intergouvernementales

Estelle Gobeil
présidente
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Monique Goyette
présidente
Cartel des organismes professionnels de la santé

Gilles Grégoire
député de Frontenac

André Groulx
directeur général
Centre Le Cardinal inc.
Association des centres hospitaliers et des centres d'accueil privés du Québec

Jean-Louis Harguindeguy
président
Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec

Pierre Harvey
professeur
École des Hautes études commerciales

Denis Lacasse
directeur
Cartel des organismes professionnels de la santé

Maurice Lafontaine
sous-ministre et président par intérim
Emploi et Immigration Canada

Jacques Lagacé
vice-président et directeur général
Région du Québec
Banque fédérale de développement

Fernand Lalonde
député de Marguerite-Bourgeoys

Pierre Lamoureux
secrétaire
Syndicat des professionnels du Gouvernement du Québec

Guy Larivière
président
Fédération des employés municipaux et scolaires du Québec

Michel Lasalle
directeur général
Bureau provincial
ministère de l'Expansion économique régionale

Jean-Claude Lebel
président et chef de la direction
Le Groupe SGF

Denise Leblanc-Bantey
ministre de la Fonction publique

François Lebrun
président
Société de développement industriel

Roger Lecourt
président
Syndicat des professionnels du Gouvernement du Québec

Marcel Ledoux
trésorier général
Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec

Paul Lemire
directeur général
Fédération des cégeps

Janette Léveillé
vice-présidente
Fédération québécoise des infirmières et infirmiers

Marcelle Marchand
administratrice
Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec

Francine Mercier
directrice
Cartel des organismes professionnels de la santé

Jacques Nadeau
directeur général
Association des hôpitaux du Québec

Jacques Nadeau
coordonnateur
Fédération des employés municipaux et scolaires du Québec

Pierre Ouimet
président
Fédération des centres locaux des services communautaires du Québec

Jean-Guy Paquet
membre
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Gilberte Paquette
député de Rosemont

Lucien Parent
président
Conférence des cadres des fonctions publique et parapublique québécoises

Raymond Parent
président
Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre

Hélène Pelletier
présidente
Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec

Jean-Claude Rivest
député de Jean-Talon

Georges Robitaille
président
Association des centres de services sociaux du Québec

Jacques Rochefort
député de Gouin

Jean-Guy Rodrigue
député de Vimont

Henri-Paul Rousseau
Département d'économique
Faculté des sciences sociales
Université Laval

Léonard Roy
président
Conseil de planification et de développement du Québec

Louis Roy
président
Conseil interprofessionnel du Québec

Reed Scowen
député de Notre-Dame-de-Grâce

Jean-Pierre Tessier
directeur des relations de travail
Fédération des commissions scolaires du Québec

Jean-Pierre Voyer
représentant fédéral
Finances Canada

David C. Wadsworth
directeur général
Association des commissions scolaires protestantes du Québec

## Les observateurs, représentants de pays étrangers

Catherine Barry
consule des États-Unis

Christine Charrel
vice-consule de France

Alain Davezac
Parti socialiste français

Hans Guenther Heinrich
consul général suppléant de la
République fédérale d'Allemagne

Harald Miltner
ministre-conseiller à l'Ambassade
d'Autriche

Matteo Perrotta
délégué commercial adjoint d'Italie

Koenraad Rouvroy
consul de Belgique

Frederick S. Vaznaugh
consul des États-Unis

# Annexe II
# La réalisation de la conférence

## La coordination ministérielle

La préparation de cette conférence relevait d'un comité ministériel présidé par le Premier ministre, monsieur René Lévesque. Le comité comprenait :

- le ministre d'État au développement économique, Bernard Landry,
- le ministre d'État au développement social, Denis Lazure,
- le ministre des Finances, Jacques Parizeau,
- le président du Conseil du trésor, Yves Bérubé,
- le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Rodrigue Biron,
- le ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Pierre Marois.

## La coordination administrative

Le mandat de la coordination administative de cette conférence avait été confié au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec.

**La coordination générale**
Gilles Châtillon, directeur général du Secrétariat des conférences

**Le contenu**
Pierre-Paul Sénéchal, responsable
Huguette Johansen, secrétariat

**Le déroulement et les invités**
Serge Doyon, responsable
Louise Houde, adjointe au déroulement
Anne Fradette, inscription des invités
Lorraine Renaud, secrétariat

**La présidence des délibérations**
Laurent Laplante

**Les communications**

Marie-France Ferland, responsable
Hélène Latouche, agent d'information
Johanne Gignac, secrétariat

***La collaboration du cabinet du Premier ministre***

Robert Mackay, directeur des communications
Catherine Rudel-Tessier, attachée de presse

***La télédiffusion***

Radio-Québec

***La sténotypie***

Boisjoly et associés

***L'édition des documents***

Claude Sirard, responsable

**La logistique et la gestion financière**

Jean Demers, responsable
Jacques Bourque, adjoint à la gestion financière
Claire Fortin, secrétariat et facturation
Marcel Frégeau, enregistrement sonore
Richard Grenier, enregistrement sonore
Daniel Buisson, enregistrement sonore
Marcel Lafrance, enregistrement sonore
Jacques Hallé, téléphonie
Laurent Langlois, graphiste
Gérard Hogan, matériel et équipement
Daniel Lemelin, messagerie
Maurice Saint-Jean, messagerie

**Le secrétariat technique**

Sylvia Lachance, responsable
Diane Poulin, secrétaire
Nicole Robin, secrétaire

# Annexe III
# Les documents des conférences socio-économiques du Québec

**En vente aux bureaux de l'Editeur officiel du Québec**

1. *1-Le travail. Point de vue sur notre réalité.* Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977 1,25 $

2. *2- L'économie. Point de vue sur notre réalité (une synthèse).* Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977 (épuisé)

3. *3- L'économie. Document de référence : bilan et perspective (étude analytique).* Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977 (épuisé)

4. *4- Rapport. Le Sommet économique du Québec.* Pointe-au-Pic, mai 1977. 2,00 $

5. *Le textile primaire. Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie.* Les conférences socio-économiques, Drummondville, septembre 1977. 1,25 $

6. *Le vêtement et la bonneterie. Pour des politiques de stabilisation de l'industrie.* Les conférences socio-économiques, Montréal, septembre 1977. (épuisé)

7. *La chaussure. Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie.* Les conférences socio-économiques, Québec, septembre 1977. (épuisé)

8. *Le meuble. Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie.* Les conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977. (épuisé)

9. *L'agro-alimentaire. Pour une stratégie de développement.* Les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. 2,00 $

10. *L'agro-alimentaire. Rapport.* Les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. 2,00 $

11. *Les pêches maritimes. Pour une stratégie quinquennale.* Les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978. 2,00 $

12. *Les pêches maritimes. Rapport.* Les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978. 3,00 $

13. *Réforme fiscale. 1- Fondements et principes. la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

14. *Réforme fiscale. 2- Le projet. la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

15. *Démocratie. 1- Mécanismes électoraux. la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

16. *Démocratie. 2- Mécanismes de décision. la revalorisation du pouvoir municipal* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

17. *Décentralisation. Perspective communautaire nouvelle. 1- Vue d'ensemble. la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. (épuisé)

18. *Décentralisation. Perspective communautaire nouvelle. 2- Experiences etrangères. la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. (épuisé)

19. *La revalorisation du pouvoir municipal. Rapport.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,75 $

20. *Le tourisme. Perspectives de relance.* Les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978. (épuisé)

21. *Le tourisme. Rapport.* Les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978. 3,75 $

22. *Les industries culturelles. Hypothèses de développement.* Les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1978. 1,50 $

23. *Les industries culturelles. Rapport.* Les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1979. 2,00 $

24. *L'état de la situation socio-économique.* La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. 2,00 $

25. *Le bilan des conférences socio-économiques, mai 1977 à décembre 1978.* La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. (épuisé)

26. *Rapport.* La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. 2,75 $

27. *Agro-alimentaire. L'industrie céréalière. État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1979. 2,00 $

28. *Agro-alimentaire. La viande bovine. État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1979. 2,00 $

29. *Agro-alimentaire. La volaille et autres petits animaux d'élevage. État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1979. 2,00 $

30. *Agro-alimentaire. L'industrie céréalière. Rapport.* Les conférences socio-économiques du Québec, décembre 1979. 3,00 $

31. *L'entreprise coopérative dans le développement économique. État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2,00 $

32. *Agro-alimentaire. La viande bovine. Rapport.* Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 3,00 $

33. *Agro-alimentaire. Les fruits et légumes et L'horticulture ornementale. État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2,00 $

34. *Agro-alimentaire. L'industrie laitière. État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2,00 $

35. *Agro-alimentaire. La volaille et autres petits animaux d'élevage. Rapport.* Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1980. 3,00 $

36. *La réflexion des universitaires. L'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec. Colloque.* publié par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, avril 1980. 5,00 $

37. *L'entreprise coopérative dans le développement économique. Rapport.* Les conférences socio-économiques du Québec, avril 1980. 5,00 $

38. *Agro-alimentaire. Les fruits et légumes et L'horticulture ornementale. Rapport.* Les conférences socio-économiques du Québec, juin 1980. 3,00 $

39. *Agro-alimentaire. L'industrie laitière. Rapport.* Les conférences socio-économiques du Québec, juin 1980. 3,00 $

40. *Le bilan des conférences socio-économiques du Québec, de mai 1977 à septembre 1980.* Québec, novembre 1980. 3,00 $

41. *Le grand Montréal, Île de Montréal -- Laval — Rive-Sud, pôle de développement et centre international. État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, février 1981. 3,00 $

42. *Le grand Montréal, Île de Montréal — Laval — Rive-Sud, pôle de développement et centre international. Rapport.* Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1981. 5,00 $

43. *Colloque «Les jeunes et le travail». Rapport.* publié par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, juin 1981. 5,00 $

44. *Les compressions budgétaires dans les secteurs de l'éducation et des affaires sociales. Rapport.* Les conférences socio-économiques du Québec, août 1981. 4,00 $

45. *L'intégration de la personne handicapée. État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1981. 3,50 $

46. *L'intégration de la personne handicapee. Rapport.* Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1982. 9,95 $

47. *L'état de la situation socio-économique. La conférence au sommet. Québec 1982.* Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1982. 4,95 $

# I Index des intervenants

# II Index thématique ou des sujets traités

# Index des intervenants


**Allard, Sébastien**
vice-président principal, La Royale du Canada ce d'assurance
133

**Arcand, Claude**
président, Groupement québécois d'entreprises inc
135, 189

**Auger, Christophe**
vice-président, Confédération des syndicats nationaux
86, 232, 287, 298

**Beauchamp, Jean-Claude**
conseiller à l'exécutif, Association des consommateurs du Québec
100, 212, 240

**Beaulieu, Alexandre**
président, Alexandre Beaulieu inc
217

**Beaulieu, Léopold**
trésorier, Confédération des syndicats nationaux
160

**Beaulne, Pierre**
économiste, Centrale de l'enseignement du Québec
223

**Bérubé, Yves**
président, Conseil du trésor
77, 93, 125, 226, 241

**Biron, Rodrigue**
ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme
116, 168

**Bisson, André**
vice-président et directeur général (Québec), Banque de Nouvelle-Écosse
320

**Blais, Raymond**
président, Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins
57, 152, 235, 258, 321

**Bundock, Marcel**
président, Produits Easternlube inc
122, 144, 222, 260, 271, 272, 284, 334

**Côté, Pierre**
président, Conseil du patronat du Québec
24, 115

**D'Aoust, Fernand**
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec
99, 127, 178, 268

**Désilets, Esther**
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs
62, 255, 256, 326

**Dessureault, Claude**
vice-président exécutif (Québec), Association des manufacturiers canadiens
31, 180, 223

**Dolan, Paul**
président, Conseil de la coopération du Québec
55, 150, 274, 282, 298, 299, 315, 316, 326

**Dufour, Ghislain**
vice-président exécutif, Conseil du patronat du Québec
146, 179, 188, 225, 259, 276, 281, 282, 297, 313, 328.

**Frenette, Jean-Guy**
directeur de la recherche, Fédération des travailleurs du Québec
89.

**Gagné, Christiane Bérubé**
présidente, Association féminine d'éducation et d'action sociale
93, 126, 163, 263, 305.

**Gagnon, Marie**
2e vice-présidente, Centrale de l'enseignement du Québec
200, 227.

**Gagnon, Sylvio**
secrétaire général, Confédération des syndicats nationaux
117.

**Garon, Jean**
ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
238.

**Gaulin, Robert**
président, Centrale de l'enseignement du Québec
44, 90, 119, 162, 202, 239, 264, 301, 302, 303, 310, 331.

**Gingras, Claude**
vice président, Centrale des syndicats démocratiques
165, 183.

**Godbout, Clément**
directeur québécois, Syndicat des métallos
237, 285, 286, 315.

**Harrison, Robert W.**
1er vice-président, Bureau de commerce de Montréal
31, 84, 140, 322, 323.

**Hébert, Roger**
président, Centre des dirigeants d'entreprise
28, 296.

**Hétu, Jean-Paul**
président, Centrale des syndicats démocratiques
48, 87, 123, 204, 236, 262, 294, 317, 331.

**Joly, Louise**
vice présidente, Association féminine d'éducation et d'action sociale
315.

**Laberge, Louis**
président, Fédération des travailleurs du Québec
38, 91, 103, 122, 155, 186, 193, 228, 242, 270, 294, 295, 296, 299, 308, 312, 314, 323, 333, 334.

**Laflamme, Guy**
président, Industrie de la Rive Sud limitée
219.

**Lambert, Jean-Paul**
président, Chambre de commerce de la province de Québec
26, 172, 254, 296, 325.

**Landry, Bernard**
ministre d'État au développement économique
106, 128, 153.

**Langlois, Charles**
vice président de premier rang, Chambre de commerce de la province de Québec
140.

**Laurin, Camille**
ministre de l'Éducation
221.

**Lavallée, Jean**
directeur général et secrétaire financier, Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité
167, 259.

**Lazure, Denis**
ministre d'État au développement social
112, 129, 158, 182.

**Létourneau, Jean-Paul**
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec
142, 164, 187, 272, 288, 290, 291, 303, 304, 329.

**Lévesque, René**
Premier ministre
9; il préside toute la partie de la synthèse et des conclusions : chapitre 5, pp. 245 à 336.

**Lortie, Pierre**
président du conseil, Chambre de commerce du district de Montréal
33, 137, 173, 184, 220, 282, 318, 321.

**Marois, Pauline**
ministre d'État à la condition féminine
175.

**Marois, Pierre**
ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu
157, 187.

**Mercier, Richard**
président, Conseil provincial de l'Union des employés de commerce
293.

**Mercure, Oscar**
président, Assurance-vie Desjardins
170.

**Montambault, Léonce**
vice-président exécutif (Québec), Bell Canada
102.

**Moreau, Jean-Marie**
président, Union des conseils de comté et des municipalités locales du Québec
54, 257, 273.

**Murray, Robert D.**
président (Québec), Association des manufacturiers canadiens
30, 274, 332.

**O'Bready, Jacques**
président, Union des municipalités du Québec
51, 95, 255, 270.

**Parizeau, Jacques**
ministre des Finances
69, 85, 92, 105, 215, 321.

**Proulx, Jacques**
président général, Union des producteurs agricoles
59, 125, 208, 231, 275, 278, 328.

**Racicot, Pierre**
coordonnateur, Fédération nationale des associations de consommateurs
159, 181, 240, 280.

**Rivard, Jean-Paul**
directeur général, FTQ-Construction
230.

**Rodrigue, Norbert**
président, Confédération des syndicats nationaux
41, 101, 121, 196, 233, 257, 266, 306, 311, 312, 324.

**Saint-Pierre, Paul-Émile**
président, Coopérative fédérée de Québec
171.

**Tremblay, J.J. Pierre**
président, Conseil des gens d'affaires du Québec
35, 120, 275, 285, 327.

**Trembiay, Marcellin**
vice-président, Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes inc.
165, 307.

**Tremblay, Robert**
président, Fédération du commerce, CSN
176.

**Verronneau, André**
trésorier, Conseil des gens d'affaires du Québec
102, 148.

# II Index thématique ou des sujets traités


**absentéisme**
23, 166

**accès**
– à l'emploi, voir *emploi(s), femmes, jeunes*;
– à la formation, voir *formation, femmes, jeunes*;
– à la syndicalisation, voir *syndicalisation*

**achat québécois**
politique d' –, 23, 98, 109, 111, 112, 148, 150, 185, 260, 270, 277, 278, 280, 285, 288, 289, 330

**accréditation**
– syndicale, 146, 207, 208, 222, 313, 315;
– multipatronale ou sectorielle, 27, 144, 230, 233, 310;
mécanismes d' –, 310;
voir aussi *syndicalisation, jeunes, femmes*

**acquis**
39, 42, 46, 87, 202, 205, 233, 302

**action internationale**
18, 38;
voir aussi *exportation, centres bancaires internationaux*

**administration**
24, 53, 94, 95, 140, 188, 189, 194, 215, 253, 314;
diplômés en –, 110;
voir aussi *gestion*

**agriculture**
49, 59, 94, 171, 208-212, 278;
voir aussi *agro-alimentaire, alimentation, crédit agricole*

**agro-alimentaire**
59-62, 107, 110, 208-212, 238, 239, 240

**aide**
– aux particuliers, 86, 88, 182, 212;
– sociale, 15, 42, 49, 63, 70, 78, 80, 81, 88, 127, 182, 212, 226, 280;
– juridique, 80;
– à l'entreprise, 78, 107, 162, 163, 229, 277, 285;
– aux municipalités, 81;
– aux organismes bénévoles, 81;
– à la recherche, 81, 109;
– à la production agricole, voir *crédit agricole*;
voir aussi *allègements fiscaux, programme(s), sélectivité de l'aide gouvernementale à l'entreprise*

**alimentation**
153, 182, 208-212, 280;
prix de l' –, 11, 38, 63, 64, 210, 214, 231, 232, 240, 241, 326;
lait, 211, 214, 231, 232, 240, 241;
voir aussi *consommation, autosuffisance agro-alimentaire*

**allègements fiscaux**
16, 17, 31, 69, 281

**allocations familiales**
18, 140, 182

**Association des constructeurs d'habitation**
151, 167

**assurance-chômage**
15, 70

**attitude(s)**
31, 37, 38, 133, 176, 327

**autosuffisance agro-alimentaire**
59

**automobile**
industrie de l' –, 31, 50, 160

**avantages économiques du Québec**
21, 148, 327,
voir aussi *richesse(s)*

**avantages sociaux**
76, 126, 129, 175, 184

**Baie James**
111, 194, 218, 231

**Banque du Canada**
12, 50, 105

**banques**
40, 42, 149, 172, 283, 324
voir aussi *taux d'intérêt, hypothèques, centres bancaires internationaux*

***Bâtir le Québec***
107, 111, 149, 179, 261
– II, 107, 128, 179

**biens**
– essentiels, 16, 42, 64, 213, 214, 232,
– de consommation, voir *consommation*

**besoins financiers**
voir *revenu(s)*

**budget**
15, 75, 76, 77, 85, 94, 109, 197, 239,
discours du –, 13, 105, 158, 250,
– familial, 23, 212, 214, 255,
voir aussi *compressions, coupures, impasse budgétaire*

**Bureau de la statistique du Québec (BSQ)**
134

**Bureau de recherche sur la rémunération**
86, 118

**bureaucratie**
18, 24, 27, 29, 88, 154, 155, 188, 194, 221, 253, 281

**Caisses d'entraide économique**
150

**Caisse de dépôt et placement du Québec**
111, 122, 144, 169, 194, 197, 234, 284

**capital**
11, 53, 89, 99, 169, 199, 217, 219, 224, 280, 284, 307, 308
actions, 152, 169
capitalisation, 29, 107, 111, 174
sous-capitalisation, 29, 117, 284

**carburant**
voir *pétrole*

**centralisation**
24

**centres bancaires internationaux**
«La création de centres bancaires internationaux à Montréal», section 5.6, 318,323,
185, 253, 330

**Charte des droits et libertés de la personne**
65, 196

**choix socio-économiques**
13, 18, 20, 23, 33, 64, 80, 82, 101, 199, 202, 227, 305, 325, 328, 329

**chômage**
9, 10, 19, 22, 39, 40, 41, 44, 45, 49, 54, 63, 64, 78, 84, 99, 100, 103, 112, 133, 156, 161, 164, 172, 184, 193, 203, 217, 234, 263, 282, 324,
voir aussi *assurance-chômage*

**climat social**
9, 29, 42, 48, 50, 115, 133, 186, 229, 230, 236, 237, 313, 330, 334,
– dans l'entreprise, 23, 29, 51, 134, 144, 147, 166, 205, 229, 243, 317, 327, 333

**Code du travail**
réforme du –, 204, 205, 206, 207, 229, 230, 237, 310, 314, 317, 330, 333

**Code civil**
311, 312

**comité conjoint pour la mise en application du plan d'urgence du développement économique**
création d'un –, 115, 129

**Commission Angers**
120

**Commission d'assurance-chômage**
29

**Commission d'étude sur la formation des adultes (Commission Jean)**
60, 65, 121, 130, 143

**Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)**
29, 190, 199, 219, 291, 292

**Commission des normes du travail**
29

**Commission Jean**
voir Commission d'étude sur la formation des adultes

**comité consultatif permanent sur la politique de revenu social**
création d'un –, 88

**compétitivité**
27, 28, 33, 34, 164

**compressions**
14, 18, 19, 25, 28, 70, 76, 78, 85, 86, 87, 94, 194, 226, 234, 251, 307, 335,
voir aussi *coupures*

**concertation**
12, 24, 51, 54, 98, 109, 115, 121, 126, 127, 261, 264, 268, 274,
agir en –, 22, 35, 38, 62, 97, 104, 128, 151, 157, 159, 275,
voir aussi *conseil économique et social, solidarité*

**concurrence**
21, 31, 32, 33, 36, 142, 145, 155, 184, 189, 210

**condition(s)**
- féminine, voir *femmes*,
- de travail, voir *travail*
- du dialogue, voir *dialogue*

**conférences socio-économiques**
219, 235, 253, 268,
Secrétariat permanent des –, 276,
voir *document préparatoire au sommet*

**confiance**
21, 49, 142, 148, 196, 327, 336,
climat de –, voir climat social
voir aussi *espoir*

**conseils consultatifs**
88, 262, 271, 274

**Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre (CCTMO)**
217, 229, 297, 300, 310, 314, 315, 318

**Conseil de planification et de développement du Québec (CPDQ)**
63, 66, 113, 126, 204, 261, 262, 268, 269, 271, 272, 273, 297, 315, 333

**conseil de promotion et de stimulation de l'économie**
création d'un –, 148

**Conseil des affaires sociales et de la famille**
64

**Conseil économique de l'Ontario**
199

**Conseil économique du Canada**
198, 200

**conseil économique et social**
(La création d'un conseil économique et sociale : section 5.3, 261-276
création d'un –, 159, 204, 253, 329, 327

**consensus**
56, 65, 147, 217, 218, 235, 242, 247, 248, 264, 266, 272, 278, 317, 324, 329, 333, 334, 335
– social, 32, 36, 227

**consommateurs**
45, 62, 100, 159, 280, section 1.7, 62-66, section 4.3, 212-215

**consommation**
50, 107, 170, 181, 214, 242
achat de biens de ... 10, 23, 42, 45, 48, 108, 214, 307
crise de la ... 11, 181, 182, 210, 214, 237, 241, 211, 214, 231
**construction**
Le programme de construction démocratique ... section 2.2, 244, 261
43, 121, 166, 182, 203
groupe de travail concernant sur le programme, 244, 261, 329
relance de la ... 85, 92, 94, 162, 170, 194, 163, 167, 180, 197, 210, 216, 224, 236, 240, 246, 251, 253, 306, 307, 326
responsable économique, 10, 12, 27, 54, 56, 64, 110, 161, 165, 166, 210, 253
taxes de vente de la construction, 194, 196, 215
... de logements, 170
voir aussi innovation, revitalisation des centres urbains
**consultation**
121, 182, 184, 194, 239, 253, 262, 269, 272, 276, 278, 287, 302, 317
... parlementaires de ... 18, 261, 273
voir aussi conseils consultatifs
**contrôle**
par l'Etat, voir interventionnisme
**conventions collectives**
27, 51, 86, 104, 205, 222, 231, 342
voir aussi négociations
**coopération**
les enjeux du mouvement coopératif, section 1.5, 56-59, section 3.2, 152-153, 170, 171, 286, 274, 280, 298, 315, 327
**cotisations**
101, 127, 143, 161, 165, 203, 284, 303, 305, 307
charges sociales, 129, 143, 168
**coupures**
12, 18, 19, 197
budgétaires, 20, 28, 87
... aux services, 20, 80, 81, 82, 96, 97, 99, 133, 201, 244, 290, 325, 329, 331
voir aussi compressions
**couts**
... salariaux, 205, 254
... de production, 60, 87, 176
**création**
d'emplois, voir emplois
voir aussi innovation, recherche, créativité
**creativité**
..., 184
voir aussi stimulation, innovations
**crédit**
..., 10, 28, 42, 162, 167, 178
... bancaire, 9, 184
voir aussi taux d'intérêt
**crise économique**
voir aussi facteurs, chap. 1, 1-66
4, 11, 14, 17, 22, 24, 28, 29, 31, 32, 35, 39, 51, 52, 62, 66, 71, 72, 78, 80, 84, 101, 133, 137, 144, 144, 174, 181, 184, 194, 208, 211, 213, 223, 226, 229
... budgétaire, voir finances publiques
voir aussi récession, dépression
**croissance (économique)**
12, 13, 137, 219, 261
**décideurs**
voir partenaires sociaux
**décentralisation**
16, 47, 191, 257, 270, 280, 283
voir aussi régions, centralisation
**déficit budgétaire**
17, 40, 69, 70, 74, 84, 86, 87, 89, 99, 100, 105, 188, 267, 329
**délinquance**
42

**dépenses publiques**
14, 25, 28, 31, 41, 46, 47, 58, 69, 70, 77, 81, graphiques 1 à 3, 83, 84, 85, 86, 89, 90, 95, 102, 103, 113, 134, 156, 226, 331
municipales, 53, 54, 95, 98

**dépression économique**
32
Grande ~ des années 1930, 13, 37, 58, 184
voir aussi récession; crise économique

**déréglementation**
voir réglementation

**dette**
224
service de la ~, 15, 78, 86

**développement**
économique, secteur, 2.2.1, 106, 112, 121, 150, 196
social, secteur, 2.2.2, 112, 115, 196
de l'industrie, 91
43, 66, 147, 169, 204, 221, 227, 253, 265, 329, 331, 334
voir aussi recherche et développement

**dialogue**
24, 27, 81, 96, 115, 146, 137, 161, 221, 247, 253, 269, 272, 274, 304, 326, 329, 333
permanent, 268
conditions du ~, 264, 268, 269
voir aussi concertation

**directoire interprofessionnel**
création d'un ~, 166, 167

**document préparatoire au sommet**
41, 45, 57, 100, 113, 119, 220, 265, 266, 267, 284

**douane**
tarif douanier, 32
voir aussi GATT

**droit du travail**
modifications au ~, 51, 204, 205, 206
droit au travail, voir travail

**éducation**
200, 201, 202, 227, 239
des jeunes, 20, 161, 201, 202, 203, 222
des adultes, 99, 127, 161, 222
secteur de l'~, 19, 34, 46, 47, 78, 91, 119, 221
congé ~, 146
voir aussi formation; réseaux

**effort(s)**
13, 22, 24, 28, 29, 36, 53, 54, 77, 78, 95, 102, 150, 226, 279, 284
préoccupations et ~ du gouvernement, chap. 2, c7, 130
préoccupations et ~ du patronat, des gens d'affaires et du mouvement coopératif, chap. 3, 131, 190
préoccupations et ~ des syndicats, des travailleurs, des producteurs agricoles et des consommateurs, chap. 4, 191, 244

**électricité**
30, 40, 194, 218

**électronique**
110

**emploi(s)**
accès à l' –, 10, 63, voir aussi *jeunes, femmes*,
programme d'urgence de stimulation économique et de soutien de l' –, section 2.2.1, 106, 112, 116,
création d' –, 31, 39, 40, 41, 46, 48, 55, 70, 77, 88, 90, 92, 98, 99, 103, 105, 106, 109, 110, 124, 126, 134, 156, 157, 158, 164, 173, 194, 203, 216, 218, 224, 226, 228, 241, 264, 280, 328, 330, 331,
soutien de l' –, 22, 31, 41, 44, 52, 77, 79, 106, 109, 116, 124, 253, 285, 287,
– agricoles, 110,
perte d' –, 11, 124, 169, 182,
– temporaires, 22, 42, 111, 277,
– à temps partiel, 64, 129,
voir aussi *sécurité d'emploi*

**emprunt(s)**
17, 57, 58, 69, 70, 74, 77, 89, 92, 93, 97, 99, 109, 220,
– de l'entrepreneur, 149

**énergie**
11, 38, 43, 97, 107, 110, 153, 156, 172, 185

**enseignement**
– primaire et secondaire, 47, 70, 201, 221, 239, 240,
– collégial, 222,
voir aussi *éducation, formation, réseaux, ratio(s)*

**entrepreneur(s)**
28, 135, 142,
entrepreneurship, 53, 108, 135, 142

**entreprise(s)**
11, 23, 27, 29, 105, 108, 124, 133, 162, 187, 219, 220, 282,
grande –, 37, 40, 44, 136, 161, 168, 224, 227, 324,
– en difficulté, 285,
voir aussi *fermetures d'entreprise, financement, libre entreprise, petite et moyenne entreprise (PME)*

**environnement**
43, 110, 154, 155, 160, 161, 188, 219

**épargne**
47, 101, 128, 134, 151, 153, 195, 212, 213, 220, 224, 253, 266, 307, 331

**équilibre**
– budgétaire, financier, voir *finances publiques*

**équipements**
11, 23, 28, 57,
– de loisir, 110

**espoir**
24, 28, 41, 44, 49, 327, 336,
voir aussi *confiance*

**État**
Providence, 25, 56, 58, 96, 178,
place et rôle de l' – dans l'économie, 24, 39, 40, 87, 178, 184, 221, 224, 251, 267, 307, 331,
voir aussi *sociétés d'État, interventionnisme*

**étude(s)**
groupe d' – sur la crise, 50,
– de l'OPDQ, 58,
– du CPDQ, 113, 126,
– de l'Union des banques suisses, 129,
– coûts avantages sur les projets de loi et de règlement, 142, 146,
– du Conseil économique du Canada, 198, 200,
– du Conseil économique de l'Ontario, 199,
voir aussi *conseil économique et social*

**exportation**
11, 21, 155, 172, 174, 180, 181, 188,
marchés d' –, 22, 107, 117,
aide à l' –, 109, 110, 189,
consortiums à l' –, 111, 117

**faillites**
11, 35, 36, 51, 140, 144, 169, 171, 195, 282

**faire faire**
voir *sous-traitance*

**famille(s)**
16, 41, 112, 161
budget familial, 23, 64, 161, 182
voir aussi *allocations familiales*

**fédéral, ale, aux**
politiques —, 12, 26, 38, 42, 101, 199
interventions —, 120
programmes — de recherche, 120, 128
programmes — à frais partagés, 79, 187
transferts —, 17, 26, 70, 216, 228
demandes au —, 22, 185, 320, 322
fédéralisme, 80, 105, 138, 151, 156, 158, 187, 311, 321
plan Axworthy, 277

**femmes**
accès à l'emploi pour les —, 10, 63, 93, 127, 163, 212, 228, 256, 263, 326
accès à la syndicalisation pour les —, 163, 207, 315, 316
accès à la formation pour les —, 63, 163, 256, 260
— au foyer, 42, 63, 93, 126, 127, 176, 305, 308, 309
inégalités envers les —, 64, 93, 118, 126, 175, 200, 207, 228, 256, 260, 263, 305, 316, 326
sécurité du revenu pour les —, 126, 128, 175, 240, 305, 308, 309
programme de discrimination positive, 144, 163, 175, 188
congés maternité, 163, 228
voir aussi *garderies*

**fermetures d'entreprise**
11, 22, 29, 52, 54, 84, 133, 140, 146, 156, 157, 176, 180, 235, 287, 288

**financement**
43, tableau 3, 73, 107, 218, 282, 296
— agricole, voir *crédit agricole*
— des entreprises, 22, 78, 151, 169, 188, 189, 224, 283
— à taux réduit pour les PME, 109, 117, 169
— des exportations, 110

**finances publiques**
équilibre des —, 11, 13, 19, 33, 43, 52, section 2.1, 69, 106, 138, 216, 217, 329, 330, 335
crise des —, 26, 32, 34, 38, 40, 193, 241, 249, 250, 251, 252, 264, 265, 266, 325

**fiscalité**
16, 25, 26, 27, 31, 33, 52, 69, tableau 2, 72, 74, 77, 87, 88, 97, 134, 138, 173, 174, 178, 186, 197, 198, 212, 215, 224, 237, 250, 283, 322, 329
— municipale, 16, 52, 54, 95, 97
voir aussi *impôt(s)*, *taxe(s)*, *allégements fiscaux*

**fonction publique**
19, 33, 102, 139, 221, 225, 241
voir aussi *ratio(s)*

**fonds**
— de licenciements collectifs, 143
— de pension, 27, 34, 70, 127, 183, 308, 330
— de pension privés, 127, 165, 308, 330
— de relance de la construction, voir *construction*
voir aussi *régime(s)*

**forêt**
41, 43, 92, 110, 121, 155, 197, 279, 299
coopératives forestières, 151, 170, 316

**formation**
– en milieu de travail, 30, 188,
– professionnelle, 10, 63, 113, 119, 121, 143, 157, 158, 180, 187, 222, 256, 329,
perfectionnement, 99, 124, 143, 181, 212,
recyclage des travailleurs, 41, 124, 127, 146, 212,
instruction, 21, 161,
voir aussi *Commission d'étude sur la formation des adultes*

**franchise**
voir *transparence*

**garderies**
63, 127, 228

**GATT** ***(General Agreement on Trade and Tariffs)***
accords du –, 32, 137, 184, 225

**gel des salaires**
voir *rémunération*

**gestion**
modes de –, 36, 53, 58, 74, 95, 97, 108, 116, 117, 150, 169, 199, 196, 206,
participation des travailleurs à la –, voir *participation*,
– de l'offre en agriculture, 60, 209, 210, 211, 238,
cours de –, 188, 196,

**gouvernement**
27, 32, 251,
– du Québec, voir *État, sociétés d'État*
voir aussi *fédéral, aile, aux*

**grève(s)**
23, 166,
voir aussi *climat social*

**habitation**
– familiale, 10, 40, 63, 64, 150, 214, 217, 256, 276,
pénurie de logements, 40, 41, 63, 150, 167, 217,
– coopérative, 151, 153, 170, 236, 256, 257,
voir aussi *construction, loyers*

**humain**
40, 41, 44, 49, 55, 94, 112, 154, 157, 199, 227, 234, 235, 267, 305, 334,
voir aussi *ressources humaines*

**hydro-électricité**
21, 99, 111, 198, 218,
voir aussi *richesse(s), électricité*

**Hydro-Québec**
43, 92, 111, 172, 194, 220, 277, 287, 307,
voir aussi *sociétés d'État*

**hypothèques**
10, 40, 110, 150, 155, 161, 167, 168, 214, 217, 226, 258, 308

**identification des produits québécois**
148, 280, 285, 290

**imagination**
35, 48, 64, 65, 92, 97, 115, 237, 242,
ingéniosité, 24, 135, 279,
voir aussi *créativité, innovation(s)*

**impasse budgétaire**
17, 20, 58, 63, 78, 122, 193, 237, 242, 250, 327,
voir aussi *finances publiques*

**impôt(s)**
17, 29, 39, 40, 41, 89, 101, 105, 139, 224, 226,
– directs, 29,
– fonciers, 16, 239,
– sur le revenu, 16, 25, 32, 101, 216,
hausse des –, 19, 20, 28, 193, 194, 325, 329,
réduction des –, 25, 70, 139, 147, 156, 162

**inégalités socio-économiques**
9, 41, 42, 46, 63, 64, 65, 88, 112, 113, 117, 121, 126, 160, 182, 197, 202, 213, 227, 280, 315, 316, 326

**inflation**
10, 12, 28, 32, 36, 37, 38, 45, 50, 52, 60, 64, 69, 70, 74, 76, 77, 84, 85, 94, 105, 150, 172, 184
déflation, 32

**infrastructures**
35, 38, 40, 89, 108, 137, 178, 255,
– touristiques, 111

**innovation(s)**
35, 53, 95, 97, 98, 108, 110, 119, 135, 172, 317,
voir aussi *technologie, recherche*

**Institut national de productivité**
181, 208

**institutionnalisation**
34

**intérêt**
voir *taux d'intérêt*

**interventionnisme**
– de l'État, 24, 25, 29, 41, 45, 133, 135, 141, 143, 144, 234, 329

**investissement(s)**
23, 29, 30, 31, 37, 50, 64, 77, 116, 121, 128, 137, 140, 152, 174, 179, 194, 197, 223, 229, 230, 284, 295, 301, 308, 328, 330, 335,
– publics, 40, 47, 57, 58, 70, 89, 90, 92, 99, 110, 204, 234,
– privés, 2 , 110, 133, 153, 183, 219, 223, 234, 307,
– à l'étranger, 40,
– étrangers, 223

**jeunes**
accès des – à la syndicalisation, 316,
accès à l'emploi pour les –, 42, 63, 203, 212, 326,
programme de bons d'emploi pour les –, 277,
chômage des –, 10, 63, 203,
formation professionnelle des –, 10,
– producteurs agricoles, 62,
voir aussi *délinquance*

**journaux**
voir *médias d'information*

**«jurisdisme»**
205, 207, 237, 238, 253, 294, 310, 311, 313, 317

***L'état de la situation socio-économique***
voir *document préparatoire au sommet*

**législation**
25, 29, 55, 113, 135, 141, 143, 146, 174, 184, 188, 223, 23 , 37, 261, 282, 310, 313, 314, 320,
voir aussi *loi(s), réglementation*

**lésions professionnelles**
27, 146, 207

**libre entreprise**
24, 25, 46, 133, 134, 141, 178, 209, 307

**licenciements collectifs**
22, 27, 123, 143, 144, 156, 157, 237, 287,
voir aussi *mises à pied, fonds*

**limitation**
– des pouvoirs de l'État, 25

**logement**
voir *habitation*

**Loginove**
110, 151, 258

**Loi(s)**
– sur les fonds de pension, 27,
– sur les licenciements collectifs, fermetures d'usine, 27, 29, 41,
– sur la réparation des lésions professionnelles, 27, 29,
– sur la négociation sectorielle, 29,
– 101 sur la langue, 30, 146, 178, 219, 296, 314,
– 17 sur la santé et la sécurité du travail, 30, 144, 146, 157, 178, 205, 281, 296, 314,
– 125 sur l'aménagement et l'urbanisation, 55,
– des services sociaux et de santé, 88,
– sur la qualité de l'environnement, 141,
– des régimes supplémentaires de rentes, 143,
– 48, 223,
– 45 «anti-scab», 146, 310,
– 126 sur les normes du travail, 146, 205, 314,
– sur les valeurs mobilières, 175, 283,
– sur l'abolition de la retraite obligatoire, 146, 314,
– de décrets de convention collectives, 147,
– des banques, 319, 320,
voir aussi *législation, réglementation*

**loyers**
40, 42, 214, 256, 326

**marché(s) financier(s)**
32, 34, 76, 97, 105, 224,
– internationaux, 43, 319,
voir aussi *centres bancaires internationaux*

**marchés internationaux**
voir *exportation, marché(s) financier(s)*

**marge de manoeuvre**
37, 135,
– du gouvernement, 22, 32, 33, 46, 74, 75, 77, 93, 105, 251, 276

**médias d'information**
9, 28, 39, 74, 76, 87, 102, 122, 141, 162, 173, 183, 247, 248, 253, 286, 318, 320, 336

**mesures**
voir *programme(s)*

**mise en marché**
36, 117, 169, 181, 185, 266

**mises à pied**
11, 41, 43, 64, 81, 82, 88, 93, 119, 169, 176, 263, 286, 295,
voir aussi *licenciements collectifs*

**modernisation**
11, 57, 161, 208,
– industrielle, 22, 23, 28, 31, 32, 43, 107, 169

**Montebello**
conférence au sommet de, 101, 102, 147, 167, 205, 233, 248

**Montréal**
vocation économique de, 148, 185, 318, 321,
vocation internationale de, 185, 186, 253, 316, 319, 322, 323,
voir aussi *centres bancaires internationaux*

**motivation**
– des travailleurs, 23, 207,
– des jeunes, 203

**mouvement coopératif**
voir *coopération*

**municipalités**
23, section 2.1.4, 95-99, 111, 258, 259, 270, 273, 277

**municipalités régionales de comté (MRC)**
55, 97

**négociation(s)**
15, 19, 27, 44, 45, 91, 117, 118, 121, 166, 178, 206, 231, 233, 266, 308,
– sectorielle ou multipatronale, 29, 146, 147, 231, 259, 313

**néo libéralisme**
voir *libre entreprise*

**octroi(s)**
31
voir aussi *subventions*

**Office de la langue française**
225,

**Office de planification et de développement du Québec (OPDQ)**
58, 262, 269, 271

**Office québécois du commerce extérieur**
110

**Opération Solidarité Économique (OSE)**
109, 111, 112, 129, 253,
–, 282, 283,
voir aussi *programme(s)*

**ouverture**
47, 182, 210,
– d'esprit, 37, 115,
– des marchés, 32,
– sur le monde, 33,
– des livres, 162, 166, 169, 178, 189,
voir aussi *transparence*

**paperasserie**
voir *bureaucratie*

**participation**
«La participation des travailleurs à l'entreprise» – section 5.5, 291-300,
30, 168, 186,
– des travailleurs à la gestion, 30, 51, 88, 117, 124, 125, 165, 166, 168, 169, 170, 177, 188, 190, 204, 223, 229, 231, 233, 253, 380,
– financière des travailleurs, 296,
– du citoyen, 95, 96,
création d'une commission d'étude sur la –, 297,
voir aussi *sociétés d'État*

**partenaires sociaux**
34, 44, 47, 48, 50, 52, 123, 136, 137, 144, 157, 165, 166, 196, 237, 253, 263, 274

**patronat**
39, 134, 121, 124, 169, 178, 193, 205, 212, 217, 226, 234, 237, 298, 309, 313, 331

**pauvreté**
64, 88, 112, 121, 267,
seuil de –, 63, 113, 126, 183, 212, 213, 305

**pêches**
177, 266

**pension**
voir *fonds de pension*

**perfectionnement**
voir *formation*

**performance**
21, 28, 33, 34, 173, 180, 187, 317, 331

**personnes âgées**
16, 42, 64, 99, 126, 182, 183, 212, 300, 302, 305, 326,
voir aussi *retraite*

**petites et moyennes entreprises (PME)**
11, 22, 29, 35, 36, 102, 126, 135, 144, 145, 161, 168, 189, 219, 224, 233, 260, 271, 284, 289,
– aide aux – par un financement à taux réduit, 109, 169,
programme UNI-PME, 110

**pétrole**
30, 154, 218

**Pointe-au-Pic**
conférence au sommet de –, 47, 248

**politique(s)**
– monétariste, 12, 42, 50, 70,
– expansionniste, 40, 109,
– sociale, 40, 88, voir aussi *programmes sociaux*,
– agricole, 59, 151,
– de revenus, 48, 50, 88, 118, 177,
– de main-d'oeuvre, 148, 157, 204, 212,
voir aussi *achat québecois*

**pouvoir**
– gouvernemental, 28,
– syndical, 28, 205

**pouvoir d'achat**
9, 10, 42, 90, 91, 214

**presse**
voir *médias d'information*

**prix**
– de l'argent, voir *taux d'intérêt*,
– de d'autres biens, voir *alimentation, consommation*,
effondrement des – en agriculture, 60

**producteurs agricoles**
section 1.6, 59-62, section 4.2, 208-212, 232, 238, 278, 328,
voir aussi *agriculture, agro-alimentaire*

**production**
10, 48, 50, 64, 89,
croissance de la –, 21,
baisse de la –, 31,
– agricole, voir *agro-alimentaire*

**productivité**
23, 31, 34, 48, 53, 76, 80, 90, 95, 97, 108, 119, 134, 138, 145, 153, 163, 174, 175, 176, 180, 219, 221, 234, 242, 317, 332,
– agricole, 208

**Produit intérieur brut (PIB)**
94, 112, 201, 216, 226

**profit(s)**
29, 31, 40, 45, 106, 121, 159, 160, 161, 162, 164, 181, 193, 197, 298

**programme(s)**
«Le programme d'urgence de stimulation économique et de soutien de l'emploi» section 5.4, 276-291,
80, 82, 87, 88, 329,
– d'aide, 15, 88, 124,
– sociaux, 37, 39, 41, 42, 46, 93, 106, 108, «L'exposé du développement social» section 2.2.2, 112-115, 122, 126, 130, 161, 222, 234, 263,
– de stimulation économique, voir *stimulation économique*,
– de création et de soutien de l'emploi, voir *emploi(s)*,
– de modernisation industrielle, 22, 107,
– à frais partagés, 79,
– OSE, 109, 111, 280,
– de discrimination positive obligatoire, 144, 163, 175, 188,
– de bons d'emploi pour les jeunes, 277,
voir aussi *fédéral*

**protection de l'emploi**
voir *emploi(s)*

**qualification(s)**
– des travailleurs, voir *travailleurs, euses*

**qualité(s)**
– de la vie, 112, 149,
– de vie au travail, voir *travail*,
– de la production, 159

**rapports sociaux**
voir *climat social*

**Rapport Cofirentes**
300, 303, 304, 308

**ratio(s)**
enseignants, 76, 221, 240,
fonctionnaires, 76, 225, 241

**récession**
26, 31, 36, 48, 70, 100, 113, 140,
voir aussi *crise économique, dépression*

**recherche**
269,
– et développement, 22, 107, 110, 117, 172,
aide à la –, 81, 109, 128,
– technologique, 108, 119, 172, 224,
universitaire, 119,
voir aussi *technologie*

**recyclage des travailleurs**
voir *formation*

**réforme**
– du Code du travail, voir *Code du travail*

**Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ)**
29

**Régie des rentes du Québec (RRQ)**
29, 128, 164, 165,
voir *régime(s)*

**régime(s)**
«La revalorisation progressive du Régime des rentes du Québec» : section 5.6, 300-309,
88, 115, 129, 183, 196, 202, 203,
– des rentes du Québec, 120, 128, 143, 158, 183, 204, 253, 333,
– de rentes privés, 27, 44, 144, 237, 308,
– supplémentaires de rentes, 164, 182, 183, 186, 304,
– de retraite, 45, 80, 105, 118, 120, 127, 168, 202, 203,
nationalisation des –, 158,
transférabilité des –, 128, 165, 309,
universalité des –, 128, 183, 186, 266, 306, 307, 309

**régions**
45, 55, 62, 90, 97, 98, 108, 111, 125, 153, 172, 255, 257, 258, 261, 279, 287, 288

**réglementation**
24, 25, 29, 30, 31, 98, 136, 138, 141, 142, 146, 154, 155, 175, 178, 179, 184, 194, 219, 223, 281, 313,
déréglementation, 29, 142, 154, 157, 160, 179

**relance**
– économique, voir *reprise économique*,
– de la construction, voir *construction*

**rémunération**
42, 91, 94, 102, 147, 175, 178,
– dans les secteurs public et parapublic, 15, 20, 34, 76, 77, 79, 80, 82, 102, 103, 125, 147, 222, 225, 234, 250,
gel de la – dans les secteurs public et parapublic, 19, 39, 40, 42, 45, 81, 91, 138, 156, 193, 197, 202, 225, 229, 234, 325, 329, 332,
voir aussi *Bureau de recherche sur la rémunération*

**rénovation**
99, 151, 215, 255, 256;
voir aussi *revitalisation des centres-villes*.

**rentabilité**
28, 162, 234.

**reprise économique**
11, 28, 32, 36, 38, 40, 41, 50, 58, 90, 95, 99, 104, 115, 122, 137, 156, 218, 224, 270, 317, 327.

**réseaux des affaires sociales et de l'éducation**
19, 34, 44, 47, 65, 78, 80, 82, 139, 225, 277.

**responsabilité(s)**
24, 30, 39, 197;
partage des –, 44, 48, 168, 233, 243, 251, 258.

**ressources humaines**
31, 34, 35, 38, 80, 99, 106, 180, 203, 206, 227, 262, 269, 271, 328.

**retraite**
42, 64, 112, 126, 127, 128, 183, 196, 253, 302, 305, 306;
voir aussi *régime(s)* de retraite, *fonds* de pension.

**revenu(s)**
48, 49, 59, 75, 88, 95, 118, 147, 156, 166, 194, 304;
– de placement, 42, 160, 197, 212, 324;
– de l'État, 16, 17, 25, 32, 69, 75, 84, 85, 86, 87, 90, 102, 198, 266;
– des particuliers, 28, 147, 197;
– annuel garanti, 51, 63, 65, 212;
– réel, 60;
sécurité du –, voir *sécurité*;
voir aussi *impôt(s)*.

**revitalisation des centres-villes**
53, 96, 149, 255, 257, 270.

**REXFOR**
111, 121.

**richesse(s)**
26;
– naturelles, 21, 35, 38, 46, 108, 116, 154, 196, 198, 279, 324, 327;
– collective, 27, 43, 48, 94, 113, 126, 166, 212, 226, 327.

**salaire(s)**
– minimum, 88, 103, 176, 177, 182, 212, 266;
voir aussi *rémunération*.

**santé**
voir *réseaux des affaires sociales et de l'éducation, soins hospitaliers, Commission de la santé et de la sécurité du travail*;
153, 161.

**santé et sécurité du travail**
143, 161, 188, 207;
voir aussi *Commission de la santé et de la sécurité du travail*.

**savoir-faire**
11, 107, 283, 321, 322.

**secteur(s)**
– public et parapublic, 20, 90, 117, 138;
– privé, 20, 27, 76, 96, 99, 118, 138, 140, 184;
comparaison entre les –, 20, 33, 76, 82, 102, 103, 117, 125, 138, 145, 147;
– traditionnels, 107, 219, 224;
– de pointe, 22, 107, 112, 329;
– de la santé et de l'éducation, voir *réseaux des affaires sociales et de l'éducation*.

**sécurité**
– d'emploi, 19, 79, 82, 119, 139, 145, 285;
– du revenu, 63, 88, 126, 158, 182, 211, 212, 263, 300, 304, 305;
– sociale, 101.

**sélectivité de l'aide gouvernementale à l'entreprise**
108, 115, 119, 123, 159, 162, 204, 281.

**sept-heures**
«Bonhomme-sept-heures», 336.

**services publics**
13, 14, 40, 45, 46, 52, 57, 58, 80, 87, 93, 94, 101, 139, 140, 199, 225, 226, 234, 241;
– municipaux, 96, 100;
– essentiels, 147, 201;
voir aussi *programme(s), coupures.*

**sièges sociaux**
26, 39, 186, 189.

**Société d'habitation du Québec**
151, 168.

**Société d'investissement Desjardins (SID)**
151, 152, 169, 170, 258.

**Société de développement coopératif**
151, 170, 258, 282.

**Société de développement de la Baie James**
111.

**Société de développement industriel (SDI)**
91, 109, 110, 155, 169, 170, 224;
SDI-Exportation, 111, 185.

**Société générale de financement (SGF)**
144, 169.

**sociétés d'État**
92, 144, 169, 223, 224;
contribution des –, 109, 111, 277, 287;
participation aux –, 43;
voir aussi *Hydro-Québec*, etc.

**sociétés d'habitation populaires**
création de –, 151.

**SODEQ**
169, 188, 224, 284.

**soins hospitaliers**
20, 40.

**solidarité**
13, 23, 45, 56, 112, 249, 277.

**SOQUEM**
224.

**sous-traitance**
34, 80 97, 104, 136, 185, 242, 325, 330.

**spécificité québéccise**
33, 44, 75, 139, 161, 187, 225, 273, 324.

**Statistique Canada**
37, 64, 225, 226.

**stimulation économique**
programme de –, 22, 77, 101; section 2.2.1, 106-112; 116, 138, 172, 253, 287;
création d'un conseil de promotion et de –, 148.

**structurel**
32, 53, 57, 58, 102, 106, 138, 140, 263, 283, 327.

**subventions**
39, 95, 123, 159, 162, 168, 215, 281;
– directes aux acheteurs de logements neufs, 110.

**succession**
droits de –, 219.

**syndicalisation**
«Le droit à la syndicalisation» : section 5.7, 309-318;
151, 158, 229, 265, 267;
accès à la –, 41, 46, 118, 121, 130, 163, 196, 207, 208, 229, 232, 233, 235, 236, 253, 266, 268, 293, 294, 298, 309, 333;
niveau de –, 118, 178, 238, 308;
révision des mécanismes de –, 44, 144, 204, 207, 236, 237;
voir aussi *accréditation.*

**syndicat(s)**
27, 124, 144, 171, 202, 204, 205, 206, 230, 236, 309, 317;
voir aussi *syndicalisation, négociations.*

**tarification**
53, 95, 96, 100, 137, 184, 198, 225;
voir aussi *GATT.*

**taux d'intérêt**
10, 11, 15, 26, 29, 32, 36, 37, 38, 39, 42, 45, 50, 52, 54, 58, 60, 62, 70, 74, 78, 88, 109, 110, 117, 135, 173, 184, 276, 331;
– réduit pour le financement des PME, 22, 110, 276.

**taux hypothécaires**
voir *hypothèques*.

**taxation**
28, 29, 30, 32, 33, 69, 70, 75, 96, 174, 320;
– scolaire, 91;
voir aussi *taxe(s)*.

**taxe(s)**
268;
– de vente, 16, 69, 164, 198, 216, 224;
– municipales, 16, 79;
– foncière, 54, 70, 79;
– sur la richesse, 199, 266;
– indirectes, 29, 31, 197, 213, 216;
– sur la technologie destructrice d'emplois, 198, 219, 233, 234, 266;
surtaxe, 30.

**technologie**
31, 97, 107, 119, 128, 134, 153, 155, 198, 219, 224, 233, 234, 329;
haute –, 120, 180, 181;
micro-électronique, 50, 128;
aéronautique, 107;
télécommunication, 107;
électronique, 110, 128;
hydrogène, 128;
biotechnologie, 128, 179, 329;
électrométallurgie, 128;
voir aussi *recherche*.

**terme**
court –, 20, 53, 58, 77, 250, 282, 321, 327;
moyen –, 21, 46, 57, 99, 102, 107;
long –, 47, 57, 58, 59, 99, 102, 140, 282, 321.

**tourisme**
109, 111, 172, 322, 330;
voir aussi *infrastructures* touristiques.

**tradition(s)**
24;
voir aussi *secteurs* traditionnels.

**transferts**
– fédéraux, 17, 70;
– aux entreprises, 18, 86, 91;
– aux particuliers, voir *aide*;
transférabilité des régimes, voir *regime(s)*.

**transparence**
11, 13, 19, 27, 43, 56, 115, 162, 186, 197, 234, 285.

**transport en commun**
54, 63, 64, 107, 143, 214, 215, 256, 326.

**travail**
droit au –, 41, 44, 65, 196, 326;
qualité de vie au –, 23, 46, 166, 175, 176, 188, 196, 221, 233;
relations de –, 144, 145, 147, 166, 205, 229, 238, 311;
conditions de –, 42, 87, 90, 117, 118, 133, 177, 196, 206, 221, 233, 234, 239;
temps de –, 126, 129, 175, 286, 305;
voir aussi *emploi(s)*, *Code du travail*.

**travailleurs, euses**
39, 41, 42, 45, 50, 165, 186, 206, 207, 230, 263, 287, 317, 324;
participation des – à la gestion, voir *participation*;
qualification des –, 23, 42, 107, 317;
droits collectifs des –, 46, 196, 204, 206, 207, 232, 233, 235, 236, 298;
voir aussi *motivation*, *absentéisme*.

**Tribunal du travail**
310, 318.

**universalité des régimes de retraite, rentes, pensions**
voir *régime(s)*.

Notes

Achevé d'imprimer au Québec,
le 15 juin 1982

Composition typographique et montage
Typographia inc., Neufchâtel

Impression
La Cie de l'Eclaireur ltée, Beauceville